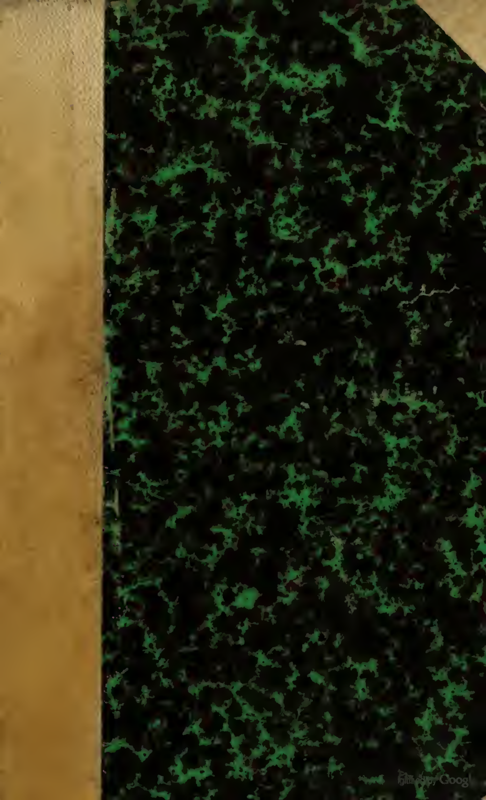
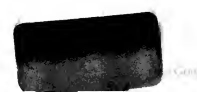
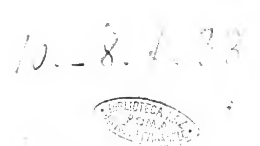




RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA VÉRITABLE

ORIGINE DES VAUDOIS.



IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY ET Ce,
PLACE SORBONNE, 2.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA VÉRITABLE

ORIGINE DES VAUDOIS

ET SUR LE CARACTÈRE

DE

LEURS DOCTRINES PRIMITIVES.

« Il n'est peut-être aucune secte dont l'origine ait été plus contestée, qui ait donné lieu à des récits plus opposés et à un plus grand nombre de calomnies contre l'Église romaine que la secte vaudoise. »

BERGIER, *Dict. de théol.*, au mot *Vaudois*.



PARIS,

PERISSE FRÈRES, LIBRAIRES, RUE DU POT-DE-FER, 8.

LYON,

LES MÊMES, GRANDE RUE MERCIÈRE, 33.

1836.



AVANT-PROPOS.

En voyant avec quelle ardeur on s'occupe aujourd'hui des études historiques, nous nous sommes plusieurs fois étonné qu'aucun des nombreux écrivains qui consacrent leurs veilles à débrouiller le chaos des événemens et des institutions qui se rapportent au moyen âge, n'ait pris à tâche d'éclaircir l'origine de la secte des Vaudois.



De telles recherches cependant ne nous sembleraient pas dépourvues d'intérêt. C'est en parlant de cette secte qu'un des plus célèbres apologistes du christianisme, dans le siècle dernier, a dit qu'il n'en est peut-être aucune dont l'origine ait été plus contestée, qui ait donné lieu à des récits plus opposés et à un plus grand nombre de calomnies contre l'Église romaine (1).

Divers ouvrages publiés sur ce sujet, depuis que Bergier traçait ces lignes, n'ont fait que confirmer la vérité de ses assertions, et appeler un plus vif intérêt sur l'examen de cette question.



(1) Bergier, *Dict. de théol.*, au mot *Vaudois*.

Bossuet, il est vrai, l'avait touchée dans son immortelle *Histoire des Variations des Églises protestantes;* mais comme l'opinion de la plupart des écrivains de son temps et de ceux qui l'avaient précédé était en tout conforme à la sienne, il ne se crut pas obligé d'en faire l'objet d'une discussion historique, ni de réunir en faveur de son sentiment les preuves et les documens sur lequels il était fondé. C'eût été d'ailleurs s'écarter du but qu'il s'était proposé; car il s'agissait, pour lui, de montrer quelles avaient été les doctrines primitives de cette secte, et non quelle en était l'origine.

Nous ignorons si quelque auteur catholique a écrit *ex professo* sur les Vaudois, depuis Bossuet; mais nous connaissons plusieurs ouvrages historiques relatifs à ce sujet, écrits par des ministres de cette secte, depuis l'époque où l'*Histoire des Variations* a paru.

Quoique ces écrivains s'accordent généralement aujourd'hui à assigner à leur secte une tout autre origine que celle que l'évêque de Meaux lui attribue d'après l'histoire contemporaine, il ne faudrait cependant pas remonter bien haut parmi les historiens de la même secte, antérieurs à ceux dont nous parlons, pour trouver à cet égard des opinions et des systèmes tout-à-fait différens. L'exposition que nous en ferons, dans le cours de cet ouvrage, suffira pour mettre le lecteur à même de juger, si, après que Bossuet nous a donné l'*Histoire des Variations* des Églises dont nous parlons, il ne serait pas à désirer qu'un nouvel écrivain, formé à son école, se chargeât de nous donner aujourd'hui les *Variations de leur histoire*.

Parmi les auteurs modernes qui ont écrit sur les Vaudois, il en est surtout deux que nous avons lus avec une attention particulière, pensant que l'étendue du plan qu'ils s'étaient tracé leur aurait permis d'éclaircir une bonne fois l'origine de leur secte, et de faire connaître au public les monumens sur lesquels ils fonderaient leur récit. Ni l'un, ni l'autre n'ont répondu à notre attente. Le premier (1) s'efforce, à la vérité, de persuader au lecteur que la secte des Vaudois ne saurait reconnaître *Pierre Valdo* pour auteur ; mais il se met peu en peine de justifier par de véritables documens historiques l'origine qu'il lui plaît de lui donner. Le second (2), écrivain tout-à-fait récent, formé à l'école du *romantisme* et étranger à toute notion de critique historique, a fait semblant de recueillir dans son ouvrage tout ce que les archives de l'histoire et de la tradition pouvaient, selon lui, avoir conservé de monumens relatifs à cette origine ; mais son histoire, composition informe, dans laquelle on serait tenté de croire qu'il a voulu réaliser l'image qu'Horace nous présente dans les premiers vers de son *Art poétique*, ne renferme aucune preuve qui puisse justifier l'origine qu'il croit pouvoir donner à sa secte, et elle laisse à désirer, d'autre part, tous les témoignages et toutes les pièces historiques dont la simple citation eût

(1) *Histoire des Vaudois ou des habitans des vallées occidentales du Piémont*..... Paris 1796. — On l'attribue à un ci-devant ministre de cette secte, nommé Guide Brez.

(2) *Histoire des Vaudois des vallées du Piémont*, par A. Muston. Paris 1834.

suffi pour renverser de fond en comble le vain étalage de fausse érudition dont il a surchargé son premier volume. L'un et l'autre, enfin, ont coutume de remplacer par des déclamations de mauvais goût les preuves qui manquent à leur récit; et ils assaisonnent leurs homélies sur la tolérance et la charité, d'expressions faites pour étouffer à jamais, s'il était possible, de tels sentimens dans le cœur de leurs adversaires.

Il nous suffirait d'ouvrir leurs ouvrages pour en trouver des preuves presque à toutes les pages. Dans l'embarras du choix, nous nous bornerons aux passages suivans. A la suite, et comme par forme de conclusion d'une tirade des plus sentimentales sur la charité, Brez parlant de l'*affreuse tyrannie que Rome exerçait sur le monde chrétien*, à l'aide de l'inquisition et des *atrocités qui*, selon lui, ont été mises en œuvre pour perdre les Vaudois, ajoute : *Ce tableau est révoltant sans doute.* En le parcourant, *on se croit transporté parmi les tigres, les hyènes, parmi tout ce que la nature a produit de plus féroce;* et comme si de tels coups de pinceau n'étaient pas encore assez vigoureux pour rendre les sentimens qui l'animent envers les papes, les évêques, les souverains et leurs ministres, il trouve moyen d'enluminer deux pages entières avec les bénignes expressions de *fanatisme féroce.... de sang qui crie vengeance..... de bourreaux..... d'antres affreux..... de monstres qui en se proclamant les successeurs de saint Pierre, ont couvert l'Europe de leurs crimes et la terre de sang..... de tyrans..... et de* certaine ville (Rome) *dont le nom ne survivra dans*

l'histoire, si l'on en croit M. Brez, *que pour être en exécration à tous les siècles* (1).

Il faut observer que la circonstance du temps où cet historien a publié son écrit (1796) lui ayant permis de dévoiler franchement ses pensées et ses sentimens, nous sommes fondé à le regarder comme un véritable manifeste de la secte à laquelle l'auteur appartenait.

Ce système de déclamations furibondes et d'inculpations, presque toujours aussi injustes qu'injurieuses, n'a pas fini avec Brez. Il est encore suivi de nos jours avec la même ardeur par les historiens vaudois et même par quelques écrivains étrangers. Ils l'emploient non seulement contre les catholiques qui ont écrit sur cette secte, mais encore contre toutes les personnes constituées en autorité, soit laïques, soit ecclésiastiques, qui ont dû intervenir d'une manière quelconque dans les affaires qui la concernent. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les opuscules d'un Peyran, d'un Lowther et de quelques autres (2). Lowther surtout a donné libre cours à ses calomnies et à ses déclamations. Anglais de nation et probablement anglican de religion, rien n'a dû retenir sa plume dans les *Observations* qu'il a publiées sur les Vaudois. Et, afin que personne n'ignorât la source où il les avait puisées, il a eu soin de nous dire qu'il s'est

(1) *Hist. des Vaud.*, etc., préf. p. IX, XXVI, XXVII.

(2) Ces opuscules portent les titres suivans, quels que soient les véritables auteurs qui les aient rédigés : *Brevi osservazioni sullo stato presente de' Valdesi*..... Scritte da G. Lowther : Ginevra, 1821. — *Notice sur l'état actuel des Eglises vaudoises*. Paris, 1822. On attribue cette notice à M. Peyran, mort il y a quelques mois, ministre à la cour.

transporté dans les *vallées*, qu'il y a séjourné, et que c'est là qu'il a recueilli les notices qu'il adresse au public. Nous citerons un exemple encore plus récent de la bienveillance et de l'impartialité que les Vaudois inspirent aux étrangers qui vont les visiter, envers les habitans de ces contrées qui ne font pas partie de leur secte. Il est extrait d'une *Notice d'une excursion faite en* 1832 *dans les trois vallées vaudoises*, et insérée dans les *Annales des Voyages*. Voici ce qu'on y lit :

« Ce petit peuple (les Vaudois) diffère totalement des « Piémontais par le langage, les mœurs et le caractère. « Le Piémontais parle un patois mêlé d'italien, de fran- « çais et de provençal; il est d'un caractère faux, som- « bre, farouche, surtout dans les campagnes; il n'a au- « cune sociabilité. A voir un paysan piémontais, les « jours de fête, enveloppé dans un mauvais manteau « rouge ou noir, la tête couverte d'un bonnet ou d'un « vieux chapeau de feutre, les bras croisés et immobile « pendant des heures entières à la même place, fumant « parfois du mauvais tabac, on le prendrait pour quel- « que voleur de grand chemin qui attend le voyageur « pour le détrousser (1). »

Ce passage n'a pas besoin de commentaire, et ce serait supposer à son auteur un titre quelconque à la confiance du lecteur, que de songer à mettre celui-ci en garde contre d'aussi ignobles impostures. Une telle supposition serait, à nos yeux la plus grave des injures dont nous puissions nous rendre coupable envers lui.

(1) *Annales des Voyages*, livraison du mois d'avril 1833.

M. Muston, qui a la modeste prétention de faire *prendre à l'histoire une attitude qu'elle n'a jamais eue, qui veut qu'elle se relève à la hauteur qui lui convient* (1), *et qu'elle n'oublie plus sa mission que jusqu'à présent elle n'avait pas comprise;* M. Muston qui trouve que ce *que l'on appelle vulgairement style historique..... est sans contredit une des plus sottes conceptions dont le pédantisme puisse se vanter;* M. Muston, enfin, qui, malgré sa qualité de *jeune homme* encore réduit *à son premier essai* (2), nous donne déjà de si beaux préceptes sur la manière dont il faudra désormais écrire l'histoire, n'a pu s'élever lui-même *assez haut* pour éviter de tomber dans les ridicules déclamations que nous reprochons aux auteurs que nous venons de nommer. Ami de la *variété* et de *l'abondance des couleurs*, ainsi qu'il l'avoue, l'esprit toujours plein de grandes images, comme seules propres à peindre les événemens de ses religionnaires *dans le double grandiose de leurs montagnes et de leurs souvenirs* (3), il n'a rien négligé pour mériter au moins, à défaut de tout autre titre, ceux de violent déclamateur et d'amplificateur boursouflé de l'histoire de Brez, son confrère et son prédécesseur. On dirait que son but a été de dépasser en tout son modèle, mais surtout dans la description des scènes tragiques (vraies ou imaginaires, n'importe), dans lesquelles il paraît se délecter. Lui aussi a vu dans

(1) *Hist. des Vaud.* préf., page VI.
(2) Muston, préf., p. XII.
(3) *Id.*, préf., p. VII, XII.

Rome, ainsi qu'on le voyait généralement dans les premiers momens de ferveur de la réforme, *le monstre aux sept têtes dévorantes que l'apôtre prédit à Pathmos et qui se dresse sur la ville des Césars, parcourant le monde d'un œil dominateur*..... et cherchant s'il y aurait encore quelque *peuple isolé qui osât le braver. Ce monstre*, pour parler le langage de M. Muston, *aperçut les Vaudois*.... et depuis ce moment..... *on peut suivre ceux-ci à la trace de leur sang, à travers tous les siècles jusqu'à la réforme* (1).

Ne dirait-on pas Prométhée sous les serres du vautour?..... Et si l'on nous accusait d'outrer la comparaison, nous n'aurions qu'à citer telles pages ou tels livres de M. Muston, dans lesquelles il ne s'agit d'autre chose que..... *d'infâmes massacreurs*..... *d'enfans écrasés contre les rochers ou écartelés par les soldats*..... *de vieillards hachés en pièces*..... *de femmes empalées*... *d'hommes attachés à des arbres avec la poitrine ouverte sans cœur, sans foie et sans poumons*..... *d'autres hommes écorchés vifs*..... *de lambeaux de créatures humaines épars çà et là sur le sol*..... *de cris de désespoir*....: *de râles d'agonie*..... *de flamme de supplice qui rougit le ciel*..... *de martyrs en si grand nombre que la terre était inondée de leur sang*..... et enfin, comme cause de tout cela,..... *de religion d'intolérance*...... *qui se roula dans les chairs vives des martyrs sur les rochers palpitans de leurs vallées* (2).

(1) Muston, liv. II, p. 95.
(2) *Id.*, liv. III, p. 431 et 519, 520, 521, etc.

C'est par ce tableau que M. Muston a terminé son premier volume, et ces dernières pages ne sont encore, ainsi qu'il l'annonce lui-même, que *le péristyle de la nouvelle scène où les livres suivans vont nous faire entrer* (1).

On pourrait être étonné de la vigueur de ces traits dans un jeune homme qui fait *son premier essai;* mais il faut observer qu'ils lui ont peu coûté, puisqu'il s'est borné à les copier dans l'ouvrage de Léger qui est sous ce rapport le Tacite de la secte.

Il est vrai qu'en les copiant, M. Muston nous fait observer que Léger, *trop près des événemens qu'il avait à dépeindre, puisqu'il y fut lui-même acteur, reflète un peu trop les passions de l'époque dans sa manière de les présenter, ainsi que les croyances peu éclairées qu'on partageait alors* (2). En cela, nous sommes tout-à-fait du sentiment de M. Muston, et il nous aurait aussi semblé qu'à la distance où nous sommes maintenant de ces funestes démêlés, M. Muston lui-même, qui n'a pas

(1) *Id.*, p. 521. Nous ferons observer ici qu'en général les historiens vaudois ne se pressent guère d'achever leurs histoires. Celle de Brez est restée au premier volume ; le temps nous apprendra si M. Muston achèvera la sienne. L'on serait tenté de croire que ces messieurs ont atteint leur but, lorsqu'ils sont parvenus à saturer un volume de 4 à 500 pages de leur haine contre leurs adversaires; lorsqu'après des termes d'injures contre les pasteurs de l'Eglise romaine et les souverains catholiques, ils espèrent avoir enraciné plus profondément que jamais dans le cœur de leurs religionnaires les sentimens d'antipathie qu'ils ont mission d'entretenir contre ceux de leurs compatriotes qui ne professent pas la même religion qu'eux.

(2) Muston, liv. III, p. 521.

encore eu occasion d'être *acteur* dans de semblables événemens, aurait dû éviter les défauts qu'il reproche à Léger. Mais non : les siècles qui se sont écoulés depuis lors n'ont pas suffi pour calmer les émotions des historiens comme M. Muston ; et difficilement pourrions-nous nous promettre de sa part des récits plus véridiques et des jugemens plus équitables, que de la part de ses prédécesseurs, tant les croyances de ces nouveaux pasteurs historiens, quoique plus *éclairées* que ne l'étaient celles de Léger (1), sont propres à les maintenir au même niveau de *douceur* et de *bienveillance* dont toutes les histoires de cette secte nous fournissent des preuves sans nombre dans les siècles antérieurs.

(1) Nous parlerons plus au long de ce Léger dans la suite de cet écrit. Ici il nous suffira de rapporter quelques uns des traits que l'on rencontre dans le portrait que Botta nous en a laissé.

« Les Vaudois, dit-il, vivaient paisibles dans leurs solitudes, et « cet état de tranquillité aurait duré long-temps, si la fortune « ennemie ne leur eût envoyé un homme d'un caractère aussi « brouillon que pervers, qui sacrifia le bonheur de ses coréli- « gionnaires à l'insatiable envie qu'il avait de faire parler de lui... « homme en qui les vallées eurent un vrai tyran... homme incor- « rigible en qui la folie égalait la perversité..... aussi menteur « dans le récit qu'il fait de tant de tourmens recherchés qu'il « se complaît à décrire minutieusement, que dans la description « de certains animaux qu'il dit avoir vus, et qui n'ont jamais « existé. » Botta, *Stor. d'Ital.*, t. VII, liv. XXV, p. 39-40-43-51.

Quand un écrivain, qui s'annonce avec le caractère et les principes de Botta, témoigne si peu de sympathie pour un historien comme Léger, et lui montre si peu d'égards, malgré ses perpétuelles déclamations contre le pape, le clergé et l'Eglise catholique, il faut que cet historien soit dépourvu de tout titre quelconque à l'estime et à la confiance du lecteur.

Loin de nous cependant l'idée d'invoquer le silence sur les déplorables événemens qui ont servi de texte aux sanglantes déclamations des historiens vaudois. L'histoire leur doit une place, si elle veut être fidèle à son premier devoir, celui d'être véridique. Ce n'est donc ni contre la nature, ni contre les circonstances réelles de ces faits que nous réclamons, mais contre les causes qu'on leur assigne, contre leur altération et contre la tendance qu'on s'efforce de leur donner. Toute autre réclamation de notre part nous paraîtrait injuste et déplacée. Eh quoi! sous prétexte que, dans des siècles qui étaient placés sous l'influence de maximes ou d'usages soit religieux soit politiques dont il reste à peine des souvenirs dans le nôtre, l'on a vu des différends en matière de religion donner lieu à des luttes sanglantes et acharnées, il faudrait qu'aujourd'hui on dénaturât le récit de ces événemens, ou qu'on les recouvrît du voile du silence, comme si quelqu'un se réservait encore le privilége de les reproduire, ou comme si ces faits étaient tels que la postérité ne dût ni en avoir connaissance, ni en retirer aucun fruit!..... Cela n'est ni juste ni raisonnable. La cause que nous défendons n'a d'ailleurs que faire de tels expédiens. Il suffira de rétablir la vérité du récit sur ce qui a donné lieu aux violentes diatribes de nos adversaires, pour que tout lecteur impartial soit à même de discerner les véritables causes de ces événemens. Il décidera si ceux qui ne cessent de faire retentir à nos oreilles les mots de *tyrannie* et de *superstition* ne serviraient pas mieux les intérêts de leur cause en invoquant le silence et l'oubli sur de tels faits. Il verra si, dans les mesures

qui ont été prises à l'égard des Vaudois, il a été autant question de persécution pour motif de religion, que de moyens de répression pour cause de révolte. Il y a, certes, quelque chose de plus que de la simple bienveillance de la part de l'historien Botta envers les Vaudois, ainsi que nous le montrerons plus loin; et cependant il n'hésite pas à dire au sujet de ces démêlés : « Que ces religionnaires d'abord tolérés assez pacifiquement par « les princes de Savoie, pendant qu'ils demeurèrent en « repos, furent ensuite combattus lorsqu'ils devinrent « turbulens et élevèrent de plus grandes prétentions, à « l'exemple des guerres qui avaient éclaté en France par « suite de la religion réformée. Le pouvoir que les Hu- « guenots s'étaient acquis en luttant contre l'autorité « souveraine, servait tout à la fois d'exemple, de sti- « mulant et d'appui aux Vaudois. De là, il arriva que « ces vallées, qui avaient été auparavant assez tranquil- « les, et avaient même pu fournir un asile paisible et sûr « aux protestans qui fuyaient les persécutions qu'ils « avaient essuyées en France, furent troublées et en- « sanglantées par les discordes les plus terribles que « jamais mortels aient eu à souffrir (1). »

Ce passage de Botta résume assez fidèlement la vérité historique sur les causes des scènes déplorables dont il s'agit. Nous n'entrerons pas, pour le moment, dans de plus grands détails sur ce sujet. Il nous suffit d'ailleurs de ce court exposé, pour qu'on puisse apprécier les mo-

(1) Botta, *Storia d'Italia continuata da quella del Guicciardini*, lib. XXV, anno 1653, p. 35, ed. di Capolago.

tifs qui nous ont déterminé à entreprendre les recherches que nous offrons au public.

Nous regrettons que la critique et la polémique aient dû se mêler si souvent au récit des faits et à l'exposition des témoignages purement historiques ; mais les fausses assertions et les ridicules prétentions de nos adversaires ne nous ont pas laissé la liberté d'en agir autrement. Aussi ne considérons-nous ce travail que comme devant servir d'introduction, ou pour mieux dire, de fondement à une nouvelle histoire des Vaudois dont nous nous occupons. Nous avons aussi pensé qu'à une époque où des savans distingués, désireux de répondre aux vues de notre sage monarque, travaillent avec tant d'ardeur à remplir les nombreuses lacunes que présentait encore notre histoire, il y aurait peut-être de l'à-propos à s'occuper de semblables recherches sur la partie de nos annales qui concerne les Vaudois (1).

Puissent-elles réunir à l'intérêt de la vérité historique le mérite de quelque utilité religieuse, dissiper les grossières illusions dans lesquelles on s'efforce d'entretenir nos frères séparés, et les disposer à se confondre avec

(1) Un des premiers actes de S. M. Charles-Albert, après être monté sur le trône de ses aïeux, a été de créer une commission destinée à encourager et à compléter les études historiques qui concernent notre patrie. C'est surtout parmi les membres dont cette commission se compose, que nous avons trouvé les encouragemens et les moyens dont nous avions besoin pour nous déterminer à nous occuper de ces *recherches*. Nous nous empressons de leur en témoigner ici notre reconnaissance.

nous dans les sentimens de la même foi et de la même charité.

Ce vœu que nous venons d'exprimer servira, nous l'espérons, à justifier aux yeux de nos lecteurs des détails qui paraîtraient d'ailleurs assez minutieux, et certaines répétitions que nous n'avons pas dû chercher à éviter, dès que nous nous sommes proposé de ne laisser aucune des innombrables arguties de nos adversaires sans réponse. Ils nous pardonneront d'être descendu à ces minuties, et de nous y être même assez long-temps arrêté, lorsqu'ils considèreront que c'est de ces menus détails et de ces misérables subtilités que se composent les ouvrages des historiens auxquels nous répondons, et que c'est par de semblables moyens qu'ils en imposent à leurs lecteurs et surtout à leurs coréligionnaires.

Peut-être cependant une certaine classe de lecteurs sera-t-elle surprise de voir que nous ayons quelquefois adopté un ton moins grave dans la réfutation des opinions de nos adversaires; mais, nous le demandons, serait-il même convenable de prendre sur un ton constamment sérieux la réfutation de tant de pauvretés, de ridicules assertions et de misérables supercheries que l'on rencontre à chaque page de leurs écrits? L'on observera d'ailleurs que chaque fois que nous nommons les Vaudois, ce n'est presque jamais au simple peuple ou aux fidèles que nous nous adressons, mais seulement à leurs pasteurs, ou pour mieux dire à leurs écrivains. Or, nous croyons que le ton que nous avons adopté envers eux est celui qui convenait véritablement à la réfutation de

leurs ouvrages. A cela près, nous n'avons que des sentimens de sincère intérêt et de charité évangélique envers les ouailles qui leur sont confiées, et dont ils exploitent si indignement l'ignorance et la simplicité.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ORIGINE DES VAUDOIS.

CHAPITRE I.

Des divers genres d'intérêt réel ou supposé que présente l'histoire des Vaudois. — Sources des documens relatifs à leur origine. — Reproches adressés par leurs historiens aux catholiques qui ont écrit sur cette matière.

De toutes les sectes qui existent aujourd'hui en Europe, celle des Vaudois est, sans contredit, la plus ancienne. Née dans le douzième siècle, contemporaine d'un grand nombre d'autres sectes que le même âge vit éclore, elle est la seule à qui il reste encore des adhérens après plus de six siècles d'existence; la seule, par conséquent, dont l'origine remonte de plusieurs siècles au delà de l'époque où le protestantisme a paru.

A ne la considérer même que sous le point de vue de sa durée pendant cette série de siècles si différens d'esprit, de mœurs et de principes, son histoire ne laisserait pas de présenter encore un certain intérêt. Plus une société paraît faible dans ses commencemens, plus elle est restreinte dans le nombre de ses membres et dans ses moyens de conservation ou de développement, plus aussi nous trouvons de l'intérêt à observer comment elle lutte contre le torrent des années, de quelle manière elle résiste au choc des événemens et à cette multitude de causes, soit intrinsèques, soit extrinsèques, qui minent incessamment la durée de tout ce qui existe, et en particulier les œuvres de l'homme.

Mais ce n'est pas là le seul genre d'intérêt que présente l'histoire de cette secte (1). Les circon-

(1) Que les Vaudois ne s'offensent pas de ce que nous leur donnons le nom de *secte*. C'est celui qu'ils donnent eux-mêmes aux fractions qui se détachent de leur petite société. C'est aussi celui par lequel l'Eglise catholique a toujours désigné ceux qui se sont séparés de sa communion. Ils avouent d'ailleurs que cette dénomination leur convient, ainsi que l'atteste le passage suivant d'un de leurs ci-devant ministres, converti au catholicisme : « J'avais « appelé les peuples qui sont allés après les *Barbes*, du nom de leurs « *suivans*, n'ayant pas voulu les appeler de celui de *secte*, de « peur de les choquer, comme ils ont accoutumé de se cho- « quer lorsqu'on les appelle de ce nom. Mais ces messieurs s'ap- « pelant la *secte* de ces personnages, ne se choqueront plus si on « les appelle de la sorte, parce que, en ce faisant, on ne se servira « que de leurs termes. Ils appellent l'Eglise romaine du nom

stances singulières qui lui ont donné naissance, celles qui, au lieu d'un ordre religieux à peu près semblable à celui des *Frères mineurs* ou des *Humiliés*, que les disciples de Valdo paraissaient destinés à former, en ont fait une secte hérétique des plus rancunières et des plus hostiles à l'Église dont elle s'est séparée ; la bizarrerie des doctrines et des procédés de ses premiers prédicans ; les variations qu'elle a subies avec le temps; l'opposition de ses anciennes croyances avec quelques unes de ses prétentions modernes, tout, dans son histoire, provoque l'attention et la curiosité de ceux qui l'étudient dans ses vraies sources. Cet intérêt augmente encore et devient plus varié, lorsqu'on est parvenu au siècle de la *Réforme*. Les rapports que les Vaudois cherchent alors à établir avec les chefs des nouvelles sectes que l'on voit paraître; les conditions que l'on exige d'eux pour accepter l'union qu'ils vont solliciter et mendier de toute part; les changemens que le calvinisme leur impose en matière de croyance et de discipline, avant de les prendre définitivement sous sa protection, et de les reconnaître pour ses disciples; les métamorphoses diverses qu'ils sont forcés de subir en se traînant

« d'Eglise, et leur parti du nom de secte. » Danne ; *les Colonnes de la religion catholique inébranlables aux attaques de leurs adversaires, etc.* Turin, 1679, art. 6, p. 32.

à la suite de ce nouvel allié; la situation équivoque où ils se trouvent maintenant dans leurs rapports de croyance avec le corps enseignant de la Réforme; la répugnance qu'ils témoignent à adopter franchement les doctrines de l'arianisme et du socinianisme, pour ne pas dire du déisme, qui règnent à Genève; la difficulté de se tenir en dehors du mouvement excentrique qui entraîne le protestantisme hors de ses anciennes voies, sans se voir comme forcés, d'autre part, à revenir aux principes catholiques qui condamnent si hautement le fait de leur séparation, tel est, en raccourci, le tableau des luttes et des épreuves que la secte vaudoise était condamnée à subir, et qui relèvent encore singulièrement l'intérêt et même l'importance de son histoire.

A ces divers genres d'intérêt que nous venons d'indiquer, il s'en joindrait encore un autre d'un ordre bien plus général et plus élevé, s'il fallait ajouter foi aux modernes historiens de cette secte. A les entendre, « L'histoire des Vaudois est peut- « être le *monument le plus intéressant de l'his- « toire du christianisme*. Confinés dans les mon- « tagnes du Piémont qui avoisinent le Dauphiné, « ils y ont conservé le culte et la doctrine chré- « tienne dans toute la pureté et la simplicité « évangéliques, tandis que les ténèbres les plus

« épaisses couvraient le reste de l'Europe. C'est « des apôtres ou de leurs premiers successeurs « qu'ils ont reçu l'Évangile ; et depuis lors leur « croyance n'a jamais varié : elle est la même « aujourd'hui ; elle était la même avant la réfor- « mation. L'existence de ce petit peuple est donc « très précieuse pour toutes les nations chrétien- « nes, et son histoire ne peut que les intéres- « ser vivement (1). »

Après le mont *Ararat* qui a eu le privilége de recueillir les seuls restes de la race humaine qui aient échappé au délugc, ou le mont *Thabor* resplendissant de la clarté de celui qui est venu dissiper les ténèbres de la terre, nous ne connaissons pas d'autres montagnes plus fortunées que celles qui forment les vallées Vaudoises ; et nous sommes assurés d'avance que le lecteur nous saura bon gré d'avoir appelé son attention sur cette nouvelle *terre de Gessen* qui a joui seule et constamment de la plus pure lumière, pendant que tout *le reste de l'Europe était couvert des plus épaisses ténèbres*.

Tel est, sans plus ni moins, le degré d'intérêt que l'histoire des Vaudois présente à tous les chrétiens en général, selon le jugement d'un des plus graves historiens de cette secte. Voici

(1) *Hist. des Vaud.*, etc. Paris, 1796, préf., p. XII, XIII.

maintenant ce qu'il en est pour les protestans en particulier d'après le même écrivain.

Si jamais ceux-ci ont cru être les premiers auteurs du mouvement extraordinaire qui a ébranlé l'Europe au XVI[e] siècle, ils pourront se détromper en lisant l'histoire des Vaudois; car ils y verront : « Que c'est des vallées que sont parties les « premières étincelles de cette réformation qui « a *rapproché* sinon en entier, du moins en par- « tie, la plupart des peuples de l'Europe (1). »

Ravi de tant de gloire et de prérogatives qui sont le privilége exclusif de la secte à laquelle il appartient, l'historien que nous citons ne peut plus s'empêcher d'entonner un hymne de félicitation mêlé de solennelles actions de grâces envers celui qui a daigné faire des Vaudois un peuple choisi, je dirais presque, le peuple juif de la nouvelle loi (2), et il s'écrie dans les transports

(1) *Id.*, préf., p. XXII.

(2) Pour prouver au lecteur que nous parlons sérieusement, nous n'avons besoin que d'emprunter à M. Muston la citation suivante : « De tous les peuples qui ont été au monde depuis sa « création jusqu'à nos jours, il n'y en a point, si l'on excepte l'an- « cien peuple des juifs, dont l'histoire contienne autant de mer- « veilles que celle des Vaudois du Piémont. » (Voyez Boyer, *Avis au lecteur*, p. 1.) ..... Si tant est que l'on puisse encore soutenir l'égalité entre ces deux histoires; car, ajoute M. Muston : *le peuple juif avait des miracles; nous n'avons que des dévouemens et des hauts faits.* Liv. I, p. 40.

de son admiration et de sa reconnaissance : « Nous nous glorifions avec nos ancêtres, et « nous rendons grâces à Dieu d'avoir toujours « conservé dans nos vallées la doctrine évan- « gélique dans toute sa pureté et sans aucun « mélange de ces opinions humaines qui ont in- « fecté pendant si long-temps et qui infectent « encore une si grande partie du monde chrétien. « Nous nous glorifions d'avoir persévéré dans la « même croyance depuis les premiers siècles du « christianisme jusqu'à nos jours, malgré les « nombreuses et cruelles persécutions qu'on « nous a fait essuyer. Nous nous glorifions de ce « que l'Être Suprême a daigné choisir notre pa- « trie pour y conserver le flambeau de la vérité, « et de ce qu'elle a été le seul fanal où tous les « peuples sont venus, en différens temps, pui- « ser la lumière qui les a éclairés. Nous nous « glorifions d'avoir contribué à entretenir dans « la plupart des pays de l'Europe la simplicité « de la doctrine chrétienne par le moyen des « ministres que nos ancêtres avaient soin d'y en- « voyer. Nous nous glorifions de n'avoir jamais « été réformés, quoique ce soit à notre école « que les réformateurs se sont instruits, comme « ils l'avouent eux-mêmes. Nous nous glorifions, « enfin, de ce que nos vallées sont la mère- « église de toutes les églises réformées ou pro-

« testantes. Voilà quels sont nos titres (1). »

Il paraît difficile d'ajouter de nouveaux traits à ceux que M. Brez a réunis dans ses tableaux, pour mieux faire ressortir l'intérêt qui se rattache à l'histoire des Vaudois. Aussi, M. Muston, voyant qu'il ne restait plus ni nouveaux priviléges à revendiquer, ni faits omis à citer, s'est borné à répéter les mêmes choses, mais avec cette richesse d'expressions, d'images, de comparaisons, avec cette vivacité de couleurs qui n'appartient qu'à lui. Ainsi, par exemple, après s'être long-temps extasié devant « ce petit peu« ple oublié, pauvre, faible selon le monde, « mais plein d'une foi puissante et victorieuse, « qui a traversé les âges, les révolutions des « empires et tous les bouleversemens de la « terre (2)..... ce peuple à part et si remarqua« ble, qui tient historiquement au berceau de « la chrétienté, et qui est du plus grand prix pour « toutes les communions protestantes, puisqu'il « est à lui seul l'anneau qui lie l'Eglise primitive « à la réformation (3), » M. Muston nous explique comment ce peuple fortuné conserva sans

(1) Brez, 1[re] part., chap. II, p. 43.

(2) Qui sait si, d'après M. Muston, les Vaudois ne seraient pas un peuple antédiluvien ?

(3) Liv. I, p. 8. Liv. II, p. 92.

altération le dépôt de la foi primitive, à l'exclusion de tous les autres peuples.

« Quand tout fut accompli, dit-il, c'est-à-dire, « que le trésor de l'Evangile eut été déposé « dans leur sein (celui des vallées vaudoises), « le vase fut fermé! les vallées virent se rompre « toutes leurs communications étrangères. » De cette sorte, « le dépôt précieux de l'antique re-« ligion ne fut point altéré, il se conserva dans « l'oubli paisible de nos vallées; et quand le « temps fut venu, on le vit ressortir peu à peu « de ces montagnes, comme la chrysalide bril-« lante qui se dégage de l'enveloppe grossière « qui l'entoure, où on l'avait crue morte, et où « elle n'a fait que puiser une plus belle vie (1). » Ou bien encore, selon le même auteur, le temps de la sortie étant venu, « on vit l'esprit « vraiment vital de la doctrine renfermée dans « les vallées, s'en échapper soudain, comme un « parfum long-temps captif, et se répandre sur « l'Europe qui se hâta de proclamer son affran-« chissement...... (2). »

Une des causes, cependant, qui ont le plus puissamment contribué à la conservation de ce dépôt, selon M. Muston, « c'est la Jungfran du « Midi (le Mont-Viso), génie puissant qui veille

(1) Liv. II, p. 89.
(2) Liv. III, p. 389.

« sur les vallées; car c'est à l'ombre de ses ailes « de granit que le flambeau de l'Evangile avait « réfugié son éclat. Elles étendent leur enver- « gure démesurée en longues chaînes de monta- « gnes qui dominent tout l'horizon (1). »

L'on avouera sans peine que des doctrines qui reposent sur des bases telles que le Mont-Viso, ne peuvent être que bien assises (2).

Toutefois ces causes naturelles, quelque puissantes qu'elles aient été pour la conservation de l'Évangile dans les vallées, ne suffisent pas pour rendre raison d'un tel phénomène; il fallut encore, selon M. Muston, que des causes surnaturelles s'y mêlassent pour le rendre plus éclatant. Aussi, n'hésite-t-il pas à nous adresser la demande suivante : « N'est-ce pas une Provi- « dence singulière qui s'est plue à maintenir « ainsi ce peuple intact et pur, même par le « concours de ceux qui voulaient le détruire; « qui l'a soutenu au milieu de tant de calamités « et de si longues persécutions? Autrement, « combien de fois n'eussent-ils pas été anéantis? « Il n'est pas un coin de terre dans ces monta-

(1) Liv. I, p. 8.

(2) Si quelque lecteur était tenté de croire que nous lui débitons des fables sous le nom de M. Muston, qu'il observe que nous citons mot à mot, et que nous indiquons le livre et la page de son ouvrage.



« gnes qui n'ait été baigné de leur sang, ou jon-
« ché de leurs cadavres, et l'âme des martyrs
« soupire dans tous les rochers... (1) » « Voilà,
« s'écrie maintenant M. Muston, quel fut jadis
« le rôle des Vaudois, et quels sont aujourd'hui
« leurs titres au souvenir (2) ! »

Mais il est encore un autre genre d'intérêt à offrir à une autre classe de lecteurs dans l'histoire des Vaudois, telle que l'a écrite M. Muston. Nous ignorons si les prudens de la secte trouveront qu'il aura montré assez de circonspection en communiquant au public le système de tolérance religieuse et les principes politiques qu'il inculque tout doucement à ses lecteurs, mais nous savons bien qu'après avoir beaucoup vanté la *supériorité des lumières des Vaudois sur leurs ennemis*, pendant le moyen âge, *leur vraie connaissance des Ecritures* (3), après nous avoir répété jusqu'à satiété, « qu'en résumé, les
« croyances des premiers chrétiens paraissent
« avoir survécu tout entières dans les vallées, »
il nous donne l'aperçu suivant des doctrines religieuses et politiques qui ont été ou sont encore professées dans les vallées.

(1) Liv. I, p. 11.
(2) Liv. III, p. 389.
(3) Liv. II, p. 91.

1° Le dogme fondamental d'un seul Dieu en trois personnes, ne serait plus, selon notre historien, que « le dogme formulé par Théophile « d'Antioche, et répandu par Tertullien... Ap-« puyé sur un passage dont l'interpolation est « aujourd'hui reconnue... (1). » Telle est sa profession de foi sur le mystère de la sainte Trinité et sur la divinité de la seconde personne par conséquent.

2° S'il faut en croire le même historien, « les « Vaudois n'eurent jamais leurs opinions dog-« matiques (2) aussi inflexiblement arrêtées par

(1) *Id.* Liv. III, p. 400-1.

(2) Il veut dire *leurs croyances, leur symbole*, ainsi qu'on le voit par cet autre passage où il nous dit : « Que plusieurs points « de la doctrine des Vaudois *n'étaient pas arrêtés avec cette in-« variable*, cette rigoureuse précision dont la stationnaire et fa-« tale immobilité atrophia le grand corps de l'Eglise romaine, du-« quel la vie ne cessa dès lors de se retirer. » Liv. III, p. 481. M. Muston, comme on voit, est aussi du nombre de ceux qui prétendent enterrer le catholicisme. Vraiment, M. Muston choisit bien son temps pour se bercer de telles chimères. C'est lorsque M. Chenevière, pasteur et professeur à Genève, nous apprend « que si l'on met l'Evangile entre les mains de personnes impar-« tiales et sensées, il n'y en aura pas une seule qui puisse y trouver « le calvinisme..... que le calvinisme ne peut pas être et n'est pas « le christianisme..... » que M. Muston vient nous parler de l'*atrophie* du catholicisme. Qu'il médite un peu les paroles suivantes de son professeur, et il verra qu'il y a d'autres maux dans la secte, qui méritent bien plus ses larmes que la stationnaire immobilité du catholicisme. « O protestans de tout pays et de toute « langue, repoussez des principes destructeurs de la religion « chrétienne ; n'emprisonnez pas l'Evangile dans les formules « étroites et sévères du calvinisme ! . . . .

« des formules et une autorité humaine, qu'elles « le furent après la réformation. Elles étaient « bien exposées diverses parts dans leurs livres, « mais on avait pour elles cette liberté tolérante « et élevée qui caractérise les premiers chré- « tiens... Aussi est-il vrai de reconnaître qu'ils « ne paraissent pas toujours s'être entendus « d'une manière définitive sur ces choses... »

Ainsi, par exemple, au rapport de M. Muston, lorsque les députés Vaudois se sont adressés à OEcolampade pour savoir s'il y aurait moyen de s'entendre avec lui en matière de doctrines, *ils étaient incertains de savoir*, entre autres choses, *si la doctrine du péché originel, mortel ou véniel est fondée ou non..., s'il faut admettre des sens allégoriques dans l'interprétation de la sainte Ecriture...; et même, si tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont vraiment canoniques* (1).

Nous voyons, par ces courts extraits, qu'au moment où la Réforme a paru, les Vaudois étaient incertains sur bien des choses, et qu'à l'égard de celles sur lesquelles ils étaient moins

« Oui, le calvinisme et son frère le méthodisme sont, de toutes « les formes qu'a prises la religion dans un cerveau d'homme, les « plus rebutantes, et, dans les temps modernes, les seules haïs- « sables. » *Essai sur la prédestination et quelques dogmes calvinistes*, par M. Chenevière.

(1) *Id.* Liv. III, p. 400-1.

flottans, ils jouissaient de cette *liberté tolérante* qu'admettent des *opinions dogmatiques qui ne sont pas inflexiblement arrêtées*, et sur lesquelles *ils ne paraissent pas s'être entendus d'une manière définitive*. Le lecteur entendra parfaitement ce que cela signifie.

3° Nous ignorons si les principes de la secte sur la tolérance religieuse, ont toujours été les mêmes que ceux que professe aujourd'hui M. Muston; mais nous pencherions pour la négative, s'il est vrai, ainsi que le rapporte cet historien, qu'il était *nécessaire pour les Vaudois qui faisaient profession ouverte d'une doctrine différente de celle des catholiques..., d'éviter toute chose qui eût pu sembler une concession aux croyances qu'ils réprouvaient*...(1). Toutefois, nous ne serions nullement surpris, si le système qu'il professe maintenant à ce sujet, lui valait un jour une médaille de la part du grand Sultan et même du grand Lama. « Espé« rons, nous dit-il, qu'un temps viendra où « dans la famille de Christ, on se regardera tous « comme frères, quelque nom que l'on porte, « quelque forme de culte que l'on adopte, *et « même quelques opinions que l'on partage.* « Ces petites distinctions établies entre les hom-

(1) *Id.* Liv. III, p. 395.

« mes et par les hommes n'existent pas devant « Dieu. La manière dont nous aurons fait le bien « selon notre cœur, notre raison et notre con- « science, voilà la seule règle d'après laquelle « seront jugés tous ses enfans (1). »

Parlant du tableau de la nature, il dit : « Tel « est le livre que l'Éternel ouvre sans cesse à « nos regards et dans lequel se faisait si bien la « simple éducation de nos aïeux (2). » Emile n'aurait pas mieux dit, et il paraît singulier que lorsque le ministre d'une secte qui, après avoir essayé de plusieurs noms, semble maintenant s'attacher à celui d'*évangélique*, annonce qu'il réduit à *une seule règle* la manière dont les hommes doivent se conduire, il n'oublie précisément que l'*Evangile*. A propos d'une église érigée par les catholiques dans les sommités de la paroisse d'Angrogne, il ajoute : « *Peu importe* « *quel culte élève ses autels, pourvu que ce* « *soit au même Dieu* (3). « La synagogue n'en demande pas davantage. Une fusion générale des croyances paraît aussi tout-à-fait dans les désirs de M. Muston ; il l'espère même parce que « déjà dans plusieurs contrées les luthériens et

(1) *Id.* Liv. I, p. 46.
(2) *Id.* Liv. I, p. 56.
(3) *Id.*, p. 35.

« les calvinistes se sont réunis sous le nom com-
« mun d'*évangélistes* (1). C'est un incident pré-
« paratoire pour nous réunir tous, catholiques
« et protestans, sous celui de *chrétiens* (2). »

(1) Comme si l'embarras ne consistait qu'à trouver un *nom commun !*

(2) *Id.* Liv. III, p. 412. — Si jamais cet espoir pouvait se réaliser, nous suggérerions à M. Muston qu'un des plus puissans moyens pour opérer une telle fusion serait de recourir à certain potentat du nord de l'Europe, qui s'imagine qu'on crée des cultes avec des ordonnances, comme on forme des Landwehr, et qui a déjà opéré de véritables merveilles dans ce genre. Ce potentat étant effectivement parvenu depuis peu à donner le nom commun d'*Evangéliques* aux Luthériens et aux Calvinistes, qui sait si, dans le cas où il se chargerait encore de manipuler à sa manière les catholiques et les protestans, il ne réussirait pas à les englober tous sous la dénomination commune de *chrétiens* ? Une telle dénomination serait déjà, du moins, sans reproches du côté *de la nouveauté*. — Disons cependant qu'il ne semble pas difficile d'entrevoir les desseins de la Providence dans l'essai de *fusion évangélique* dont nous parlons. Il ne manquait peut-être plus aux Luthériens et aux Calvinistes que cette dernière preuve de l'étonnante *flexibibilité*, ou, pour mieux dire, de la complète nullité des croyances pour lesquelles ils étaient cependant restés séparés les uns des autres durant près de 300 ans, pour les détacher entièrement et des unes et des autres. Car, se diront sans doute à eux-mêmes les nouveaux réconciliés, si des différences et des oppositions de doctrines, maintenues pendant trois siècles, et par suite desquelles nous appartenions à telle secte et non à telle autre, ne sont plus rien aujourd'hui ; il serait bien possible qu'il fût aussi indifférent d'appartenir, ou de ne pas appartenir à ce nouveau mélange, à cette fraîche fusion, qu'il l'était auparavant d'appartenir à Luther plutôt qu'à Calvin. Et cette première conclusion, comme on voit, mènerait fort loin. — Ce serait donc là le moyen dont la Providence se servirait pour opérer la dernière dissolution du protestantisme, pendant que certains hommes rêvent sa restauration ; et elle aurait chargé de ce soin tel souverain qui est très zélé pour

Il nous reste quelques mots à dire sur l'intérêt que peut inspirer l'histoire des Vaudois sous le rapport de la tendance des principes politiques. Nous nous bornerons aux aperçus suivans.

Après nous avoir parlé de la liberté *tolérante et élevée* qui caractérisait déjà les Vaudois en fait de doctrines religieuses, au moment où la réforme parut, après s'être extasié devant *leurs hautes intuitions...... leurs idées d'indépendance de la forme.... et leur hardiesse de pensée devant les rois et les seigneurs*, M. Muston ajoute : « Mais ils s'élèvent bien plus haut en se « demandant, si les lois civiles et humaines pos- « sèdent quelque valeur devant Dieu... et si les « hommes ont le droit d'infliger la peine de mort « à un de leurs semblables... Cette admirable in- « décision, il y a quatre siècles, sur ces hautes « questions législatives, que le concours univer- « sel de nos lumières *commence à peine à déci-* « *der*, et pour lesquelles *nous arrivons géné-* « *ralement aujourd'hui au sens vers lequel déjà* « *ils penchaient alors*... doit racheter auprès « des personnes de tous les partis *l'incerti-* « *tude*, du moins toujours impartiale et modeste,

les *fusions*; mais dont le zèle s'explique cependant sans qu'il soit besoin de recourir à des motifs surnaturels, ou même purement religieux. *O cœcus hominum mentes !*

« de *quelques unes de leurs opinions* (1). »

Peut-être nous sommes-nous trop long-temps arrêtés à faire sentir l'importance que les historiens Vaudois attribuent à leur histoire ; mais nous aurions craint de mériter quelques reproches de leur part, si nous n'avions parlé avec quelque détail de l'intérêt qu'elle peut inspirer aux diverses classes de lecteurs qui désirent de la connaître. S'il nous était permis d'alléguer encore d'autres motifs pour déterminer les amateurs à en entreprendre courageusement la lecture, nous leur dirions d'avance, sur la parole de M. Muston, qu'*il y a de ces pages dans leurs annales qu'aucun poème ne saurait égaler... que jamais Walter Scott ou Byron, jamais un Homère, n'ont conçu des scènes plus sublimes* que celles du peuple dont il s'agit... que même, chose qui passe toute imagination, il y a dans leur vallée *des rochers qui sont des poèmes, et que l'histoire des Vaudois la plus nue est un temple que les hommes ni le temps ne pourront détruire* (2) !

(1) Id. Liv. III, p. 401-2. Quant aux doctrines politiques de Brez, on en trouvera un aperçu dans les pages 28, 29 de sa préface, où il prétend justifier la révolte pour cause de religion ; et dans la page 33 et les suivantes, où il nous donne les conditions de son contrat social qui sont tout-à-fait analogues à celles du philosophe de Genève.

(2) Liv. I, p. 37-40. Préf. p. VI.

Nous le demandons maintenant, l'histoire d'un petit peuple qui a seul *tant de titres à tant de sortes de gloire*, pourrait-elle ne pas en avoir à l'intérêt de tous les lecteurs ?

Mais où peut-on trouver la vérité historique concernant cette secte, et à quelles sources surtout faut-il recourir pour en connaître la véritable origine ? Nous répondons d'abord que ce n'est pas aux histoires ou aux ouvrages des auteurs vaudois ; car on n'y trouverait le plus souvent, nous le disons avec peine, que fausseté et contradiction dans le récit des faits (1), silence ou déguisement dans l'exposition des anciennes doctrines. Ce n'est pas l'histoire de la secte de Valdo qu'ils ont écrite, puisqu'ils refusent généralement aujourd'hui de le reconnaître pour père ; mais c'est celle d'une secte imaginaire que personne n'a connue, à laquelle Valdo lui-même se

(1) Ce n'est pas ici le lieu d'en fournir la preuve ; nous citerons cependant à ce sujet, l'aveu qu'en a fait Morland dans une lettre confidentielle qu'il adressait au secrétaire Thurloc. On sait que Morland était l'agent de Cromwell auprès des Vaudois, et leur protecteur auprès du duc de Savoie. « La plus grande difficulté « que je trouve, dit-il, est relative aux faits, à l'époque du com« mencement des troubles, et pendant la durée de la guerre. Car « je vois, après des recherches attentives, que plusieurs des écrits « et des livres publiés à ce sujet (la plupart étaient d'auteurs pro« testans), même par les pasteurs des vallées, sont incomplets « quant à plusieurs détails, et non conformes à la vérité dans « beaucoup de choses. » Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. II, ch. 3, p. 308, note.

serait réuni et qui était déjà toute *protestante*, toute *réformée* d'esprit et de principes, longtemps avant que le protestantisme et la prétendue réforme apparussent. Aussi le type Vaudois a-t-il disparu sous leur plume, et ne reste-t-il plus aujourd'hui aux disciples apostats de Valdo que l'empreinte et les traits des disciples de Calvin. Tant est grande la puissance du temps en fait de métamorphoses dans les sectes!

C'est donc aux anciens auteurs qui ont écrit sur cette secte qu'il s'agit de remonter pour en connaître véritablement l'origine et l'histoire. Le temps en a mis un grand nombre à découvert dans les deux siècles qui viennent de s'écouler, et leurs témoignages sont plus que suffisans pour dissiper les ténèbres que l'on a cherché à répandre sur ses commencemens, ses progrès et sur le caractère de ses doctrines primitives. Le nombre en est même tel que nous n'hésitons pas à dire qu'il y a eu peu de sectes qui aient rencontré autant de témoins qui en aient tracé l'histoire, de controversistes qui en aient combattu les erreurs, qu'en a eus la secte des Vaudois, dès l'époque même où elle a paru et dans le siècle suivant. Ce sera donc d'après le récit, ou du récit même de ces écrivains contemporains, que nous composerons le nôtre; nous les prendrons pour garans et pour guides. Remontant ainsi aux

plus anciennes et aux seules véritables sources de cette histoire, nous espérons mettre fin aux injustes et interminables récriminations que les historiens, soit Vaudois, soit Protestans, n'ont cessé d'élever depuis près de deux siècles, contre ceux des catholiques qui ont écrit sur ce sujet.

A les entendre, on pourrait croire, sans crainte de se tromper, que ces catholiques n'ont eu d'autre but que celui de rendre la secte odieuse, dénaturant à cette fin les faits qui la concernent. Ils auraient fermé les yeux à dessein sur tout ce qui lui était favorable; ils auraient mal lu le peu qu'ils ont lu; et, ce qui est pire encore, ils auraient infidèlement rendu le peu qu'ils ont lu. Bossuet lui-même, qui, comme l'on sait, avait d'assez bons yeux, et pouvait croire à bon droit d'avoir puisé aux vraies sources ce qu'il en a écrit, dans son histoire des *Variations*, Bossuet, dis-je, a été accusé par Basnage d'avoir, ou mal lu, ou mal choisi ses lecteurs. C'est à peine si sa bonne foi peut sortir intacte de la censure et des insinuations de son fougueux adversaire.

Le morceau où l'historien des églises protestantes se plaint de celui de leurs *variations* nous paraît trop singulier pour que nous ne le mettions pas sous les yeux de nos lecteurs.

Selon Basnage, « on n'a jamais poussé une ob-« jection avec plus de confiance que M. de Meaux



« fait celle des Vaudois : il triomphe et quelque-
« fois il nous insulte sur ce que nous abusons de
« la crédulité des peuples en prenant pour nos
« prédécesseurs ceux qui nous ont succédé,
« puisqu'ils n'ont embrassé notre religion que
« depuis que la réforme fut établie, et qu'ils
« entrèrent en conférence avec OEcolampade.
« Là vanité qu'ils tirèrent d'une pauvreté volon-
« taire fut, dit-il, le seul crime qui les fit con-
« damner à Rome; ils étaient tout au plus de
« parfaits donatistes, puisqu'ils se séparaient de
« l'Église romaine à cause des impuretés de ses
« ministres; ils ont toujours reçu la transsubstan-
« tiation, les sept sacremens, excepté celui de
« l'ordre sur lequel ils avaient fait quelque chan-
« gement, et retenaient tous les autres dogmes
« de l'Église. Mais en vérité, on ne sait où l'on
« est, quand on lit cela; on est étonné, on croit
« qu'on s'est trompé, on reprend le livre, on
« relit, on interroge son cœur, on se demande si
« un prélat qui se trouve presque à la tête d'un
« grand parti, et que l'honneur du monde même
« doit engager à produire des illusions moins
« sensibles, est capable de parler ainsi. Croit-il
« que les Vaudois soient inconnus à tout autre
« qu'à lui, et qu'il peut nous tromper sans peine?
« S'il n'y avait qu'un seul auteur qui nous eût ap-
« pris l'origine et la religion des Vaudois, il ne

« serait pas étonnant que M. de Meaux eût souf-
« fert quelques illusions. On lit souvent un livre
« avec un peu trop de précipitation ; et l'esprit
« rempli de préjugés, on croit trouver dans toutes
« les pages ce qu'on cherche ; un mot qui éclaircit
« le sens nous échappe, ou un auteur même, ne
« s'expliquant pas assez nettement, laisse son
« lecteur dans le doute, il lui fournit un prétexte
« d'assurer fortement comme véritable ce qui ne
« l'est pas. Mais le nombre des auteurs que
« M. de Meaux a produits est grand ; ils déposent
« tous la même chose, et nous allons puiser dans
« la même source que lui, pour y trouver le
« contraire de ce qu'il rapporte. N'accusons point
« ce prélat de mauvaise foi ; épargnons du moins,
« autant qu'il est possible, les termes et les ac-
« cusations odieuses ; il est difficile qu'il se soit
« trompé lui-même ; mais il a copié fidèlement
« les extraits qu'on lui a remis entre les mains et
« qu'il a trouvés favorables à son dessein : *il a
« même pris la peine de les confronter avec les
« originaux, car les citations sont ordinaire-
« ment assez justes pour les termes ;* mais il n'a
« pas lu le reste des ouvrages qu'il cite, où la
« doctrine des Vaudois, conforme à la nôtre, est
« si clairement expliquée qu'il est impossible de
« ne l'y avoir pas lue (1). » Ainsi parle Basnage.

(1) Basnage, *Histoire de l'Eglise*, liv. XXIV, ch. 10.

On connaît en rhétorique l'usage de ce qu'on appelle *précautions oratoires* : le long morceau que nous venons de citer en serait-il un exemple, ou tiendrait-il, par hasard, à un autre genre de ressources, qu'on appellerait plutôt du nom de *ruses* que de celui de précautions oratoires? La suite de ces recherches mettra le lecteur en état d'en juger, si le ton ambigu et les assertions contradictoires qui se trouvent dans cette étrange censure, n'ont pas suffi pour fixer à cet égard son jugement. On y dit clairement que Bossuet *n'a pas lu* et *qu'il est impossible qu'il n'ait pas lu ;* qu'il *croit pouvoir tromper les protestans*, et qu'il ne faut cependant pas l'*accuser de mauvaise foi ;* qu'il *produit des illusions sensibles*, et qu'il *a pris* cependant *la peine de confronter ses extraits avec les originaux ;* ce qui fait que *ses citations sont ordinairement assez justes pour les termes.*

Que le lecteur, en attendant de plus amples citations, conserve donc, au moins provisoirement, son estime et sa confiance à M. de Meaux, quoi que Basnage en ait pu dire, en singeant les formes d'un étonnement tant soit peu faux et hypocrite.

Pour nous, qui savons bien maintenant de quoi les historiens des Vaudois accusent ceux qui les contredisent, nous sommes dûment avertis de

nous tenir sur nos gardes. Aussi, dans le désir que nous aurions de contenter Basnage, si la mort ne nous eût ravi cet historien qui savait si bien lire, et qui, en pareille affaire, était en état de remontrer à Bossuet même ; et dans l'espoir de faire chose qui puisse être de quelque utilité aux modernes écrivains Vaudois qui se bornent, pour la plupart, à puiser dans les écrits de Basnage, de Léger, et jusque dans les notes du traducteur de Mosheim, le petit assortiment d'érudition dont ils nous offrent des aperçus dans leurs nombreux opuscules ou dans leurs histoires, nous nous proposons de citer souvent, de citer tout au long, non un ou deux de ces anciens écrivains que Bossuet a eu le tort ou le malheur de ne pas lire ou de lire de travers, mais de les citer tous, afin qu'on ne nous reproche pas d'être tombé précisément sur le coin de la page défavorable aux Vaudois, *d'avoir souffert quelque illusion, d'avoir cru trouver ce que nous cherchions* sans l'avoir trouvé en effet, et d'avoir laissé échapper ce lutin de *mot*, qui a seul la vertu d'*éclaircir le sens des choses* dont on parle. Par ce moyen, nous espérons *qu'on nous épargnera* aussi *les termes et les accusations odieuses*, et qu'en cas que notre ouvrage soit trouvé trop long ou trop plein de notes et de citations, l'on en connaîtra du moins la cause,

et l'on nous en passera condonation, sachant bien que nous n'avons pris ce parti que pour prouver que *nous avons lu*, puisque c'est là une des premières thèses à établir, lorsqu'on écrit sur les Vaudois.

Après ces diverses considérations relatives au degré d'intérêt qui se rattache à l'objet de ces recherches, et à l'état de ces questions entre les écrivains catholiques d'une part et les historiens Vaudois ou protestans de l'autre, nous entrerons en matière en examinant successivement à quelle époque la secte des Vaudois a paru, à qui elle doit le jour, et ce qu'il faut penser des divers systèmes des écrivains Vaudois et protestans sur ce sujet. Nous ferons ensuite connaître quel était le but que son auteur se proposait d'atteindre, et nous déterminerons le caractère et les principaux points des doctrines que ses disciples ont professées dans les premiers temps.

Nul doute que ce ne soit une question des plus importantes dans l'histoire d'une secte quelconque, que celle de la date de son apparition; mais elle est plus importante encore dans celle des Vaudois que dans toute autre, puisque c'est sur cette date même que les Vaudois fondent leurs meilleurs argumens en faveur de la pureté de leur culte et de la conformité de leurs doctrines avec celles de l'Evangile. C'est sur cette date

encore qu'ils appuient leurs prétentions en ce qui concerne leur état civil et politique ; et il faut avouer que si la base historique qu'ils donnent à leurs prétentions était fondée, les conséquences qu'ils en déduisent n'auraient rien que de fort raisonnable. Car, s'il était vrai, comme ils le disent, que les doctrines qu'ils professent aujourd'hui ont été professées par leurs ancêtres, dans les mêmes vallées, depuis les premiers siècles du Christianisme, il faudrait reconnaître qu'elles y sont de beaucoup antérieures à la domination des princes de Savoie sur ces contrées. Et comme en pareille supposition, ces religionnaires y auraient vraisemblablement joui d'une entière liberté pour la profession de leur religion avant l'époque où cette domination s'y est établie, ils n'auraient pu la perdre que par une sorte d'attentat de leurs souverains sur des droits acquis et comme consacrés par le temps. De là une tout autre manière de juger la politique et les actes de ces souverains à leur égard ; de là bien des prétentions à faire valoir dans l'occasion, et plus d'une conséquence à tirer de ces prétentions mêmes.

Mais si, loin de pouvoir admettre une telle antériorité, il reste historiquement prouvé que les Vaudois ne se sont introduits dans les vallées que deux siècles après que la maison de Savoie y

avait établi sa domination, s'ils n'y ont été que tolérés sous des conditions auxquelles ils se sont eux-mêmes volontairement soumis; si, loin d'avoir aggravé le joug de ces conditions, les princes de Savoie l'ont constamment et successivement allégé, les prétentions et les plaintes de ces sectaires restent alors sans fondement. Dès lors aussi les actes et les mesures politiques qui les concernent, se présentant sous d'autres couleurs et sous une autre face, doivent être pesés dans d'autres balances, et jugés d'après d'autres principes que ceux qu'invoquent les historiens Vaudois.

CHAPITRE II.

Les Vaudois étaient une secte toute récente au commencement du XIIIe siècle. — Ils ont effectivement paru dans la seconde moitié du XIIe. — Témoignages des auteurs contemporains.

Lorsqu'on lit les histoires des Vaudois sorties depuis un siècle environ de la plume de leurs écrivains, l'on s'aperçoit bien que ceux-ci ont eu une connaissance plus ou moins complète des anciens écrits des catholiques qui retraçaient l'origine de leur secte et ses commencemens; mais, comme si ces historiens avaient précisément souffert, en lisant, le même genre d'*illu-*

sion que Basnage reproche à Bossuet, on ne trouve jamais chez eux, en fait de citations, que celles du très petit nombre de passages qui semblaient leur offrir quelque chose de conforme à leurs vues et à leurs opinions. On serait tenté de croire qu'ils n'acceptent les témoignages de ces anciens écrivains *qu'au favorable*, et qu'ils sont en droit de les récuser dans tout le reste. L'on dirait que, comptant sur l'impossibilité où se trouveraient la plupart des lecteurs, de recourir à la source de ces documens, ils se sont flattés d'en être crus sur parole, soit quant au peu de citations qu'ils en font, soit surtout encore quant à la manière dont ils les font (1). En cela ils ont presque atteint leur but (2); ces do-

(1) L'on voit par exemple, en parcourant l'étrange fatras de notes et de citations dont M. Muston a rempli le premier volume de son histoire, que cet écrivain a connu, à quelque chose près, les titres de tous les anciens ouvrages existans qui avaient été écrits sur les Vaudois; mais comme en lisant les chapitres qui traitaient expressément des questions qui se rapportaient à l'objet de ses recherches, il se serait exposé à y rencontrer, ou bien il y aurait rencontré en effet, tout le contraire de ce qu'il cherchait, en homme adroit comme il l'est, il a préféré n'en dire mot, et tenir tout ce qui le contrariait pour non avenu.

(2) Nous ne citerons que deux exemples à l'appui de notre assertion; le premier est celui du savant et estimable auteur de l'*Histoire de l'ancienne législation du Piémont*. Parlant de l'ancienneté de cette secte, il nous dit, sur la foi de Léger, que « l'origine « du nom de Vaudois est incertaine, quelques uns la faisant dé« river d'un certain *Valdo* de Lyon, qui prêchait les doctrines qu'ils « professent vers la fin du XIIe siècle; tandis que d'autres démon« trent qu'ils le portaient déjà *long-temps auparavant*. » (Ch. VIII.)

cumens ne se trouvant, pour la plupart, que dans des ouvrages très peu connus, ou dans les immenses collections d'écrits du moyen âge, faites par les Bénédictins, il est rare qu'on puisse les vérifier, parce qu'il devient chaque jour plus difficile et plus dispendieux de se les procurer. C'est le motif qui nous a déterminé à les citer littéralement et tout au long à la fin de cet ouvrage, où ils formeront les pièces justificatives de notre récit. Ce système de déguisement que nous reprochons hautement aux historiens dont nous parlons, a été si constamment et si uniformément suivi de leur part, qu'il serait impossible d'apercevoir en eux des traces de variations sur ce sujet. Qu'on ne s'attende donc pas à ce qu'ils produisent et discutent avec franchise et bonne foi les anciens documens qui les

Le second se trouve dans l'opuscule intitulé : *Notice élémentaire de géographie*, qu'un véritable ami des enfans vient de faire imprimer pour leur usage. On y lit « que les Vaudois ont suivi, d'après ce que l'on croit, les erreurs de Claude, évêque de Turin, qui avait été condamné par l'Eglise au commencement du IXe siècle. Ils tirèrent ensuite leur nom des sectateurs de Pierre Valdo, qui, après avoir été chassés de Lyon et du Dauphiné, à cause qu'ils professaient une hérésie en partie semblable à celle des Albigeois, se réfugièrent dans les vallées qu'ils habitent, vers la fin du XIIe siècle. » (Part. III, p. 25.) On pourrait y ajouter celui de l'auteur du *Compendio della Istoria della R. Casa di Savoia*, qui énonce ainsi son opinion : « On dit que les Vaudois « ont pris leur nom d'un certain Valdo, lyonnais, chef de la secte « au XIIe siècle; mais leur secte est beaucoup plus ancienne. » Bertolotti, t. II, p. 18.

concernent, quand il s'agit, par exemple, d'éclaircir l'origine de leur secte, de déterminer l'époque de son apparition, d'apprécier le but de son auteur et de retracer le caractère de ses doctrines primitives. Ils se bornent alors à nous dire vaguement qu'elle est d'une telle ancienneté qu'il serait impossible d'indiquer au juste le temps où elle a paru ; qu'elle remonte, du moins, d'une manière incontestable, jusqu'à Claude, évêque de Turin, qui vivait au commencement du IXe siècle, ou jusqu'à saint Sylvestre, contemporain de l'empereur Constantin, ou même jusqu'à saint Paul dont ils se disent les disciples (1). En un mot, dédaignant ou démentant le témoignage des anciens écrivains les plus dignes de foi, ils placeront leur origine partout où l'on voudra, pourvu que ce ne soit pas dans le douzième siècle, et qu'on ne leur donne pas pour chef et pour fondateur l'honnête marchand lyonnais, Pierre Valdo, que leurs plus anciens historiens avaient néanmoins toujours désigné comme le véritable auteur de leur secte.

Mais, quels que soient leurs efforts pour s'at-

(1) Voyez Bert, *Livre de famille*, p. 13, 14, 15.
Peyron, *Considérations sur les Vaudois*, Introd. p. I, et ch. 2; p. 23. — *Notice historique sur les Vaudois*, p. 3.
G. Lowther, *Brevi osservazzioni sullo stato presente de' Valdesi*, p. 3-4.

tribuer les honneurs d'une plus haute antiquité, il faudrait renoncer à toute critique et à toute certitude historique, pour les satisfaire dans leurs prétentions.

S'il est un fait clairement établi par les monumens de l'histoire contemporaine, un fait qui réunisse à un haut degré tous les caractères de la certitude historique, c'est celui que nous énonçons en disant que la secte vaudoise était regardée comme toute récente au commencement du XIII[e] siècle, et qu'elle n'avait effectivement paru que dans la seconde moitié du XII[e]. Pour s'en convaincre, il suffit de réunir les témoignages des écrivains de cette époque.

Le premier que nous alléguerons est celui de Bernard, abbé de Foncald, écrivain de la fin du XII[e] siècle, auteur d'un *Traité contre les Vaudois*, juge et témoin des premiers débats qui s'élevèrent entre les catholiques et les nouveaux sectaires (1).

Selon cet écrivain, « Pendant que le pape Lu-
« cius, d'heureuse mémoire, occupait le siége
« de Rome, *il parut tout-à-coup de nouveaux*

(1) Tous les auteurs que nous avons pu consulter sont d'accord sur le temps où Bernard de Foncald a vécu. Ils le placent tous sur la fin du XII[e] siècle. Voyez entre autres, Noël Alexandre. *Hist. eccles.*, sec. XI et XII, cap. IV, § VII. — Les éditeurs de la *Biblioth. des Pères*, t. 25. *Series auctorum*. — Bossuet. *Hist. des Variations*, liv. XI. § LXXV.

« *hérétiques*, qui portant en leur nom une sorte « de présage de leurs déplorables destinées, ont « été appelés *Vaudois* (Valdenses). Ce nom « dérivant de deux mots latins (*vallis densa*) « qui désignent une vallée profonde et téné- « breuse, indique assez exactement les épaisses « ténèbres qu'ont répandues sur ces hérétiques « les erreurs dans lesquelles ils sont tombés (1). « Le même pape *Lucius* les ayant condamnés, « ils persistèrent, malgré cette condamnation, « à répandre au loin le venin de leurs perfides « doctrines. Témoin de cette propagation, Ber- « nard, archevêque de Narbonne, prélat plein « de zèle pour la gloire de Dieu et les intérêts « de la religion, s'opposa comme un rempart « inexpugnable aux progrès de la nouvelle secte. « Ayant convoqué une nombreuse assemblée « composée de prêtres, de religieux et de laï- « ques, il y appela en jugement les propagateurs « de l'erreur. Sans entrer dans le détail de l'exa- « men qu'on fit de leur doctrine, je me borne- « rai à dire qu'ils y ont été condamnés, après la « plus mûre discussion. Cette nouvelle condam- « nation portée contre eux, ne les empêcha « point de continuer à répandre leurs erreurs,

(1) Nous examinerons l'étymologie allégorique que cet écrivain donne au mot de *Vaudois*, dans le chapitre où nous en ferons connaître la véritable origine.

« soit en public, soit en particulier. Par surabondance de droit, on les invita encore à une « seconde conférence composée comme la première d'un certain nombre d'ecclésiastiques et « de laïques ; et afin d'abréger la durée de ces « débats, on convint de part et d'autre de choisir pour juge un certain prêtre nommé Raymond de Daventrie, homme plein de religion « et de piété, aussi illustre par ses vertus que « par sa naissance. Au jour fixé, les parties « contendantes étant réunies dans le lieu qui « avait été indiqué, et où un grand nombre « d'autres ecclésiastiques et de laïques s'étaient « rendus comme spectateurs, les catholiques « accusèrent les Vaudois de s'écarter de la foi « sur plusieurs points. Ceux-ci répondirent à « chaque accusation en particulier. On disputa « long-temps et on allégua de part et d'autre « un grand nombre de témoignages à l'appui « des sentimens que l'on soutenait. Le juge « ayant ouï les raisons et les autorités de chaque « parti, rendit par écrit une sentence définitive, « en vertu de laquelle il prononçait que les Vaudois étaient vraiment hérétiques sur les points « qui avaient fait la matière des accusations portées contre eux.

« C'est pour faire connaître les raisons et les « témoignages sur lesquels les Vaudois ap-

« puyaient leurs assertions, et pour montrer « quelles ont été nos réponses, et d'après quels « textes de l'Écriture nous avons défendu la foi « catholique, que nous avons composé ce petit « ouvrage, auquel nous avons joint quelques « autres traités contre d'autres hérésies. Notre « but principal a été d'en faire un moyen d'in- « struction et de direction pour quelques clercs « qui, soit par ignorance coupable, soit par « manque de livres instructifs, ne s'opposent « pas aux ennemis de la vérité, et sont devenus « un sujet de scandale pour les fidèles soumis à « leur autorité. Ceux-ci n'étant pas affermis « dans la foi catholique par leurs pasteurs, et « n'étant pas nourris de la parole des saintes « Écritures, chancellent, s'égarent et manquent « la fin pour laquelle ils ont été créés (1). »

Ce récit d'un témoin contemporain, dont la précision ne laisse rien à désirer, établit manifestement que les Vaudois *nouveaux hérétiques,* inconnus avant le pontificat de Lucius, parurent pour la première fois sous un pape de ce nom qui les condamna. Ce pape ne peut être que Lucius III, qui a gouverné l'Eglise depuis 1181 jusqu'à 1185, sous lequel il est, pour la pre-

(1) Voyez le texte latin de ce passage au n° 1 des *Pièces justificatives*, où nous insérerons aussi ceux des auteurs que nous citerons à la suite de celui-ci.

mière fois, question des Vaudois dans l'histoire, et qui prononça effectivement leur condamnation au concile de Vérone, tenu en 1184 (1). Après cette première condamnation, les sectaires ayant encore continué à prêcher, selon Bernard de Foncald, et s'étant répandus dans le midi de la France, on les fit comparaître, comme novateurs, dans diverses assemblées du clergé et des fidèles, pour rendre raison de leur doctrine, et ils y furent de nouveau condamnés. L'époque de cette nouvelle condamnation, qui aurait eu lieu sous Bernard, archevêque de Narbonne, coïncide exactement avec celle du pape Lucius, puisque cet archevêque a gouverné l'église de Narbonne depuis 1181 jusqu'en 1191. En conséquence, à supposer même qu'il se soit écoulé quelques années entre la première promulgation que les Vaudois ont faite de leurs erreurs, et le moment où ils furent condamnés par le pape Lucius III et par l'archevêque de Narbonne (2), il sera toujours vrai de dire que ces hérétiques n'ont

(1) Voyez Mansi, *Sac. Concil. nova et amplissima Collectio, Venet.*, 1798, t. XXII, p. 492-3, qui rapporte la condamnation de ces sectaires sous le nom d'*humiliés* ou de *pauvres de Lyon*, d'après le récit d'un auteur contemporain, qu'il désigne sous le nom de *Anonymus Zwetlensis*.

(2) Voyez l'article concernant cet archevêque qui se nommait *Bernard Gaucelin*, dans le t. I, p. 377, art. *Archiep. Narbonn.*, de l'ouvrage intitulé : *Gallia Christiana*; éd. de Paris. 1656, 4 vol. in-fol.

paru que vers la fin ou dans la seconde moitié du douzième siècle.

Alain de l'Isle, ou, selon d'autres, de Lille, surnommé le *grand* ou le *docteur universel* (1), célèbre professeur de théologie de l'université de Paris, vers la fin du même siècle, nous en fournit une nouvelle preuve dans son ouvrage intitulé : *De la Foi catholique*.

Cet ouvrage est dédié au prince de Montpellier, et l'auteur raconte, dans la dédicace, qu'il l'a composé contre *les hérétiques de son temps*, qu'il appelle de *nouveaux hérétiques*, et parmi lesquels il nomme expressément les *Vaudois*. Voici ce qu'il nous rapporte sur l'origine et le caractère de cette secte : « Il y a de certains hé« rétiques qui affectent un grand air de sainteté, « quoiqu'ils ne soient que des loups recouverts

(1) Il y a eu, au rapport des biographes, plusieurs écrivains presque contemporains qui ont porté le nom d'*Alain*. Ce qui distingue celui que nous citons, ce sont ses écrits, son surnom de *Grand* ou de *Docteur universel*, et surtout la réputation extraordinaire, nous pourrions presque dire prodigieuse, dont il a joui de son temps. C'est de lui qu'on disait proverbialement : *Sufficiat vobis vidisse Alanum*. Selon Bossuet, il composa son ouvrage, espèce de *Somme théologique*, vers l'an 1202. Selon Noël Alexandre (*Hist. eccles.*, séc. XI et XII, cap. VI, art. 12), il serait mort en 1181. Selon Cave (*Script. eccles. hist. litt.*, au mot *Sæc. schol.*) il aurait fleuri vers l'an 1215; selon Roquefort (*Biog. univ.* au mot *Alain*), il serait mort dans les premières années du XIIIe siècle. Enfin, selon de Visch, éditeur de ses œuvres, il aurait vécu jusque vers l'an 1294; mais tous les auteurs rejettent cette date, et il est évident qu'elle ne repose que sur une méprise de cet éditeur.

« de la peau de brebis. On les appelle Vaudois, « du nom de leur chef qui est Valdo. Cet hérésiarque, uniquement guidé par son esprit « privé, et sans mission quelconque, donna naissance à cette nouvelle secte. Il prétendit exercer le ministère de la prédication, sans qu'aucun évêque lui en eût accordé l'autorisation, « et quoiqu'il fût également dépourvu de toute « inspiration d'en haut, de toute science et même de toute connaissance des lettres. Philosophe sans jugement, prophète sans vision, apôtre sans mission, précepteur sans instruction, « dont les disciples ou, pour mieux dire, les misérables dupes se répandirent dans différentes « contrées pour y séduire les simples en leur faisant échanger la vérité contre l'erreur qu'ils « leur apportaient. Prédicateurs affamés, ils prêchaient bien plus pour trouver de quoi se « nourrir, que pour donner à leurs auditeurs le « pain de la parole du Seigneur. Ils refusaient de « travailler de leurs mains pour gagner leur vie, « préférant vivre dans l'oisiveté, et débiter des « erreurs pour escroquer leur nourriture, bien « que l'apôtre saint Paul nous enseigne que quiconque refuse de travailler se rend par là même « indigne de vivre (1). »

(1) Voyez ce passage n° 2 des Pièces justificatives.

Ce texte n'a pas besoin de commentaire. Alain écrit contre les *hérétiques de son temps*, qu'il dit être des *hérétiques nouveaux*, et auxquels il donne le nom de *Vaudois*. Il signale les dehors hypocrites à l'aide desquels ils cherchaient à en imposer aux fidèles qui ne les connaissaient pas encore suffisamment. Il nomme Valdo pour *chef* et pour *fondateur* de cette nouvelle *secte*. Cela posé, l'époque de l'apparition des Vaudois se trouve clairement déterminée, puisque personne, même parmi ces derniers, ne conteste que Valdo n'ait vécu dans la seconde moitié du XIIe siècle.

Eberard de Béthune et Pierre de Vaucernay, écrivains du même temps que les précédens, déposent en faveur des mêmes faits; l'un en ce qui concerne l'apparition récente des Vaudois par rapport au temps dont nous parlons; l'autre en ce qui a rapport au nom de l'hérésiarque qui leur a donné le jour.

Selon le premier, « il y a des hérétiques qui « portent le nom de Vaudois (*vallenses*), à cause « qu'ils se regardent comme habitant dans une « vallée de larmes. De leur part, les apôtres de- « viennent un objet de dérision (1). Ces héréti-

(1) Eberard entend sans doute parler ici du mépris que les Vaudois faisaient rejaillir sur les apôtres, par la manière ridicule dont ils prétendaient les imiter, et non d'un mépris formel qu'ils auraient affiché envers les envoyés de J.-C.

« ques préfèrent qu'on les appelle *sabbatés*, du « mot de *sabbata* (sabots), plutôt que de por- « ter le nom de *chrétiens* dérivé de celui du « *Christ*. Ils portent le signe de la croix sur leurs « chaussures, au lieu d'en imprimer la vertu sur « leur chair, selon l'enseignement de l'Evangile. « Ils tracent la figure d'une couronne sur leurs « sandales, au lieu de la porter sur la tête, pla- « çant ainsi la vertu de mortification et de péni- « tence dans des choses purement extérieures, « quoique le prophète Isaïe nous dise qu'elle « consiste bien plus dans le brisement du cœur « que dans le déchirement des habits. Oh! quelle « singulière *nouveauté*, et quelle nouvelle *race* « de *truands* (1) que celle de ces hommes qui « voudraient qu'on les regardât comme autant de « nouveaux *Christs* dans les différens lieux où ils « se montrent! Ils passent la journée assis au « soleil, et à l'heure du souper, ils se mettent à « parcourir les rues et les places publiques pour « mendier leur nourriture.......»

Eberard leur prouve ensuite par les Saintes Ecritures qu'ils sont tenus de travailler pour vivre, et il finit par cette apostrophe : « Toutes « ces choses, ô Vaudois, vous sont enseignées « par Salomon; et cependant vous ne voulez

(1) Expression usitée pendant le moyen âge, pour désigner des vagabonds, des mendians, etc.

« ni recueillir, à l'exemple de la fourmi, ni « travailler des mains, comme d'autres insectes, « qui, tout petits qu'ils sont, se montrent en « cela plus sages que bien des gens qui croient « l'être beaucoup (1). »

L'historien de la guerre des Albigeois, Pierre de Vaucernay, dont l'ouvrage fut écrit, suivant Cave, l'an 1212, ou quelques années plus tôt, selon Bossuet, après avoir prévenu ses lecteurs qu'il n'écrit que ce qu'il a vu de ses propres yeux, ou ce qu'il a appris de personnes tout-à-fait dignes de foi, atteste aussi positivement que les Vaudois descendent de Valdo, et fixe par là même la date de leur apparition. Après avoir parlé des Albigeois, il nous dit que, « outre ces héré« tiques, il y en avait d'autres qu'on appelait « *Vaudois*, du nom d'un certain *Valdo* lyonnais. « Ceux-ci étaient mauvais, à la vérité ; mais ils « l'étaient beaucoup moins que les Albigeois. « Leurs croyances étaient conformes aux nôtres « sur bien des points, et elles n'en différaient que « sur un petit nombre d'autres. Laissant de côté « l'énumération partielle de leurs diverses erreurs, « je les réduirai ici à quatre chefs. Ils faisaient « une obligation de porter des sandales à l'instar « de celle des apôtres. Ils disaient qu'il n'était

(1) Voyez le n° 3 des *Pièces justificatives*.

« jamais permis de prêter serment, ou de con-« damner quelqu'un à mort pour quelque raison « que ce fût. Ils soutenaient aussi que chacun « d'eux, en cas de nécessité, et pourvu qu'il eût « des sandales aux pieds, pouvait validement « consacrer, c'est-à-dire, rendre présent le corps « de J.-C., sans avoir même reçu auparavant de « l'évêque l'ordre de la prêtrise (1). »

Mais de tous les écrivains contemporains, ou presque contemporains de Valdo, celui qui a décrit avec plus de détails et de précision ce qui regarde le temps, le lieu et les autres circonstances relatives à l'apparition de cette secte, c'est Etienne de Belleville (2), de l'ordre des Dominicains, dont le confrère Echard a publié les fragmens (3). On verra par son récit que les documens qu'il nous a laissés lui avaient été fournis par les témoins les mieux instruits de la vérité des faits. Il avait exercé pendant vingt-cinq ans la charge d'inquisiteur contre ces sectaires, lorsqu'il composa l'ouvrage d'où nous tirons le pas-

(1) Voyez le n° 4 des *Pièces justificatives.*

(2) Les écrivains modernes qui ont parlé de lui, le désignent sous les noms de *Stephanus de Borbone, seu de Bellavilla :* le dernier de ces noms paraît avoir été celui de sa patrie, et l'autre son nom de maison.

(3) L'ouvrage d'Echard est connu sous le titre suivant : *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti..... Lutetiæ Parisiorum*, 1719, 2 v. in-fol.

sage qui suit. « Les Vaudois ont été ainsi appe-
« lés du nom du premier auteur de leur hérésie,
« qui était Valdo. Ils sont aussi connus sous la
« dénomination de *Pauvres de Lyon*, parce que
« c'est dans cette ville qu'ils commencèrent à se
« réunir pour faire profession de pauvreté. Ils
« s'appellent eux-mêmes les *Pauvres d'esprit*,
« parce que le Seigneur a dit dans saint Matthieu,
« chap. 5 : *Heureux ceux qui sont pauvres*
« *d'esprit!* Ils le sont véritablement en ce qui
« concerne les biens spirituels et les grâces de
« l'Esprit saint.

« Voici donc de quelle manière a commencé
« cette secte, selon que je l'ai appris de plusieurs
« personnes qui ont vu les premiers Vaudois,
« et entre autres, d'un prêtre de Lyon nommé
« Bernard Ydros, homme justement considéré,
« riche et ami de notre ordre (1). Ce prêtre
« rapportait qu'ayant exercé pendant sa jeu-
« nesse la profession de copiste, il avait transcrit
« pour l'usage de Valdo, et au moyen d'une
« somme convenue, les premiers livres que les
« Vaudois possédèrent en langue romane ; li-

(1) Le père Etienne s'était déjà acquis une grande réputation à Lyon dans l'exercice du saint ministère en 1223. En rapprochant cette date de celle que nous assignons à la prédication de Valdo, l'on voit comment ce religieux a pu être informé jusque dans les plus petits détails, de ce qui concerne l'origine de la secte des Vaudois.

« vres dont un certain grammairien, nommé
« *Etienne de l'Anse,* faisait la traduction du latin
« en cette dernière langue dans laquelle Bernard
« les écrivait sous sa dictée. Ce prêtre obtint en-
« suite un bénéfice dans la métropole de Lyon,
« où je l'ai beaucoup connu, et il est mort d'une
« chute qu'il fit du faîte d'une maison qu'il se
« faisait construire.

« Un riche habitant de Lyon, nommé *Valdo*,
« entendant lire l'Évangile en latin sans pouvoir
« le comprendre, parce qu'il était peu lettré,
« et désirant de connaître le contenu des saints
« livres, fit un pacte avec les deux prêtres que
« nous venons de nommer. Il convint d'une
« somme avec l'un, pour qu'il lui en fit la tra-
« duction en langue vulgaire; et d'une autre
« somme avec l'autre, pour qu'il lui écrivît cette
« traduction sous la dictée du premier; ce qu'ils
« firent l'un et l'autre, soit pour les Evangiles,
« soit pour plusieurs autres livres de la Bible,
« et pour des passages choisis des saints Pères
« qu'ils devaient classer sous divers titres, de
« manière à former une collection de pensées en
« forme de sentences. Valdo lisant ces ouvrages
« qu'il s'efforçait de graver dans sa mémoire,
« forma la résolution d'observer la perfection
« évangélique dont les apôtres nous ont donné
« l'exemple. Il vendit pour cela tous ses biens,

« et en jetait le produit aux pauvres par les rues,
« et jusque dans la boue, pour mieux témoigner
« le mépris qu'il en faisait. Ne prenant conseil
« que de sa présomption et de sa témérité, il
« usurpa les fonctions et la mission des apôtres,
« annonçant l'Évangile et les autres choses qu'il
« avait apprises, prêchant dans les rues et sur
« les places publiques, réunissant grand nombre
« de personnes, hommes et femmes, auxquels
« il conseillait de suivre son exemple, et dont il
« faisait en même temps des sectateurs et de
« nouveaux prédicateurs de sa doctrine. Il en
« envoya aussi dans les lieux environnans, pour
« y prêcher de la même manière; n'ayant égard
« dans le choix de ces envoyés, ni à la bassesse
« des métiers qu'ils avaient exercés auparavant,
« ni à la différence de sexe; mais employant
« également hommes, femmes, idiots et illettrés.
« Ceux-ci se mirent donc à parcourir les campa-
« gnes voisines, s'introduisant dans les maisons,
« prêchant indifféremment sur les places publi-
« ques ou dans les églises, et provoquant leurs
« auditeurs à se joindre à eux et à en faire au-
« tant. Mais leur ignorance et leur témérité
« leur ayant fait répandre partout autant d'er-
« reurs qu'ils donnaient d'ailleurs de scanda-
« les, ils furent cités par devant l'archevêque
« de Lyon, nommé Jean, qui leur défendit

« de s'arroger le droit d'interpréter les Ecri-
« tures, et d'exercer le ministère de la prédi-
« cation. Ceux-ci recoururent alors à la réponse
« des apôtres qu'on lit dans le Ve chapitre de
« leurs *Actes;* et leur chef usurpant la préroga-
« tive de saint Pierre, allégua les paroles que ce
« chef des apôtres adressa aux princes des prê-
« tres, disant : *Il faut obéir à Dieu plutôt*
« *qu'aux hommes*, et accomplir le précepte
« qu'il a laissé à ses envoyés : *Prêchez l'Evan-*
« *gile à toute créature;* comme si c'était à eux
« et non aux apôtres que ce précepte eût été
« donné, et comme si ces derniers, tout apôtres
« qu'ils étaient, eussent entrepris de le mettre à
« exécution, avant d'avoir été revêtus de la force
« d'en haut et d'avoir reçu le don des langues.

« Par suite d'une telle conduite Valdo et ses
« adhérens, d'abord coupables de présomption
« et d'usurpation du ministère apostolique, tom-
« bèrent dans la désobéissance, et s'y montrant
« opiniâtres, ils encoururent l'excommunication.
« Ils furent ensuite chassés de la ville de Lyon
« et cités à comparaître au concile de Rome qui
« a précédé celui de Latran (1), et où ayant
« encore montré la même opiniâtreté, ils fu-

(1) Ici le père Echard indique entre deux parenthèses qu'il s'agit, selon lui, du 4e concile de ce nom.

« rent condamnés comme schismatiques. On les « vit dès lors se mêler à d'autres hérétiques en « Provence et en Lombardie (1), en adopter « et propager les erreurs, se montrer partout « comme les ennemis les plus acharnés et les « plus dangereux pour l'Église, faisant parade « de foi et de sainteté, bien qu'ils n'en eussent « que les apparences, se couvrant du voile du « mystère et du secret, se déguisant, se tra- « vestissant de mille manières pour répandre « de toute part le poison de leurs hérésies. Un « jour un des principaux d'entre eux fut arrêté, « et l'on trouva chez lui les indices d'un grand « nombre de travestissemens qu'employait ce « nouveau Protée. Aussitôt qu'il s'apercevait « qu'on était à sa poursuite sous tel signalement, « il recourait à un déguisement qui le rendait « méconnaissable. Il portait quelquefois un ha- « bit et des devises de pélerin, une autre fois on

(1) Nous ferons observer en passant que M. Muston se fonde sur ces paroles pour prouver que les Vaudois dont il s'agit ici et qu'il suppose être les disciples de Valdo, se sont unis à d'autres Vaudois de beaucoup plus anciens qu'eux et par conséquent de beaucoup antérieurs à P. Valdo. Ces Vaudois plus anciens que Valdo, et auxquels celui-ci se serait réuni, seraient, selon lui, les Vaudois du Piémont. Il n'y a rien à dire contre une telle manière de raisonner et d'interpréter les textes. Nous ferons seulement observer que les preuves et les raisonnemens qui remplissent le 1er vol. de M. Muston sont à peu près tous de la même force et également concluans.

« ne voyait en lui que l'extérieur et les instrumens « de mortification d'un pécheur pénitent. Ici il se « faisait passer pour cordonnier, là pour barbier, « ailleurs pour moissonneur, etc. Les autres ad- « hérens de la même secte en faisaient autant.

« Cette secte a paru vers l'an 1170 sous Jean « de Bellesmes, archevêque de Lyon (1). »

Le long passage que nous venons de citer nous paraît renfermer un acte de naissance qui ne laisse rien à désirer. Grâce au P. Étienne de Belleville, les Vaudois peuvent maintenant connaître jusque dans les derniers détails la véritable origine de leur secte et toutes les circonstances relatives à son apparition (2).

Un autre témoin dont l'autorité ne le cède en

(1) A la suite de cette date, l'éditeur des fragmens du P. Etienne fait observer que dans le manuscrit que l'on conserve à la bibliothèque de Rouen, on trouve une autre date, celle de 1180 au lieu 1170, et il ajoute qu'il croit cette date beaucoup plus certaine que celle de l'autre manuscrit, parce que Jean de Bellesmes ne serait monté sur le siége de Lyon que l'an 1180.

Selon les auteurs de la *Gaule chrétienne*, à l'art. Archev. de Lyon, t. I, p. 320, cet archevêque, dont quelques auteurs ont francisé le nom de Bolesmanis par celui de Bellesmes, d'autres par celui de Bellesmains, d'autres encore par celui de Bellemaison, serait effectivement monté sur ce siége en 1180, et il s'en serait démis quelques années après pour entrer dans le monastère de Clairvaux; ce qui est certain, c'est qu'en 1195 il avait déjà un successeur sur le siége de Lyon, dans Raynal de Forest. C'est donc dans l'intervalle de 1180 à 1193 qu'il faudrait placer les événemens dont parle ici le P. Etienne.

(2) Voyez ce passage au n° 5 des *Pièces justificatives*.

rien à celle des précédens, c'est le Père *Moneta*, célèbre professeur de philosophie dans l'université de Bologne vers le commencement du XIII[e] siècle. Cet habile maître ayant renoncé au monde et à l'enseignement pour entrer dans l'ordre des Frères Prêcheurs, consacra le reste de sa vie à la conversion des Cathares et des Vaudois dont il ramena un grand nombre dans le sein de l'Église (1).

(1) La vie de Moneta offre des détails pleins d'intérêt, mais comme ces matières sont étrangères au but de notre ouvrage, nous nous bornerons à citer le fait suivant relatif à une des principales circonstances de sa vie, c'est-à-dire, à sa conversion.

Pendant que ce maître célèbre, à qui la chaire de philosophie avait été décernée par des acclamations unanimes, donnait ses leçons à une foule immense de disciples qui venaient l'entendre de toutes les parties de l'Italie, on vit arriver à Bologne (en 1218) un prédicateur français, dont la réputation d'éloquence attirait de toute part un concours immense à ses sermons. Aucune église n'était assez vaste pour contenir ceux qui désiraient l'entendre, et ses sermons étaient ordinairement suivis de conversions aussi nombreuses qu'éclatantes. C'était Reginald, ex-doyen du chapitre d'Orléans, homme véritablement puissant en œuvres et en paroles, qui avait renoncé depuis peu à son titre et à son bénéfice pour entrer dans l'ordre de Saint-Dominique. Moneta craignant de se laisser entraîner comme tant d'autres par l'éloquence de ce nouvel apôtre, avait pris le parti de ne pas aller l'entendre. Il se servait même de son ascendant et de l'influence que lui donnait sa réputation pour en détourner ses amis, les personnes de sa connaissance et surtout ses élèves. Si l'on voit encore l'emploi de tels moyens dans le siècle où nous vivons, il paraît du moins que l'honneur de l'invention ne nous est pas dû. Les élèves de Moneta, moins forts ou plus sages que leur maître, cédaient à l'entraînement général et à la curiosité d'entendre un homme dont la parole produisait un ébranlement si universel et si extraordi-

Pour atteindre plus facilement ce but il travailla à dissiper la ligue que ces hérétiques avaient formée contre l'Église romaine, et, dans ce dessein, il composa un ouvrage théologique dans la forme et sous le titre de *Somme*, ouvrage que le P. Richini, religieux du même ordre, publia en 1743. Cet écrit de Moneta appartient incontestablement à la première moitié du XIII[e] siècle, ainsi qu'on le voit par le 3[e] ch. du 3[e] liv.,

naire dans ses effets. Ils en furent ravis; et dès cet instant ils ne se donnèrent plus ni paix, ni trève, et ils n'en laissèrent plus à leur maître qu'il ne leur eût promis d'aller l'entendre *au moins une fois*. Le professeur, pour se débarrasser de leur importunité, le leur promit enfin; mais il ne se pressait pas de leur tenir parole. Chaque jour c'était un nouveau prétexte. Les élèves ne se découragèrent cependant pas. Au jour de la fête de saint Etienne, premier martyr, ils vont de nouveau le sommer d'acquitter sa promesse; et, de crainte qu'il ne leur échappe encore, ils l'entraînent presque malgré lui à l'église. La foule qui était accourue pour entendre l'homme de Dieu était telle ce jour-là, que professeur et disciples durent rester à la porte du temple. La voix de l'orateur parvint cependant jusqu'à eux. A peine celui-ci avait-il adressé à ses auditeurs l'éloquente apostrophe qu'il tirait de l'application du texte de son discours: *Video cœlos apertos*, etc., que Moneta se sentit ébranlé, se reconnaissant forcément pour un de ceux à l'égard desquels le texte ne devait jamais avoir d'application, s'il ne changeait de conduite. Il écouta le reste du discours avec un profond recueillement, alla ensuite se jeter aux pieds du prédicateur, mit ordre à sa conscience et à ses affaires, renonça à l'enseignement et devint lui-même un des plus savans et des plus éloquens prédicateurs de son temps. Ses travaux pour la conversion des pécheurs et des hérétiques sont étonnans. Il fit d'innombrables conversions. Zèle, science, piété, tout en lui était remarquable, et lui assurait l'empire des cœurs. Voilà les hommes que renfermait alors le nouvel institut, si justement appelé l'*Ordre des prédicateurs*.

§ 2, où l'auteur nous dit qu'il y travaillait encore en 1244. Son ouvrage serait donc à peine postérieur à Valdo de 80 ans, selon les dates que nous avons rapportées précédemment, et selon le calcul que Moneta lui-même en fait.

En effet, le P. Moneta énonce comme un fait incontestable qu'à l'époque où il écrivait : « Il « n'y avait pas long-temps que les Vaudois « avaient pris naissance. La raison en est évi« dente, ajoute-t-il, car ayant eu pour fonda« teur Valdo de Lyon qui le premier a ouvert « la voie dans laquelle ils marchent, il n'y a pas « plus de 80 ans pour remonter à ce chef; ou « bien s'il y en a plus ou moins, ce plus ou ce « moins est trop peu de chose pour qu'on doive « en tenir compte (1). »

Rien de plus précis et de plus concluant qu'un tel témoignage sur l'époque de l'apparition des Vaudois. L'exactitude de Moneta, en fait de dates, y est presque portée jusqu'au scrupule ; et c'est après avoir ainsi déterminé la durée de leur secte, qu'il ajoute dans ce même endroit : « Si « les Vaudois disent qu'ils sont antérieurs à Val« do, qu'ils le prouvent par quelque témoi« gnage ; ce qu'il leur est de toute impossibilité « de faire. »

(1) Voyez le n° 6 des *Pièces justificatives*.

Les deux derniers écrivains que nous venons de citer ne sont pas les seuls de l'ordre de saint Dominique qui rendent témoignage de l'apparition de la secte Vaudoise sur la fin du XII[e] siècle. Il faut encore y joindre le suivant que quelques historiens vaudois citent avec plaisir, s'imaginant faussement y trouver quelque chose de favorable à leurs prétentions.

Ce nouveau témoin est *Rainier Sacco* qui, après avoir passé 17 ans dans la secte des *Cathares* qui le regardaient comme un de leurs principaux chefs et l'avaient même élevé à l'épiscopat (1), ouvrit enfin les yeux sur ses erreurs, les abjura et rentra dans le sein de l'Église catholique, ainsi qu'il le raconte lui-même dans un des ouvrages qu'il composa ensuite contre ces hérétiques et contre les Vaudois leurs alliés et leurs amis. Nommé inquisiteur dans la province de Lombardie, il s'y occupa avec succès pendant le reste de ses jours de la conversion de ses anciens frères errans. Si donc quelqu'un a pu connaître de près l'histoire, les doctrines et les secrets de ces sectes, c'est incontestablement celui qui, comme Rainier, a passé de longues années dans leur sein et a figuré parmi eux

(1) Les Cathares avaient effectivement la prétention de se donner des évêques et même des papes de leur façon.

comme un de leurs premiers ministres et de leurs plus habiles défenseurs. L'ouvrage de ce Père que nous allons citer, est celui que Gretser a publié sous le titre de *Livre de Rainier contre les hérétiques Vaudois*. Il paraît être postérieur d'une dizaine d'années à celui de son confrère Moneta ; c'est-à-dire qu'il aurait été terminé vers l'an 1254 ; c'est la date que lui assignent Gretser, Cave, Bossuet, Echard, Noël Alexandre et les éditeurs de la *Bibliothèque des Pères* (1).

Voici comment Rainier rapporte l'origine des Vaudois dans le cinquième chapitre intitulé : *Des sectes des hérétiques modernes*.

« Observez que la secte des *Pauvres de Lyon*, « qu'on appelle aussi *Léonistes*, a pris naissance « de la manière suivante : quelques citoyens « des plus riches de la ville de Lyon se trouvant « un jour réunis, un d'entre eux fut frappé de « mort subite au sein de cette réunion. Un des « spectateurs de cette mort instantanée en fut « tellement effrayé, qu'il donna aussitôt une « grande somme d'argent aux pauvres. Sa libé- « ralité ayant attiré une foule d'indigens à sa « suite, il commença à leur enseigner la *pau-*

(1) Selon M. Peyran (p. 16), Rainier aurait déjà été nommé inquisiteur contre les Vaudois *au commencement du* XIIIe *siècle*, et il n'aurait vécu qu'environ 60 ans après Valdo.

« vreté *volontaire*, et s'efforça d'en faire des
« imitateurs de Jésus-Christ et des apôtres. Il
« se servit aussi du peu d'instruction qu'il avait,
« pour leur faire connaître le texte du Nouveau
« Testament en langue vulgaire ; mais ayant été
« repris de sa témérité à enseigner l'Évangile,
« il méprisa la réprimande qui lui avait été faite
« et persista dans l'enseignement de sa doctrine.
« Il disait à ses disciples que le clergé, dont la
« conduite était d'ailleurs répréhensible, ne se
« déclarait contre eux que parce qu'il portait
« envie à leur sainteté et à leur doctrine. Le
« pape ayant porté contre eux une sentence
« d'excommunication, ils n'en tinrent non plus
« aucun compte, et ils persistèrent dans leur
« opiniâtreté. C'est ainsi qu'ils ont propagé leurs
« doctrines et leur aigreur contre nous, dans
« les environs de Lyon (1). »

Ainsi parle Rainier. Les écrivains vaudois fermant les yeux sur le chapitre d'où nous avons tiré cette citation, s'attachent à un autre passage du même auteur qui se trouverait dans le chapitre précédent. Comme ils font semblant de croire que le passage qu'ils citent leur donne droit à une plus haute antiquité que celle que nous leur reconnaissons, nous en renverrons la citation et

(1) Voyez le texte n° 7 des *Pièces justificatives*.

l'examen à l'endroit où nous discuterons leurs prétendues preuves d'antériorité d'existence sur P. Valdo. Nous ferons seulement observer en passant que jamais aucun écrivain vaudois, après avoir cité le passage qu'ils croient leur être favorable, n'a cité à sa suite celui que nous venons de rapporter ; et que, si l'on en excepte M. Muston, aucun n'a même laissé soupçonner à ses lecteurs l'existence de ce dernier passage. En quoi ils conviendront du moins que nous agissons avec plus de bonne foi qu'eux, puisque après avoir rapporté le passage qui est en faveur de notre opinion, nous nous empressons de prévenir le lecteur qu'il en existe un autre du même auteur, sur lequel nos adversaires croient pouvoir fonder leurs prétentions à une plus haute antiquité. Cette différence de procédé entre eux et nous vient probablement de ce que le texte qu'ils nous opposent n'a rien de véritablement contraire à l'opinion que nous soutenons ; tandis que celui que nous leur alléguons leur a toujours paru si tranchant et si décisif contre leurs prétentions, qu'ils n'ont jamais eu le courage de le produire au grand jour. L'on observera encore que si Rainier disait effectivement dans l'endroit cité par les Vaudois, ce que ceux-ci lui font dire, il ne s'en suivrait autre chose, sinon que Rainier se contredirait lui-même de la manière la plus

formelle dans la même page, sur le même sujet, et que ce serait un témoin à récuser et pour eux et pour nous. Ce serait là une transaction qu'ils se montreraient vraisemblablement disposés à accepter; mais nous sommes loin de la leur proposer, n'y ayant rien de plus facile pour nous que de leur démontrer que le passage qu'ils invoquent ne dit rien en leur faveur, ainsi que nous le ferons voir quand il en sera temps.

Ce qui est certain, d'après le texte que nous venons de citer, c'est que Rainier y énonce son propre sentiment, et non celui des autres, je veux dire celui de quelques Vaudois de son temps sur l'ancienneté de leur secte. Ce qui est certain encore, c'est que les Vaudois n'ont jamais refusé de se reconnaître, ou plutôt de reconnaître leurs prédécesseurs sous les noms de *Léonistes* et de *Pauvres de Lyon*, noms qu'ils ont effectivement portés, ainsi qu'ils l'avouent eux-mêmes généralement (1). Ce qui ne l'est pas moins, d'après

(1) Les tours de force que vient de faire M. Muston pour se débarrasser, lui et les siens, de ces noms de Léonistes et de Pauvres de Lyon, et pour organiser deux sectes de Vaudois, dont l'une (la sienne, celle de Piémont) serait de beaucoup plus ancienne que l'autre, ne peuvent qu'amuser celui qui aura la patience de tenir son ouvrage d'une main, et de vérifier de l'autre les passages des auteurs sur lesquels il fait semblant de vouloir appuyer sa distinction. Il y a surtout, comme nous le verrons ailleurs, tels de ces passages dans lesquels M. Muston nous a fourni de véritables chefs-

leurs propres aveux, c'est qu'ils reconnaissent l'histoire de Valdo dans celle de ce citoyen de Lyon que la mort d'un de ses compatriotes avait si profondément consterné, et en qui elle opéra un si extraordinaire détachement. Or, cela posé, qui osera nier que Rainier fasse clairement descendre la secte vaudoise de ce citoyen qu'il ne désigne pas autrement que par le nom de *quidam*, et dont les élus opéraient tant de conversions? qui osera nier que Rainier place ces adhérens de Valdo au nombre des *hérétiques nouveaux*, dont le titre même de ce chapitre annonce qu'il va parler, et dont il parle effectivement, puisque c'est par ce passage même qu'il le commence? Qui osera élever la moindre contestation sur l'époque où P. Valdo a vécu? Il faut avoir à un haut degré le talent d'embrouiller les questions les plus claires, pour incidenter sur l'évidence de tels faits. Les écrivains vaudois en veulent-ils une autre preuve? Qu'ils lisent et confrontent le premier chapitre de Rainier avec le sixième. Ils verront dans le premier que l'auteur appelle non seulement *nouveaux*, mais

d'œuvre dans la manière de les traduire et de les torturer. On voit qu'il a sué à l'ouvrage, ayant eu affaire à des auteurs qui n'ont voulu ni penser, ni dire ce qu'il voudrait leur faire dire... Mais... l'humanité a-t-elle donc eu tant à gagner à l'existence des sectes réelles, pour qu'il faille encore repaître les sots de l'existence de sectes imaginaires!

tout nouveaux (novelli), les Runcaires, les Ortlibiens et d'*autres hérétiques* (et cæteri), qu'il ne nomme pas explicitement dans cet endroit, et ils verront dans le sixième que Rainier reprenant la même énumération, compte expressément les *Vaudois* parmi les hérétiques qu'il avait désignés pour *tout nouveaux*, et dont il répète les autres noms en cet endroit, y ajoutant celui des *Vaudois* et de quelques autres hérétiques qu'il n'avait précédemment désignés que d'une manière générale en les renfermant dans l'étendue de la locution *et cæteri*.

Quand, après cela, M. Peyran veut nous donner à entendre que lorsque Rainier parle des disciples de Valdo, il ne dit pas qu'on les appelle *Vaudois*, mais *Pauvres de Lyon* ou *Léonistes*, et qu'il n'aurait cependant pas omis cette dénomination, si elle avait eu quelque fondement (1), nous lui conseillerons tout simplement d'y regarder de plus près, et de laisser un instant le chapitre quatrième qu'il affectionne singulièrement, pour voir si effectivement le mot *Valdenses* a été inconnu à Rainier, et s'il ne se trouverait point par hasard au chapitre sixième que nous venons de lui indiquer. S'il veut bien déférer à notre conseil, il ne se mettra plus dans le cas de se trom-

(1) Peyran, *Consid. sur les Vaud.*, p. 27.

per lui-même, ou de tromper ses lecteurs, par de telles assertions. Nous n'ajouterons pas que, selon la plupart des auteurs que nous avons consultés, le nom de *Vaudois* se trouverait encore dans le titre même de l'ouvrage de Rainier ; et qu'en pareil cas, il serait à désirer que M. Peyran lût au moins le titre des ouvrages qu'il cite, avant de prononcer sur les noms qui s'y trouvent ou ne s'y trouvent pas. Mais, comme il y a aussi des auteurs qui ont prétendu que ce titre n'était pas de Rainier, nous n'insisterons pas sur ce point, laissant à M. Peyran pleine liberté de lire l'ouvrage en question sous l'un ou sous l'autre titre, pourvu qu'il n'oublie ni le chapitre cinquième ni le chapitre sixième.

Nous ignorons si, à l'aide de tels éclaircissemens, nous réussirons à nous entendre avec M. Peyran à l'égard de Rainier; mais nous le prierons de s'accorder du moins avec son confrère M. Muston sur ce sujet. Selon M. Peyran, Rainier n'aurait pas omis de donner la dénomination de *Vaudois* aux disciples de Valdo, s'il avait cru que les sectaires de ce nom fussent réellement ses disciples, et en tirassent leur origine ; selon M. Muston, Rainier aurait réellement cru qu'ils l'étaient et qu'ils en tiraient leur origine, parce que l'analogie frappante qui existe entre ce nom (de Valdo) et celui de Vaudois, lui a fait

considérer (à Rainier) *ces derniers comme étant ses disciples* (1). D'après Rainier interprété par M. Peyran, les disciples de Valdo n'auraient pas porté le nom de *Vaudois*, et n'auraient été connus que sous le nom de *Léonistes* ou de *Pauvres de Lyon;* d'après le même Rainier commenté par M. Muston, celui-là, c'est-à-dire Rainier, ne pouvait plus, au contraire, donner aux Vaudois l'antiquité qui leur venait, parce qu'il les avait fait descendre de Valdo, et il l'a donnée en revanche et par erreur aux *Léonistes*, aux *Pauvres de Lyon*, qui sont, selon M. Muston, les seuls vrais disciples de Valdo. *Cette confusion* (ajoute M. Muston) *a été d'autant plus facile que les disciples de ce dernier ont aussi porté (surtout dans le midi de la France et autour de Lyon où l'on ne pouvait pas les appeler Léonistes) le nom de Vaudois.*

Quel accord entre ces deux interprètes de Rainier, et quelle preuve sensible de leur sagacité ou de leur bonne foi dans la manière de lire

(1) *Hist. des Vaudois*, par A. Muston, liv. II, p. 119, 2ᵉ part. de la note 10, qui n'a que 5 parties, 2 appendices, 14 *surnotes* de la note et deux troisièmes notes des *surnotes*. Le reste de l'ouvrage offre à peu près le même esprit d'ordre et de classification dans les matières. On ne saurait concevoir comment M. Muston a pu renvoyer tant de choses diverses dans une note, qu'en disant que la question de l'antériorité des Vaudois sur P. Valdo, question qu'il dit traiter dans cette note, est un vrai hors-d'œuvre dans son ouvrage.

ou de commenter les écrivains qui ont parlé de leur secte ! Que pensera donc le lecteur en voyant deux avocats aussi zélés et aussi habiles dans la défense de leur cause, que le sont MM. Peyran et Muston, se contredire, se réfuter eux-mêmes d'une manière si claire et si palpable, sur l'explication d'un passage dans lequel ils ont toujours placé le meilleur de leurs argumens en faveur de leur prétendue antériorité sur P. Valdo?

Nous reviendrons plus loin sur ces *célèbres passages* de Rainier, comme les appelle M. Muston; passons maintenant à un autre témoin.

Ce témoin est Pierre de Polichdorf, professeur de théologie, qui vivait, selon Basnage, *vers le milieu du* XIIIe *siècle, et devait avoir connu parfaitement les Vaudois.* Les éditeurs de la *Bibliothèque des Pères* lui assignent la même date que Basnage; mais Noël Alexandre le place seulement quelques années avant la moitié du XIVe siècle, c'est-à-dire un siècle plus tard. Polichdorf est auteur d'un livre *Contre l'hérésie des Vaudois*, dont le premier chapitre commence ainsi qu'il suit :

« Observez la naissance et l'origine des Vau-
« dois.

« La naissance et l'origine des Vaudois sont
« telles que je vais les rapporter, quoique ces
« enfans de perdition en imposent aux simples

« et aux ignorans en disant que leur secte existe « depuis le temps de saint Sylvestre, c'est-à-« dire depuis l'époque où l'Église a commencé « à avoir des possessions terrestres ; ce dont ils « lui font un crime. » Ici Polichdorf touche en passant la question du droit que l'Église a de posséder ; il établit ce droit par l'Écriture sainte et par des exemples, et après cette discussion qu'il termine par ces mots : « Les Vaudois sont « donc des menteurs lorsqu'ils disent que leurs « sectes ont duré dès le temps de saint Sylves-« tre (1), » il continue en disant : « Il faut ob-« server qu'environ 800 ans après le pape saint « Sylvestre, et du temps d'Innocent II, il y eut « dans la ville de Walden, sur les frontières de « la France, un citoyen riche, qui lut ou enten-« dit lire dans l'Evangile que le Seigneur avait « dit autrefois à un jeune homme : Si tu veux « être parfait, vends tout ton bien et donne-le « aux pauvres ; et que ce jeune homme s'étant « retiré tout triste, parce qu'il était riche et « avait beaucoup de possessions, le Seigneur « avait dit qu'il était difficile qu'un riche entrât « dans le royaume des cieux, et qu'il était plus « aisé de faire passer un câble par le trou d'une

(1) *Mentiuntur ergo quod ex tempore Sylvestri Papæ sectæ eorum duraverint.*

« aiguille que de faire entrer un riche dans le
« ciel. Que sur cela saint Pierre dit au Seigneur :
« Voilà que nous avons tout abandonné et vous
« avons suivi. Ce Pierre Valdo entendant ou li-
« sant le récit de ces paroles de l'Écriture, s'ima-
« gina qu'il n'y avait plus de marque de vie
« apostolique sur la terre. Il pensa donc à la
« renouveler ; et après avoir vendu ses biens et
« en avoir distribué le prix aux indigens, il com-
« mença à mener une vie pauvre. Parmi ceux
« qui furent témoins de cet exemple, plusieurs
« étant rentrés en eux-mêmes, en firent autant.
« Parmi ceux-ci se trouvait un certain Jean de
« Lyon qui se joignit à Valdo (1). »

Si l'on compare le récit de Polichdorf à ceux des écrivains que nous avons cités avant lui, on observera qu'il en diffère en deux points : 1° en ce qui concerne l'époque où Valdo a paru, et que Polichdorf fixe sous le pape Innocent II, mort en 1143, tandis que les autres la placent environ trente ans plus tard. 2° En ce qui regarde la ville où Valdo a commencé la prédication de sa doctrine, ville que Polichdorf place sur la frontière de la France, et à laquelle il donne le nom de Walden, tandis que les autres rapportent que ce fait s'est passé à Lyon. Mais

(1) Voyez ce texte au n° 8 des *Pièces justificatives*.

de telles différences dans ces points de détail, ne prouvent autre chose, sinon que Polichdorf, allemand de nation, et placé à une plus grande distance que les autres écrivains du théâtre où les événemens s'étaient passés, en a été moins exactement informé que les auteurs que nous avons cités précédemment. Cela se conçoit facilement en se reportant au temps dont nous parlons, et où le défaut de moyens de communication et l'absence des connaissances géographiques ne permettaient pas à un écrivain d'indiquer avec autant de précision qu'on le ferait aujourd'hui certaines circonstances des faits qui se passaient loin de lui. C'est là, selon nous, l'unique conséquence que l'on puisse raisonnablement tirer des différences que l'on rencontre entre le récit de Polichdorf et les précédens, avec lesquels il s'accorde d'ailleurs en ce qui regarde la substance des faits et l'indication du siècle dans lequel ils se passaient.

On pourrait même ajouter, en ce qui concerne la différence de date, que restreinte comme elle l'est à un assez petit nombre d'années, elle est, pour ainsi dire, inhérente à la nature même du fait dont il s'agit. N'est-il pas facile de comprendre, en effet, qu'en parlant de l'époque de l'apparition de Valdo, les uns ont pu indiquer la date de ses premières prédications, tandis que

d'autres se seront attachés à celle où il avait déjà réuni un certain nombre de disciples autour de lui, ou bien encore au temps où, après s'être organisés en forme de société et s'être montrés rebelles aux premiers avertissemens de l'autorité locale, ces sectaires consommèrent leur schisme en attirant sur eux la condamnation des chefs de l'Eglise.

Quelques auteurs ont regardé comme appartenant encore à Polichdorf un court fragment que l'on trouve ordinairement imprimé à la suite du traité que nous venons de citer. Ce fragment présenterait, relativement aux Vaudois, un passage dans lequel on voit que ceux-ci s'inquiétaient assez peu des anachronismes quand il s'agissait de mettre en avant leurs prétentions d'ancienneté. Quel que soit l'auteur de ce fragment, voici le passage en question : « Si les Vaudois « disent qu'ils ont reçu mission (pour former « une nouvelle église), qu'ils en fournissent la « preuve. Qu'ils disent si c'est de Dieu ou des « hommes qu'ils ont reçu une telle mission. Ce « n'est pas de Dieu, car elle n'aurait commencé, « selon ce qu'ils prétendent, qu'au temps de « saint Sylvestre, lorsqu'un compagnon de ce « pape se sépara de lui sous le règne de Cons- « tantin, parce que l'Eglise se serait enrichie « sous cet empereur, chose que ce contempo-

« rain d'un tel pape n'aurait pu souffrir et pour
« laquelle il s'en serait séparé, marchant dansla
« voie de la pauvreté, et formant ainsi avec ses
« partisans la seule société qui méritât de con-
« server le nom d'Eglise, tandis que Sylvestre et
« ses adhérens auraient cessé d'en faire partie
« depuis lors. Les Vaudois disent encore que
« 300 ans après Constantin, l'on vit aussi dans
« la région (ou ville) de Valdis, un individu du
« nom de Pierre qui enseigna aussi les voies de
« la pauvreté, et donna naissance à la secte
« Vaudoise qui en tire son origine (1). »

On voit par ce passage qu'afin de mieux assurer leur ancienneté, les Vaudois contemporains de Polichdorf avaient déjà senti le besoin de s'attacher à plusieurs dates, et de revendiquer au moins deux fondateurs, pour remonter plus sûrement ou jusqu'à saint Sylvestre, en cas qu'on voulût bien leur passer ce mensonge ; ou tout au moins jusqu'à Pierre Valdo, dont ils n'auraient cependant pas dû faire un chef de secte 400 ans tout juste avant qu'il eût vu le jour. On est souvent exposé à tomber dans des erreurs de date, lorsqu'on veut se donner, en dépit de

(1) Voyez le texte au n° 9 des *Pièces justificatives*

l'histoire, les honneurs d'une longue généalogie (1).

(1) Nous ne dirons rien des motifs qui auraient déterminé ce bon compagnon de Sylvestre à se séparer de ce pape, parce qu'il nous semble que les écrivains et les ministres Vaudois témoignent aujourd'hui assez hautement par les faits que ces motifs ne sont pas de leur goût, pour être assurés qu'ils n'y trouveraient plus une cause de schisme, si l'occasion s'en présentait encore. Pour en donner la preuve, nous ne remonterons ni à saint Sylvestre, ni même jusqu'à Valdo.

En 1800, lorsque la *Commission exécutive* du Piémont voulut récompenser les éclatans services que la population Vaudoise avait rendus aux armées de la république française qui avaient envahi le Piémont, elle ne se contenta pas de déclarer dans un ordre du jour, les Vaudois *dignes de la reconnaissance nationale*, etc.; elle rendit encore en leur faveur les décrets suivans, auxquels tous, ministres et ouailles, se soumirent avec une inexprimable résignation : « Art. 1. Les biens et les rentes fixes des paroisses « (catholiques) des vallées de Luzerne, Saint-Martin et Inverso-« Pérouse, lesquelles ont été réduites (de moitié) par l'arrêt en « date d'hier, qui leur assure en même temps un traitement suffisant, « seront administrés par les modérateurs Vaudois....... Art. 4. Ils « auront aussi l'administration de la maison dite de l'Hospice si-« tuée à Pignerol, ainsi que de ses dépendances. Art. 5. Le pro-« duit de ces biens, rentes et fermes, ainsi que de la maison susdite « et ses dépendances sera appliqué aux mêmes usages auxquels « étaient destinés les subsides fournis par des puissances étrangè-« res, » c'est-à-dire *à la subsistance de ces ministres et des autres individus voués à l'instruction publique*, ainsi qu'on le voit dans le *considérant* qui précède ces décrets.

Voyez les intéressans détails de cette concession dans Marauda, ancien colonel des Vaudois : *Tableau du Piémont sous le régime des rois, avec un Précis sur les Vaudois et une Notice sur les Barbets*. Turin, l'an XI.

CHAPITRE III.

Continuation du chapitre précédent.

Voici le dernier des témoins que nous citerons sur cette question. L'on trouve dans le cinquième volume de la collection de D. Martenne (1) un ouvrage latin intitulé: *Traité de l'hérésie des pauvres de Lyon par un auteur anonyme*. M. Muston et quelques autres écrivains le regardaient comme l'ouvrage d'un certain Ivonet qui aurait vécu dans

(1) *Thesaurus novus anecdotorum*, p. 1778.

le XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e], et aurait appartenu, selon quelques uns, à l'ordre de saint Dominique. D'autres pensent qu'il n'a point existé d'auteur de ce nom, et ils regardent cet ouvrage comme un extrait de celui d'Etienne de Belleville, ou comme étant l'ouvrage de Moneta précédemment cité. Ce dernier sentiment, qui est celui d'Echard (1), ne saurait se soutenir depuis que l'on a publié l'ouvrage de Moneta. Sans rien prononcer sur le véritable auteur de ce traité, nous ferons observer qu'il présente assez de différence avec celui d'Etienne de Belleville, pour qu'on puisse aisément s'apercevoir qu'il est sorti de la plume d'un autre écrivain. Voici ce qu'on y lit sur l'origine de la secte vaudoise : « Sur la demande d'un riche citoyen de « Lyon, nommé Valdo, un écolier pauvre ap- « pelé Bernard lui transcrivit en gaulois les Evan- « giles, quelques autres livres de la Bible et di- « vers passages des Pères, rangés sous des titres « communs et vulgairement désignés sous le « nom de Sentences. Tous ces ouvrages avaient « été précédemment traduits en langue romane « ou gauloise en faveur du même Valdo, et au « moyen d'une somme convenue, par un certain « Etienne d'Evise, le même qui, après avoir

(1) *Script. ord. prædicat.*, t. I, p. 483, au mot *Ivonet.*

« obtenu un bénéfice dans la métropole de Lyon, « et avoir été promu au sacerdoce, termina ses « jours par une chute qu'il fit de la terrasse d'une « maison qu'il faisait construire. Valdo et ses adhérens, ayant vendu tous leurs biens et en ayant « donné le prix aux pauvres, se mirent ensuite à « prêcher et répandirent beaucoup d'erreurs. « Jean, archevêque de Lyon, les fit avertir de cesser leurs prédications; mais ceux-ci ayant refusé « de déférer à ses avertissemens, ils en furent « excommuniés. On les chassa en même temps « de la ville. Ayant encore montré la même « opiniâtreté dans un concile qui se tint à Rome, « avant celui de Latran, ils furent d'abord condamnés comme schismatiques et ensuite déclarés hérétiques. Cette secte vit le jour vers l'an « 1180, sous Jean de Bellesmes, archevêque de « Lyon. »

Après ce début, l'auteur continue ainsi :

« D'où l'erreur des *Pauvres de Lyon* a pris « naissance.

« L'origine de cette secte que l'on appelle « *pauvres de Lyon* (sive pauperes de Lugduno), « ainsi que j'ai pu l'apprendre de plusieurs, et « même de quelques uns d'entre eux qui sont « revenus à la foi, pendant que j'assistais aux « examens qu'on leur faisait subir, est telle que « je vais le rapporter.

« Il y avait à Lyon de simples laïques qui,
« enflammés d'un certain zèle et pleins de pré-
« somption, se vantaient de vouloir vivre entiè-
« rement selon la doctrine évangélique, et de
« l'observer rigoureusement à la lettre. Ils s'a-
« dressèrent au pape Innocent III afin d'obtenir
« pour eux et leurs adhérens l'approbation de ce
« genre de vie, reconnaissant encore dans le
« pape la suprématie de la puissance qui réside
« en lui. Plus tard, afin de se faire plus facile-
« ment reconnaître comme disciples de J.-C. et
« successeurs des apôtres, ils s'arrogèrent, et avec
« ostentation, le ministère de la prédication, di-
« sant que J.-C. avait ordonné à ses apôtres de
« prêcher l'Evangile. Comme ils prenaient à la
« lettre les paroles des livres saints, et qu'ils
« voyaient que personne ne les observait selon
« une semblable interprétation, ils se vantaient
« d'être les seuls vrais imitateurs de J.-C., faisant
« profession de les observer selon le sens qu'ils leur
« donnaient. L'Eglise, voyant qu'ils usurpaient
« le ministère de la prédication qui ne leur avait
« pas été confié, et ne trouvant en eux que des
« ignorans et des laïques, leur défendit, comme
« elle le devait, d'exercer ce ministère, et sur
« le refus qu'ils firent de lui obéir, elle les excom-
« munia. Ils méprisèrent de nouveau la puissance
« des chefs de l'Eglise, disant que le clergé ne

« les condamnait que par envie, et parce « qu'il voyait qu'ils valaient mieux que lui, in- « struisaient mieux le peuple et jouissaient de « plus de considération. Ils ajoutaient que prê- « chant, comme ils le faisaient, la foi et la doc- « trine de J.-C., et faisant en cela une chose qui « était bonne et même parfaite de sa nature, « nul ne pouvait ni ne devait les excommunier ; « qu'on n'était point tenu d'obéir à un homme, « dès qu'il défendait ce que J.-C. avait ordonné « de faire.

« Ainsi ils regardaient cette excommunication « comme une perpétuelle bénédiction, se glo- « rifiant, en leur qualité de successeurs des apô- « tres, d'être traités par le clergé de la même « manière que ceux-ci l'avaient été par les Scri- « bes et les Pharisiens, lorsqu'ils furent chassés « des synagogues et en butte à leurs malédic- « tions et à leurs persécutions, pour avoir prê- « ché la doctrine de J.-C. Voilà comment cette « orgueilleuse présomption de sainteté affectée, « et cette prétention de vouloir se singulariser, « les entraîna dans cet état d'aveuglement qui « les a conduits dans l'hérésie, tandis que l'É- « vangile leur apprenait que la perfection con- « siste à obéir avec humilité aux docteurs et aux « pasteurs qui gouvernent l'Église, et non à se « séparer de l'unité catholique en ne consul-

« tant qu'un esprit d'orgueil et de singularité.

« Telle fut leur première hérésie, le mépris « de l'autorité ecclésiastique. Ainsi livrés à l'es- « prit de Satan, ils se sont précipités dès lors « dans des erreurs sans nombre, et ont encore « mêlé à celles qui leur étaient propres une « quantité de celles des anciens hérétiques; et « parce qu'ils ont été rejetés de l'Église catho- « lique, ils disent maintenant qu'eux seuls for- « ment l'église de J.-C., et sont ses vrais dis- « ciples (1). »

Ce texte n'a pas besoin de commentaire. Nous ferons seulement, au sujet de l'incertitude de l'auteur auquel il appartient, la même réflexion que M. Muston fait à l'égard de celui de Rainier dont il lui plaît de contester un instant l'authenticité, et nous dirons comme lui : « Après tout, « il n'est pas si important de connaître qui a pu « réunir les traditions qui y sont consignées; il « suffit, pour nous, qu'elles existassent alors et « qu'elles nous soient parvenues; peu importe « par la plume de quel écrivain cette transmis- « sion s'est opérée (2). »

A ces témoignages que le lecteur trouvera déjà peut-être trop nombreux, nous pourrions ajou-

(1) Voyez le texte n° 10 des *Pièces justificatives*.
(2) A. Muston, *Hist. des Vaud.*, t. I, p. 117.

ter, s'il en était besoin, ceux de Conrad d'Ursperg, de Guillaume de Puilaurens et de quelques autres écrivains contemporains de ceux que nous venons de citer (1). Parcourant ensuite la série des siècles qui se sont écoulés depuis Valdo jusqu'à la naissance du protestantisme, il nous serait facile de rassembler d'autres autorités pour prouver que pendant tous ces siècles le fait de l'apparition de la secte vaudoise comme tirant son origine de Valdo vers la fin du XIIe siècle, a toujours été regardé comme certain et incontestable. Nous pourrions même y joindre ceux des plus anciens historiens et chroniqueurs de cette secte, chez lesquels on ne trouve plus aucune date relative aux Vaudois, avant celle de 1160 ou même de 1170 ; mais les dépositions des témoins postérieurs à ceux que nous avons cités, ne pouvant rien ajouter à l'autorité de ces derniers, il serait inutile de les alléguer.

On comprend, en effet, que les témoignages

(1) Basnage, par exemple, rapporte que parmi les pères ou les théologiens du concile de Latran tenu en 1179, il s'en trouva un nommé *Guatterus Mappeus* qui y disputa contre les Vaudois *qu'il appelait Valdesii, et parlait d'eux comme s'ils avaient pris le nom de Valdo qui avait été fameux au milieu d'eux*. Basnage voulait sans doute dire que Valdo avait été le *fameux chef* de cette secte et non un simple membre de celle-ci. (*Hist. de l'Eglise*, ch. X, § 2.) On peut trouver plusieurs de ces témoignages dans Mansi (*Sac. Concil. collectio*, t. XXII, p. 242-3), dans le cinquième volume de la collection de D. Martenne et dans celle des Pères.

que l'on vient de lire, appartenant tous à des auteurs contemporains ou presque contemporains du fait dont il s'agit, ont seuls le privilége d'avoir nécessairement servi de base et de garantie à tout ce qui a été écrit postérieurement sur ce sujet. C'est là une assertion qu'on ne saurait contester sans renverser les règles les plus fondamentales de toute critique historique; règles d'après lesquelles il est universellement reconnu que la source de la vérité sur un fait, et les preuves destinées à l'établir, se trouvent exclusivement dans les monumens contemporains qui en attestent l'existence.

On doit aussi convenir, sous un autre rapport, que les dépositions que nous venons de produire présentent une garantie plus que suffisante de la certitude du fait dont il s'agit. Les témoins sont nombreux; leur autorité est grave; ils ont vécu sur les lieux et dans le temps où ce fait est arrivé, et ils ne pouvaient se tromper; leur récit est uniforme; tous, hormis un, indiquent la seconde moitié du XIIe siècle pour l'époque de l'apparition de la secte vaudoise; presque tous nomment Valdo pour son fondateur; ils n'avaient d'ailleurs aucun intérêt à nous tromper sur ce fait, et ils ne nous ont pas trompés sur l'origine d'autres sectes dont ils nous parlent, et qui étaient beaucoup plus anciennes que celle-là.

Les écrivains vaudois et protestans, ainsi que nous verrons plus tard, ne peuvent citer aucun témoignage contraire à ceux que nous leur alléguons; que peut-on donc désirer de plus pour réunir sur un tel fait tous les traits de l'évidence historique? Basnage nous dit que si *les Vaudois avaient commencé à paraître vers l'an* 1170 *et que leur origine eût été nouvelle vers cette époque, les auteurs qui l'auraient connue, l'auraient infailliblement remarquée.* Nous venons de prouver que c'est précisément ce qui est arrivé; que cette origine était *nouvelle* et même *toute nouvelle;* et que de graves et nombreux écrivains l'ont *très clairement remarquée.* Que l'on remonte, au contraire, d'un siècle plus haut, de deux, de trois, ou de plus, si l'on veut, on ne trouvera plus aucune mention de cette secte; pas plus qu'on n'en trouverait pour établir qu'elle a existé dans l'ancienne loi au lieu de la nouvelle, en Amérique plutôt qu'en Europe. Or, je le demande, est-ce par le silence de l'histoire qu'on prouve l'existence d'une société? Est-ce par l'absence de tout document, ou contre la teneur même des documens les plus positifs et les plus authentiques, qu'on établit ses prétentions à une haute antiquité? Que les écrivains vaudois, au lieu de se perdre dans les ténèbres d'une antiquité imaginaire, se reportent donc au XIIe siè-

cle; ils y trouveront tout ce qu'ils peuvent désirer sur leur origine et leur apparition; ils y verront nombre d'irréprochables écrivains entre lesquels toute collusion est impossible, s'accorder invariablement sur ce fait et ses principales circonstances. Les condamnations des papes et des évêques, des rois et des empereurs, du clergé séculier et régulier, viendront s'y joindre aux dépositions des historiens et des controversistes, et leur prêteront un nouvel appui. Ils y trouveront, avec l'indication claire et précise de l'origine de leur secte et du nom de son auteur, celle des causes qui lui ont donné naissance et des circonstances qui ont favorisé ses progrès. Ils y puiseront aussi les renseignemens les plus sûrs et les plus détaillés, sur le caractère de ses premiers adhérens, sur celui de leurs doctrines primitives, et sur les moyens qu'ils employèrent pour augmenter le nombre de leurs partisans.

Les témoignages que nous venons de produire recevraient encore, s'il en était besoin, un nouveau degré de force et de vérité de leur accord avec ceux que l'on trouvait dans les registres des procédures qui se conservaient, avant la révolution, dans les archives de la chambre des comptes du Dauphiné, ainsi que l'on peut s'en convaincre par les indications extraites des procédures susdites que nous fournit à ce sujet un au-

teur qui a été à même de les consulter (1). Le jugement que nous venons d'énoncer sur l'origine de la secte Vaudoise et sur l'époque de sa formation, est aussi celui qu'en a porté un écrivain moderne, dont les Vaudois pourront difficilement récuser l'autorité. Nous voulons parler de Hallam, écrivain anglican, homme d'une grande érudition en ce qui concerne les faits de l'histoire relatifs au moyen âge. La bienveillance qu'il témoigne aux Vaudois et aux Protestans, le rend souvent injuste dans les jugemens qu'il porte sur les Catholiques, mais cette prédilection même ne servira qu'à donner plus de poids à ses paroles aux yeux de ceux dont nous combattons les fausses suppositions. Voici ce qu'il dit : « Les écrivains contemporains s'accordent « à nous représenter Valdo comme le fonda- « teur des Vaudois... Nous trouvons dans les « actes de l'Inquisition le mot *pauperes de Lugduno* employé comme synonyme de *Vaudois*, « et il est difficile de douter que les pauvres de « Lyon ne fussent les disciples de Valdo. *Alanus*, qui dans le second livre de son traité « s'occupe à combattre les Vaudois, désigne ex- « pressément Valdo comme leur fondateur. *Pe-*

(1) Brunet, seigneur de l'Argentière, dans son *Recueil des actes, pièces et procédures concernant l'emphythéose perpétuelle des dixmes du Briançonnois*, p. 29.

« *trus Monachus* en fait autant. Ces autorités « paraissent d'un grand poids, car il n'est pas « facile d'apercevoir quel avantage ces écrivains « pouvaient avoir à déguiser la vérité sur ce « point. Cependant quelques écrivains moder- « nes d'un nom imposant (1) ont soutenu vive- « ment (2) que les habitans des vallées conser- « vaient une foi pure plusieurs siècles avant « l'apparition de Valdo. J'ai lu ce qu'avance à « cet égard Léger, mais je n'y ai point trouvé « de preuves suffisantes à l'appui de cette sup- « position, qu'on ne doit pas néanmoins regar- « der comme entièrement dépourvue de vrai- « semblance. Ils tirent leur meilleur argument « d'un ancien poème appelé la *Noble leçon*, « dont il existe un manuscrit original dans la « bibliothèque publique de Cambridge. Ce poè- « me passe pour être daté de l'an 1100, plus « d'un demi-siècle avant l'apparition de Valdo.

(1) Les noms imposans comme ceux de Léger et consorts dont parle Hallam, n'imposent plus à personne aujourd'hui, et ils n'en imposent pas davantage à quiconque a le courage de lire les ouvrages publiés sous ces noms et de juger ces hommes par leurs écrits et par leurs œuvres.

(2) Que ces écrivains aient soutenu *vivement* leur prétendue antériorité sur Valdo; d'accord; qu'ils l'aient soutenue *solidement*, nous en prenons Hallam pour juge. La suite de ces recherches montrera encore mieux qu'une telle opinion est *entièrement dépourvue* de vraisemblance. Quant à la foi des habitans des vallées, elle était pure et très pure avant Valdo, car ils étaient *catholiques romains*.

« Mais les vers qui expriment la date, ne la « donnent que d'une manière vague, et peuvent « très bien s'appliquer à toute autre époque an- « térieure à la fin du XII[e] siècle (1). »

Tel est le sentiment de Hallam sur l'époque de l'apparition des Vaudois, et sur l'auteur de leur secte. Il est cependant loin d'avoir connu *tous les écrivains contemporains, qui s'accordent à nous représenter Valdo comme le fondateur de leur secte.* Mais, s'il n'hésite pas à prononcer, sur le témoignage de deux auteurs qu'il cite, que l'opinion contraire à la sienne *n'a aucune preuve suffisante* en sa faveur, quel degré de *vraisemblance* pourrait-il encore rester à une telle opinion dans l'esprit de Hallam, s'il eût connu et pesé tous les autres témoignages que nous venons d'exposer (2)?

Quoique un autre écrivain compatriote de Hallam, Thomas Maccrie, en qui l'emportement du fanatisme et la préoccupation de l'esprit de secte remplacent souvent une critique impar-

(1) Hallam, *L'Europe au moyen âge*, t. IV, ch. 9, 2[e] partie.

(2) Son compatriote Lingard n'énonce non plus de date précise quant à la naissance de la secte. Il se borne à dire que « vers le « milieu du XIII[e] siècle, la doctrine singulière des *Pauvres de « Lyon* avait pénétré dans les vallées du Piémont où elle se con- « serva dans le silence jusqu'à l'époque de la réforme, et fut alors « en grande partie remplacée par celle que l'on enseignait publi- « quement à Genève. » *Hist. d'Angl.*, t. II, chap. 3, p. 304.

tiale et éclairée, se montre assez disposé à favoriser les Vaudois en fait d'ancienneté, il ne sait cependant trouver une autre date que celle de 1180, lorsqu'il s'agit d'en indiquer une pour les événemens qui concernent leur histoire (1).

Après ce que l'on vient de lire chacun pourra juger maintenant de la vérité des paroles suivantes de M. Peyran : « Ceux qui disent que Valdo « fut le réformateur des habitans des vallées « n'apportent aucune preuve de leur assertion ; « ils se contentent d'affirmer que la chose est, « sans se donner la peine d'interroger l'histoire « des temps antérieurs. » Le lecteur donnera lui-même à de telles assertions le nom qui leur convient. Quant à nous, il nous suffit de demander à M. Peyran qu'il nous fournisse *un seul document historique* où il soit fait mention des vallées en matière de dissidence religieuse avec les Catholiques, et où il soit question de secte ou de Vaudois, de quelque manière que ce soit, depuis l'an premier de l'ère chrétienne jusqu'au commencement du XIII[e] siècle, et nous croirons alors *qu'il ne se contente pas d'affirmer que la chose est, mais qu'il s'est donné la peine d'interroger l'histoire des temps antérieurs*,

(1) *Histoire des progrès et de l'extinction de la réforme en Italie*. Paris, 1831.

et qu'il apporte enfin une preuve de ses assertions.

Dès que M. Peyran avait déjà hautement prononcé que l'opinion qui fait regarder les Vaudois comme une secte sortie de Pierre Valdo vers la fin du XII[e] siècle, ne reposait sur aucune preuve, M. Muston, qui a tant lu et tant couru le monde pour rehausser l'ancienneté de la secte, ne pouvait pas se dispenser d'aller plus loin et de condamner encore cette opinion plus sévèrement. Aussi le voit-on, à la page 131 de son histoire, s'indigner, pour ainsi dire, contre lui-même de s'être arrêté si long-temps à prouver (à sa manière) la thèse contraire, et terminer toute cette discussion où les témoins, bien que mis à la torture, ne veulent pas déposer comme il l'entend, par cette boutade contre lui-même: « Pourquoi donc voudrais-je réfuter encore *cette* « *idée ridicule*, qu'au sein profond de ces mon« tagnes, où ils existaient avant lui, nos Vau« dois aient dû leur origine *au réformateur* « *des rives du Rhône* (1)? On peut détruire de « toute manière, et battre sur tous les points

(1) Pauvre Valdo!... te voilà bien dédommagé par la reconnaissance de tes enfans, du dépouillement total et de tant de sacrifices que tu t'es imposés pour leur donner le jour, et les élever avec autant de soin et de peines que tu l'as fait. Ah! tu peux bien dire avec quelques autres: *filios enutrivi et educavi, et ipsi spreverunt me.*



« cette *superficielle* supposition (1). Ce n'est
« d'ailleurs qu'un *modeste argument* ajouté à
« tant d'autres (2), et jeté en passant à la fin
« d'une note surnuméraire (3), à laquelle cha-
« cun donnera la valeur qu'il voudra. »

Cette note dont parle avec si peu de respect M. Muston, est précisément sa fameuse *note* 10, qui a aussi été l'objet d'une courte note de notre part. On y trouve un tel entassement, nous dirions même un tel gâchis en fait de texte et de citations, qu'il faudrait désespérer d'y comprendre quelque chose, si M. Muston, par une modestie plus rare encore que son savoir, n'avait charitablement laissé à chacun la liberté *de lui donner la valeur qu'il voudra*. C'est, je crois, le seul moyen à l'aide duquel ses lecteurs pourront se tirer d'embarras.

Avant de finir ce chapitre, il nous resterait encore à déterminer plus approximativement vers quelle année les Vaudois ont paru. Il ne serait besoin pour cela que de fixer avec plus de précision l'époque où P. Valdo a commencé à répandre ses erreurs ; mais comme les écri-

(1) Superficielle... Cette expression est déjà plus modeste que celle de *ridicule*.

(2) Qui sont encore ses aînés en modestie.

(3) Cette note n'est-elle tout point *surnuméraire ;* car c'est dans cette note que M. Muston *a fait ses preuves* en faveur de son opinion ; c'est là qu'il a versé tous les trésors de son érudition.

vains vaudois refusent opiniâtrément aujourd'hui de se reconnaître pour ses disciples, nous croyons devoir encore examiner les preuves et les raisons sur lesquelles ils se fondent pour soutenir que ce n'est pas de lui qu'ils tirent leur nom et leur origine, avant d'indiquer plus approximativement la date de son apparition. C'est ce que nous ferons aussitôt après que nous aurons fait connaître les motifs qui ont porté les écrivains vaudois à s'attribuer l'antériorité sur P. Valdo.

CHAPITRE IV.

Des causes qui ont porté les Vaudois et les Protestans à s'attribuer une antiquité plus grande qu'ils ne l'ont. — Diverses tentatives faites à cette fin. — Les Protestans optent pour les Vaudois comme ancêtres dans leur foi. — Ils aident ceux-ci à se construire un système d'antiquité à l'aide duquel ils prétendent tous se rattacher aux apôtres. — Singuliers changemens que ce ridicule système nécessite dans l'histoire Vaudoise.

Il semblera peut-être qu'après les témoins que l'on vient d'entendre sur l'apparition des Vaudois dans le XIIe siècle, ce fait devrait désormais rester hors de toute contestation entre eux et nous; mais il n'en est pas ainsi. Dans le dessein de les satisfaire pleinement sur une question à laquelle ils attachent la plus haute importance,

il nous reste encore à éclaircir et à confirmer quelques faits qui s'y rattachent, et surtout à détruire pièce à pièce l'échafaudage de suppositions gratuites, d'assertions fausses et de prétentions ridicules, sur lesquelles ils s'imaginent fonder leur chimérique antiquité. C'est aussi ce que nous ferons : nous les suivrons pied à pied dans le dédale où ils s'égarent à dessein, pour dérober à leurs lecteurs la connaissance de la vérité sur leur origine, et sur l'époque de leur apparition. Mais avant d'entrer dans de nouvelles discussions à ce sujet, il nous a semblé convenable de dévoiler les causes qui ont jeté les Vaudois dans ces faux-fuyans, et d'en indiquer les résultats. Nous le ferons en y mêlant quelques considérations générales qui sont inséparables de cette matière.

En établissant sa religion comme une institution divine, J.-C. a formé une véritable société de tous les membres qui la professent. Ce fut dès lors une vérité constamment reconnue parmi ses disciples, que pour appartenir à cette religion, il était indispensable de faire partie de la société, dans laquelle se trouvait l'autorité qu'il avait établie pour gouverner les fidèles, et à laquelle il avait confié le dépôt de sa doctrine. La conséquence de cette croyance universellement reçue parmi les chrétiens fut que, depuis cette époque il n'a plus été question d'établir de nou-

velles religions parmi eux. On a senti qu'il y aurait trop de témérité, et que ce serait folie à l'homme de prétendre donner à ses semblables quelque chose de plus parfait que ce que le Fils de Dieu lui-même leur avait donné. L'exemple de Mahomet ne forme pas même une exception à l'universalité de cette croyance. Aussi, dans cette disposition des esprits chrétiens, chaque fois qu'il s'est élevé de nouvelles sectes parmi eux, ces sectes n'ont jamais affiché la prétention d'abroger la doctrine de J.-C., pour lui en substituer une nouvelle : elles se sont bornées à l'*épurer*, disaient-elles, de quelques erreurs qu'elles prétendaient s'y être mêlées. Elles voulaient la *réformer*, la *restaurer*, la *modifier* en ce qui était l'œuvre de l'homme, et non en ce qui venait de Dieu, et faire ainsi revivre le *pur Evangile* de J.-C. Témoignant de leur respect pour le *fond* et la *substance* de cette doctrine, elles demandaient tout au plus qu'on leur en abandonnât la *forme* ; et lors même que, de fait, elles allaient plus loin, et touchaient à des articles qui pouvaient paraître fondamentaux, c'était encore, à les en croire, pour rétablir ces articles tels qu'ils étaient dans l'Evangile, qu'elles y portaient la main. Tant était forte et universelle la persuasion des chrétiens, qui faisait de l'ancienneté même de leur doctrine et de leur so-

ciété, une condition essentielle de la vérité de l'une, et une garantie nécessaire de la légitimité de l'autre. Tant était profonde la conviction où l'on était, que la vérité en fait de doctrine, et la légitimité en fait de ministère ecclésiastique, n'étaient véritablement entre l'Eglise et les sectes qui en sont sorties, qu'une question de priorité de temps : *Id verius quod prius.*

Cette manière de raisonner, fondée sur les principes mêmes du Christianisme, et aussi solide que concluante, a duré près de dix-huit siècles. Ce n'est que vers la fin du siècle dernier que l'on a vu paraître des réformateurs du Christianisme, que nous pourrions appeler *radicaux*, c'est-à-dire des réformateurs du fond même de la doctrine évangélique ; et encore n'osent-ils s'avouer ouvertement pour tels, bien qu'ils le soient en effet. Car, à les entendre, l'on serait encore parfois tenté de croire qu'ils n'en veulent qu'à ce qu'ils appellent la partie *muable* ou transitoire du Christianisme. Mais, pour en venir à l'exécution de leur projet, il leur a fallu ébranler deux vérités fondamentales dans l'Evangile : l'une, la divinité de son auteur ; l'autre, l'institution également divine d'un ministère, formant une hiérarchie destinée à conserver la doctrine évangélique, sans altération et sans interruption jusqu'à la fin des siècles. Ils l'ont fait ; et le protestan-

tisme, qui ne sait plus aujourd'hui ce qu'il doit retenir ou rejeter de la révélation de J.-C., ne fait en cela que recueillir les fruits de ce système, que l'on est convenu d'appeler du nom de *Christianisme progressif*, système que nous avons vu naître en Allemagne, et qui a été importé en France dans les commencemens du siècle où nous vivons (1).

On conçoit que des chrétiens qui ont rayé ces deux vérités du code de l'Evangile, peuvent se croire le droit de le réformer dans le *fond*, ou du moins de distinguer, comme ils le font, et de retenir dans l'ensemble de ce qu'il renferme, *certaines doctrines bonnes pour tous les temps*; et d'en rejeter d'autres qui, n'ayant été, selon eux, que des *doctrines de circonstances*, devaient nécessairement subir des changemens ou tomber dans l'oubli. Après tout, si J.-C. n'est à leurs yeux qu'un pur homme, un homme

(1) Voyez, entre autres ouvrages, la collection des publications périodiques du journal le *Globe*, et l'ouvrage de B. Constant : *De la religion considérée dans sa source, dans ses formes et dans ses développemens*. On trouve une bonne réfutation philosophique du système de ce protestant dans l'ouvrage d'un de ses *coreligionnaires* : voyez la cinquième leçon de l'*Histoire générale de la civilisation en Europe*, par Guizot. Sur cette question, les catholiques ne font pas difficulté d'avouer qu'en matière de religion, ce qui ne tient véritablement qu'à la forme peut changer; mais ils soutiennent que c'est encore à l'Eglise, chargée de conserver le *fond*, qu'il appartient de régler *la forme*.

comme lui peut bien faire quelque chose de semblable, ou même quelque chose de mieux que ce qu'il a fait ; et si, d'un autre côté, il n'a pas établi le Christianisme sous la forme de société, si ce n'est que par accident que les chrétiens en ont formé une ; s'il n'a prétendu que fonder une école et laisser des disciples à la manière des anciens philosophes ; s'il n'a confié ni à un représentant quelconque, ni à un corps en particulier, le dépôt de ses doctrines et le soin de les conserver ; s'il n'est besoin ni de titre, ni de caractère, ni d'autorité particulière pour les annoncer et les interpréter, chacun est libre alors de les entendre à sa manière, et d'en prendre ce qui lui plait. Or, c'est ce que prétendent, et ce que font aujourd'hui les partisans du système du *Christianisme progressif*(1).

Nous verrons ailleurs que la première ébauche d'un tel système, est plus ancienne qu'on ne le pense, et qu'un moine du XIIIe siècle, un cloîtré napolitain, est en droit d'en disputer l'inven-

(1) Ce système est celui de M. Muston. Il vous prouvera (p. 204-5) que *tout ce qu'il y a de bon dans le système de M. Fourrier*, dans les principes d'un *Saint-Simonien*, et même dans ceux de *l'abbé Châtel*, *a été pris* dans le code Vaudois. Vient ensuite sa profession de foi ainsi conçue : « Je le répète, tout ce qu'il y a de « beau, de pur et de progressif dans les théories modernes, se « trouve renfermé dans les préceptes de l'Evangile. Ce n'est point « un système arrêté, raide et stationnaire ; ce sont des principes « universels toujours en avant de l'humanité. »

tion aux faiseurs de systèmes de notre temps. Malheureusement pour lui, et heureusement pour nous, il ne trouva pas les esprits assez mûrs, c'est-à-dire, assez gâtés pour embrasser ses idées; ce qui fait que leur reproduction peut paraître une véritable nouveauté de notre temps.

Appliquons maintenant ces réflexions aux Vaudois et aux Protestans. Dans les siècles où ces deux sectes parurent, on était loin d'avoir déjà fait les *progrès* que l'on a faits depuis dans l'*épuration* du Christianisme. On tenait, au contraire, pour une maxime incontestable, qu'il fallait appartenir à la société que J.-C. avait établie, et avoir reçu mission des chefs qu'il lui avait donnés, comme ils l'avaient reçue eux-mêmes de son divin fondateur, pour avoir le droit de parler de réforme ou de se mêler d'enseignement en matière de religion. De là dérivait pour ces sectes, la nécessité de se chercher des ancêtres, et de se former une généalogie spirituelle, à l'aide de laquelle elles pussent montrer qu'elles tenaient à la société, que J.-C. et les apôtres avaient fondée (1). Mais là aussi était l'embarras, et c'est

(1) C'est pour procurer aux sectes protestantes l'avantage d'une telle généalogie, que Basnage a composé son *Histoire de l'Eglise*. C'est là l'idée mère de son ouvrage. Il a fallu y coordonner tant bien que mal le récit des faits, et leur donner pour cela la forme et la signification qu'il a plu à Basnage de leur donner. *Magni passus, sed extra viam.* S'il eût connu alors les systèmes religieux

cet embarras qui a donné naissance à ces étranges réunions soit nominales, soit effectives de certaines sectes relativement plus récentes avec d'autres sectes plus anciennes, encore existantes ou même déjà éteintes. C'est aussi ce qui a produit cette foule de systèmes incohérens, absurdes et contradictoires, que nos adversaires ont successivement soutenus, et abandonnés sur le point dont il s'agit.

A l'époque où le protestantisme apparut, les Vaudois, dont le nombre était presque réduit à rien, et qui, comme secte, se voyaient menacés d'une totale extinction, n'eurent rien de plus empressé que d'entrer en conférence avec les chefs des différentes sectes qui commençaient à faire bruit en Suisse et en Allemagne, pour former avec quelques unes d'elles une association religieuse, afin d'en retirer appui et protection en cas de besoin. Après diverses tentatives sans résultat auprès de plusieurs autres sectes, ils s'attachèrent à celle de Calvin, avec les disciples duquel ils ont fraternisé jusqu'à ce jour (1). La

des protestans de nos jours, il se serait bien dispensé d'un si rude et si inutile travail. *La véritable religion*, nous dit Fleury, *a seule cet avantage que son origine est certaine.*

(1) Voyez le nº 11 des *Pièces justificatives*. Si les Vaudois s'opiniâtrent à regarder comme des coreligionnaires les hérétiques qu'on appelle les Frères de Bohême, et qui sont aussi connus sous le nom de Vaudois, il faut alors reconnaître qu'ils sont d'a-

proximité où ils étaient de ceux-ci, et la promptitude d'assistance qu'ils en attendaient dans l'occasion, les fit passer par dessus toute différence ou opposition entre leurs anciennes doctrines et celles de la nouvelle secte à laquelle ils s'affiliaient. Cette opposition de doctrine n'eût pas été plus grande, et aurait même été moindre entre Vaudois et Catholiques, qu'entre Calvinistes et Vaudois; mais il suffisait a ceux-ci de n'être pas Catholiques à quelque prix que ce fût. Peu leur importait d'ailleurs de cesser d'être Vaudois, et de se réunir à une secte plutôt qu'à l'autre, pourvu que leurs nouveaux frères partageassent leur rancune, et leur haine contre l'Eglise catholique, et fussent disposés à leur prêter force et appui. Tel est le principal, nous dirons même hardiment, l'unique motif qui a déterminé les Vaudois à cette réunion (1).

bord allés s'offrir à Luther pour s'unir à sa secte. Luther, après force rebuffades, les aurait enfin agréés, et l'union aurait été scellée; mais peu après, ceux-ci lui auraient tourné le dos, et se seraient donnés à Calvin.

(1) Parlant de *quelques modifications conformes aux rites des réformes que le culte vaudois a reçues depuis le quatorzième siècle*, M. Muston en donne la raison suivante : « C'est que tous les pro« testans d'alors avaient besoin de faire un ensemble bien uni, et « de se prêter un mutuel secours. Nos pauvres communautés, « surtout, se trouvant au plus fort des persécutions dirigées con« tre elles, si elles n'avaient pas réussi à se mettre au même rang « et sous la même sauve-garde que les Eglises réformées, eussent « manqué de puissans protecteurs, et n'existeraient probablement

Celui qui a porté les prétendus réformés à y accéder est d'un genre différent. A leurs yeux, les Vaudois étaient de trop faibles auxiliaires, quant au nombre, pour qu'ils pussent s'en promettre une certaine assistance en cas de besoin. Mais si les avantages n'étaient pas réciproques sous ce rapport, il y avait compensation sous d'autres, et la fraternité des Vaudois ne laissait

« plus aujourd'hui. » Nous examinerons ailleurs ce qu'il faut entendre par les persécutions dont parle M. Muston, t. I, liv. II, p. 107. Quant aux *modifications* ou *variations* que cette réunion opéra dans les doctrines vaudoises, M. Muston n'en disconvient pas, bien qu'il lui en coûte d'en faire pleinement l'aveu. Car, après nous avoir d'abord parlé dans sa préface (p. XIII) *des innovations introduites dans la discipline vaudoise, probablement par condescendance pour les réformateurs*, il nous dit, à l'occasion d'une assemblée que les pasteurs vaudois tinrent à Angrogne en 1532, que ces pasteurs se réunirent alors *pour décider sur quelques points de doctrine peu arrêtés jusqu'alors, et que la Réforme venait de soulever. C'est sous l'influence de cette dernière qu'on se décida entièrement. Aussi la confession rédigée en cette circonstance, diffère-t-elle beaucoup de celles plus anciennes qui nous ont été transmises. Du reste, nos ministres furent loin d'être d'accord, et deux d'entre eux ayant absolument refusé toute concession dogmatique aux réformateurs, quittèrent de suite les vallées*..... (p. 36). Mais ce qui ne fut pas adopté unanimement dans cette circonstance, le fut dans une autre, puisque M. Muston nous dit positivement, en nous parlant de ses coreligionnaires, que *leur humilité habituelle, et une défiance d'eux-mêmes poussée trop loin, les porta à admettre plus tard des opinions qu'ils rejetaient alors* (p. 350). Les Vaudois, au reste, pouvaient d'autant mieux, selon M. Muston, se prêter à ces concessions même dogmatiques, ou simplement relatives au culte et à la discipline, *qu'ils ne paraissent même avoir jamais eu de formulaire ecclésiastique fixe et invariable ; et que depuis la réformation, ils se sont servi indifféremment de plusieurs liturgies* (p. 410).

pas que d'être d'un grand intérêt pour les disciples de Calvin. D'un autre côté, elle leur ouvrait les portes de l'Italie, où les Vaudois étaient établis depuis plusieurs siècles; de l'autre, elle semblait leur donner d'anciens témoins ou défenseurs de leur doctrine, à l'aide desquels ils comptaient tout d'un coup quatre siècles d'ancienneté de plus qu'ils n'en avaient; car comme enfans de Calvin, ils ne dataient que d'hier, et c'était déjà quelque chose que quatre siècles de plus pour des nouveau-nés (1).

Toutefois, cet accroissement d'ancienneté ne suffisait encore ni aux besoins, ni aux prétentions des nouveaux réformateurs. Également embarrassés pour prouver leur mission et établir leur succession apostolique, soit qu'ils se plaçassent au XIIe siècle, soit qu'ils se contentassent du XVIe, il leur restait toujours à se pourvoir d'ancêtres, et à produire des témoins de leur foi, pendant la durée de 1200 ans qui les séparait encore de l'époque où la mission fut donnée aux apôtres dont ils se disaient pourtant les disciples et les successeurs. Ce n'était pas un

(1) « Le Zuinglianisme et le Calvinisme adoptèrent les Vaudois « comme précurseurs, et tâchèrent de créer par eux, à leur « église récente, je ne sais quelle perpétuité secrète pendant le « moyen âge à l'envi de la perpétuité catholique. » Michelet, *Histoire de France*, t. III, ch. 6, p. 158; édit. de Bruxelles, 1835.

léger embarras que celui de faire disparaître une telle lacune; et, en y regardant de près, on verra que le système qu'ils ont adopté de nos jours a pu seul les en tirer.

Mais alors que ce système était encore à inventer, et que, pour comble de malheur, on n'eût pas trouvé les esprits disposés à l'accueillir, il fallait absolument, dans l'état où se trouvait la controverse entre eux et nous, montrer la chaîne de succession non interrompue, au moyen de laquelle nous devions être forcés de reconnaître en eux les disciples et les successeurs des apôtres. Pour y réussir, ils recoururent à tous les hérétiques antérieurs dont les erreurs présentaient quelque point de ressemblance ou de conformité avec les leurs. Mais il y avait dans l'emploi d'un tel moyen plus d'un grave inconvénient. En premier lieu, ces anciens hérétiques qui, malheureusement pour les réformés, n'avaient pas été doués de la faculté de prévoir les hérésies qui s'élèveraient à l'avenir, ne s'étaient point rencontrés précisément avec les nouveaux réformateurs, pour admettre, soit le même genre, soit le même nombre d'erreurs qu'il a plu à ceux-ci de choisir. Il y avait du trop ou du trop peu et quelquefois aussi du trop absurde ou du trop révoltant. En second lieu, indépendamment de cette dissidence entre les doctrines des anciens

hérétiques et celles des protestans, ceux-là, tout anciens qu'ils fussent comparativement à ceux-ci, manquaient encore eux-mêmes d'ancêtres et de témoins de leurs doctrines pour les siècles qui les avaient précédés (1). Les Albigeois ou nouveaux Manichéens (2), en faveur desquels les Calvinistes parurent se déclarer pendant quelque temps, pouvaient seuls leur convenir sous ce dernier rapport; car en fait d'ancienneté, cette secte en avait une telle qu'il y avait plutôt à retrancher qu'à y ajouter, s'il est vrai, comme dit Bossuet, qu'on trouve le premier germe de ses erreurs dans Platon (3).

Mais si les nouveaux Manichéens tranchaient la question de l'ancienneté d'une manière conforme aux vœux et aux besoins des calvinistes (4),

(1) M. Muston semblerait assez disposé à nous en faire aussi l'aveu d'après ce qu'il nous en dit p. 92–93. Voyez sur ce sujet, Thomassin : *Traité hist. et dogmat. des édits et des autres moyens spirituels et temporels dont on s'est servi dans tous les temps pour établir et pour maintenir l'unité de l'Eglise catholique*, 2e vol., 2e part., ch. XI, p. 114 et suiv.

(2) Que les Albigeois aient été de *nouveaux Manichéens*, c'est un point d'histoire que Bossuet a mis hors de contestation dans son *Hist. des Variations*.

(3) *Hist. des Variat.*, liv. XI, § 7.

(4) Il faut cependant bien se garder de confondre la question de l'*ancienneté* avec celle de la *succession apostolique* en fait de ministère pastoral et de transmission de doctrine. La perpétuité de succession et l'invariabilité relativement à de tels points, sont quelque chose de bien différent de la simple *ancienneté* d'une secte quelconque.

ils laissaient beaucoup à désirer sous d'autres rapports. On était forcé d'avouer qu'il y avait eu quelque chose d'étrange et de dépravé dans le goût qui les avait guidés par rapport au choix de leurs erreurs. Dans le nombre de celles-ci, si l'on en juge par ce qu'en rapportent les auteurs contemporains, il s'en trouvait de telles qu'elles étaient de nature à faire rougir le libertin le plus éhonté, et à satisfaire l'impie le plus déclaré. D'après cela il est à croire que tous les prétendus réformés n'eussent pas été d'humeur à reconnaître de tels hommes pour frères et amis. Aussi estimons-nous qu'il a fallu plus que du courage à feu Bert, pour oser avouer qu'*il a existé une uniformité de croyance entre les habitans des vallées, les disciples de Valdo et ceux qui de la ville d'Alby en Languedoc* (c'est-à-dire les nouveaux Manichéens), *ont été appelés Albigeois* (1). Le fait, au reste, n'est que trop certain, si cet écrivain n'a prétendu parler que de la ligue qu'avaient formée entre elles les deux sectes, et du partage commun d'un certain nombre d'erreurs; mais il serait démenti par l'histoire, s'il a prétendu affirmer qu'il a existé entre elles une entière et véritable *uniformité*. Basnage qui connaissait vraisemblablement mieux

(1) *Le livre de famille*, p. 22.

l'histoire de ces hérétiques que ne l'a connue Bert, n'avait pas jugé à propos d'avouer franchement cette uniformité; et, avisé comme il l'était, il avait eu la précaution de scinder les Albigeois en deux catégories, l'une bonne, l'autre mauvaise, afin de se réserver le privilége de n'avouer de fraternité qu'avec la première (1). A la place de Bert, si nous eussions dû opter entre la répudiation de la descendance de Valdo et l'affiliation avec les Albigeois, nous n'aurions pas hésité un instant à sacrifier la dernière; car il y avait du bon et du louable dans les intentions et même dans les premières actions de Valdo. La preuve en est que cet honnête citoyen ne visait à autre chose qu'à former un *ordre religieux de pauvres volontaires et mendians*, ainsi que nous le verrons plus loin. Lui ou les siens avaient même recouru au pape (Innocent III) pour obtenir l'approbation de ce nouvel institut. S'il y eût réussi et qu'il eût suivi les conseils qu'on lui donnait, nous aurions eu quelques années plus tôt un ordre à peu près semblable à celui des disciples de saint François. Il est vrai que ce

(1) Basnage, *Histoire de l'Eglise*, liv. XXIV, ch. X, § 26. M. Muston a aussi jugé à propos de répudier cette fraternité avec les Albigeois, ainsi qu'on le voit dès le début de son ouvrage, c'est-à-dire page II de la préface et p. 13-92-93, ainsi que dans les notes qui s'y rapportent.

même Valdo était un ignorant, un entêté, et par là même un faux dévot, ce qui fit que de fondateur présumé d'un ordre religieux, il devint un hérésiarque et un artisan de schisme ; mais il avait au moins bien commencé, et nous connaissons nombre d'autres hérésiarques ou promoteurs de schisme(1), qui n'avaient pas montré des intentions aussi louables dans leur début.

Nous devons cependant ajouter, pour rendre hommage à la vérité, qu'après avoir parlé de *l'uniformité de la croyance des Vaudois et des Albigeois*, Bert s'empresse aussitôt d'y mettre quelque correctif. Il nous dit donc que *comme à ces derniers* (aux Albigeois) *se joignit peu à peu un amas de gens sans aveu, qui n'étaient pas moins rebelles à l'autorité civile qu'à l'autorité ecclésiastique, le juste mépris qu'inspiraient ces intrus qui méritaient d'être réprimés, rejaillit malheureusement sur tous les autres*, et jusque sur les Vaudois par conséquent. Bert n'a pas fait réflexion qu'en nous parlant de cet amalgame de ses chers Albigeois avec *un amas* de gens sans aveu, il rappelle à l'es-

(1) Sans même parler de l'abbé Châtel, qui fait exception à tout ce que l'histoire ecclésiastique nous a fait connaître d'hérésiarques ou d'apostats de bas étage. Aussi a-t-il choisi les seuls temples qui fussent dignes de lui et de son culte, en s'installant dans les remises et dans les écuries.

prit de ses lecteurs le vieux proverbe : *qui se ressemble s'assemble.*

Toutefois si l'alliance des Vaudois avec les Albigeois n'était pas honorable pour les premiers, elle leur était du moins utile. Unis d'intérêt et animés du même esprit d'hostilité contre l'Église catholique, les membres de ces deux sectes se prêtaient mutuellement aide et soutien dans leur lutte contre cette dernière et contre les souverains d'alors qui avaient aussi leurs raisons pour les éliminer de leurs états. Mais en quoi des auxiliaires comme les Albigeois, morts et éteints depuis nombre d'années, auraient-ils pu servir utilement les Calvinistes? Aussi y a-t-il eu peu d'empressement de la part de ceux-ci à les compter pour leurs ancêtres. Ils tournèrent donc leurs vues d'un autre côté. Ayant déjà obtenu par leur réunion avec les Vaudois près de quatre siècles d'ancienneté de plus qu'ils n'en avaient, il ne s'agissait plus que de pousser ceux-ci en avant pour gagner le reste. Pour cela, il fallait soutenir que ces nouveaux frères, auxquels on venait d'imposer les croyances de la réforme, remontaient d'abord à Claude de Turin qui vivait au commencement du IXe siècle, et ils l'ont vivement soutenu, ainsi que Hallam l'a observé. Il fallait avancer ensuite jusqu'à saint Sylvestre, contemporain de l'empereur Constantin ; ils

l'ont essayé, mais faiblement, n'ayant pu réussir à donner à ce mensonge quelque apparence de vérité. Il fallait enfin faire un dernier effort et arriver droit aux apôtres; le besoin leur prêtant force et courage, ils l'ont fait (1). Les voilà maintenant *apostoliques* comme nous, et, qui plus est, disciples du grand apôtre, du docteur des nations, comme nous le verrons plus loin. Dès lors, la chaîne de succession sera bien vite formée, et les généalogistes Vaudois pourront être satisfaits. Ils le sont effectivement tous, hormis un, lequel me paraît, en vérité, par trop difficile à contenter. Ce déraisonnable est Jean Léger; il est le seul à qui cette superbe ancienneté ne suffise pas. Dans son zèle pour l'anti-

(1) « En cela (nous dit Thomassin), ces Messieurs rendent un « témoignage avantageux à l'Eglise catholique. Car ce n'est que « par jalousie et par une fausse imitation de l'Eglise qu'ils tâchent de « se donner quelque ombre de perpétuité et d'universalité. La « société de nos protestans est très nouvelle et a fort peu d'éten- « due. Ils sont éblouis de la gloire, de l'étendue de l'Eglise, et « de sa durée dans toute la terre et dans tous les siècles. Ils ne « peuvent tellement fermer les yeux à ces éclatantes lumières, « qu'ils ne les aperçoivent dans l'Ecriture et dans le monde. « C'est ce qui les invite à s'incorporer avec les Vaudois et les Al- « bigeois qui ont été un peu plus étendus et un peu plus anciens « qu'eux. Quand ce dessein leur réussirait, l'avantage qu'ils en « retireraient ne serait pas au fond considérable. Ils seraient plus « anciens de trois ou quatre siècles. Il n'est pas question de cela. « Il s'agit de la perpétuité depuis le commencement de l'Eglise « jusqu'à la fin des siècles. » Thomassin, *Traité hist. et dog. des édits, etc.*, t. 2, ch. XI, § IV, p. 117.

quité de sa secte, il a poussé jusqu'aux *prophètes* de l'ancienne loi. Mais il est à présumer que, s'il était encore vivant, l'on parviendrait à lui faire entendre qu'il serait plus prudent de s'arrêter aux apôtres, et de régler ses prétentions sur les limites des droits de l'Église catholique (1).

Charmés qu'on leur eût fait une si belle part en fait d'ancienneté, les Vaudois se sont empressés d'y souscrire. Cet expédient leur a paru si bien imaginé, qu'il n'y a pas aujourd'hui jusqu'au plus mince de leurs écrivains, qui ne soutienne très vivement l'apostolicité de leur secte, si tant est qu'il puisse même vous tenir quitte de croire à l'apostolat que saint Paul serait allé exercer personnellement dans leurs vallées. Cette prétention paraîtra singulière sans doute; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est de voir que quand il s'agit d'établir de tels faits, les écrivains vaudois ne font nulle difficulté de nous en donner très sérieusement pour preuve les assertions des Calvinistes et des autres protestans, comme s'ils ignoraient que ceux-ci avaient aussi omis de nous fournir les pièces à l'appui de cette magnifique prérogative dont ils ont généreusement

(1) Voyez Léger, *Histoire générale des Eglises vaud.*, liv. I, ch. XXVI, p. 164.

fait hommage aux Vaudois ; ou comme si ces derniers, dont la secte est de près de quatre siècles plus ancienne que celle des protestans, eussent dû ignorer leur propre histoire jusqu'à l'époque où ceux-ci se sont mis à l'écrire selon leurs vues, leur intérêt, et en opposition avec tous les monumens de l'histoire contemporaine.

Nous avouerons qu'il eût été, à la vérité, peu séant aux écrivains vaudois de se montrer incrédules ou même difficiles sur ce point avec leurs nouveaux frères qui se montraient si généreux envers eux ; cependant, comme ce n'est pas nous, catholiques, qui leur avons adjugé cette précieuse *succession apostolique*, nous sommes en droit de leur demander leurs *titres*, et de les demander aux protestans eux-mêmes ; en droit de rejeter leurs prétentions si elles sont sans fondement, et de nous récrier *vivement* s'ils usurpent nos prérogatives sans ombre de titres et de raison.

Ce système de succession apostolique une fois adopté par les Vaudois, il devenait urgent de corriger, de modifier, ou plutôt de refaire leurs chroniques et leurs anciennes histoires qui n'y étaient rien moins que conformes. Il fallait commencer par répudier le nom qu'ils avaient porté, et dont pourtant ils s'étaient montrés assez satisfaits jusqu'alors, et ils l'ont répudié, du moins, autant qu'il dépendait d'eux. Il fallait dire que

le nom ne venait pas de Valdo, mais qu'il a une tout autre origine ; ils l'ont dit (1). Il fallait faire de Valdo, non un chef ou un fondateur de leur secte, mais un disciple qui serait venu s'y réunir long-temps après qu'elle avait déjà pris naissance ; ils l'ont fait (2). Il fallait supposer cette secte existante dans les vallées de temps immémorial avant Valdo, y professant les mêmes doctrines qu'elle professe aujourd'hui, et y vivant en état de dissidence religieuse avec les Catholiques qui l'environnaient, et qui ne s'en étaient jamais aperçu ; ils l'ont supposé. Enfin,

(1) Indépendamment des témoignages de l'histoire qui attestent que les Vaudois descendent de Valdo et en portent le nom, cette étymologie avait toujours paru si naturelle, que l'idée d'en chercher une autre se serait difficilement présentée à l'esprit. Cependant il n'en est rien, si l'on en croit les modernes écrivains vaudois. Selon leur dire, ces sectaires ont joué de malheur dans cette affaire : voici comment la chose s'est passée, d'après Bert, ancien modérateur. Lorsque Valdo et ses disciples, expulsés de Lyon, se retirèrent dans les vallées, il arriva que par le plus singulier des hasards, *ils y trouvèrent une parfaite conformité de croyances ; et cette conformité jointe à celle de leurs noms, n'aura pas peu contribué à faire croire que les Vaudois des vallées étaient les mêmes que ceux de Lyon* (p. 18). C'est par de semblables *trouvailles*, ou plutôt c'est par la rencontre de si singulières *conformités* que l'on peut sûrement juger de la fécondité des ressources d'un écrivain, de la sagesse de sa critique, et surtout de son amour pour la vérité. Voyez aussi M. Peyran (p. 23), sur cette malencontreuse *conformité* qui avait fait croire à tant de monde que les Vaudois venaient de Valdo et en avaient reçu leur nom.

(2) C'est le système de M. Muston, qui, en cela comme en beaucoup d'autres choses, est en opposition avec celui de son *ancien modérateur*. Voyez liv. II, p. 109 et ailleurs.

puisque les Vaudois se disent disciples de saint Paul, il s'agissait de déterminer en quelle circonstance de sa vie cet apôtre en avait fait ses prosélytes, ils l'ont essayé.

Le détail des expédiens historiques que l'on vient de lire est fidèlement extrait, quant à la substance, des derniers écrits des Vaudois. Il représente la tâche qu'ils ont dû s'imposer pour faire cadrer leurs anciennes histoires avec leurs nouveaux systèmes. De telles modifications, ou, pour mieux dire, de telles fabrications de faits, tentées après que ces faits ont été non seulement consommés, mais encore exactement enregistrés dans les nombreux écrits des auteurs contemporains, paraîtront peut-être une entreprise plutôt risible que sérieuse aux yeux de nos lecteurs. Ils penseront sans doute qu'il suffit de les rapporter et de faire connaître les prétentions auxquelles elles doivent servir d'appui, pour qu'on sache ce qu'on doit en penser. Ils ne comprendront qu'avec peine que l'on puisse songer sérieusement à les discuter. Cependant, puisque c'est là l'*enseignement historique* que les pasteurs et les anciens modérateurs des églises vaudoises débitent, de nos jours, à leurs coreligionnaires (1) ; puisque c'est de là qu'ils prennent

(1) Le livre de Bert porte le titre de *Livre de famille*, et il offre

occasion de se récrier contre ce qu'ils appellent les *calomnies* et les *injustices* de leurs adversaires, contre les erreurs et les scandales du *grand parti* de l'Église catholique, il est juste que nous sachions à quoi nous en tenir sur la vérité ou la fausseté des assertions et des témoignages qu'ils nous opposent, lorsque nous leur soutenons qu'ils sont disciples de Valdo, qu'ils en tirent leur nom et leur origine; et qu'ainsi ils ne remontent pas au delà de la seconde moitié du XII[e] siècle.

le résumé de l'histoire et des doctrines que les pasteurs enseignent dans les vallées. Celui de M. Peyran est aussi relatif aux mêmes objets, mais envisagés comme matières de l'enseignement académique que ces ministres reçoivent eux-mêmes de la compagnie des pasteurs et professeurs de Genève, de Lausanne ou de Strasbourg.

CHAPITRE V.

Les Vaudois tirent leur nom de Valdo, citoyen de Lyon, et ce Valdo est vraiment l'auteur de leur secte. — Indication plus approximative des années où il a paru.

La question qui fait la matière de ce chapitre est une question de nom, mais ce n'est pas une question de mots, puisque les écrivains vaudois en font dépendre celle de leur origine et de leur ancienneté.

Depuis que Bèze a appris aux Vaudois que le nom qu'ils portaient depuis près de quatre siècles, et qu'ils croyaient avoir hérité de P. Valdo, n'avait pas une telle origine, et pouvait se trou-

ver de beaucoup plus ancien qu'ils ne le soupçonnaient, ce nom ne paraît plus leur convenir; ou du moins, ce n'est plus de l'*obscur Valdo*, du *réformateur des rives du Rhône*, qu'ils consentent encore à le tenir (1). Loin de leur avoir donné son nom, ainsi que le font ordinairement les hérésiarques à l'égard de leurs disciples, Valdo l'aurait reçu lui-même de la secte à laquelle il s'était agrégé, dans laquelle il était usité bien avant que Valdo le portât.

Cette répudiation du nom de Valdo comme générateur de celui de Vaudois est maintenant passée en système chez ces religionnaires, et il est aussi à peu près convenu entre les modernes étymologistes de la secte, que c'est de *vallis* (vallée) et non de Valdo que ce nom s'est formé (2). Comme les vallées qu'ils habitent sont, sans contredit, plus anciennes que Valdo, et qu'on ne saurait même leur contester une ancienneté plus qu'apostolique, on voit sans peine de quelle ressource l'expédient de Bèze devait être pour les Vaudois, lorsqu'il s'agirait d'éta-

(1) Voyez Peyran, p. 25-6-8-9. Bost, p. 18. Muston, p. 100, 108, 110 et dans les notes qui s'y rapportent.

(2) A ce mot de *vallis*, il faut ajouter celui de *densa*, selon M. Muston, pour avoir la véritable étymologie de celui de *Valdensis*. Bernard de Foncald, dont il ne fera pas difficulté de rejeter l'autorité en bien d'autres points, lui a été, comme l'on voit, d'un bien grand secours dans celui-ci.

blir leur ancienneté; aussi quelle recherche d'érudition et quel luxe d'argumentation n'ont-ils pas déployé quand il s'est agi de corroborer l'assertion jusqu'alors purement gratuite du *célèbre*, du *savant* Théodore de Bèze, des divers genres de preuves que la matière pouvait comporter.

A l'endroit où M. Peyran nous rapporte les différentes opinions qu'il connaît sur le nom et le prénom de P. Valdo, il nous apprend : « Que « les uns l'appellent Jean, les autres Pierre; « que les uns disent que son nom de famille « était Valdo ou Waldo, d'autres Valdio, d'au- « tres Baldo ou Baldon, d'autres Valdensis. » Il ajoute « que d'autres encore soutiennent que « Valdo était un surnom qui lui fut donné parce « qu'il avait embrassé les opinions des Vau- « dois (1); que d'autres enfin prétendent qu'il « fut ainsi surnommé du lieu de sa naissance « qui s'appelait Valdis. » Si Bert, confrère de M. Peyran, avait écrit cinq ans plus tôt son *Livre de famille*, celui-ci aurait encore pu rapporter une nouvelle opinion. Il y aurait appris que « Valdo était originaire du village de Vaud près « de Lyon et qu'il a pu bien en tirer son nom. »

Il faut que cette litanie de noms se soit trou-

(1) Et donné par dérision, selon M. Muston, p. 109.

vée bien complète, puisque M. Muston n'a pu y en ajouter aucun (1).

Toutes ces incertitudes sur le nom de Valdo, selon M. Peyran, ou bien *cette perpétuelle confusion entre les historiens qui en parlent*, selon M. Muston, *sont au moins*, d'après le premier, *une forte présomption contre l'opinion de ceux qui font descendre les Vaudois de ce Valdo*. Aussi, quoique ce même écrivain, parlant de ceux qui soutiennent que le nom de Vaudois vient de Valdo, nous eût dit en passant, *que leur manière de raisonner a bien quelque apparence de vérité*, il finit cependant, après avoir tout pesé, par déclarer que *cette opinion ne repose sur rien*. Le moyen, en effet, qu'une secte quelconque puisse jamais descendre d'un homme dont on prononçait le nom de tant de manières! Toutefois, nous prierons M. Peyran d'observer que si son nom est destiné à traverser six siècles, en passant d'un pays ou d'une langue à l'autre, comme l'a fait celui de P. Valdo, il serait fort possible que les écrivains qui n'ont pas respecté la terminaison de celui de ce dernier, ou leurs successeurs, manquassent aussi des mêmes égards envers le sien. Tout célèbre qu'il est aujourd'hui,

(1) Voyez la sienne : liv. II, 3e part. de la note 10, p. 151, note de la note.

nous ne répondrions pas qu'il ne subit quelques variations. Cela prouverait-il alors que M. Peyran est un personnage fabuleux ou chimérique; et pourrait-on en conclure, par hasard, que le jeune écrivain n'a pas vécu dans le XIXe siècle et n'a pas été un *bon Vaudois*, comme il se flatte de l'être?

Où donc veulent en venir M. Peyran et consorts par toutes les variantes qu'ils se plaisent à accumuler sur le nom du pauvre Valdo? A nous persuader que tout ce qui concerne ce personnage est plein d'incertitudes et de contradictions; qu'ainsi ce n'est pas de lui que descendent les Vaudois. Mais voyons, et commençons par le prénom.

Si l'on pouvait espérer de mettre d'accord ces auteurs qui ne peuvent s'entendre sur ce premier point, je leur proposerais d'abord une transaction : ce serait de n'appeler *Valdo*, ni *Jean* ni *Pierre* tout court, mais de l'appeler Jean-Pierre ou Pierre-Jean, comme on voudrait. Cette transaction, toutefois, ne sera vraisemblablement pas agréée, parce que chez les écrivains vaudois on tient beaucoup plus à se débarrasser de Valdo tout entier, et à répudier son nom, qu'à l'allonger ou à le conserver.

Mais est-il bien vrai que, parmi les auteurs, les uns l'appellent *Jean*, les autres *Pierre*? Nul-

lement. Nous avons cité tous ceux qui ont écrit son histoire et celle de sa secte pendant les deux premiers siècles qui en ont suivi l'apparition, et il ne nous semble pas qu'aucun d'eux l'ait appelé du nom de Jean. L'on sait que Polichdorf, après avoir parlé de Valdo qu'il nomme Pierre, raconte qu'à ce Pierre s'est réuni un Jean qui est devenu un de ses premiers disciples ; et là, sans doute, a été la cause de la méprise ; mais on pouvait penser que la sagacité des nouveaux historiens vaudois devait aller jusqu'au point de leur permettre de distinguer le maître du disciple. Ceci, au reste, ne serait qu'une légère bévue de leur part, et elle est bien pardonnable à de jeunes écrivains qui ont déjà tant d'érudition.

MM. Peyran et Muston insisteront peut-être en disant que si les auteurs que nous avons cités n'ont pas connu Jean, il ne s'en suit pas que ceux des siècles postérieurs l'aient ignoré de même. Fort bien : mais ces écrivains voudraient-ils nous dire de quelles règles ils font usage en matière de critique historique, et s'ils se regardent comme obligés de se conformer à celles qui ont été reçues jusqu'à présent ; au moins jusqu'à ce qu'on en ait inventé de nouvelles ? Pour nous, nous leur proposerions la suivante, en attendant qu'on trouve mieux : lorsqu'un fait public de sa nature est attesté uniformément par

nombre d'historiens qui ont eu toute facilité pour le connaître, et n'ont eu aucun intérêt à nous tromper ; lorsque les témoignages se reproduisent constamment les mêmes pendant deux siècles, et n'ont été démentis par personne, il semble que ce fait doit être tenu pour indubitable ; y eût-il même alors, après un tel laps de temps, mille auteurs vaudois qui diraient le contraire, l'on doit encore s'en tenir aux premiers, et répondre à ceux-ci que l'histoire n'étant pas du domaine de leur imagination, il est impossible d'ajouter foi à leurs inventions, et de recevoir leurs dépositions comme capables de contre-balancer l'autorité des témoignages antérieurs qui leur sont opposés. Or, il nous paraît, d'après cette règle, que si jamais homme a pu réclamer la prescription en faveur de son prénom, c'est P. Valdo ; aussi espérons-nous que MM. Peyran et Muston cesseront de le lui contester.

Allons plus loin.

« Les uns disent (c'est M. Peyran qui parle) « que son nom de famille était *Valdo* ou *Waldo*, « d'autres *Valdio*, d'autres *Baldo* ou *Baldon*, « d'autres *Valdensis*...»

Voilà bien des variantes ; il est évident, selon M. Peyran, que cette foule de noms ne peut pas avoir été portée par un seul et même person-

nage ; ou que, si elle convient au même individu, l'on sait bien peu à quoi s'en tenir sur ce qui le concerne, puisqu'on ne sait pas même au juste quel nom il a porté. Sur cela, nous ferons d'abord observer à M. Peyran qu'il ne lui suffit pas de répéter de confiance les assertions du *vénérable Léger*, comme il l'appelle ; mais qu'il est prudent de vérifier quelquefois les faits et de s'en assurer par ses propres yeux. Nous pouvons même l'assurer que nous n'avons eu qu'à nous féliciter d'avoir usé de cette précaution, bien qu'elle annonce un peu de défiance de notre part. Si M. Peyran y avait eu recours, et s'il eût voulu étudier l'histoire de Valdo dans ses véritables sources, c'est-à-dire dans les historiens et les controversistes du siècle où il a paru, il aurait d'abord trouvé moins de *variantes* sur son nom ; ensuite, il aurait facilement pu se rendre raison de celles qui restaient.

1° Il aurait trouvé moins de *variantes* ; et alors il aurait d'abord laissé de côté son *Baldo* et son *Baldon*, qu'aucun des anciens écrivains n'a connu(1). 2° Il se serait facilement rendu raison

(1) M. Muston nous dit, p. 378, que *Moneta* donne à *Valdo* le nom de *Baldon* ; mais comme il a oublié de citer l'endroit où Moneta l'aurait appelé de ce nom, nous nous bornerons à dire que nous ne l'avons jamais rencontré dans l'ouvrage de Moneta, et que partout nous y avons trouvé celui de *Valdesius*.

de celles qui restent ; car sans vouloir ramener M. Peyran à la grammaire, il aurait aisément compris que ces variantes se réduisant toutes à différentes modifications de la terminaison latine du nom de Valdo, et à l'emploi du simple ou du double V, chaque écrivain était bien libre de latiniser ce nom avec la terminaison qui lui plaisait le plus, et avec l'emploi du V qui était usité parmi les caractères alphabétiques de la nation à laquelle il appartenait. Cela se voit tous les jours, quand il s'agit de latiniser un nom propre (1). C'est ainsi que, par exemple, s'il s'agissait de latiniser le nom de M. Peyran, les uns pourraient le faire par celui de *Peyranius*, les autres par celui de *Peiranus*, d'autres encore par celui de *Peirannus*, ou même de *Peiranensis*, s'il leur plaisait de supposer que c'est un nom de personne provenant d'un nom de lieu. Cela donnerait déjà quatre terminaisons différentes, sans que l'on eût encore touché au radical de son nom où se trouve une voyelle double qui pourrait être remplacée par une simple. Nous ne serions même pas surpris qu'il y eût telle oreille étrangère, ou même simplement un peu dure, qui, confondant le

(1) MM. Peyran et Muston montrent trop d'érudition pour ignorer que sur la fin du XII[e] siècle, la langue latine n'était plus la langue vulgaire des nations auxquelles appartenaient les historiens que nous avons cités précédemment.

son du P avec celui du B, ferait prononcer *Beiranus* au lieu de *Peiranus*, comme on aurait pu prononcer dans le temps *Baldo* au lieu de *Valdo*, à cause de la ressemblance phonique du V et du B (1).

Au reste, que l'on ait commencé à latiniser les noms propres dès la fin du XII[e] siècle et même avant, c'est chose que tout le monde sait, et il n'est besoin d'être ni archéologue, ni philologue pour s'en convaincre. La langue romane était la langue vulgaire du temps de Valdo; et Valdo lui-même, tout savant qu'il était, au dire de quelques écrivains vaudois, n'entendait pas le latin.

Après cela, que le nom de Valdo soit, pour celui qui l'a porté, un nom de famille ou un nom de ville ou de pays; que ce nom vienne de Valdès, ville de Flandre, ou de Vaud, bourg près de Lyon, peu nous importe, pourvu que M. Peyran nous accorde, 1° que *P. Valdo* l'a porté, et que ce citoyen de Lyon s'appelait réel-

(1) Avec l'habileté dont M. Muston fait preuve dans l'art d'estropier les noms des auteurs qu'il cite, il suffirait de lui seul pour rendre en peu de temps le nom de Peyran méconnaissable. Car il cite quelquefois le même nom de deux ou de trois manières différentes; et il ne se regarde non plus comme obligé de les citer de la manière que les autres écrivains les citent généralement. Pour lui, Espéron est *Spéron*, Arnaud (de Bresse) *Arnold*, Bérenger *Bérengsaire*, le concile de Latran, concile de *Lateran*, etc.

lement *Valdo* ou *Valdius*, ou *Valdensis*, ou *Valdesius*, ou *Valdus*, ainsi que l'ont diversement appelé Pierre de Vaucernay, Polichdorf, Etienne de Belleville, Moneta et Alain de l'Isle; 2° qu'aucun de ces anciens auteurs n'a dit, ni même songé à dire que Pierre l'avait reçu par suite de son affiliation à la secte vaudoise; car ce rêve leur a été tout-à-fait inconnu, et il est juste de le laisser à ceux qui l'ont fait. La raison en est que, pour communiquer un nom, il faut déjà l'avoir, et que pour l'avoir il faut du moins exister : or, les Vaudois, quoique très anciens hérétiques, étaient on ne peut plus inconnus avant P. Valdo ; 3° que les mêmes auteurs et d'autres encore disent bien clairement que *les Vaudois parurent tout-à-coup comme de nouveaux hérétiques sous le pape Lucius (III) et vers le temps où Bernard, archevêque de Narbonne, occupait ce siége* (1); *qu'ils s'appellent Vaudois, et tirent leur nom de Valdo qui a été leur chef* (2); *qu'ils étaient une bizarre nouveauté et formaient une nouvelle race de truands au temps d'Eberard de Béthune* (3); *qu'on les appelait Vaudois du nom d'un certain Valdo,*

(1) Bernard de Foncald.
(2) Alain de l'Isle.
(3) Eberard de Béthune.

lyonnais (1) ; *qu'ils tirent ce nom de celui du premier auteur de leur hérésie, qui était Valdo* (2) ; *qu'ils ont eu pour fondateur Valdo de Lyon* (3) ; *qu'ils ont pris naissance de ce riche citoyen de Lyon qui fut si frappé de la mort d'un de ses collègues, qu'il donna tout son bien aux pauvres, en réunit un grand nombre autour de lui, et leur enseigna la pauvreté volontaire* (4) ; *qu'ils tirent leur naissance et leur origine de ce citoyen riche nommé P. Valdo..... qui vécut environ* 800 *ans après saint Sylvestre... distribua son bien aux pauvres....., et voulut renouveler la vie apostolique sur la terre* (5) ; *qu'ils descendent d'un riche citoyen de Lyon nommé Valdo...., à qui Bernard Ydros et Etienne d'Avise ont fourni la traduction de divers livres en langue romane* (6). Moyennant ces trois concessions, nous laisserons à M. Peyran la liberté de donner au nom de Valdo telle origine ou telle dérivation qu'il voudra. Voyons maintenant comment le même auteur raisonne pour nous prouver que le

(1) Pierre de Vaucernay.
(2) Etienne de *Bourbon* ou de *Bellavilla*.
(3) Moneta.
(4) Rainier Sacco.
(5) Polichdorf.
(6) Ivonet, ou l'auteur de l'ouvrage cité sous ce nom.

nom de Vaudois vient plutôt de tout autre radical que de celui de *P. Valdo*.

Après avoir mentionné, comme en passant, deux prétendus anciens documens qui concernent cette secte, et nous avoir dit qu'il est prouvé par de telles pièces (1) que les Vaudois portaient déjà ce nom soixante-dix ans environ avant que Valdo parût, il se demande à lui-même : « Quelle est donc l'origine de leur nom ? « Voici, ajoute-t-il, ce que je crois pouvoir ré- « pondre avec le judicieux Théodore de Bèze « et Cougnard, avocat au parlement de Nor- « mandie : les Vaudois ont été ainsi nommés à « cause des vallées qu'ils habitent. Ce dernier « oppose ce sentiment comme un fait certain à « ceux qui soutiennent le contraire. Cette opi- « nion me paraît la plus probable ; elle résout « toutes les difficultés ; elle me paraît la plus « naturelle, car les vallées, dans le langage du « pays, s'appellent *vaux* (2), et pour distinguer

(1) Nous examinerons ces pièces dans un des chapitres suivans, et nous pèserons les preuves qu'on en tire.

(2) Nous savons que l'on dit proverbialement en français : *courir par monts et par vaux* ; mais que ce dernier mot ait été plus connu et plus usité dans le patois des vallées vaudoises qu'il ne l'a été dans celui de tant d'autres vallées où l'on a parlé les mêmes langues que chez les Vaudois, nous avouons franchement qu'il nous faut quelque chose de plus que l'autorité de MM. Peyran et Muston, pour nous décider à le croire, et nous le nions rondement, en attendant que la chose soit dûment prouvée et certifiée.

« les habitans de leurs voisins qui habitent la « plaine, on les a nommés *Vaudois*, c'est-à-dire « habitans des *vaux* ou *vallées*. Les noms de « *valdese* en italien, de *valdensis* en latin, ont « la même origine et viennent également de « *val, valle* et *vallis*, qui, dans l'une et l'au- « tre langue, signifie *vallée*. Quelques autres « les nomment *vallenses* ou *convallenses*, eu « égard à la réunion des vallées ; preuve de plus « que leur nom vient de *vallis* et non de Valdo. » L'auteur ajoute ensuite : « Que ce nom qui n'a- « vait d'abord servi qu'à distinguer les Vaudois « d'avec les peuples voisins, fut ensuite em- « ployé à désigner leurs opinions religieuses ; « de sorte qu'un Vaudois était en même temps « un habitant des vallées et un chrétien qui re- « jetait les traditions de Rome. Ce nom fut en- « suite donné à tous ceux qui professaient la « même doctrine que les habitans des vallées « de quelque pays qu'ils fussent (1). »

(1) Observez que M. Muston, malgré son immense érudition, n'a non plus rien trouvé de mieux, en réponse à cette question, que ce que nous débite M. Peyran (p. 30, 31); il a seulement attribué au nom de Vaudois deux migrations de plus que ne lui en attribue ce dernier; c'est-à-dire, qu'après l'avoir fait porter aux Vaudois long-temps avant que Valdo eût paru, il l'*étend ensuite aux partisans de divers réformateurs*, et le fait *revenir enfin au seul peuple qui l'ayant eu le premier, le conserve encore aujourd'hui* (Liv. II, p. 110). Jamais nom n'a subi tant de vicissitudes, ni fait tant de tours.

Voilà certes bien des preuves. Il faudrait être malheureux dans le choix de ses opinions, si, après en avoir trouvé une si *probable*, si *naturelle*, si propre à *résoudre toutes les difficultés*, il arrivait encore qu'elle fût historiquement fausse, absurde, et partant insoutenable.

Avant tout, il nous semble que ce ne serait point chose préjudiciable à la cause des Vaudois, si leurs écrivains et leurs défenseurs tâchaient au moins de s'accorder un peu entre eux sur l'origine de leur nom. Car, au rapport de Léger, il s'en faut bien que les Vaudois aient toujours pensé comme ils pensent aujourd'hui sur ce sujet. « Dieu (nous dit cet historien), ayant « voulu faire de si grandes choses par *Valdo* et « par ses disciples, ce n'est pas de merveille, « si non seulement on a nommé *Vaudois*, et « ses disciples et tous ceux qui ont embrassé la « même doctrine; mais, même que *la plupart* « *des historiens* s'en sont tenus là, sans s'in- « former si ce mot de Vaudois ne venait pas de « plus loin (1). » Mosheim parlant de l'opinion de ceux qui, comme MM. Peyran et Muston, font dériver le mot de *Vaudois* de celui de *vallis* (vallée), au lieu de nous la proposer comme *la plus probable*, *la plus naturelle et la plus*

(1) Léger, liv. I, ch. II.

propre à résoudre toutes les difficultés, ne craint pas de dire « que ceux qui l'ont embrassée, *l'a-* « *vancent sans la prouver ;* qu'elle est d'ailleurs « réfutée par les *meilleurs historiens*, et que « tous les historiens assurent que les Vaudois « sont originaires de Lyon, et tirent leur nom « de P. Valdo leur fondateur (1). » Beausobre avoue aussi que le *nom de P. Valdo pourrait bien avoir été l'occasion qui les fit nommer Vaudois* (2). Basnage lui-même n'est pas très opposé à l'opinion de ceux qui font dériver le nom de Vaudois du nom propre Valdo; car, après avoir émis à cet égard son sentiment, qui serait le même que celui de M. Peyran, il ajoute : « Ou bien le fameux Valdo, ami de Béranger, « put depuis leur communiquer son nom (3). »

(1) Mosheim, *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 2, ch. 5. Voyez aussi Gilles, *Hist. des Egl. réfor.*, ch. I..... L'on trouve à la p. 378 de l'histoire de M. Muston (note 134) une courte citation extraite de la note 74 de l'histoire de Mosheim (siècle XIIe, part. 2), dans laquelle il fait dire précisément à celui-ci tout le contraire de ce qu'on vient de lire dans le passage cité ci-dessus. Il ne faut pas être la dupe de ces sortes de distractions si familières à M. Muston. Il a seulement oublié de nous dire que cette note est d'un des traducteurs ou annotateurs de Mosheim, qui s'est souvent mêlé de réfuter celui-ci, sans avoir auparavant le moins du monde consulté les sources où Mosheim avait puisé son histoire.

(2) *Hist. du Manich*, préf.

(3) Basnage, *Hist. de l'Egl.*, liv. XXIV, ch. 10. M. Muston lui-même, malgré *l'accumulation de preuves de tout genre et de probabilités de toute espèce qui se réunissent sur le même fait*, (p. 124), c'est-à-dire en faveur de l'antériorité des Vaudois et de

C'était aussi le sentiment d'*Illyricus*, mais il est maintenant abandonné de tout le monde. Au fond, l'*ami* n'eut jamais rien à démêler avec la secte vaudoise qui était encore à naître. La sympathie a beau être bien forte, elle ne peut pas s'étendre à ceux qui sont encore dans le néant.

Revenons à Léger. Cet historien présente à la suite du passage que nous en avons cité, des preuves si concluantes en faveur de l'antériorité du nom de *Vaudois* sur Pierre *Valdo*, que si l'on a pu douter de ce fait avant de les avoir lues, on demeure parfaitement convaincu du contraire après qu'on les a examinées. *Ce n'est donc pas de merveille*, dirons-nous aussi à notre tour, *si la plupart de leurs anciens historiens*, selon Léger, *si les meilleurs d'entre eux*, selon Mosheim, ne se sont pas avisé de la moderne étymologie de ce nom; pas de merveille encore, selon ce dernier, *si tous les historiens assurent que les Vaudois sont originaires de Lyon, et tirent leur nom de P. Valdo leur fon-*

leur nom sur P. Valdo, finirait presque comme Basnage. Il nous dit (p. 110): « Du reste, que notre nom vienne de lui (de P. « Valdo), ou de Valdo ami de Berengeaire, ou de cet autre Valdo, « évêque de Bergame, ou des vallées enfin, comme nous le pré- « tendons, tout cela ne change rien au caractère distinct des « Vaudois..... »

dateur. Ils croyaient tout simplement que les mots *Valdenses* en latin, et *Vaudois* en français, venaient de Valdo; et attachés à ce chef, comme ils l'étaient, ils ne soupçonnaient pas que leurs successeurs trouveraient un jour leur intérêt à répudier le nom, la personne et les doctrines de *l'homme dont Dieu avait voulu se servir pour faire de si grandes choses* (1). Eh! qui aurait jamais pu s'attendre à ce que cet homme si long-temps célèbre dans la secte vaudoise, cet homme en comparaison duquel *il ne s'en est point trouvé de si remarquable* (2), dût finir par n'être plus que *l'obscur Valdo*, et le *malencontreux réformateur des rives du Rhône* (3)! Donnez, après cela, tout votre bien aux pauvres pour fonder une secte, et voyez à quoi vous devez encore vous attendre de la part de vos adhérens!

Après avoir montré le peu d'accord des écrivains vaudois et protestans relativement à la question qui nous occupe, continuons l'examen des preuves de M. Peyran en faveur de son opinion. A l'entendre, rien *n'est plus naturel* que la dérivation du nom de Vaudois du mot *Vallis*, synonyme de celui de vallée. Les Vaudois,

(1) Expressions de Léger, parlant de Valdo, liv. I, ch. 2.
(2) Autres expressions de Léger dans le même chapitre.
(3) Expressions de M. Muston.

nous a-t-il dit, appellent *vaux*, dans l'idiome de leur pays, les lieux qu'en français on appelle vallées; et dès lors, on a dû appeler *Vaudois* ceux qui les habitent. Cela servait, ajoute-t-il, à faire distinguer les habitans des montagnes de ceux qui vivaient dans la plaine. Postérieurement on s'en servit aussi pour désigner les opinions religieuses de ceux qui rejetaient les traditions de Rome (1).

Ce raisonnement n'a que deux défauts : l'un, de prouver plus que M. Peyran ne voudrait, si l'on en tire une conclusion conforme à ses prémisses ; l'autre, de reposer sur de fausses suppositions.

D'abord, selon M. Peyran, le nom de Vaudois a désigné ce peuple en tant qu'il habite les vallées, avant de le désigner comme ayant des opinions différentes de celles de Rome, c'est-à-dire avant qu'il fît secte. Selon le même écrivain, l'époque où ce peuple se sépara de la communion de Rome pour former une secte à part, serait le commencement du IXe siècle ou la fin du VIIIe.

Ce serait donc vers cette époque que le nom de Vaudois serait devenu un nom de secte. Mais est il bien vrai que ce nom, pris en ce sens, re-

(1) Peyran, p. 30, 31.

monte à une époque si reculée ? Est-il bien certain qu'en tant qu'il désigne un peuple habitant dans des vallées, il soit encore plus ancien ? L'histoire nous le fait-elle connaître avant le XII[e] siècle (1) ? J'en appelle de M. Peyran controversiste à M. Peyran philologue. Osera-t-il bien soutenir, par exemple, que le patois d'où il tire le mot de *Vaux*, qui aurait servi à former celui de *Vaudois*, était déjà formé dès l'époque où il prétend que ses religionnaires se sont séparés de nous ? Car, après tout, il faut bien qu'une langue ou un patois existe, pour qu'on puisse en citer quelques mots. Et si M. Peyran est forcé de redescendre au XII[e] siècle pour trouver le premier emploi des mots de *Valdenses*, *Vallenses* ou Vaudois, comme désignant des sectaires, à quoi lui servira-t-il alors de le faire dériver de *Vallis* pour établir l'antériorité de sa secte sur Pierre Valdo ?

Mais la formation du nom de *Valdensis* ou *Vaudois* par le radical *vallis*, a-t-elle quelque fondement ? Aucun. Un moment de réflexion suffit pour s'en convaincre. En effet, l'objet qui répond à l'idée de *Vallis*, c'est-à-dire une *vallée*, est chose que l'on trouve à peu près par-

(1) Je dis l'*histoire*, car nous verrons ailleurs ce qu'il en est de certain poème que l'on cite à ce sujet.

tout. Si M. Peyran est aussi habile en géographie qu'il l'est en étymologie, il n'ignorera pas que le Piémont, étant entouré des Alpes au midi, au couchant et au nord, ces montagnes forment partout dans leurs versans des vallées plus ou moins larges ou plus ou moins profondes, qui débouchent des hauteurs de ces monts dans la plaine qui s'étend à leurs pieds. Ces nombreuses vallées, parmi lesquelles se trouvent les trois qui sont connues sous le nom de *Vaudoises*, ont été incontestablement cultivées et habitées vers le même temps que ces dernières. Les rapports de leurs habitans avec ceux de la plaine doivent aussi avoir à peu près la même date. La langue qu'on y parlait (sauf de nouvelles découvertes à faire en ce genre par M. Muston (1), était aussi la même, et, soit que les écrivains dont nous parlons optent pour la langue latine, pour la romane, pour la française ou pour l'italienne, il y a toujours eu parmi ces contrées sans nombre qui sont cachées dans les replis des Alpes, un certain nombre de vallées qui ont parlé, et il en est encore aujourd'hui qui parlent la même langue que les vallées vaudoises. Or, cela étant, que M. Peyran veuille

(1) Voyez le singulier bagage d'érudition philologique dont M. Muston a cru pouvoir charger son ouvrage dans les notes qui se rapportent au liv. II.

bien nous dire maintenant pourquoi les *Vaudois* ont été les seuls appelés de ce nom tiré des *vallées*, tandis que les habitans de toutes les autres vallées de la France et de l'Italie, placés dans la même situation qu'eux, parlant la même langue, et ayant le même motif de distinguer par des noms différens les habitans de la plaine de ceux de la montagne, n'ont jamais porté nulle part le nom de *Vaudois*, et ont laissé à ceux des trois vallées le privilége d'en faire exclusivement usage? Que M. Peyran nous donne une explication satisfaisante d'une telle anomalie, sans quoi nous croirons toujours qu'y ayant des vallées et des plaines dans tous les pays, il doit aussi y avoir eu, ou sous un nom ou sous l'autre, des Vaudois partout. Nous ne condamnons ni les priviléges, ni les exceptions, mais nous voulons qu'on les prouve.

En attendant que M. Peyran satisfasse à nos demandes, nous dirons que la formation du nom de Vaudois par celui de *Valdo*, nous semble de beaucoup *plus naturelle* et plus *probable* que celle qu'il lui assigne; qu'en faisant dériver ce nom du mot latin *vallis*, on aurait eu *vallenses* au lieu de *valdenses* qui est pourtant le mot par lequel tous les anciens écrivains, moins un, ont constamment désigné les Vaudois; qu'en le tirant de l'italien, on aurait eu *Vallegiani* au lieu

de *Valdesi;* enfin qu'on ne saurait le tirer du français, parce que dans cette langue, le nom de *Vaudois* employé pour désigner les habitans des vallées, est inconnu partout où il y a des vaux et des vallées, partout où l'on parle la langue française ou un patois qui en dérive.

Si l'on considère maintenant, d'une part, la futilité des raisons sur lesquelles les modernes écrivains vaudois ont cru se fonder pour écarter le nom de *Valdo* comme générateur de celui des Vaudois ; et de l'autre, la gravité des témoignages historiques que nous avons cités, pour prouver qu'il en dérive véritablement, l'on sera surpris de voir que ces écrivains n'y aient pas pensé à deux fois, avant de répudier le nom, la mémoire et la succession de P. Valdo ; car enfin, ils avaient du moins un père, tandis qu'ils pouvaient nommer Valdo pour le chef et le fondateur de leur secte ; au lieu qu'ils ne sont rien moins qu'assurés d'en trouver un second, après avoir répudié celui-là (1). Dans ce cas, n'aurait-il pas mieux

(1) Ainsi que nous l'avons déjà vu, les modernes écrivains vaudois ne nient pas tous que Valdo ait été chef de secte. Quelques uns avouent qu'il en a effectivement fondé une, laquelle se serait trouvée, par malheur pour eux, d'une telle conformité de nom et de doctrines avec la leur, qu'il aurait été impossible de ne pas les confondre l'une avec l'autre, en parlant ou en écrivant. Nous n'y perdons rien, comme l'on voit ; c'est deux sectes au lieu d'une, et de ressemblance telle qu'il n'y a pas de si bons yeux qui puissent les distinguer. Voyez Bert, p. 17, 18, 19.

valu avoir une origine certaine, quoique moins ancienne, que de s'exposer à figurer parmi les enfans dont l'origine est un mystère.

Malgré la longueur de cette discussion, que M. Peyran nous permette encore une réflexion sur cette matière. La voici. De quoi s'agit-il en cette affaire? De savoir si le nom de Vaudois vient de *Valdo* ou des *vallées*. Mais c'est là une question de *fait* que l'histoire débrouille bien mieux que ne le fera jamais la science conjecturale des étymologies. C'est d'après l'histoire que les Vaudois jugent de l'origine des hérésies qui ont précédé la leur, de l'époque où elles ont paru, et du nom sous lequel elles ont été connues; qu'ils suivent la même règle pour celles qui ont paru vers la fin du XIIe siècle, et alors toute question à cet égard sera terminée avec eux. En les ramenant à cette règle, nous ne leur demandons autre chose que de ne pas se servir de deux poids et de deux mesures dans des questions de même nature, où la bonne foi la plus commune le défend. Qu'ils se rappellent que c'est d'après cette règle que Hallam a fondé son opinion, et qu'il n'a pas craint d'affirmer, sur la foi de deux écrivains contemporains, *qu'il est difficile de douter que les pauvres de Lyon ne fussent les disciples de Valdo.... et qu'il n'a pas trouvé de preuves suffisantes à*

l'appui de la supposition contraire. Comment d'ailleurs pourrait-on ne pas tenir un tel fait pour historiquement démontré, après le grand nombre de témoins que nous avons cités?

Après avoir ainsi établi la véritable dérivation du mot *Vaudois*, il nous reste encore maintenant à dire quelques mots sur l'origine que Pierre Polichdorf, Bernard de Foncald, Éberard de Béthune donnent l'un au mot de *Valdo*, les autres à celui de *valdenses* ou Vaudois.

1° Quant à Pierre Polichdorf, il est vrai qu'il fait dériver le nom de *Valdo* (valdensis), qu'il donne à Pierre, de la ville de Valden, où il suppose que cet hérésiarque habitait. En cela, Polichdorf s'est certainement trompé, puisque tous les autres écrivains font de *Valdo* un citoyen de Lyon; mais, ce qui est certain d'après Polichdorf même, c'est que le nom de *Valdo* aurait passé de la ville au citoyen Pierre, et de Pierre à sa secte: *Petrus Valdensis... ex quo secta valdensis est orta*; et cela nous suffit.

Nous reconnaissons quant à Bernard de Foncald et à Éberard de Béthune, qu'ils semblent admettre l'étymologie que les écrivains vaudois donnent à leur nom, en le faisant dériver de *vaux* ou *vallées*. Mais nous observerons cependant que ces deux écrivains n'offrent rien à l'appui des prétentions des historiens vaudois sur

l'ancienneté du nom de leur secte. Loin d'y être favorables, Bernard et Éberard les détruisent formellement; l'un, en fixant l'apparition des Vaudois sous le pape Lucius III, comme nous l'avons vu précédemment; l'autre, en les appelant ironiquement une *nouveauté merveilleuse, une nouvelle race de truands*. Voici d'ailleurs comment s'exprime Bernard sur l'origine de ce nom : « Le sort a voulu que les Vaudois reçus« sent un nom qui pouvait servir de présage à « ce qui devait leur arriver. Ils s'appellent Vau« dois, de *vallis densa* (*vallée sombre*), parce « qu'ils devaient être enveloppés dans les épais« ses et profondes ténèbres de l'erreur (1). »

Il suffit de lire ces paroles pour se convaincre que l'abbé de Foncald, en décomposant, comme il l'a fait, le mot de *valdenses* pour y trouver ceux de *vallis densa*, n'a pas prétendu nous donner la véritable dérivation de ce nom, mais qu'il s'est seulement proposé d'y chercher une interprétation allégorique qui n'exclurait pas sa vraie étymologie. Il le fait même assez clairement entendre en fondant l'espèce de sens prophétique qu'il donne à ce nom sur le présage de ce qui

(1) Ce partage que fait Bernard de Foncald du nom de *Valdensis*, en deux mots *vallis densa*, ne laisse pas que d'établir une différence assez considérable entre l'étymologie que les Vaudois lui assignent, et celle que lui donne cet écrivain.

devait arriver un jour aux sectaires qui le portaient.

Quant à Eberard de Béthune, ce n'est pas son sentiment qu'il expose, mais celui des Vaudois du pays qu'il habitait, lorsqu'il dit : « Ils s'appellent eux-mêmes Vaudois, parce qu'ils font « profession de vivre en ce monde comme dans « une vallée de larmes (1). » C'est encore là, comme on voit, une interprétation allégorique qu'il plaisait aux Vaudois de donner au nom qu'ils portaient. Ils étaient bien libres assurément d'y chercher cette allusion ; il leur suffisait de la suppression d'une seule lettre (du *d*) pour se procurer ce plaisir. Mais ce qui est certain, d'après Eberard même, c'est que les Vaudois de son temps, en parlant de *vallée*, entendaient parler du *monde même* qu'ils regardaient tout entier comme une vallée de larmes, et ne songeaient nullement aux *vaux* et aux *vallées vaudoises*, véritables fractions territoriales dont nous parlent ceux de nos jours. La différence qui se

(1) Nous sommes charmé que les écrivains vaudois reconnaissent leur secte aux différens noms qu'Eberard lui donne dans le passage que nous avons cité plus haut, et qu'ils invoquent son témoignage en faveur de l'étymologie qu'ils donnent à leur nom. Nous espérons qu'après avoir reconnu son autorité sur ce point, ils ne la récuseront pas sur quelques autres que nous leur mettrons sous les yeux quand il en sera temps. Nous ferons la même réflexion quant à Bernard de Foncald.

trouve entre l'objet désigné par le nom de *vallée*, suivant qu'il est pris dans le premier ou dans le second sens, est telle qu'il ne reste rien de commun que le son du mot entre l'une et l'autre acception. Que les écrivains vaudois voient donc maintenant quel fondement ils peuvent faire sur les *interprétations allégoriques données à leur nom* par ces deux auteurs, lors même qu'elles ne se trouveraient pas en opposition avec les témoignages beaucoup plus nombreux et plus positifs que nous avons rapportés précédemment; témoignages dont les uns ont été rendus par des auteurs qui ont vécu sur les lieux où se sont passés les faits qu'ils nous attestent. Qu'ils nous disent aussi si c'est agir avec une véritable bonne foi, que de citer en faveur de leur opinion les deux derniers témoins que l'on vient d'entendre, sans laisser soupçonner au lecteur qu'il en existe un nombre bien plus grand qui attestent et prouvent le contraire.

Un écrivain récent dont les Vaudois connaissent l'ardent intérêt qu'il porte à leur secte, nous paraît avoir assez bien résumé la question de l'origine des Vaudois, et les principales circonstances qui s'y rattachent, dans le court exposé suivant : « Les Vaudois ou pauvres de Lyon « prirent naissance dans cette ville vers l'an « 1160. Pierre *Valdo* ou de *Vaux*, riche mar-

« chand, ayant vu dans une assemblée un de ses
« amis tomber mort à ses côtés au moment où
« il venait de prononcer un jurement blasphé-
« matoire, en fut tellement frappé qu'il résolut
« de distribuer son bien aux pauvres, et d'em-
« brasser la vie de J.-C. et de ses apôtres, en
« s'occupant comme eux de la prédication évan-
« gélique. Plusieurs autres personnes riches se
« réunirent à lui, et tous se mirent à catéchiser
« les pauvres et les habitans des campagnes qu'ils
« parcouraient en cheveux longs à la Nazaréenne,
« en sandales, en cape de gros drap et un bâton
« de bois blanc à la main. Le clergé, et surtout
« l'archevêque de Bellesmes, leur prohibèrent la
« prédication; mais ils ne tinrent compte des
« défenses, et se déchaînèrent contre les mœurs
« dissolues du clergé... On les appela ensuite
« *Insabbatés*, à cause de leur chaussure, puis
« *Léonistes*, à cause de la ville de Lyon qui por-
« tait alors le nom de *Leona*. Ils jetèrent plus
« tard le masque et se plongèrent dans l'hérésie
« et le manichéisme. Ils furent chassés de la ville,
« et se dispersèrent par toute l'Europe. Le plus
« grand nombre se retira en Piémont dans la
« vallée de Luzerne (1). »

(1) *Notice inédite d'une excursion faite en* 1832 *dans les trois vallées du Piémont habitées par les Vaudois;* par Ozanam, *dans les Nouvelles Annales des Voyages*, avril 1833.

Nous venons de voir que les écrivains vandois se prévalent de la prétendue diversité des noms de Valdo, pour soutenir qu'ils ne descendent pas de lui; ils s'appuient aussi sur la diversité des dates auxquelles on rapporte son apparition, pour se confirmer dans la même opinion: « Les « historiens (nous dit M. Peyran) ne s'accordent « nullement sur ce qui regarde Valdo; les uns « disent qu'il parut en 1160, les autres en 1170, « d'autres en 1175, d'autres enfin en 1180 (1). »

Les historiens ne s'accordent nullement..... Nous avons vu en quoi consiste leur désaccord; mais M. Peyran connaît-il avec plus de précision la date de tous les autres hérésiarques ou sectaires qui avaient paru avant Valdo connaît-il avec plus d'approximation celle d'un bon nombre de faits historiques qui concernent de grands personnages de ces mêmes siècles? *Les historiens ne s'accordent nullement.. ..* C'est trop dire, à

(1) M. Muston dit à peu près la même chose. Selon lui : « On « n'est pas d'accord sur l'époque de l'apparition de Valdo. Fuesslin dit en 1178; d'autres seulement après le concile de Latran, « tenu en 1179, ou lors de celui de Tours, déjà en 1163. Je crois « qu'on peut indiquer une date approximative de 1165 à 1175; « car au concile de Latran déjà nous savons que Valdo fit de« mander la permission de prêcher publiquement l'Evangile; ce « qui lui fut refusé. » Liv. II, p. 125-6. M. Muston sait très vraisemblablement ce que le concile de Latran lui-même n'a pas su. Ce n'est pas à ce concile, mais au pape Innocent III que quelques Vaudois députés par la secte, sont allés demander certaines permissions que nous ferons connaître plus loin.

moins que M. Peyran ne prétende aussi nous faire recevoir comme une nouvelle règle de critique historique, qu'un personnage à l'égard duquel il y a quelque diversité dans les dates qui le concernent, peut être censé par là même n'avoir pas existé, ou n'avoir pas fait les actions dont la date précise est contestée. D'après une telle règle, l'on serait en droit de rejeter le fond même d'une histoire quelconque, par cela seul qu'il y aurait lieu à disputer sur la circonstance du temps où les événemens se seraient passés. Ce n'est pas là, sans doute, ce que M. Peyran pensera soutenir. Mais alors, comment une différence de date, de vingt ans au plus, concernant un fait qui s'est passé au XII[e] siècle, et sur lequel, à cela près, tous les historiens du temps se sont exprimés avec autant de clarté que d'uniformité, suffira-t-elle pour rendre l'existence de Valdo problématique, pour établir que les Vaudois n'en descendent pas, ou que cet hérésiarque n'a pas paru vers l'époque que l'histoire lui assigne? Au fond, nous ne pensions pas que M. Peyran fût en droit de se montrer si rigoureux en fait d'exactitude chronologique, et même encore en quelques autres points.

Mais, puisqu'il lui plaisait de s'autoriser de cette différence de date pour soutenir son opinion, il aurait dû au moins se piquer d'exactitude sur le

point même de cette différence. Il aurait dû, par conséquent, faire observer que parmi les nombreux écrivains contemporains ou presque contemporains de Valdo, qui attestent tous uniformément que cette secte était toute récente dans le temps où ils écrivaient, il y en a très peu qui fixent l'année même où elle a commencé à paraître; que ceux qui parlent de l'année n'en parlent qu'approximativement, se servant du mot environ (*circà*); et qu'à s'en tenir au témoignage de ceux-là même qui déterminent cette époque avec le plus de précision, on ne pourrait pas même trouver une différence de vingt ans entre les dates les plus discordantes qu'ils assignent à cet événement.

Il aurait aussi dû observer, lui, et faire observer à ses lecteurs, ainsi que nous l'avons déjà indiqué ailleurs, que, comme il s'agit ici d'un événement d'abord peu connu et peu important, d'un événement qui n'a eu d'abord que de faibles commencemens, et qui, après s'être successivement développé, produisit enfin les plus graves résultats, les écrivains qui en ont parlé n'ont pas dû le connaître tous en même temps, ni le saisir au même point de son développement dans la date qu'ils lui assignaient. Cette considération, qui est tirée de la nature même du fait dont il s'agit, sert non seulement à rendre raison de

la différence des dates, mais elle montre encore qu'elle est jusqu'à un certain point naturelle et même nécessaire quand il est question de tels faits. Que M. Peyran lise seulement avec attention le morceau suivant d'un autre écrivain protestant, du docte Mosheim, relativement à cette différence, et il verra qu'il n'aura plus aucune peine à se ranger à notre avis. Après nous avoir dit que la secte des Vaudois fut ainsi appelée du nom de Pierre *Valdus* son fondateur, ce grave historien continue ainsi : « Pierre, riche « marchand de Lyon, à qui l'on donna le sur« nom de *Valdensis* ou Falidisius (1), de *Vaux* « ou *Valdum,* ville dans le marquisat de Lyon, « voulant hâter les progrès de la véritable piété « et du christianisme, chargea, *vers l'an* 1160, « un ecclésiastique de *traduire du latin en* « *français* les quatre Évangiles et quelques au« tres livres de l'Écriture, et les plus belles « sentences des anciens docteurs, pour qui l'on « avait beaucoup de vénération dans ce siècle. « Il n'eut pas plus tôt lu ces livres sacrés avec l'at« tention convenable, qu'il s'aperçut que la re« ligion que l'on enseignait dans l'Église romaine, « différait totalement de celle que J.-C. et ses

(1) Nous pensons qu'il y a là une faute d'impression, et que le vrai mot est *Valdisius*, parce que celui de *Falidisius* ne se trouve dans aucun des anciens écrivains que nous avons eus sous la main.

« apôtres avaient autrefois enseignée (1). Frappé « d'une contradiction aussi manifeste entre les « doctrines des papes et les vérités de l'Évangile, et jaloux de contribuer à son propre sa-« lut et à celui d'autrui, il abandonna le com-« merce, distribua tout son bien aux pauvres, « et s'étant associé avec d'autres personnes « pieuses qui avaient adopté ses sentimens et « son penchant pour la dévotion, *il commenca « l'an* 1180 *à instruire le peuple des doctrines « et des préceptes du Christianisme.* L'arche-« vêque de Lyon et les autres évêques de cette « province voulurent l'empêcher de continuer « son ministère, mais ils ne purent y réussir (2). »

MM. Peyran et Muston qui, grâces à Dieu,

(1) Comme fort heureusement les Evangiles, les autres livres de la Bible, et même les ouvrages des Pères ne se sont pas perdus, chacun peut encore vérifier aujourd'hui en quoi la religion que l'on enseigne dans l'Eglise romaine, diffère de celle qu'enseignaient J.-C. et les Apôtres. La chose sera d'autant plus facile qu'au moins, dans cette Eglise, l'on sait ce qu'on y enseigne et professe, tandis que nous connaissons certaines autres sectes qui se sont vues réduites à publier des *prospectus* et à promettre des prix de concours à celui qui ferait le mieux connaître dans un mémoire *ce qu'il faut encore croire et retenir de l'Evangile* et *ce que l'on peut en rejeter.* Toutes les questions qui se rapportent à la personne de J.-C. et même à sa divinité, sont au nombre de celles qu'il s'agit d'examiner. Mais Mosheim n'était pas obligé d'être prophète, et de savoir d'avance ce qui devait arriver de notre temps.

(2) Mosheim, *Hist. interne de l'Eglise*, XII[e] siècle, part. II, ch. V, ꝁ XI du t. 3.

n'ont pas encore établi de nouvelles sectes, ne savent peut-être pas assez combien il en coûte pour en venir à bout. Ils verront du moins dans ce passage de Mosheim comment Valdo s'y est pris, et comment il a employé les vingt années qui forment cette différence de dates dont ils se scandalisent si fort.

Ces messieurs croient-ils donc qu'une secte sorte de terre en une nuit comme un champignon? En examinant de quel point Valdo a dû partir, et quel trajet il a dû faire pour parvenir à son but, ils avoueront du moins, nous le croyons, qu'il n'a pas entièrement perdu ces vingt ans. Au reste, à moins d'établir des chroniqueurs ou annalistes chargés par office d'enregistrer avec toute précision la naissance et le décès des sectes et des hérésies, il nous semble que l'on peut être satisfait de la précision avec laquelle nous connaissons la naissance des Vaudois. Mais cette ressource, qui nous manque encore aujourd'hui, manquait aussi au XII[e] siècle. En attendant mieux, nous croyons que l'on peut sûrement placer la formation et l'apparition de cette secte entre les années 1160 et 1180.

CHAPITRE VI.

Des autres noms que les Vaudois ont portés dans les premiers siècles de leur existence. — De leur union avec d'autres sectes. — Des divers systèmes de leurs historiens sur l'ancienneté de la secte et des différens genres de preuves sur lesquels ils se fondent.

Après avoir revendiqué en faveur de Pierre Valdo le titre de fondateur de la secte des Vaudois et la gloire de leur avoir laissé son nom ; après nous être justement récrié contre l'ingratitude de ses disciples qui ne rougissent pas de renier aujourd'hui le père qui leur a donné le jour, et dont ils ont tout reçu, il convient que

nous indiquions encore brièvement les divers autres noms que ces sectaires ont portés dans les premiers temps. Ces noms se ressemblent si peu, qu'on aurait peine à croire qu'ils ont servi à désigner la même secte, si l'histoire n'était là pour l'attester. Au reste, cette multiplicité de noms n'est pas particulière aux Vaudois, puisqu'un grand nombre d'autres sectes en ont aussi porté plusieurs, outre celui que chacune recevait ordinairement de son fondateur.

Parmi ces divers noms sous lesquels les disciples de Valdo ont été connus, celui de Vaudois a toujours été le plus usité et le plus généralement reçu. C'est le nom commun par lequel la plupart des auteurs les ont désignés (1). Mais les écrivains vaudois eux-mêmes ne font pas diffi-

(1) « N'est-ce pas un fait remarquable (nous dit M. Muston, « liv. III, p. 382), que depuis sept cents ans, pendant lesquels en « Europe, les sectes, les religions, les peuples, les états n'ont « fait que se débaptiser et se détruire, le beau nom de Vaudois « ait résisté à tant d'agitations et d'orages? » Comme il n'est pas certain que les écrivains vaudois réussissent à se débarrasser de ce nom, ainsi qu'ils le désirent, ni qu'ils parviennent à l'échanger contre celui d'évangéliques, auquel toutes les sectes prétendent avoir également droit, M. Muston a fait prudemment de relever un peu ce nom à l'aide de l'épithète dont il l'a fait précéder. Au reste, M. Muston connaîtra sans doute *un fait encore plus remarquable* en ce genre : celui d'une société qui n'a changé ni de nom, ni de doctrine, depuis plus de XVIII siècles, et qui a déjà vu non seulement se débaptiser, mais s'éteindre des sectes et des sectaires sans nombre.

culté de reconnaître que, dès les commencemens de leur secte, on les a aussi indifféremment appelés, soit du nom de *Léonistes*, soit de celui de *pauvres de Lyon*. Le premier de ces noms, selon le sentiment de Gretser, Bossuet, Mosheim et de la presque totalité des écrivains qui se sont occupés de cette question, provient de celui de *Leona*, que portait alors la ville de *Lyon* où cette secte a pris naissance (1); ce qui, pour le dire en passant, forme encore une nouvelle preuve en faveur de l'origine que l'on a constamment attribuée aux Vaudois, et de l'époque où l'histoire place leur apparition. Pour être conséquens à eux-mêmes, les Vaudois devraient donc ou rejeter ces noms (2), ou renoncer à leurs

(1) L'auteur anonyme de l'opuscule intitulé : *Cinq lettres par un Vaudois des Gaules cisalpines* (1784), est presque le seul qui ait émis un autre sentiment sur l'origine de ce nom. Remontant à la fable d'un certain Léon, contemporain de saint Sylvestre, il croit ou feint de croire que c'est de ce Léon, que les disciples de Valdo ont tiré le nom de *Léonistes*. Il prétend même que Rainier et Seyssel ont partagé ce sentiment. Nous avons vu ce que ces deux écrivains pensent à ce sujet. Nous dirons seulement, quant au reste, que cet anonyme ment avec une telle impudence dans tout le cours de son ouvrage, qu'il mérite une place distinguée parmi les disciples formés à l'école de Léger.

(2) M. Muston l'a tenté. Son dessein serait de ne se reconnaître, parmi tous ces noms, que, sous celui de *Vaudois*, et de laisser ceux de *Léonistes* et de *Pauvres de Lyon*, aux disciples de Valdo, qui seraient, selon lui, de beaucoup moins anciens que les *Vaudois des Vallées*, *quoiqu'ils se distinguassent cependant fort peu de ceux-ci,...., vécussent en parfaite harmonie avec eux,..... et*

prétentions d'antériorité sur Pierre Valdo. Mais ils ne pourraient les rejeter sans se mettre en opposition avec cette foule d'anciens auteurs qui ont écrit sur leur secte, et qui, parlant des Vaudois, les désignent souvent par tous ces noms différens qu'ils indiquent l'un après l'autre, pour

eussent aussi porté le même nom qu'eux en divers pays (Liv. II, p. 118, 119). Puisque M. Muston distingue déjà si peu ces deux sectes, et que, d'un autre côté, tous les écrivains des XII[e], XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, les ont entièrement confondues, c'est-à-dire, n'en ont connu qu'une, à laquelle ils ont donné indifféremment les trois noms que nous venons d'indiquer, nous attendrons que le nouvel historien des Vaudois nous fasse connaître, sans ambiguïté, l'auteur de cette secte des *Vaudois des Vallées*, le temps dans lequel elle est née, le lieu où elle a paru, les noms de ses principaux adhérens, ceux des écrivains qui l'ont connue et en ont parlé, ainsi que *cela se pratique* pour l'acte de naissance de toutes les autres sectes; et alors nous en parlerons plus en détail à nos lecteurs. Mais, tandis que l'inventeur de cette secte ne nous parlera que de l'*antique et irradiative existence des Vaudois*;..... *d'élément progressif d'opposition qui se développe dans le nord de l'Italie*;... *d'hérésie invétérée qui se cache dans les Alpes*;... *de foyer tour à tour couvert et lumineux d'indépendance religieuse*;....... *de rayons qui semblent sortir primitivement des Alpes*, et qu'il nous avouera, comme il l'a fait, que pour établir à sa manière l'existence de sa secte, *il faut mendier à tous les siècles quelques témoignages superficiels échappés par ci par là à leurs annales, et que ce n'est qu'avec peine si l'on parvient à en faire jaillir quelques éclairs de vérité* (Liv. II, p. 84), nous lui conseillerons de ne pas se donner tant de peine, de remplacer les efforts d'imagination par de véritables recherches historiques, et surtout de lire l'histoire des Vaudois dans les ouvrages où tout le monde l'avait lue avant lui, et qui sont aussi les seuls où elle puisse se trouver. Il verra alors que les éclairs de vérité jailliront abondamment, et qu'il pourra remplacer les *témoignages superficiels* par les témoignages les plus positifs, les plus plus graves et les plus nombreux.

bien nous convaincre que c'est à la même secte qu'ils les attribuent (1). Les écrivains vaudois sont donc forcés de reconnaître qu'ils leur appartiennent légitimement. S'il n'en était ainsi, comment pourraient-ils *consciencieusement* se prévaloir des passages de ces anciens auteurs qu'ils croient favorables à leur secte, ainsi qu'ils l'ont toujours fait jusqu'à présent?

Le second, celui de *pauvres de Lyon*, indique la profession de *pauvreté volontaire* que les premiers Vaudois ont commencé à faire dans la même ville, et qui était le point fondamental de leur institut dans les premiers temps. Je dis: *Institut*; car, comme nous le verrons plus tard, le but de Valdo et de ses premiers adhérens était de former un ordre religieux. N'y ayant pas réussi, ils ont formé une secte. On les appelle aussi *Sabbatés* et *Insabbatés* (*Sabbatati*, *Insabbatati*, *Xabatatenses*), parce que dans la manière superstitieuse dont ils entendaient imiter les apôtres en tout, ou pour mieux dire, depuis les pieds jusqu'à la tête, ils portaient, selon les uns, une espèce de chaussure coupée par dessus, de manière à laisser voir les pieds nus; selon d'autres, une espèce de sabots marqués d'une

(1) L'auteur du *Dialogue entre un catholique et un patarin*, leur donne ces trois noms, mais la plupart des autres écrivains ne leur en donnent que deux.

croix ou d'un autre signe en forme de bouclier, pensant que telle avait été la chaussure des apôtres, bien que l'Ecriture, à laquelle les Vaudois en appellent à tort et à travers, ne dise mot sur ce sujet (1).

D'après l'auteur du traité que nous avons cité plus haut sous le nom d'Yvonet, il y avait deux classes de sectaires parmi les disciples de Valdo. Les uns s'appelaient les *parfaits*, et ceux-là portaient seuls le nom de *pauvres Vaudois de Lyon*; les autres, qui formaient le grand nombre, se nommaient simplement les fidèles ou *croyans*. Les premiers recevaient une longue instruction préparatoire avant d'être reçus dans cette classe; mais une fois admis, ils étaient chargés d'enseigner les autres, de les *confesser*, et de les confirmer dans leurs doctrines. A tous ces titres, les honneurs, les soins délicats et certaines attentions fines leur étaient exclusivement réservés (2). C'est probablement de cette classe de parfaits que Mosheim veut parler lorsqu'il dit « que les personnes les plus apparentes de cette secte manifestaient leurs progrès vers la perfection par la

(1) Spanheim et Goldstadt cherchent une tout autre étymologie à ces surnoms; mais elle ne paraît pas avoir de fondement dans les anciens écrivains. Voyez Richini, *Dissert. II de Valdens.*, cap. I, et Noël Alexandre, *Sæcul.* XI et XII, cap. IV, art. XIII, 1.

(2) *Mittunt eis optima quæque cibi et potus*. Tract. de hæres. Paup. de Lugd. in quæst.: *Quæ sint sectæ ipsorum*.

« simplicité de leur extérieur. Elles portaient « des sabots sur lesquels était empreinte une « croix, pour se distinguer des autres chrétiens, « ce qui leur fit donner les noms de *Sabbatati* « et d'*Insabbatati* (1). » Il semblerait, d'après cela, que le nom de *Sabbatés* était réservé à ceux qui portaient le signe de la croix sur leur chaussure, c'est-à-dire, aux *Parfaits*, et que celui d'*Insabbatés* était le partage des simples *croyans*.

Quelle qu'ait été la véritable cause de cette dernière dénomination, il est certain que les Vaudois l'ont portée. Eux-mêmes l'avouent assez généralement, et on la trouve dans Eberard de Béthune; dans la condamnation portée contre eux par Alphonse, roi d'Aragon, en 1194; dans la forme de procédure à suivre contre les hérétiques, imprimée dans le cinquième volume du recueil de D. Martenne; dans le *Dialogue entre un Catholique et un Patarin*, etc.

Les noms que nous venons d'indiquer, les trois premiers surtout, sont les seuls qui conviennent proprement et généralement aux Vaudois (2). Ils

(1) Mosheim, siècle XII[e], part. II, ch. V, § 11, note C.

(2) M. Muston convient bien que ses coreligionnaires n'ont pas toujours été appelés du nom de Vaudois, qu'ils ont été souvent confondus avec *d'autres partis*; c'est-à-dire qu'ils ont porté les noms d'autres sectes contemporaines, ainsi qu'on le voit par les notes qu'il cite à l'appui de son assertion (Liv. II, p. 110, 379,

les distinguent de toute autre secte. Ceux de *Bons-Hommes*, de *Cathares*, d'*Apostoliques*, de *Tisserands*, regardent d'autres sectaires. Quoique Bossuet et quelques autres écrivains catholiques aient souscrit à l'opinion de Gretser qui prétend que le nom de *Vaudois* a été généralement donné à tous les hérétiques qui ont paru depuis le XII[e] siècle jusqu'au XIV[e], ce sentiment ne nous paraît cependant pas fondé (1). Rainier serait du moins le seul auteur ancien qui paraîtrait prêter quelque fondement à cette opinion, en disant de la secte des *Léonistes qu'elle était la plus répandue de toutes celles qui existaient de son temps, et qu'il n'y avait pas de contrée à lui connue où elle ne fût établie*. Ce qui semblerait indiquer qu'il comprenait beaucoup d'autres sectes sous le nom de celle-là. Mais, à cette conjecture près, on retrouve constamment chez tous les auteurs qui ont écrit dans cette période de temps, et même chez Rainier (ch. 6), la distinction des sectes basée sur la différence de leurs noms, de leurs auteurs et de leurs erreurs. Il y aurait donc de l'inexactitude à dire que le nom de Vaudois a été celui de toutes

380, 381). Il accepte même volontiers *au favorable*, pour les siens, tout ce que les anciens auteurs que nous avons cités rapportent à la louanges des *Léonistes* ou des *Pauvres de Lyon*.

(1) Voyez Richini, *Dissert. alt. de Valdens.*, cap. I, num. 1.

les sectes qui ont paru du XII[e] au XV[e] siècle ; à moins qu'il n'en ait été de ce nom comme de celui de *protestans*, dénomination commune à tous les dissidens du XVI[e] siècle, sans que par là on ait jamais entendu confondre les Luthériens avec les Calvinistes, ni même réduire à une seule les centaines de sectes diverses qui fourmillent dans chacune de ces deux principales branches du protestantisme (1).

D'ailleurs deux motifs auront pu porter ces écrivains à englober sous le nom de Vaudois la plupart des hérétiques des temps dont il s'agit. L'on sait, en premier lieu, que les Vaudois ont adopté, peu après leur apparition, une partie des erreurs des sectes au milieu desquelles ils vivaient; en second lieu, qu'ils avaient formé des alliances particulières avec quelques unes de ces sectes, pour se prêter mutuellement secours dans la propagation de leurs erreurs. Il suffit de jeter les yeux sur les divers catalogues des erreurs de ces sectes, pour se convaincre du premier de ces faits. Le second est attesté par plusieurs auteurs contemporains, entre lesquels nous ne citerons que Guillaume de Puylaurens et Rainier.

Le premier, après nous avoir parlé, dans son *Histoire de la guerre des Albigeois*, des pro-

(1) Voyez sur ce sujet, Richini, *Dissert. altera de Valdensibus*, cap. IV.

grès, ou plutôt des ravages que ces hérétiques faisaient dans diverses provinces du midi de la France, nous dit que dans cette foule de sectaires soulevés contre l'Église : « Il y en avait qui « étaient *Ariens*, d'autres *Manichéens*, d'au« tres encore *Vaudois*, que l'on appelait aussi « *Lyonnais* (1), et que ces hérétiques, bien « qu'ils fussent en désaccord entre eux, se mon« traient cependant toujours unis dans leurs at« taques contre la foi catholique et dans leurs « efforts pour la perte des âmes (2). »

Le second, Rainier, emploie une singulière comparaison pour peindre cette ligue des *Léonistes* avec les autres hérétiques de son temps. « De même (dit-il) que les renards de Samson, « selon ce que nous lisons dans le livre des Ju« ges, avaient la tête tournée dans un sens op« posé, quoiqu'ils fussent unis entre eux par la « queue, de même les hérétiques sont divisés « entre eux, et opposés les uns aux autres, bien « qu'ils se montrent unis quand il s'agit d'atta« quer l'Église romaine. Lorsqu'on rencontre

(1) C'est encore un nouveau témoignage que l'on peut réunir à ceux que nous avons précédemment cités, pour prouver que les Vaudois ont véritablement pris naissance à Lyon et descendent de Pierre Valdo. On ne saurait comprendre sans cela, pourquoi cet historien les nomme indifféremment Vaudois ou Lyonnais (*Valdenses sive Lugdunenses*).

(2) Voyez ce passage au n° 12 des *Pièces justificatives*.

« dans une même maison des hérétiques appar-
« tenant à différentes sectes, on les voit se con-
« damner les uns les autres ; mais tous se réu-
« nissent cependant, dès qu'il est question de
« combattre notre Église (1). » On voit par ces passages que la haine que ces sectes portaient à l'église-mère dont elles s'étaient toutes séparées, formait à peu près le seul lien qui les unissait entre elles. Nul doute que si elles avaient pu détruire cet ennemi commun, elles n'eussent bientôt reporté sur leurs rivales l'emportement privilégié avec lequel elles n'ont cessé de la poursuivre.

Rien, au reste, n'est plus bizarre que la multiplicité et la variété des noms de ces sectes parmi lesquelles les Vaudois ont choisi leurs alliés, selon les diverses circonstances des temps et des lieux. Les principaux sont ceux de nouveaux *Manichéens* ou *Albigeois*, de nouveaux *Ariens*, de nouveaux *Donatistes*, de *Cathares*, de *Bogomiles*, de *Poplicains*, de *Bulgares*, de *Gazares* (c'est vraisemblablement le même que celui de Cathares diversement prononcé selon les lieux), de *Picards*, de *Lombards*, de *Bohémiens*, de *Patarins*, de *Fratricelles*, de *Cote-*

(1) Ce passage forme la fin du IV[e] ch. du *Traité* de Rainier, qui se trouve en entier au n° 13 des *Pièces justificatives*.

raux, de *Lollards*, de *Passagins*, de *Bons-hommes*, d'*Arnoldistes*, d'*Espéronistes*, de *Joséphistes*, de *Herviliens*, de *Turlupins*, de *Chaignards*, de *Ribauds*, de *Sicards*, de *Piphles*, de *Tisserands*, etc. etc. Dans cette cohue de sectes, dont aucune n'existe plus aujourd'hui, excepté celle des Vaudois, et dont les erreurs étaient encore, pour la plupart, plus étranges que les noms, chacune empruntait quelque chose à sa voisine, ou du moins à celle dont les erreurs étaient moins discordantes des siennes, et lui communiquait aussi quelque chose de ce qu'elle avait en propre. Leurs noms venaient, les uns des lieux que les hérétiques habitaient, les autres des chefs qu'ils s'étaient donnés; ceux-ci des anciens hérésiarques dont ils avaient renouvelé les erreurs, ceux-là des sobriquets dont le mépris des catholiques les avait affublés. C'est en vain que quelques unes de ces sociétés s'efforçaient de répudier ces dénominations, le stigmate de la nouveauté leur restait imprimé jusque dans le nom même qu'elles portaient. Elles avaient beau se vanter de longs siècles d'existence, ou prétendre à l'honneur d'une succession apostolique, le siècle qui les avait vu naître, et qui ne les connaissait pas auparavant, ne s'inquiétait pas de leurs prétentions, et appelant les choses par leur nom, il nommait *Vau-*

dois les disciples de *Valdo*, comme autrefois on avait nommé *Donatistes*, *Pélagiens*, les disciples de *Donat* et de *Pélage*, comme on a nommé depuis *Luthériens* et *Calvinistes* ceux de *Luther* et de *Calvin*.

L'église catholique, au contraire, cette église véritablement *universelle* de nom et d'effet, en qui les différens sectaires voudraient en vain ne voir qu'une société particulière en tout semblable aux leurs, n'a jamais porté de nom particulier de docteur ou de réformateur quelconque. Fondée par J.-C., et gouvernée par un vicaire visible divinement établi, elle est restée, et restera à jamais assise sur ce fondement inébranlable; et les hommes seront aussi impuissans à changer son nom, qu'à renverser sa constitution.

Tels sont les noms qu'il importe le plus de connaître par rapport à la secte vaudoise. Nous passerons maintenant à l'exposition des divers systèmes de ses historiens sur son ancienneté, et à l'indication des différens genres de preuves sur lesquelles ils prétendent la fonder.

Sans doute qu'après ce que nous avons dit dans les chapitres précédens sur la véritable origine des Vaudois, et sur l'époque où leur secte a paru, il semblera fort inutile de discuter ultérieurement les prétentions de leurs historiens à toute autre origine et à une plus haute antiquité.

Ces prétentions ayant en effet contre elles les faits et les témoignages des auteurs que nous avons cités, on pourrait par cela seul les regarder comme fausses et inadmissibles. Tel sera, du moins nous le pensons, le jugement de tout lecteur sensé et impartial. Mais ce serait trop se flatter que de s'en promettre autant de la part des écrivains vaudois. Pour eux, nous n'avons encore rien fait, si, après avoir solidement établi la vérité des faits dont il s'agit, nous ne leur démontrons encore en détail la fausseté de ceux qu'ils nous opposent. Nous examinerons donc leurs prétentions en elles-mêmes, et dans les preuves sur lesquelles ils les fondent. Il nous suffit d'ailleurs de connaître l'extrême importance qu'ils attachent à l'objet de cette discussion, pour que nous croyions ne devoir rien omettre de ce qui peut contribuer à l'éclaircir dans tous ses points (1). Nous sommes aussi persuadés d'avance que si quelque chose peut ajouter à la force et à l'évidence des témoignages, qui garantissent la vérité de notre récit, ce sera la faiblesse et l'insuffisance de ceux à l'aide desquels nos adversaires s'efforcent de la combattre. « Puisque l'on a

(1) La question de l'origine d'une secte est effectivement, à le bien prendre, une question de vie ou de mort pour la secte elle-même.

« tant fait d'efforts pour répandre des nuages « sur cette question (nous dit à ce propos le « docte et judicieux Bergier), nous ne devons « rien négliger pour savoir à quoi nous en « tenir (1). » Voyons donc en premier lieu quelles sont les opinions des écrivains vaudois à cet égard.

Selon Léger « il pourrait paraître d'entrée, « même à des personnes bien éclairées dans « l'histoire de l'Église, que c'est vouloir inutile« ment rebouillir une viande cent fois cuite, « recuite, mâchée et digérée par des légions « d'écrivains, que de revenir à parler de la vraie « origine des Vaudois, puisque grand nombre « d'historiens graves, tant de l'une que de l'au« tre religion, les font descendre d'un certain « Valdo qui fleurissait vers l'an 1173, ou, selon « le plus grand nombre, l'an 1180, quoique au « dire de peu d'autres il aît commencé dès l'an « 1160 (2). »

Tel est le morceau brillant d'images et de comparaisons aussi nobles que gracieuses, par lequel Léger, écrivain du XVIIe siècle, et contemporain de Bossuet, a abordé la question de l'ancienneté de sa secte (3). Si ce début laisse

(1) *Dict. de théol.* au mot *Vaudois.*

(2) Léger, *Hist. gén. des Egl. évang.*, liv. I, ch. 2.

(3) Ce n'est là, il faut en convenir, que le moindre des défauts

quelque chose à désirer sous le rapport du goût et de la connaissance de la langue de la part du pasteur historien, il faut au moins lui savoir gré de nous avoir avoué en termes si expressifs que les *historiens graves de l'une et l'autre religion* rapportent *en grand nombre* que les *Vaudois* descendent de Valdo, et ont paru à l'époque que nous leur assignons. Toutefois, ce sentiment n'est pas le sien. Les Vaudois, selon Léger, doivent nécessairement être antérieurs à Valdo, puisque la doctrine de celui-ci subsistait et florissait *dans les vallées avant qu'il y fût venu*, *et avant que les habitans de ces vallées ne fussent notoirement et généralement connus sous le nom de Vaudois* (1).

Mais de combien d'années ou de siècles les Vaudois sont-ils donc antérieurs à P. Valdo? De quatre siècles environ, selon Léger; car au chapitre XX, *il nous fera voir plus clair que le soleil* que la séparation des Vaudois d'avec l'Eglise romaine, *est arrivée dès la fin du* VIII[e] *siècle*, et il le prouvera si bien dans le courant de ce chapitre et du suivant, qu'il pourra hardiment s'en

de Léger; si l'on parvenait à retrancher de son ouvrage les plates injures, les noires calomnies et les impudens mensonges dont il l'a saturé, l'on n'aurait pas peu fait pour réhabiliter un tel historien. Mais alors que resterait-il de sa courte et dégoûtante compilation?

(1) *Ibid.*

référer au jugement du lecteur, et lui dire en finissant : « Jugez donc en conscience, lecteur « désintéressé, s'il n'est pas vrai qu'on peut dire « que dès la fin du VIIIe siècle (1), aussitôt qu'on « a voulu obliger les églises des vallées du Piémont « à recevoir l'adoration des images de la croix et « des reliques, l'invocation des Saints, etc...., « elles se sont ouvertement détachées de la com- « munion de Rome. »

Tel est le sentiment de Léger (2). Il gagne près de quatre siècles sur celui des *historiens graves* qui attestent en *grand nombre* que les Vaudois descendent de P. Valdo. Ses successeurs, à qui il a laissé l'exemple du progrès en fait d'ancienneté, ont encore renchéri sur lui. Il s'était borné au VIIIe siècle, se rattachant à Claude de Turin ; eux sont remontés plus haut encore.

Laissons-les nous exposer eux-mêmes leurs prétentions. « Nous lisons (c'est M. Peyran qui « parle) au chap. xv, v. 24, 28 de l'Epître aux « Romains, que saint Paul avait formé le projet

(1) Au commencement de ce même chapitre, Léger nous dit, que même *jusqu'à la fin du IXe siècle*, le pape n'a point pu réussir *à introduire des superstitions dans le monde*... et que ce n'était *qu'après les mille ans que Satan devait être délié;* mais cent ans de plus ou de moins ne sont rien pour Léger, et on peut lui passer autre chose que des contradictions de ce genre entre le commencement d'un chapitre et la fin.

(2) C'est aussi celui de l'auteur des *Courtes observations sur l'état présent des Vaudois.*

« d'aller en Espagne en traversant l'Italie. S'il a « fait ce voyage, il est vraisemblable qu'il a passé « par le Piémont, et qu'il y a enseigné l'Evangile, « comme il le faisait partout où il passait. D'a- « près cette conjecture, les Vaudois auraient « reçu le christianisme de saint Paul lui-mê- « me (1). » Que cette conjecture soit fondée ou non, chose que nous n'examinerons pas maintenant, elle donnerait aux Vaudois huit siècles d'ancienneté de plus que ne leur en reconnaissait le *vénérable Léger*.

M. Muston ne pense pas tout-à-fait comme MM. Bert et Peyran. Quoiqu'il ne rejette pas expressément l'opinion de l'*origine apostolique,* il n'entreprend cependant pas de la soutenir ouvertement, et il laisse assez voir qu'il se décide pour un autre sentiment. Selon lui : « sous « Décius et Valérien, dans le IIIe siècle, de « grandes persécutions dispersèrent un grand « nombre de fidèles, qui ont cherché, soit du « midi de la France, soit du nord de l'Italie, un « refuge dans les lieux écartés.... et c'est pen- « dant ces poursuites contre eux que, selon son « opinion long-temps mûrie et méditée, ceux « que l'on appelle aujourd'hui *Vaudois* se se- « raient rendus dans les vallées des Alpes qui

(1) M. Peyran, p. 32, 33.

« séparent ces deux pays (c'est-à-dire, la Gaule « de l'Italie), et en auraient pris, où leur au- « raient donné leur nom (1). D'après cette opi- « nion, les Vaudois dateraient de la moitié du IIIe siècle.

Telles sont les prétentions des Vaudois en fait d'ancienneté. Elles se réduisent, comme on voit, à quatre sentimens bien différens, pour ne pas dire bien opposés : celui des anciens chroniqueurs et historiens qui les font remonter au XIIe siècle, à Pierre Valdo ; celui de Léger, qui leur donne quatre siècles de plus d'ancienneté, et en fait des disciples de Claude de Turin ; celui de MM. Bert et Peyran qui leur assignent une *origine apostolique*, et les reportent ainsi au berceau même du christianisme ; enfin celui de M. Muston, qui leur donnerait environ trois siècles de moins d'ancienneté, et les ferait seulement remonter jusqu'au pape saint Sylvestre.

Les preuves sur lesquelles ces divers écrivains fondent leurs prétentions, peuvent se ranger en trois catégories.—Les unes sont tirées d'*auteurs catholiques* dont les écrivains vaudois citent des témoignages en leur faveur. Les autres se trouveraient dans des *manuscrits*, ou documens propres à cette secte, dont quelques uns sont en-

(1) M. Muston, liv. II, p. 93, 96-7.

core inédits. D'autres enfin, et ce serait la troisième classe, se composeraient de témoignages d'*auteurs protestans*, qui releveraient l'ancienneté de leur propre secte, en relevant celle des Vaudois auxquels ils se sont unis. Nous allons les faire connaître les unes après les autres, et nous en examinerons en même temps le poids et la valeur.

CHAPITRE VII.

Examen des preuves que les écrivains vaudois prétendent tirer des *auteurs catholiques*, en faveur de leur antériorité sur Pierre Valdo. — Rainier. — Polichdorf. — Æneas Syvius ou Pie II. — Claude de Seyssel.

Comme rien n'est plus décisif pour le triomphe d'une cause, ni plus flatteur pour celui qui en a entrepris la défense, que de pouvoir en démontrer la justice et la vérité par les aveux de ceux-là mêmes qui s'en sont déclarés les adversaires, les écrivains vaudois n'ont épargné ni soins ni recherches pour appuyer leurs prétentions d'ancienneté sur les témoignages de divers

auteurs catholiques. Battre un adversaire par ses propres armes est un procédé reçu, et il n'y a rien à dire contre celui qui l'emploie sans s'écarter des voies de la franchise et de la loyauté. Voyons si c'est ainsi qu'en agissent nos adversaires.

Parmi les nombreux témoins que nous avons cités à l'appui de notre sentiment, il y en a trois dont la plupart des écrivains vaudois invoquent l'autorité pour se donner une plus haute antiquité. Ces trois témoins qu'ils citent ordinairement avec une assurance dont il serait facile au lecteur d'être la dupe, sont *Rainier Sacco*, un autre *Rainier* qu'ils qualifient de *docteur allemand* (1), et *Polichdorf*.

Nous avons déjà fait observer que les historiens vaudois, en s'appuyant (à tort ou à raison, n'importe) sur ces trois auteurs, auraient dû faire connaître à leurs lecteurs qu'un grand nombre d'autres écrivains, dont plusieurs sont même plus anciens que ces trois, déposent formellement contre l'ancienneté dont on prétend trouver des preuves dans ces derniers. Nous ajouterons encore qu'après un tel aveu, dont l'amour de la vérité leur faisait un devoir, ils

(1) Nous verrons plus tard si l'on ne pourrait pas réduire ces deux Rainier à un seul.

auraient aussi dû chercher à éclaircir les contradictions, qui semblaient résulter de la prétendue opposition de ces divers témoins, en comparant les dépositions les unes aux autres, en en pesant le nombre et la valeur, et en se décidant ensuite d'après le récit des témoins les plus nombreux, les plus uniformes et les mieux instruits de la vérité des faits.

Mais ce n'est pas là ce qu'ils ont fait. Comme les témoins qu'ils laissaient dans l'oubli leur étaient tous directement opposés, et qu'il n'y avait aucun moyen d'en arracher un mot en faveur de l'ancienneté après laquelle on courait, les historiens vaudois, avec la bonne foi qui les caractérise, n'ont pas hésité à s'attacher aux trois qu'ils nous allèguent, et à garder le silence sur les autres. Il leur a même convenu de relever momentanément l'autorité de ceux qu'ils nous opposent, afin que, seule, elle pût contre-balancer celle de tous les autres. Commençons par Rainier et voyons d'abord de quelle manière nos adversaires raisonnent à son égard.

Selon Léger, l'inquisiteur Rainier « n'a pas le « front de nier que les Vaudois ne soient dès le « temps des apôtres... et certainement ce fameux « Reinerus n'était pas si éloigné du temps de « Valdo de Lyon (les disciples duquel il appelle « Léonistes, et veut être les mêmes que les Vau-

« dois), que, si ce Valdo eût été le premier au-
« teur de cette prétendue secte, il ne l'eût fort
« bien su remarquer, sans être en peine, pour
« en trouver l'origine, de descendre jusqu'au
« temps de saint Sylvestre ou de Constantin-
« le-Grand, premier empereur chrétien, ou
« même jusqu'au temps des apôtres, puisqu'il
« florissait l'an 1254, seulement quatre-vingt
« ou quatre-vingt-dix ans après Valdo (1). »
M. Peyran soutient aussi le même sentiment, et pour donner plus de force au témoignage de Rainier, il ajoute aussi que ce témoin *devait être mieux instruit que personne sur l'origine des Vaudois*. L'un et l'autre citent le passage que nous allons bientôt examiner, et renforcent cette citation de celle d'*un docteur allemand nommé aussi Reinerus qui dit absolument les mêmes choses, à peu près dans les mêmes termes* (2).

Lowther et Bert s'appuient également sur le témoignage de Rainier, et ils en tirent à peu près les mêmes conclusions, quoique le premier nous eût dit assez clairement, deux pages auparavant, « qu'il y en a qui pensent avec *beaucoup*
« *de probabilité* que les Vaudois ont eu leur ori-
« gine comme société religieuse au temps de

(1) Léger, liv. I, ch. 28.
(2) Peyran, p. 43, 44.

« Claude de Turin, dans le IX[e] siècle, et que « c'est vers cette époque, à très peu de chose « près, *que les Vaudois eux-mêmes* font remon « ter leur origine (1). »

Avant d'exposer le sentiment de M. Muston, nous citerons d'abord le passage en question, qui forme le IV[e] chapitre du livre de Rainier contre les Vaudois.

« *Des sectes des anciens hérétiques.*

« Observez en quatrième lieu qu'il y a eu plus « de soixante-dix sectes d'hérétiques, lesquelles, « grâce à Dieu, ont toutes été détruites, ex- « cepté celles des *Manichéens*, des *Ariens*, des « *Runcaires* et des *Léonistes* qui ont infecté l'Al- « lemagne. Parmi toutes ces sectes qui existent « encore ou sont déjà éteintes, il n'y en a point « de plus funeste pour l'Eglise, que celle des « *Léonistes*; et cela pour trois raisons. La pre- « mière, c'est que c'est celle qui compte la durée « la plus longue; car quelques uns disent qu'elle « date du temps de saint Sylvestre; d'autres du « temps des apôtres. La seconde raison, c'est « qu'elle est la plus répandue, n'y ayant presque « pas de pays où elle ne se trouve. La troisième, « enfin, c'est que, pendant que les autres sectes « inspirent de l'horreur contre elles à ceux qui

(1) Lowther, Brevi osservaz., p. 5, 3.

« les écoutent, par la grossièreté de leurs blasphèmes contre Dieu, celle-ci, au contraire, étale une grande apparence de piété, parce que ceux qui en sont membres vivent selon la justice aux yeux des hommes, ont de saines croyances sur Dieu, et admettent tous les articles qui sont contenus dans le symbole. Ils profèrent seulement des blasphèmes contre l'Eglise et le clergé, et en cela la multitude des fidèles leur prête facilement foi. Et de même qu'on lit dans le livre des Juges que les renards de Samson avaient la tête tournée dans un sens opposé quoiqu'ils fussent unis entre eux par la queue, de même aussi les hérétiques sont divisés entre eux, mais ils sont unis dans les attaques qu'ils livrent à l'Eglise. Lorsqu'il y a des hérétiques de plusieurs sectes dans une même maison, lors même qu'une de ces sectes condamne l'autre, elles s'unissent cependant pour attaquer l'Eglise. C'est ainsi que ces sectaires qui imitent le renard dans leurs fourberies, démolissent la vigne du Seigneur, c'est-à-dire son Eglise, par leurs erreurs. »

Après ce passage vient immédiatement le suivant qui forme le commencement du Ve chapitre.

« *Des sectes des hérétiques modernes.*

« Observez que la date des *Pauvres de Lyon*,

« qu'on appelle aussi *Léonistes*, a pris naissance
« de la manière suivante. Quelques citoyens des
« plus riches de la ville de Lyon se trouvant un
« jour réunis, un d'entre eux fut frappé de mort
« subite au sein de cette réunion. Un des spec-
« tateurs de cette mort instantanée fut tellement
« effrayé d'un pareil accident, qu'il donna aus-
« sitôt une grande somme d'argent aux pauvres.
« Sa libéralité ayant attiré une foule d'indigens
« à sa suite, il commença à leur enseigner la
« *pauvreté volontaire*, et s'efforça d'en faire
« des imitateurs de J.-C. et des Apôtres. Il se
« servit aussi du peu d'instruction qu'il avait
« pour leur faire connaître le texte du Nouveau
« Testament en langue vulgaire. Mais ayant été
« repris de sa témérité à enseigner l'Évangile,
« il méprisa la réprimande qui lui avait été faite,
« et persista dans l'enseignement de sa doctri-
« ne.... (1). »

C'est à propos de ces deux passages qui se suivent immédiatement, dans l'ouvrage de Rainier, que M. Muston fait d'abord la réflexion suivante : « On a cru remarquer dans cet ou-
« vrage une contradiction choquante, en ce que
« l'auteur indique l'origine des Vaudois, tantôt

(1) Voyez la suite de ce passage dans un des chapitres précédens où nous avons déjà fait quelques observations relatives à cette même question.

« comme étant fort récente et due à Valdo de « Lyon, tantôt semble leur attribuer une anti- « quité extrêmement reculée, d'après des au- « teurs, des traditions et une croyance généra- « lement répandue, qui paraissent l'attester. « Quelle autorité, me dira-t-on, peut-on fon- « der sur de pareilles inconséquences? Nous al- « lons voir; mais il s'agit d'abord de les éclair- « cir (1). »

M. Muston les éclaircit effectivement, ou fait semblant de les éclaircir : 1° en révoquant en doute, ou en contestant même positivement l'authenticité des écrits de *Reinerus*, et en nous disant à cet égard, que ce *n'est pas Reinerus qui a recueilli ces traditions* (celles dont il s'agit dans le IV[e] chapitre), mais *un étranger; car si c'était lui*, ajoute-t-il, *il eût dû les connaître un peu mieux* (2). 2° En l'accusant d'avoir pris à tort les *Léonistes*, c'est-à-dire, selon lui, les disciples de Valdo, pour les *Vaudois*, et d'avoir attribué à ceux-là ce qui ne convenait qu'à ceux-ci. Au moyen de ces deux éclaircissemens, M. Muston nous soutiendra que le nom de *Léonistes* n'est pas celui qui convient à la secte vaudoise, et il attribuera cependant à celle-ci

(1) Muston, p. 117.
(2) *Id.*, p. 118.

l'ancienneté que Rainier donne à celle des *Léonistes ;* et prouvera ainsi que les Vaudois remontent à saint Sylvestre. Toute la difficulté consiste à savoir si Rainier a réellement regardé la secte des Léonistes, qui est la même que celle des Vaudois, ainsi que nous l'avons précédemment prouvé, comme la plus ancienne de toutes les sectes, ou du moins comme remontant par son origine jusqu'à saint Sylvestre, et même jusqu'aux apôtres, ou s'il a seulement rapporté cette opinion comme étant celle de *quelques personnes* de son temps et non la sienne. La question étant ainsi posée, nous disons que cette opinion n'a jamais été celle de Rainier, et qu'elle n'a été que l'opinion, ou pour mieux dire, la prétention de *quelques Vaudois contemporains.*

1° Il est clair qu'en rapportant cette opinion, Rainier ne parle pas en son nom, puisqu'il emploie la locution : *quelques uns disent.* 2° Il est clair, au contraire, qu'il parle en son nom lorsqu'il dit que les *Léonistes* descendent de ce citoyen de Lyon dont il raconte l'histoire, puisqu'il dit : *observez que la secte des Pauvres de Lyon, qu'on appelle aussi Léonistes, a pris naissance de la manière suivante...* 3° Il est évident que dans le chapitre IVe et le suivant, Rainier traite de *blasphèmes* ce que les hérétiques disaient de la défection de l'Église au temps de

saint Sylvestre ; il ne croyait donc pas à la naissance d'une secte qui eût pris la place de l'Église depuis ce temps-là. 4° Il est de fait que lorsque Rainier parle, dans le chapitre I, de plusieurs hérétiques qu'il appelle non seulement *nouveaux*, mais *tout nouveaux* (novelli), il y comprend les Vaudois ; puisque, lorsqu'il répète l'énumération de ces mêmes hérétiques, mais avec plus de détail dans le chapitre VI, il y nomme expressément les *Vaudois* (Valdenses), ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut. 5° Il est évident, d'après cela, que c'est une erreur ou une fausseté, d'affirmer, comme l'a fait M. Peyran, que Rainier n'a pas connu le nom de *Vaudois*, et il est absurde de dire, comme l'a dit M. Muston, que c'est par erreur que Rainier a pris les *Léonistes* pour les *Vaudois*, puisqu'il a toujours regardé les uns et les autres comme ne formant qu'une seule et même secte, ainsi que l'ont fait tous les autres écrivains, et qu'il donne indifféremment à ses membres les noms de *Léonistes*, de *Pauvres de Lyon* et de *Vaudois*. L'on doit maintenant conclure de tout cela qu'il faut regarder le récit que Rainier fait en son nom dans le chapitre V, comme la réfutation des opinions de ces *quelques uns* dont il avait parlé dans le chapitre IV.

S'il pouvait rester quelque doute à cet égard

sur le vrai sentiment de Rainier, il serait facile de l'éclaircir par lui-même, en consultant un autre ouvrage qu'il a écrit sur cette secte, et non en lui prêtant les *inconséquences* et les *contradictions choquantes* qu'on lui attribue. On n'a, pour cela, qu'à ouvrir la *Somme* que ce religieux a composée contre ces mêmes hérétiques et contre les Cathares, que D. Martenne a publiée dans le V[e] volume de sa *nouvelle collection*, et l'on y verra qu'au lieu de ranger les Vaudois *parmi les sectes des anciens hérétiques*, il en fait seulement *une* des deux *principales qui existaient alors*; et qu'au lieu de rapporter que *quelques uns* disaient que les Vaudois dataient du temps de saint Sylvestre, il rapporte simplement qu'ils disaient *que l'Eglise avait défailli depuis le temps de ce pape jusqu'à celui où eux-mêmes* (les Vaudois) *l'avaient restaurée*, avouant cependant qu'*alors même il y avait toujours eu quelques hommes qui craignaient Dieu et se sauvaient* (1).

Si l'on désire maintenant de savoir quels sont ces *quelques uns* (aliqui) dont parle Rainier, qui font remonter les Vaudois à saint Sylvestre ou même aux apôtres, on n'a qu'à s'adresser à Polichdorf qui est le seul qui les nomme, et qui

(1) Voyez ces passages au n° 13 des *Pièces justificatives*.

ne tardera pas à nous l'apprendre. En attendant, on peut voir maintenant de quelle manière *Rainier n'a pas le front de nier que les Vaudois ne soient du temps des apôtres*, selon ce que nous débite Léger; ou comment il parle de cette secte *comme si elle eût duré depuis le temps de saint Sylvestre... et semblerait ainsi lui attribuer une antiquité extrêmement reculée*, selon que nous l'insinue M. Muston (1). Qui ne croirait effectivement que la chose est ainsi, en voyant de quel front ces écrivains l'assurent, et avec quelle manière tranchante et positive ils décident du sentiment de Rainier!

M. Muston recourt encore à quelques autres petits moyens de son invention pour faire ressortir la force du témoignage de Rainier : chaque fois qu'il l'invoque, il n'oublie jamais de nous dire, par exemple, que si Rainier attribue une telle ancienneté aux Vaudois, c'est *d'après des auteurs*, des *traditions* et une croyance *généralement répandue qui paraissent l'attester... il remarquera même qu'il fallait que cette tradition et ces croyances fussent bien établies pour que l'auteur n'ait pas osé les supprimer.*

Quant à ces trois choses dont parle M. Muston, *auteurs*, *traditions* et *croyances*, qui atteste-

(1) Muston, p. 117, 125.

raient toutes trois l'apparition des Vaudois au temps du pape Sylvestre, on peut le défier de citer un seul auteur à l'appui d'une telle prétention, ou de montrer que Rainier en ait cité un seul. Nul autre que Polichdorf n'a fait mention de cette espèce de tradition postérieurement à Rainier; mais nous verrons aussi qu'il a bien su la qualifier comme elle méritait de l'être. Voilà *pour les auteurs.* Quant aux traditions et aux croyances, nous lui répondrons que les siècles dont il s'agit n'en offrent pas de trace; qu'ils offrent même, ainsi que nous l'avons prouvé, des traditions et des témoignages tout contraires sur l'origine des Vaudois et sur l'époque de leur apparition. Libre, après cela, M. à Muston de faire des traditions, ou de débiter des contes à qui voudra l'entendre. Peut-être même ne tancerait-il pas trop sévèrement celui qui lui dirait qu'il profite de certain privilége accordé aux poètes (1), puisqu'il reconnait, sans se fâcher le moins du monde contre les coupables, que *l'on se moque de cette tradition par laquelle les Vaudois remontent jusqu'au temps de saint Sylvestre, sous Constantin* (2).

(1) Atque ita mentitur, sic veris falsa remiscet
Primo ne medium, medio ne discrepet imum.
HORAT. Ars poetica.

(2) Muston, p. 124.

Nous reviendrons ailleurs sur le sujet de cette apparition des Vaudois au temps de Constantin. Il nous suffit maintenant d'avoir montré que Rainier n'a jamais cru qu'ils datassent d'une telle époque, et qu'il n'a parlé de cette croyance que comme d'une prétention de *quelques Vaudois*. Passons maintenant aux deux autres que quelques écrivains vaudois nous allèguent en faveur de la même antiquité.

Il n'a pas suffi à Léger, Peyran et consorts de prêter à Rainier la fable que les Vaudois débitaient pour s'assurer une ancienneté qui les fît remonter à Constantin ; il a encore fallu qu'ils le partageassent en deux pour en faire un double personnage. Ce sera alors deux témoins au lieu d'un qu'ils pourront citer en leur faveur. Ils auront par ce moyen un *Rainerus* italien, et un Reinerus *docteur allemand, qui diront absolument les mêmes choses, à peu près dans les mêmes termes*. Une conformité si peu ordinaire dans les idées et dans les paroles mêmes, entre deux auteurs dont l'un écrit en Allemagne, l'autre en Italie, s'explique pourtant aisément en disant que le *docteur* Reinerus est absolument le même que *l'inquisiteur* Rainerus qu'il leur a plu de décorer du titre de *docteur ;* que c'est le même *Rainerus Sacco*, *Plaisantin*, dont il leur a convenu de faire un allemand pour mieux nous

persuader qu'il y avait eu plusieurs personnages de ce nom ; que c'est encore le même Rainerus, devenu catholique d'évêque cathare qu'il était, contre lequel, si l'on en croit Thomas Lentinus, un certain Jacques Clusa, vraisemblablement Cathare ou Vaudois, établit une prime de mille livres en faveur de celui qui lui en apporterait la tête. Si M. Peyran veut se convaincre de l'identité, ou plutôt de l'unité de ce double personnage, il n'a qu'à lire l'avertissement que les éditeurs bénédictins, assez bons juges en cette matière, ont placé à la tête de l'ouvrage qu'il cite, ou cet ouvrage lui-même. Il y verra que l'auteur qui l'a composé est *Rainerus Sacco* qui a écrit divers ouvrages sur les Vaudois. Nous en avons cité un qui porte le titre de *Livre* ou *Traité* contre les Vaudois. Le second, dont il s'agit ici, et que nous avons aussi cité, porte celui de *Somme*. Son auteur y déclare s'appeler *frère Rainier*, avoir été dix-sept ans hérésiarque, et avoir composé cet écrit en 1250. Si M. Peyran refuse de nous en croire, qu'il en croie du moins à M. Muston, qui lui apprendra que ceux qui ont attribué cet ouvrage à un second Rainier du même nom que le premier, se sont trompés, et que *Léger lui-même est tombé dans cette erreur* (1). Voilà

(1) Muston, p. 116.

donc comment le prétendu *docteur allemand* est parvenu à dire *absolument les mêmes choses, et à peu près dans les mêmes termes que l'inquisiteur italien du même nom.*

Toutefois, cette dernière assertion de M. Peyran manque encore d'exactitude. Le fond du récit est effectivement le même, mais la forme en est assez différente pour que toute équivoque et toute obscurité concernant l'origine des Vaudois se trouvent entièrement dissipées par le passage de la *Somme* de Rainier. Voici comment il est conçu : « Y ayant eu *autrefois* un grand nombre « de sectes d'hérétiques qui, grâce à Dieu, sont « presque toutes entièrement détruites, il en « existe *maintenant* deux principales dont l'une « est celle des Cathares ou Patarins, l'autre celle « des *Léonistes* ou *Pauvres de Lyon* (1). » S'agit-il là, nous le demandons à M. Peyran, d'une secte qui remonte à saint Sylvestre ou aux apôtres, et peut-on consciencieusement affirmer que Rainier y dit les mêmes choses, et *à peu près dans les mêmes termes* que dans le chapitre IV du *Livre* ou *Traité* que nous avons cité précédemment ?

Si M. Peyran avait eu à cœur de nous faire

(1) Voyez ces diverses citations extraites de la *Somme* de Rainier, au nº 13 des *Pièces justificatives*.

connaître la vérité sur l'opinion de Rainier, quant à l'origine des Vaudois, sachant bien que cet écrivain n'est pas le seul qui ait parlé de la fable que les Vaudois de son temps débitaient sur ce sujet, il aurait dû recourir à d'autres témoignages pour éclaircir ce qui lui paraissait obscur dans celui de Rainier. Il n'avait qu'à ouvrir Polichdorf, et il y aurait lu le passage suivant qui l'aurait pleinement satisfait : « L'origine et la naissance « des hérétiques vaudois est telle que nous allons « la rapporter, bien que ces suppôts d'iniquités « *mentent aux simples et aux ignorans*, en di- « sant que leur secte existe depuis le temps de « saint Sylvestre, époque où l'Eglise a commencé « à posséder des biens; ce dont ces hérétiques « lui font un crime. »

Le ton de franchise mêlée de quelque dureté que l'on rencontre dans ce passage a probablement été le motif pour lequel M. Peyran et les derniers écrivains de sa secte ne citent plus Polichdorf en faveur de leur ancienneté, quoique Léger eût donné l'exemple contraire. C'est une supercherie de moins dont ils n'ont pas voulu partager le mérite avec le *bon Vaudois;* car, si l'on en croyait celui-ci, on devrait tenir pour certain que Polichdorf, qu'il appelle *le grand docteur, ne sachant trouver l'origine de cette secte*, avance cependant comme *une créance*

commune même parmi les Vaudois, qu'ils étaient du moins dès le commencement du VIe *siècle* (1). Le menteur, puisqu'il faut enfin l'appeler une fois par le nom qui lui convient, se garde bien de nous dire, en citant Polichdorf, que cet auteur ne fait autre chose que rapporter en cet endroit les *opinions contradictoires de quelques Vaudois* sur leur propre origine ; nous faisant observer que les uns disent qu'ils remontent à saint Sylvestre, c'est-à-dire au commencement du IVe siècle ; les autres, qu'ils remontent au moins jusqu'au VIe, ou pour parler plus exactement jusqu'au VIIe, puisque, selon eux, il faudrait, d'après le récit de Polichdorf, compter 300 ans depuis Constantin enrichissant l'Eglise, jusqu'à ce Pierre Valdis dont ils avaient rêvé l'existence, pour en faire un personnage du VIIe siècle. Mais ce que Léger se donnera bien garde de nous faire observer, c'est que Polichdorf parlant ailleurs de cette même prétendue origine des Vaudois, au temps de saint Sylvestre, répète jusqu'à deux fois que *les Vaudois* qui osent

(1) Léger, liv. I, ch. XXVIII. Quand on songe à tout ce que cet écrivain a semé d'impudens mensonges dans son ouvrage, on reste convaincu qu'il n'a jamais connu le huitième précepte du Décalogue, ou qu'il a cru qu'on pouvait être honnête homme sans l'observer.

avancer un tel fait, *mentent*, en cela, *aux simples et aux ignorans* (1).

C'est sans doute cette qualification de *menteurs*, donnée par Polichdorf aux Vaudois de son temps, qui nous a valu de la part de M. Peyran une récrimination plaintive exprimée d'ailleurs dans les termes d'une touchante débonnaireté. A l'entendre, *les ennemis des Vaudois, pour justifier les titres de schismatiques et d'hérétiques qu'ils leur donnaient, ont, de bonne heure, tâché de persuader que leur doctrine était erronée. Dans ce but, ils ont composé contre eux de nombreux ouvrages dans lesquels ils les chargent des épithètes les plus injurieuses* (2). On voit par ce passage que certains écrivains vaudois n'aiment pas qu'on les traite de menteurs. Qu'ils nous apprennent donc quelle autre épithète on peut donner à ceux qui débitent hardiment les faussetés les plus manifestes. Il paraît, du reste, qu'une telle réputation date de loin pour les écrivains de la secte et les défenseurs de son antiquité. Si elle ne remonte pas aux *temps apostoliques*, ou à Constantin, elle est au moins incontestablement du XII[e] ou du XIII[e] siècle, c'est-à-dire, aussi ancienne que les Vaudois.

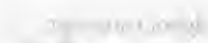
(1) *Mentiuntur coram simplicibus... Mentiuntur ergo quod ex tempore Sylvestri papæ sectæ eorum duraverint.*

(2) Peyran, p. 5.

Mais alors comme aujourd'hui, leurs mensonges n'en ont imposé qu'aux simples et aux ignorans.

En récriminant à tort contre ceux qu'il appelle les *ennemis* de la secte, M. Peyran nous fait, en passant, un aveu dont nous croyons devoir prendre acte. Il nous dit que ces ennemis ont de *bonne heure*, c'est-à-dire, dès les *premiers temps des Vaudois*, composé contre eux de *nombreux ouvrages*. Pourquoi donc, lorsqu'il s'agit d'éclaircir l'origine de sa secte, M. Peyran ne cite-t-il en faveur de son opinion que le seul ouvrage de l'inquisiteur Rainier, et l'ouvrage supposé de son *Reinerus*, *docteur allemand?* Est-ce que parmi ces nombreux ouvrages, composés dans les premiers temps, celui de Rainier est le seul qui en parle? Non sans doute : mais les autres auraient nui à sa cause en dévoilant le mensonge, et M. Peyran entendait trop bien les intérêts de la secte pour en faire mention. Aussi, après avoir cité Rainier, écrivain du XIIIe siècle, il passe droit à ceux du XVIe, où il se fait fort, à l'exemple de Léger, de nous accabler sous le nombre et l'autorité de ceux qu'il nous oppose (1). En-

(1) Quoique Léger et Brez citent encore le témoignage d'*Æneas Sylvius* (Pie II) comme une *autorité accablante*, et comme devant *bien lever jusqu'au moindre doute* à ce sujet, sous prétexte qu'en parlant des Vaudois de Bohême ce pape les appelle *une secte pestilentielle dès long-temps condamnée*, nous ne croyons pas de-



tendons d'abord le maître, nous viendrons ensuite au disciple.

Selon Léger, Claude de Seyssel... « Ce per-« sonnage d'un si grand âge, d'une si rare ex-« périence, d'une autorité si grave, et doué « d'un si grand savoir..... ce personnage qui « avait tant étudié l'origine des Vaudois, en sa « qualité d'archevêque de Turin et des vallées, « assure que la secte des Vaudois a commencé « au commencement du IVe siècle (1). »

Se ravisant cependant un peu plus loin, et craignant probablement quelques uns de ces démentis un peu rudes que l'on donne quelquefois aux menteurs trop effrontés, Léger, qui venait de *certifier* l'opinion de Seyssel, ajoute prudemment que, *soit que l'on regarde cette opinion comme étant celle de ce prélat, soit qu'on la prenne pour une opinion qu'il rapporte*, ce témoignage ne conserve pas moins toute sa force en faveur de l'ancienneté que les Vaudois revendiquent. A l'aide d'une telle dissimulation, que

voir disputer une telle preuve à nos adversaires. Comme il n'y avait guère moins de trois siècles, entre l'époque où *Æneas Sylvius* écrivait son *Histoire de Bohéme*, et celle où les Vaudois ont été condamnés pour la première fois, nous laissons au simple et gros bon sens, à décider si cet historien pouvait avancer sans mentir, que les Vaudois avaient été *dès long-temps condamnés*. (Voyez G. Brez, p. 44.)

(1) Léger, ch. II et XVIII.

l'on prendra, si l'on veut, pour une demi-rétractation, et qui n'est au fond qu'une de ces nombreuses supercheries par lesquelles cet écrivain se joue de la bonne foi de ses lecteurs, Léger voulait sans doute se ménager un faux-fuyant pour échapper à ses adversaires, dans le cas où il en serait trop pressé.

Quoi qu'il en soit, le candide M. Peyran aurait dû y regarder de plus près avant de suivre Léger dans ce périlleux sentier. Il a sans doute cru que, par cela seul que son patron n'avait pas hésité *à regarder le témoignage de Claude de Seyssel comme étant de la plus illustre marque, et comme devant bien imposer un éternel silence aux plus raffinés et malicieux critiques* (1), il était impossible que ce témoignage ne fût pas tel que Léger le rapportait. Ecoutons donc M. Peyran.

Selon lui « Claude de Seyssel nous explique « d'où vient ce nom de *Léonistes* que les deux « auteurs précédens (*Rainerus Sacco*, et *Rei-« nerus, docteur allemand*) donnent aux Vau-« dois ; il dit qu'ils ont pris leur commencement « d'un certain Léon, homme très religieux qui « vivait sous Constantin-le-Grand, premier em-« pereur chrétien, et qui ayant détesté l'extrême

(1) Paroles de Léger à l'égard de Claude de Seyssel.

« avarice de Sylvestre, et l'excessive largesse de « Constantin, aima mieux suivre la pauvreté « dans la simplicité de la foi, que d'être avec « Sylvestre, souillé d'un riche et gras bénéfice : « à ce Léon s'étaient joints tous ceux qui pen- « saient bien sur la foi (1). »

A l'exemple de Turretin, M. Peyran jure sur la parole du *vénérable*. A quoi bon, en effet, vérifier les allégations de Léger, puisqu'en prenant cette précaution, on s'exposerait à ne pouvoir plus le croire en rien, et à rencontrer à chaque pas le contraire de ce qu'il avance.

Avant de faire connaître le véritable sentiment de Seyssel, nous convenons volontiers avec Léger et Peyran, que son témoignage est *du plus grand poids à nos yeux*. Seyssel est un des écrivains qui ont fait le plus d'honneur au siècle de François Ier. La religion et les lettres en ont également conservé et honoré le souvenir. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a laissés, il en est un qui porte pour titre : *R. P. Claudii Seisselli Archiep. Taurin. adversus errores et sectam Valdensium disputationes*. Comme les vallées vaudoises faisaient partie de son diocèse, ce docte et zélé pasteur avait étudié à fond ce qui concerne les sectaires qui les habitent. Son ou-

(1) Peyran, p. 44.

vrage contient le résultat de ses recherches et celui des observations qu'il avait faites sur les lieux en les parcourant les uns après les autres, en interrogeant ces religionnaires, et en ouvrant partout des conférences publiques avec eux sur les points qui les séparaient d'avec nous, et sur les causes de cette séparation. C'est un travail remarquable sous bien des rapports, mais qui fait surtout le plus grand honneur à la pénétration et à la solidité de son jugement. Bossuet et Noël Alexandre, dont l'autorité est de tout autre poids que celle de Léger, ne le citent jamais qu'en faisant les plus grands éloges de son savoir et de son discernement (1). Nous voilà, en con-

(1) Voici ce qu'on lit sur ce prélat dans la *Chronologie historique* des Cardinaux, Archevêques, Evêques et Abbés du Piémont, par *Augustin della Chiesa*. « Claude de Seyssel, de l'illus- « tre et ancienne maison de ce nom, naquit en Savoie. Orateur « éloquent, jurisconsulte habile, il composa de nombreux et sa- « vans ouvrages, soit sur la jurisprudence, soit sur l'histoire an- « cienne. Louis XII, dont il fut le conseiller, lui avait déjà confié « la charge de *maître des requêtes*, lorsqu'il en fit son légat au- « près du concile de Latran. Il le promut ensuite à l'évêché de « Marseille, d'où le savant évêque fut transféré plus tard (en 1515) « à l'archevêché de Turin. Il mourut dans cette ville où il avait « long-temps professé le droit avec éclat dans l'université, avant « d'être évêque. On voit son tombeau dans la sacristie de l'église « métropolitaine. Il est surmonté de sa statue en marbre, et on y « lit l'épitaphe suivante : A Claude Seyssel, maître des requêtes « sous Louis XII, habile négociateur, envoyé par ce roi auprès « de la plupart des princes chrétiens, administrateur, puis évêque « de Marseille, successivement archevêque de Turin, jurisconsulte « consommé, fondateur de cette chapelle, père du collége des

séquence, bien d'accord avec les historiens vaudois sur l'autorité d'un tel témoin. Il ne s'agit plus que de savoir à qui, d'eux ou de nous, Scyssel *doit imposer un éternel silence*. Ecoutons sa déposition.

Après les réflexions les plus sages et les mieux fondées sur la marche à suivre dans la conversion des Vaudois, le docte prélat entre en matière de la manière suivante : « Il faut avant tout « rappeler l'origine de cette secte, afin que tout « le monde sache bien que ce n'est pas d'un « homme de quelque nom ou de quelque mé- « rite qu'elle a tiré son origine ; car son auteur « était d'une naissance si obscure, et tellement « dépourvu de science et de considération, que « ses disciples mêmes n'osent pas prononcer ou- « vertement son nom. Il ne se distinguait ni par « la sainteté de sa vie, ni par la connaissance « des lettres, ni par l'éclat des vertus, et moins « encore des miracles. Il n'a eu d'autre célébrité « que celle d'avoir donné son nom à une secte « des plus funestes et des plus impies. Il s'appe- « lait Valdo, comme l'on sait, et était citoyen « de la ville de Lyon, d'où est sortie, comme « de sa première source, la contagion de cette « secte pestilentielle.

« chanoines qui lui ont élevé ce monument. Mort aux Kalendes de « juin, 1520. »

« Cela n'empêche pas que quelques uns, parmi « les défenseurs de ces hérétiques, dans l'intention de concilier à cette secte la faveur des « hommes du commun qui ignorent l'histoire, « n'aient répandu la fable qu'elle tirait son origine d'un certain Léon, homme plein de religion, qui vivait au temps de Constantin. Ce « Léon, si on les en croit, détestant également « et l'avarice du pape Sylvestre (1), et les excessives largesses de cet empereur envers le pontife, aurait préféré embrasser la pauvreté « dans la simplicité de la foi, plutôt que de se « souiller des produits de ces largesses en demeurant uni à Sylvestre. Tous ceux qui pensaient bien sur la foi, s'étant joints à ce Léon, « et ayant adopté un genre de vie conforme à « celle des apôtres, ils ont transmis le même « plan de conduite à leurs successeurs. Mais,

(1) *Quelle avarice scandaleuse* ce serait, selon ces faiseurs de fable, que de recevoir avec reconnaissance des biens que l'on ne doit qu'à la libéralité de celui qui vous les donne !!!... L'Eglise sortait à peine des catacombes, elle avait été plusieurs fois dépouillée des biens que la piété des fidèles avait consacrés à la subsistance de ses ministres; Constantin ordonne qu'on lui rende ce qu'on lui a injustement enlevé, il y ajoutera même quelque largesse, chose encore fort douteuse; et là-dessus, il faut que quelques Vaudois fassent sortir de terre ou de leur cerveau, à point nommé, un *Léon* tout exprès pour se scandaliser d'une si indigne conduite, soit de la part de ce pape, soit de celle de cet empereur !!!

« (continue le même prélat), que peut-il y « avoir de plus mal imaginé qu'une telle fa« ble? Comment arriverait-il que parmi tant « d'auteurs dignes de foi, soit Grecs, soit La« tins, qui ont existé du temps de Constantin « et après, il ne s'en trouvât pas un qui eût fait « la moindre mention de ce Léon, tandis qu'ils « ne nous ont pas laissé ignorer la vie des An« toine, des Hilarion, et des autres anachorètes « qui avaient généreusement quitté le monde « pour ensevelir leur nom et leurs actions « dans les déserts et les solitudes où ils s'étaient « retirés? Cela seul ne prouve-t-il pas évidem« ment que ce n'est pas de ce Léon imaginaire, « ni d'un autre homme quelconque, tant soit « peu connu par sa science et sa sainteté, mais « de ce citoyen de Lyon nommé Valdo, que les « Vaudois ont tiré leur origine? Celui-ci, sous « prétexte de fonder un nouvel ordre religieux, « réunit d'abord autour de lui les simples et les « ignorans de l'un et de l'autre sexe, et après « les avoir égarés par de fausses interprétations « de l'Écriture, et se les être attachés par les « dehors mensongers d'une sainteté qui ne « consistait en autre chose que dans la profes« sion de la pauvreté, il commença à répandre « quelques erreurs dans cette ville et dans les « environs. S'étant ensuite laissé entraîner plus

« loin par le désir de la nouveauté, et ayant vu « le nombre de ses adhérens s'accroître de plus « en plus, il se mit à prêcher plus ouvertement « son hérésie, ce qui le fit chasser de Lyon, et « l'obligea, ainsi que la plupart de ses disciples, « à chercher un asile dans les montagnes voi- « sines. Ils espéraient, non sans raison, comme « l'événement l'a prouvé, de venir facilement à « bout de faire partager leurs erreurs à ces bons « montagnards, qui étaient également dépour- « vus des biens de la fortune et de ceux de l'in- « struction, et d'une solide connaissance des « vérités de la religion (1). »

Ce passage, qui n'a nul besoin de commentaire, dessillera vraisemblablement les yeux de ceux qui s'en rapportent à la véracité de Léger sur les preuves qu'il indique à l'appui de son récit; et il montrera en même temps au lecteur ce qu'il faut penser d'une religion qui a besoin de telles impostures pour sa défense. En voilà trois bien caractérisées; l'une qui concerne Rainier, l'autre qui concerne Polichdorf, et la troisième enfin qui concerne Seyssel. Ce sont pourtant là les seuls témoignages d'auteurs catholiques que les écrivains vaudois essaient de citer en leur faveur, dans le long intervalle de temps

(1) Voyez ce long passage au n° 15 des *Pièces justificatives*.

qui sépare la fin du XII[e] siècle du commencement du XVI[e] : c'est déjà plus qu'il n'en faut pour que l'on puisse dire : *Et crimine ab uno disce omnes* (1).

(1) Virgile, *Enéide*, liv. II. — C'est probablement après avoir rencontré quelques uns de ces traits de mauvaise foi un peu trop révoltans dont fourmille l'ouvrage de Léger, que Bossuet nous dit que : *c'est constamment le plus ignorant, comme le plus hardi des hommes*. Ce qui ne nous surprend guère moins dans ce genre, c'est de voir que M. Muston qui parle plusieurs fois de Seyssel, et cite même une partie du passage que l'on vient de lire, ne dise nulle part que cet écrivain traite de fable absurde ce qui concerne l'existence de ce Léon, et l'ancienneté que certains Vaudois prétendaient en tirer. Bien plus ; lorsque M. Muston rapporte la partie même du passage où Seyssel leur reproche cette ridicule invention, il se garde bien de traduire le mot *fabulantur* par son équivalent dans notre langue ; il le traduit par ceux-ci : *ils racontent, ils supposent ;* et de crainte que son lecteur ne puisse soupçonner que Seyssel ait pensé autrement, il a soin de terminer sa citation précisément à l'endroit où cet auteur continue en disant : *Mais qu'y a-t-il de plus mal imaginé qu'un tel conte?* C'est en suivant un tel procédé que le même M. Muston, après avoir dissimulé le sentiment de Seyssel sur ce fait, lui en prête ensuite qu'il n'a jamais eus sur d'autres faits, comme quand il dit que parmi les erreurs des Vaudois, Seyssel *met tout laconiquement celle-ci : Ils louent la continence.* Voyez Muston, p. 179, 249, 347.

CHAPITRE VIII.

Continuation du même sujet. — Les moines Cassini et Belvedère. — Le grand prieur Roremo de Luzerne. — Campianus. — Gretzer et saint Bernard.

Après les impostures par trop manifestes dont les historiens vaudois se sont rendus coupables en exposant, ou plutôt en travestissant le sentiment des écrivains catholiques dont nous venons de parler, si quelque chose peut encore nous surprendre de leur part, c'est de voir ensuite jusqu'où ils descendent pour obtenir quelque espèce d'aveu favorable à leur cause, de la part de quelque écrivain bien obscur, bien ignoré,

dont les écrits restés inaperçus au temps où ils ont paru, sont ensuite devenus comme introuvables dans le nôtre. C'est ainsi que, pressés par le besoin, ils ne sont nullement embarrassés pour tirer d'un volume entier, où tout, jusqu'au titre même, dépose contre leur prétendue ancienneté, un membre de phrase, une ligne qui, détachée de ce qui précède et de ce qui suit, paraît favoriser d'une manière quelconque leurs chimériques prétentions. Il faut, en vérité, qu'une cause soit bien perdue, quand on est réduit à la soutenir avec de si misérables moyens. Il faut avoir un extrême besoin de témoignages justificatifs pour en mendier de cette espèce.

Ces réflexions s'appliquent surtout au parti que les historiens Vaudois prétendent tirer de deux écrits dont l'un est de Samuel Cassini, religieux franciscain; l'autre de Théodore Belvedère des Frères-Mineurs réformés, préfet d'une mission apostolique établie dans les vallées de Luzerne et de Pragelas, en l'an 1630 (1).

(1) L'ouvrage de Cassini porte le titre de *Vittoria trionfale*. Il aurait été imprimé à Coni en 1510 selon Léger; en 1550 selon d'autres. Nous n'avons pu le trouver, mais il en est probablement fait mention dans un autre ouvrage du même auteur qui forme un traité sous le titre suivant : *De statu ecclesiæ.*

De purgatorio.

De suffragiis defunctorum.

De corpore Christi.

Libellus feliciter incipit contra Valdenses qui hæc omnia negant.

Au rapport de Léger, Cassini, *fameux religieux italien, fait les Vaudois aussi anciens que l'Eglise chrétienne... et il rapporte que les erreurs de ceux-ci consistaient en ce qu'ils niaient que l'Eglise romaine fût la sainte-mère Eglise, et n'avaient jamais voulu obéir à ses traditions; que pour le reste ils reconnaissaient l'Eglise chrétienne, et que, quant à lui, il ne pouvait pas nier qu'ils n'eussent toujours été et ne fussent encore membres de l'Eglise chrétienne* (1). Après une telle déclaration de la part de Cassini, Léger s'écrie : « Cher lecteur!... « n'est-ce pas clairement reconnaître que les

Après avoir établi quatre propositions en opposition à ces erreurs, Cassini ajoute : *Ex solutionibus istarum quæstionum solventur etiam errores quinquaginta alii ipsorum Valdensium, pluresque etiam quos in libello vulgari enumeravimus*. Cet ouvrage est dédié à Bernard, cardinal de Sainte-Croix, et il se termine par la date et les indications suivantes : *Perfectus est iste tractulus per me Fratrem Samuelem de Cassinis; die 26 octobris 1510; die sabbati in mane ad laudes D. N. J.-C., matrisque ejus, et exaltationem fidei sacrosanctæ. Impressum autem per me Simonem Bevilaque papiensem in egregio oppido Cunei, anno nostræ salutis 1510, die 5 decembris. Laus Deo finis.*

Celui de Belvedère porte le titre suivant : *Relazione all'eminentissima Congregazione di Propaganda Fide*..... Turin 1636. Le même auteur a encore fait paraître à Turin, la même année, un autre ouvrage contre les Calvinistes et les Vaudois, intitulé : *Turris contra Damascum, hoc est tutela Civitatis sanctæ Sion, seu Ecclesiæ Romanæ contra calvinistarum incursiones objecta.* Cet ouvrage est dédié au duc de Savoie, Victor Amédée I.

(1) Léger, liv. I, ch. II. — Peyran, p. 45.

« Vaudois étaient et sont encore véritablement
« la pure semence de la primitive Eglise chré-
« tienne... Mais qu'ils s'étaient retirés de la com-
« munion de l'Eglise romaine dès aussitôt qu'elle
« les avait voulu obliger à recevoir ses tradi-
« tions (1)? »

Léger s'était borné à ce peu de mots qui ne renferment pas même une citation textuelle de l'ouvrage de Cassini; M. Peyran, qui partout ailleurs se montre fidèle abréviateur de Léger, se borne ici au rôle de copiste. Il n'ajoute ni un mot, ni une syllabe à la citation que l'on vient de lire. Brez a fait de même; Bert montre encore plus de réserve; il se contente de nommer Cassini parmi les auteurs qui attestent que les Vaudois sont *Vaudois* de temps immémorial. M. Muston, enfin, l'a complétement laissé de côté sur la question de l'ancienneté, et il semble avoir ignoré, ainsi que nous, en quoi un texte aussi vague pouvait lui être favorable, bien que Léger nous eût avertis d'avance qu'il nous le réservait *pour la bonne bouche*.

Il faut d'abord observer qu'il s'en faut de beaucoup que Léger le cite d'une manière uniforme. Dans un endroit, il fait dire à Cassini que *les Vaudois sont aussi anciens que l'Eglise chré-*

(1) Liv. I, ch. XXVIII.

tienne; dans l'autre, il lui attribue seulement d'avoir dit qu'ils reconnaissent l'Eglise chrétienne, et que, *quant à lui il ne pouvait pas nier qu'ils n'eussent toujours été et ne fussent membres de l'Eglise chrétienne.* Un peu plus loin encore, Cassini, selon Léger, ne dira plus rien de tout cela, mais il avancera seulement que les *Vaudois sont de vrais membres de l'Eglise chrétienne, qu'ils ont toujours été, et qu'ils ne sont à reprendre que de ce qu'ils ne reconnaissent plus la romaine, et refusent ses traditions* (1). De ces trois variantes, la première seule peut présenter quelque chose qui paraisse favorable à l'ancienneté des Vaudois.

Nous dirons, quant à cette variante, que n'ayant pu, malgré toutes nos recherches, nous procurer l'ouvrage du *fameux religieux*, nous ignorons si ce que Léger lui fait dire se trouve véritablement dans son écrit. Cependant, comme l'espèce de citation indirecte qu'il en fait est tout ce que cet infatigable historien a pu trouver de favorable à sa cause dans l'ouvrage entier de Cassini, il nous semble que s'il nous était jamais donné de l'avoir entre les mains, nous pourrions vraisemblablement faire usage du *reste* de l'écrit, pour *modifier*, comme nous l'avons fait jusqu'à

(1) Léger, liv. I, ch. II et XXVIII.

présent, les assertions de Léger, relativement aux auteurs qu'il cite en faveur de ses opinions.

En attendant qu'un heureux hasard nous mette en état de répondre aux historiens vaudois en ce sens, nous le ferons autrement. Nous espérons même qu'après avoir bien pesé nos réponses présentes, ils nous dispenseront d'en apporter de plus directes.

Nous leur ferons donc observer, 1° que quoique Cassini ait pu dire et écrire au sujet de l'ancienneté de leur secte, cette question, où il s'agit d'un fait historique à prouver par des documens contemporains, n'en demeurerait pas moins péremptoirement décidée par le nombre et l'autorité de ceux que nous avons allégués, et auxquels les Vaudois n'ont rien à opposer. Cassini, qui vivait et écrivait au commencement du XVIe siècle, ne peut pas, quelque *fameux religieux* qu'il ait été, changer les conditions et l'existence d'un fait que tous les auteurs antérieurs attestent s'être passé sur la fin du XIIe. Nous espérons donc que le talent de critique chez M. Peyran s'élèvera à la hauteur nécessaire pour saisir un tel raisonnement, qui nous paraît, à nous, sans réplique.

2° S'il fallait prendre à la lettre les paroles par lesquelles Léger exprime le sentiment de Cassini en disant que *les Vaudois sont aussi an-*

ciens que l'Eglise chrétienne, il s'ensuivrait évidemment que la secte vaudoise formerait une société qui aurait eu une existence parallèle à celle de l'Eglise chrétienne, et en même temps différente de cette dernière, qu'ainsi elle aurait eu un autre fondateur que J.-C., et aurait été propagée par un autre ministère que celui des apôtres. Est-ce là ce que veulent les Vaudois? Dans ce cas, nous n'avons plus de dispute avec eux; car, enfin, ou les Vaudois faisaient partie et étaient membres de la société chrétienne, ou ils restaient en dehors. S'ils en faisaient partie, il n'y a plus lieu à une parité en fait d'ancienneté; s'ils restaient en dehors du troupeau de J.-C. et de celui qui a été ensuite accru par les apôtres, qu'ils se cherchent donc un autre fondateur et d'autres *envoyés*, si mieux ils n'aiment dire qu'ils avaient un pied dedans et l'autre dehors; mais alors on leur aurait dit comme aujourd'hui : Entrez, ou sortez, car l'Église chrétienne n'admet pas un tel partage.

3° Si les Vaudois sont aussi anciens que l'Église chrétienne, Léger, Peyran et Bert ont donc tort de s'opiniâtrer à dater leur séparation de l'époque où vivait Claude de Turin, c'est-à-dire, du commencement du IXe siècle. Pourquoi, en pareil cas, contredisent-ils Cassini qui leur fait présent d'une si *honnête ancienneté*? Ils

diront peut-être que jusqu'au IXe siècle ils ne faisaient qu'une même société avec nous, et qu'à cette époque c'est nous qui nous sommes séparés d'eux, et qu'eux ont continué d'être Église chrétienne. Cette réponse est précisément celle que toutes les sectes antérieures et postérieures aux Vaudois n'ont jamais manqué de faire à l'Église catholique, quand elle leur reprochait leur nouveauté. La question est grave ; en attendant que nous la traitions plus au long, nous en appelons à M. Peyran, comme ayant étudié la grammaire, et comme homme de bon sens : nous lui demandons très sérieusement, si, par exemple, quand un orage détache d'un grand arbre un imperceptible rameau, il est exact de dire que c'est l'arbre qui s'est détaché du rameau, où si l'on parlerait avec plus d'exactitude en disant que c'est le rameau qui s'est détaché de l'arbre ? Nous lui demanderons si c'est le rameau qui devient arbre par le fait de cette séparation, ou si c'est l'arbre qui continue d'être ce qu'il était, même après la perte d'un ou de plusieurs de ses rameaux parmi les milliers qu'il en avait ? Nous avons simplifié la question à dessein, afin de la mettre tout-à-fait à la portée de M. Peyran, et cependant la réponse qu'il y fera suffira pour trancher la difficulté qu'on nous oppose.

Si, malgré cette réponse, M. Peyran insistait

encore et prétendait que le fait et le tort de la séparation sont du côté de l'Église catholique, et non de celui de ses coreligionnaires, nous nous bornerions à lui demander s'il n'est pas vrai que, malgré une telle prétention, jamais aucune secte n'est parvenue à se donner, ou à se faire donner le nom d'Église catholique, qui n'est que l'équivalent de celui d'*Eglise universelle;* s'il n'est pas constant que jamais elles n'ont réussi à se faire désigner par le titre d'*Eglise chrétienne,* ou d'Église sans addition; s'il n'est pas reconnu que toutes les communions qui ont été et qui sont encore en dehors de l'Église catholique ont porté, ou continuent à porter le nom de *sectes* s'il n'est pas avéré que les Vaudois eux-mêmes l'ont porté, et ont avoué qu'il leur convenait. Or, que signifie ce nom de *secte*, sinon des fractions de société qui se sont séparées, détachées, ou que du moins l'on a *retranchées* de l'Église mère à laquelle leurs membres avaient appartenu avant la séparation. M. Peyran sait sans doute assez le latin pour connaître le radical d'où dérive ce nom. Il n'ignore pas qu'il provient du verbe *secare,* qui signifie couper, retrancher, séparer. Mais quand on coupe un membre à quelqu'un, est-ce ce membre coupé qui représente l'intégrité du corps auquel il appartenait et prend le nom de ce corps, ou si c'est le corps qui

continue à porter son nom, et à être ce qu'il était, à ce membre près?

C'est ce qui est arrivé à l'Église. Elle avait son nom avant qu'aucune secte eût paru, elle formait un corps, une société, avant qu'il s'en détachât aucun membre, aucune fraction. Elle devait n'être qu'*une* et non multiple; son fondateur, de qui elle a reçu son nom et sa constitution, lui avait formellement promis qu'elle durerait jusqu'à la fin des siècles; elle devait, par conséquent, toujours être l'unique véritable Église, par cela seul qu'elle avait été la première Église. Comment donc des sociétés sorties d'elle, peuvent-elles être devenues *elle?* Comment auraient-elles pu *la* continuer, la représenter, et se mettre à sa place?... Rien de cela ne pouvait arriver; aussi voyons-nous que, malgré les prétentions de ses rivales, elle a gardé son nom et son ancienneté; aussi la voyons-nous durer depuis plus de 18 siècles, bien que les sectes se soient plusieurs fois unies contre elle pour la détruire, tandis que la plupart de celles-ci ont disparu avec leur nom et leurs prétentions, laissant à peine des traces de leur existence éphémère.

4° Selon Léger, Cassini *n'aurait pas pu nier que les Vaudois n'eussent toujours été et ne fussent encore membres de l'Eglise chrétienne*. Nous ne le nierons pas plus que Cassini. Peut-être les

Vaudois seront-ils surpris d'un tel aveu de notre part. Mais non; ils savent bien que nous ne refusons pas le titre de *chrétien* ou de *sectes chrétiennes* aux communions qui tiennent au Christianisme, ou pour mieux dire, qui tiennent du Christianisme ou d'une façon ou de l'autre, en reconnaissant J.-C. pour leur sauveur et sa doctrine pour règle de ceux qui professent sa religion. Ainsi, dans ce sens, les Protestants quoique bien postérieurs aux Vaudois, les Anglicans, sont encore des sectes auxquelles nous donnons le nom de chrétiennes, comme s'étant détachées de l'Église catholique, qui était alors, comme elle l'est aujourd'hui, l'Église chrétienne, et comme ayant conservé quelque chose des doctrines de cette Église-mère. Par conséquent, lorsque Cassini dirait que, selon lui, les Vaudois sont membres de l'Église chrétienne, il n'avancerait autre chose, sinon qu'ils ne sont ni Juifs, ni Mahométans, mais qu'ils sont de la société chrétienne à la manière dont l'étaient les Ebionites, les Carpocratiens, les Ariens, les Circoncellions; à la manière dont le sont les Nestoriens et les schismatiques grecs. On sait qu'il y a eu des sectes chez les adhérens de Mahomet, chez ceux de Brahma, de Fo; il y en a aussi eu parmi les adorateurs de J.-C. Pour distinguer celles-ci des autres, nous les appelons *sectes chrétiennes*; et

bien que l'Église catholique les tienne pour sociétés bâtardes en fait de Christianisme, elle consent à les appeler du nom de sectes de la grande société chrétienne, contre l'usage ordinaire qui ne permet pas aux enfans naturels de porter le nom de leur père.

Mais ce que nous refusons aux Vaudois, et ce que Cassini leur refuse aussi bien que nous, c'est, non de porter le titre de secte chrétienne, mais d'appartenir à la vraie Église fondée par J.-C.; à cette Église qui, d'après l'institution de son divin fondateur, avait un chef choisi dans le collége des apôtres, et devait continuer d'en avoir un choisi dans le corps des pasteurs leurs successeurs; à cette Église, une, sainte, catholique et apostolique, ainsi que la caractérise le concile de Nicée, que les Vaudois font profession de recevoir pour règle de leur croyance; à cette Église qui a reçu dans la personne de son chef, l'autorité des clefs et celle d'instruire et de gouverner jusqu'à la fin du monde, les fidèles de tous les temps et de tous les lieux; à cette Église enfin qui a les promesses de la vie présente et celles de la vie future. Voici ce qu'on lit à cet égard dans le Traité de Cassini qui a pour titre *de Statu Ecclesiæ*, etc : « Je demande si l'Église de J.-C., qu'il s'est « acquise au prix de son sang, est celle que tout « le monde connaît sous le grand nom qu'elle

« porte, c'est-à-dire; celle qui enseigne que « l'Église romaine est la maîtresse (*caput*) de « toute l'Église catholique, et des diverses « églises particulières dont celle-ci se compose. » Il répond : « L'Église de Dieu est celle qui ne « diffère en rien de l'Église primitive. L'Église « primitive avait Pierre pour chef des apôtres, « elle était unie à ce chef comme elle l'a été à « chacun de ses successeurs, et elle suivait la « doctrine de ses docteurs qu'elle savait lui avoir « été donnés pour lui enseigner les vérités de « la foi..... Mais l'Église romaine est celle en « qui toutes ces conditions se trouvent..... C'est « celle qui observe tout ce qu'observait la pri- « mitive Église, elle est donc la vraie Église de « Dieu.... » Il prouve ensuite que rien de tout cela ne se trouve chez les Vaudois ; et après avoir réfuté leurs objections, il conclut qu'ils n'ont jamais été, ni ne sauraient être la véritable Église de J.-C.

Voilà donc de quelle manière Cassini fait *les Vaudois aussi anciens que l'Eglise chrétienne...* et comment *il ne pouvait pas nier qu'ils n'eussent toujours été, et ne fussent encore membres de l'Eglise chrétienne* (1).

(1) Voyez la citation de Cassini au n° 16 des *Pièces justificatives*.

Passons maintenant à Belvedère. Au dire de Léger : « Ce moine, après avoir fouillé et trouvé, « à son avis, la source de plusieurs autres héré- « sies, venant à l'hérésie prétendue des Vaudois « des vallées, qu'il assure n'être autre chose que « la calviniste et la luthérienne, s'excusant avec « les autres missionnaires ses compagnons, de « ce qu'il ne pouvait rien avancer en son extir- « pation, ni ramener au giron de l'Église ro- « maine un seul de ces prétendus dévoyés, « donne pour toute raison que cette hérésie est « trop enracinée en ces lieux-là pour penser « d'en venir à bout. *Toujours et de tout temps*, « disait-il, *les vallées d'Angrogne ont eu des* « *hérétiques* (1). Ce témoignage doit bien être « d'un grand poids (continue Léger), puisqu'il « vient du chef des missionnaires établis contre « ces Vaudois, qui en fait le rapport au conseil « de Rome qu'il n'a garde de vouloir tromper en « faveur des Vaudois (2). »

Ainsi s'exprime Léger au sujet de Belvedère, et quoique les paroles que l'on vient de lire renferment à peu près autant de mensonges que de mots, ni Brez, ni MM. Peyran et Muston qui

(1) *Le valli d'Angrogna sempre ed in ogni tempo hanno avuto eretici.*

(2) Léger, liv. I, ch. XXVIII.

se fondent sur cette citation faite par Léger, n'ont jugé à propos de vérifier ses assertions. M. Muston parait d'ailleurs trouver *ces quelques mots* si décisifs en faveur de l'ancienneté de sa secte, qu'il ne craint pas d'en répéter jusqu'à trois fois la citation (1). Sans compter celle qu'il en fait faire par Gilli dans le morceau qu'il en rapporte.

Belvedère, selon Léger, *a garde de vouloir tromper Rome en faveur des Vaudois ;* voyons donc si Léger et les siens ne voudraient point tromper leurs lecteurs au sujet de Belvedère. Nous dirons, 1° qu'il est faux que, dans son ouvrage, ce chef des missionnaires ait recherché la source des hérésies ; il indique tout au plus en passant celle des Albigeois et des Vaudois ; 2° il est faux qu'il s'excuse ou qu'il se plaigne de n'avoir pu convertir aucun de ces dévoyés ; 3° il est faux qu'il en ait donné pour raison que cette hérésie était trop enracinée pour penser d'en venir à bout ; 4° il est faux qu'il ait écrit que, *toujours et de tout temps les vallées d'Angrogne avaient eu des hérétiques*, sans désignation de ceux dont il parle, et sans indication des époques où ils s'y sont introduits, ainsi que l'affirment les historiens vaudois.

(1) Muston, p. 159, 187, 198 et 216.

Voici comment s'exprime Belvedère : « Du « côté du couchant, mais plus vers le nord, se « trouve la vallée d'Angrogne, qui, ou dans un « temps ou dans l'autre, a toujours eu des héré-« tiques soit Albigeois, soit Vaudois, ainsi qu'on « le voit par les chroniques des PP. Dominicains « qui rapportent que saint Vincent Ferrier y a « prêché contre ces hérétiques (1). »

Maintenant MM. Peyran et Muston désirent-ils s'assurer si dans l'opinion de Belvedère il y a *toujours* eu des Albigeois et des Vaudois dans ces vallées? ils n'ont qu'à lire les passages suivans de l'ouvrage qu'ils citent. « Les premiers hérétiques qui se sont introduits dans ces vallées, « ont été les Albigeois que Cerbère a vomis sur « la terre en 1160 environ; hérétiques détesta-« bles, suivant Jean Ernald, dans son livre sur « l'*Etat de l'Eglise*, p. 314, et suivant Crispin, « bibliothécaire de Calvin, qui les traitèrent de « pestiférés......... Au temps d'Innocent III, « c'est-à-dire en 1215, Raymond, comte de « Toulouse, les reçut dans ses états..... où ils « devinrent si nombreux et d'où ils se répandi-« rent dans tant de terres et de villes..... qu'ils « envoyèrent dire au pape Innocent qu'ils vou-

(1) *Relazione*..... cap. II, p. 36. Voyez cette citation et les suivantes, au n° 17 des *Pièces justificatives*.

« laient entrer dans Rome, et en transformer les
« temples en écuries de leurs chevaux..... Atta-
« qués de toute part et massacrés en grand nom-
« bre, le peu qui en resta se retira à Cabrières,
« à Mérindol....; d'autres passèrent dans la val-
« lée de Pragelas, d'où ils ont pu se répandre
« dans les autres vallées contiguës. » Voilà pour
les Albigeois. Ils ne sont donc venus en Piémont,
selon Belvedère, qu'après l'an 1215 (1).

Quant aux Vaudois, voici ce qu'il en dit dans
le même chapitre : « Qu'il me soit permis d'ex-
« pliquer en deux mots en quel temps ils ont pris
« naissance, quel fut leur auteur, comment ils
« sont venus dans ces vallées, et comment ils
« ont changé de secte en se faisant Calvinistes.

« Suivant Guy (de Perpignan), ils parurent
« pour la première fois l'an 1170, et ils recon-
« naissent pour chef Valdo, marchand de Lyon...
« condamnés à Rome, en 1178, par le Concile
« général de Latran, à cause de leurs abomina-
« tions et de leur libertinage..... punis, chassés
« et poursuivis, ils se retirèrent, partie dans
« l'Allobrogie ou Savoie, partie, selon Paradin
« et Alberti, à Angrogne et dans les autres lieux
« montagneux de la vallée de Luzerne, où on
« les retrouve plus tard, ainsi qu'on le voit par

(1) *Relazione*....., cap. XIV

« un décret qui les en bannit, donné par Jean « de Compeis, évêque de Turin, sous la date « de 1474, et par un édit de la duchesse Jeanne « de Savoie, sous la date de 1476 (1). »

Que ce soit bien là l'opinion de Belvédère, et non simplement celle de Guy de Perpignan qu'il rapporterait, il ne peut en rester aucun doute à celui qui lira le passage suivant, extrait d'un autre ouvrage du même écrivain : « On appelle Vau« dois ceux qui ont pris naissance de Valdo de « Lyon, et ont aussi été connus sous le nom de « *Pauvres de Lyon*..... Ce Valdo qui en fut le « père et le fondateur, homme dissimulé et ri« che marchand, s'étant proposé, par un effet « d'une suggestion qui ne pouvait venir que du « démon, de former une nouvelle secte afin de « trouver moyen de satisfaire son esprit de li« bertinage, s'attacha à renouveler le genre de « vie des apôtres et des premiers chrétiens, où « tous les biens étaient en commun. Ayant donc « vendu tous ses biens à cette intention, nom« bre de pauvres qui se mouraient d'inanition « s'attachèrent à lui et embrassèrent ce nouveau « genre de vie évangélique pour y trouver de « quoi vivre. C'est ainsi que commença cette « secte des Pauvres de Lyon. Mais comme plu-

(1) *Relazione*....., cap. XIV.

« sieurs de ces pauvres étaient mariés, l'insi-
« dieux Valdo leur conseilla de mettre leurs
« femmes en commun pour compenser les au-
« tres du sacrifice qu'ils faisaient de leurs biens
« en faveur de la secte naissante; ce qui donna
« lieu aux plus grands débordemens que ces sec-
« taires justifiaient encore par le prétexte de peu-
« pler l'Eglise de saints et de prédestinés. Tel
« est le récit circonstancié qu'en font des auteurs
« du plus grand poids, tels que *Vuernerius*
« *Vuestfalicus*, *Æneas Sylvius*, Guy de Perpi-
« gnan, saint Antoine de Florence, et Bernard
« de Luxembourg (1). »

MM. Peyran et Muston seraient par trop difficiles à convaincre, ce nous semble, si, après avoir lu ces passages, ils faisaient encore semblant de croire que Belvedère eût pensé que les Vaudois avaient toujours et de tout temps habité les vallées (2).

Pour compléter la série des écrivains catholiques que les historiens vaudois osent bien nous

(1) Belvedère, *Turris contra Damascum... ? Qui fuerint Valdenses*, p. 26-7. Voyez ce texte au n° 18 des *Pièces justificatives*.

(2) Nous n'avons pas besoin, après cela, de relever la méprise de M. Muston qui fait dire à Belvedère ce que ses confrères attribuent communément à Roremo; savoir que : *dans les Xe et XIe siècles il n'y eut que la continuation de l'hérésie vaudoise.* Si ce n'était là une méprise, il faudrait chercher d'autres termes pour qualifier de tels procédés.

citer comme des garans incontestables de leur antériorité sur P. Valdo, il nous en reste encore quatre à examiner : ce sont Roremo, Campian, Gretser et saint Bernard. Commençons par Roremo (1).

« Ce témoin (nous dit Léger), qui tout seul « eut dû être capable de convaincre tous les plus « obstinés contredisans, et prouver sans répli- « que que les églises des vallées sont véritable- « ment apostoliques, n'ont jamais soumis leur « col au joug de Rome devenue idolâtre....... « c'est l'illustre Marco Aurelio Roremo, consi- « déré par Messieurs de Rome comme le plus « diligent, le plus subtil et le plus efficacieux « instrument qu'elle ait pu rencontrer dans ce « siècle pour harceler ces pauvres gens des val- « lées, et l'homme du monde le plus adroit à « forger les conseils et les autres outils de leur « ruine, comme étant vieilli en cette étude (2). »

(1) Marco Aurelio Roremo, de l'illustre famille de Luzerne, a également bien mérité de l'Eglise et de sa patrie, par ses travaux apostoliques pour la conversion des Vaudois, et par les divers ouvrages d'histoire et de controverse qu'il nous a laissés sur ce sujet.

(2) Léger, liv. I, ch. XXVIII, XXII. Le lecteur aura déjà sans doute observé les épithètes fastueuses que Léger donne constamment aux auteurs catholiques qu'il cite, lorsqu'il croit pouvoir les alléguer en faveur de son opinion. On ne peut qu'en être surpris, lorsqu'on voit ensuite ces pompeux éloges remplacés par les plus plates injures que le même écrivain adresse aux mêmes personnages. C'est une de ces ruses aussi sottes que viles, par lesquelles ce grossier écrivain cherche à faire illusion à ses lecteurs.

Aussi, après de telles paroles, Léger appelle-t-il *invincibles les preuves* qu'il en tire, et regarde-t-il comme *admirable le témoignage* de cet auteur *en faveur des Vaudois*.

Au dire de Léger, Roremo reconnaît que les Vaudois étaient déjà *dans les vallées dès le IXe et le Xe siècle, et puis, perdant sa piste, ne sachant aller plus outre, et ne voulant cependant pas dire qu'ils sont dès le temps des Apôtres (quoique d'ailleurs il les nomme* Apostolici), *il rapporte qu'on ne peut trouver au vrai leur origine, et qu'elle n'était pas nouvelle au IXe et Xe siècle* (1).

Sur ce, M. Peyran ne manque pas de répéter à son tour que *Roremo, après avoir dit que l'hérésie de Claude avait continué pendant le IXe et le Xe siècle; et avoir avoué que cette hérésie n'était pas nouvelle au temps de l'évêque de Turin, ne veut pourtant pas convenir que les Vaudois eussent reçu l'Evangile des Apôtres ou de leurs premiers successeurs, et se contente de conclure que l'on ne peut rien savoir de certain sur l'époque où cette secte s'est introduite dans les vallées* (2). Brez s'était déjà exprimé à peu près dans les mêmes termes, et après

(1) Léger, ch. II, XXII, XXVIII. « Della loro origine non si « può aver certezza, e che nel IX e X secolo non era nuova setta. »
(2) Peyran, p. 45

avoir dit que Roremo *ne veut pas avouer que les Vaudois tiennent l'Evangile des Apôtres mêmes*, il ajoutait cette réflexion : *Un peu plus de candeur, un peu moins de honte, et M. A. Roremo aurait avoué que cette origine, sur laquelle il n'aime pas à prononcer, remonte aux premiers temps du christianisme* (1).

Dans la crainte qu'un pareil témoignage, *qui n'est pas celui d'un auteur vaudois, ni même celui d'un catholique indifférent,.... mais d'un inquisiteur* (2), n'échappât à l'attention du lecteur, M. Muston a pris le parti de l'insérer jusqu'à cinq fois dans les notes de son Livre second (3). Il fait donc aussi dire et répéter à Roremo *que l'on ne peut avoir aucune donnée certaine sur l'origine des Vaudois; que dans le IX*e *et le X*e *siècle ce n'était pas une secte nouvelle ; qu'il donne Claude de Turin, non point pour le fondateur, mais seulement pour le fomentateur de l'hérésie vaudoise ; que dans le IX*e *et le*

(1) Brez, Ire part., ch. IV, sect. III.

(2) Muston, p. 166.

(3) Voyez les pages 159, 165-6, 198 et 365. Ces répétitions, dont il serait à désirer que les imprimeurs supportassent les frais comme les lecteurs en supportent l'ennui, nous dévoileront peut-être le secret à l'aide duquel M. Muston a pu nous donner 274 pages de notes contre 30 pages de texte, sans qu'on puisse même trouver parmi ces notes une seule pièce véritablement justificative de son récit sur les différens points que nous avons discutés jusqu'à présent.

Xe siècle il n'y eut que la continuation de l'hérésie vaudoise; enfin, que l'on ne peut trouver rien de certain sur l'époque de son introduction dans les vallées.

Voyons donc ce que c'est que l'entêtement de Roremo, et s'il faut en juger d'après les historiens que l'on vient d'entendre. Il dit tout ce qu'il faut pour qu'on puisse conclure de son récit que les Vaudois avaient reçu l'Evangile des Apôtres, ou de leurs premiers successeurs, et ils se refuse opiniâtrément à tirer lui-même cette conclusion! Quelle inconséquence! Eclaircissons un peu ce mystère qui annoncerait de la mauvaise foi de sa part. Mais afin de ne laisser aucune conséquence à déduire des éclaircissemens que nous allons fournir à nos adversaires, ceux-ci nous permettront-ils de leur dire d'avance, et tout haut, que leurs assertions sur Roremo renferment, à très peu de chose près, autant de faussetés que de mots?

Au dire de Léger, Roremo reconnaît *que les Vaudois habitaient déjà les vallées* dans le IXe et le Xe siècle : première fausseté; Roremo ne dit mot des vallées, il ne les nomme pas, il ne les désigne ni d'une façon ni de l'autre dans l'endroit cité. Il y *reconnaît les Vaudois* à cette époque : seconde fausseté; il ne parle pas des Vaudois. Il parle des *Iconomaques* et des *Ca-*

thégores dont les hérésies, selon lui, bien différentes de celles des Vaudois, continuèrent à se répandre dans le IX[e] et le X[e] siècle. *Il reconnait que les Vaudois n'étaient pas une secte nouvelle dans le IX[e] et le X[e] siècle :* troisième fausseté ; Roremo dit cela des Iconomaques et des Cathégores, et il ne le dit nullement des Vaudois. Or il est vrai que les Iconomaques et les Cathégores n'étaient pas une secte nouvelle au IX[e] et au X[e] siècle, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas paru et n'étaient pas nés dans ces siècles, puisque, selon Roremo, ils avaient paru dans le VIII[e]. Il rapporte qu'*on ne peut trouver au vrai l'origine des Vaudois :* quatrième fausseté ; à l'endroit cité, Roremo parle de l'époque où ils se seraient introduits dans les vallées du Piémont, et il ne dit mot de celles où ils ont pris naissance. Quand il s'agit de fixer cette dernière époque, loin d'avouer qu'ils n'étaient pas une secte nouvelle dans le IX[e] et le X[e] siècle, Roremo les place expressément dans le XII[e], et jamais avant. L'incertitude ne tombe donc, selon lui, que sur l'époque de *leur introduction* dans les vallées (1), et non sur celle de leur naissance. Voici les passages

(1) C'est là le titre même des deux ouvrages historiques qu'il a composés sur les Vaudois. *Breve narrazione dell' introduzione degli eretici nelle valli del Piemonte. — Memorie storiche dell' introduzione dell' eresie nelle valli di Lucerna*, etc.

cités par nos adversaires, tels qu'on les lit dans ses écrits :

« Dans le VIIIe siècle parurent les Icono-
« maques qui blâmaient les images et les détrui-
« saient, condamnant ceux qui les avaient ho-
« norées avant eux. Ils furent condamnés eux-
« mêmes dans le VIIe concile général auquel
« assistèrent les légats du pape.

« Dans le IXe et le Xe siècle les hérésies dont
« nous venons de parler continuèrent, et il ne
« parut pas de nouvelle secte, ni de nouvel
« hérésiarque; et, en conséquence, il ne se
« tint pas de nouveau concile (1). »

Ou bien, selon le même Roremo, écrivant sur le même sujet dans un autre ouvrage où il entre dans de plus longs développemens que dans le premier, « Dans le VIIIe siècle parurent les
« *Cathégores* qui adoraient les images de J.-C.,
« de la sainte Vierge, et des Anges, comme ils
« adoraient Dieu. Puis, parurent les Icono-
« maques, ennemis des images, qui condam-
« naient leurs prédécesseurs pour les avoir re-
« çues et honorées. Ils furent tous condamnés
« dans un concile général auquel intervinrent
« les légats du pape.

(1) Roremo, *Breve narrazione*, etc., p. 16.

« Dans le IXe siècle, ces mêmes hérésies
« (celles des Cathégores et des Iconomaques)
« continuèrent, et il ne parut ni nouvelle secte,
« ni nouvel hérésiarque, mais seulement de
« nouveaux fauteurs des hérésies précédentes,
« parmi lesquelles on trouve Claude évêque de
« Turin, et disciple de Félix d'Urgel. Ce Claude,
« qui était espagnol de nation, et avait été
« promu à l'épiscopat par l'empereur Louis-le-
« Débonnaire, professait les hérésies de Nesto-
« rius, refusait à la Croix le respect qu'on lui
« doit, et niait les honneurs et l'invocation des
« saints. Il avançait aussi que le baptême était
« nul quand, en l'administrant, on ne traçait
« pas la figure de la croix sur le front du baptisé.
« Il fut le principal destructeur des images.
« Voy. Barronius en l'an 825, n. 56.

« Dans le IXe siècle on ne vit autre chose que
« la continuation du schisme des Grecs, dont
« *Photius* avait été l'auteur dans le siècle pré-
« cédent. Leurs erreurs sont notées en 25 ar-
« ticles, par Gauthier.

« Dans le Xe siècle on vit paraître l'héré-
« siarque Bérenger qui niait la présence réelle
« de J.-C. dans le sacrement de l'Eucharistie.
« On vit aussi d'autres hérésies qui ont été con-
« damnées dans le concile de Verceil. On lit son
« abjuration dans Gratien. (Dist. II : *de Conse-*

« *crat. ego Berengarius*. Genebrard, dans sa « Chronique, à l'an 1045.)

« Dans le XII[e] siècle, on condamna les héré- « sies de Pierre Abailard, de Gilbert de la Poi- « rée, évêque de Poitiers, et celle des Vaudois, « qui, sous prétexte de réforme et d'abus, firent « secte à part, comme on le racontera plus « loin (1). »

« Les Vaudois, nous dit encore le même écri- « vain, *pour se faire croire anciens*, dans les « vallées qu'ils habitent, se glorifient d'être les « descendans de Valdo, attendu que sa secte « s'étant répandue en divers pays, ils prétendent « lui appartenir, et en revendiquer l'ancienneté. « Or pour savoir ce qu'étaient les Vaudois, on « n'a qu'à consulter Botero, qui rapporte qu'en « 1159 Valdo commença à se former une nou- « velle doctrine à Lyon, et que peu de temps « après il en fut chassé, et se retira avec un « certain nombre des siens dans les vallées et « dans les Alpes du Dauphiné et de la Provence, « tandis que d'autres seraient allés s'établir dans « la Picardie. Gaulthier dit que ce Valdo parut « en 1160, et qu'il a été condamné dans le IV[e] « concile de Latran tenu sous le pape Alexan- « dre. On lui impute quarante erreurs, parmi

(1) Roremo, *Memorie istoriche*, cap. I.

« lesquelles se trouve celle-ci qui forme la « trente-neuvième : *omnis commixtio carnalis* « *est permissa dum spiritus fervet*..... Mainte- « nant il y a des auteurs qui pensent, que parmi « ces Vaudois ou Pauvres de Lyon, chassés de « cette ville, il y en eut quelques uns qui se « retirèrent dès ce temps-là dans les vallées « d'Angrogne. Pour moi je crois qu'ils se sont « arrêtés dans les montagnes du Dauphiné..... « et qu'après s'y être considérablement multi- « pliés, ils se sont ensuite répandus dans plu- « sieurs autres contrées, et particulièrement « dans les lieux inhabités de la Pouille et de la « Calabre.... d'où ils entretenaient des relations « avec ceux de nos vallées; et ainsi on ne peut « connaître avec certitude le commencement de « leur entrée dans ce pays (1). » Après avoir entendu Roremo, nous laisserons maintenant au lecteur à décider s'il n'y a pas quelque chose de plus que de la hardiesse, de la part des historiens vaudois, à invoquer le témoignage de Roremo à l'appui de leurs ridicules prétentions.

Passons à Campian dont le témoignage est aussi *du plus grand poids* aux yeux de Léger. C'est en citant cet écrivain qu'il ne craint pas de nous adresser l'interpellation suivante :

(1) Roremo, *Brev. narraz.*, p. 57, 59, 60. Voyez tous ces passages cités au long au n° 19 des *Pièces justificatives*.

« Changez donc de langage, Messieurs de « Rome, et n'appelez plus nouvelle la doctrine « de ceux qui sont si long-temps avant vous, et « que vous devez plutôt reconnaître pour vos « ancêtres, comme le fait fort ingénument le jé- « suite Campianus (1). » Et ailleurs : « Un Cam- « pianus jésuite appelle les Vaudois *majores* « *nostros*, plus anciens donc que l'Église ro- « maine (2). »

Il semble que Léger aurait pu se contenter de donner à sa secte l'antiquité que tout le monde reconnait à l'Église romaine; et nous sommes persuadés que ses successeurs ne feraient pas la moindre difficulté de s'y borner, si elle pouvait jamais leur être accordée. Mais Léger aime à franchir les limites; et dans la crainte où il est que sa secte ne puisse être reconnue pour aussi ancienne qu'il la désire, il passe volontiers, comme nous l'avons déjà vu, des apôtres aux prophètes et même aux patriarches. Ici cependant la bévue est un peu lourde; si tant est que ce soit bévue de sa part. Il fait dire à Campianus que les Vaudois sont plus anciens que les Catholiques romains, tandis que celui-ci dit seulement très-clairement *qu'ils sont plus anciens que l'or-*

(1) Léger, liv. I, ch. XXVIII, p. 171.
(2) *Id.*, liv. I, ch. II, p. 15.

dre des jésuites. Des fourberies de ce genre ne doivent plus, au reste, surprendre personne de la part de Léger. Passons à Gretser.

En parlant de cet écrivain, nous devons dire que M. Muston est le premier qui ait osé invoquer son témoignage en sa faveur. Nous ne l'avons vu cité nulle part en ce sens, et tous ceux qui savent que ce Père a passé une bonne partie de sa vie à publier les ouvrages des anciens écrivains contre les Vaudois, et qu'il a composé lui-même deux dissertations pleines de recherches sous le titre de *Prolégomènes* et d'*Avant-propos*, pour prouver que ces hérétiques descendent de P. Valdo, ne pourront jamais comprendre comment son nom a pu être invoqué en faveur de l'opinion de M. Muston.

Voici cependant les aveux que celui-ci prétend que Gretser aurait été forcé de faire, et de quelle manière il en fait un défenseur involontaire de son sentiment : « A cette accumulation « de preuves de tout genre et de probabilités de « toute espèce, qui se réunissent sur le même « fait (celui de l'origine des Vaudois au temps « de saint Sylvestre), il n'est pas inutile d'ajou- « ter que le résultat auquel Gretser arrive par « de semblables recherches dans ses dissertations « *ante scriptores contra Valdensium sectam*, « est absolument le même que celui-ci ; puisque,

« après avoir examiné les titres des Vaudois à « cette antiquité si reculée, il finit par dire, pour « dernière raison contre eux, que les Ariens et « les Manichéens aussi datent des premiers siè« cles du Christianisme, sans en être moins « coupables pour cela. La culpabilité n'est pas « la question que nous devons examiner ici; il « suffit pour le moment que l'antiquité soit re« connue. Elle l'est d'une manière aussi for« melle dans ce passage du *Miscellanea Balu« zii*, p. 295, où les Vaudois sont condamnés « comme une hérésie contemporaine des Dona« tistes et des Manichéens : Il condamne ceux qui « disaient que l'Église romaine était la grande « prostituée, et n'avait ni pouvoir ni autorité, « non comme une nouvelle hérésie, mais comme « l'hérésie des Donatistes, des Manichéens et des « Vaudois. Les Manichéens sont du IIIe et les Do« natistes du IVe siècle. Ils nous ramènent donc « précisément à l'époque que nous avons indiquée « pour l'origine des Vaudois, c'est-à-dire, à « celle des dernières persécutions contre les « Chrétiens, au temps de Sylvestre et de Con« stantin-le-Grand (Voyez aussi la note 43) (1). »

Lorsque M. Muston croit avoir découvert quelque nouvelle preuve en faveur de l'an-

(1) Muston, p. 124-5.

cienneté de sa secte, il est difficile qu'il se borne à ne l'exposer qu'une fois. Se défiant ou de la mémoire ou de la confiance de ses lecteurs, il répète toujours jusqu'à deux ou trois fois au moins les mêmes citations et les mêmes raisonnemens. Voici donc ce qu'il dit encore de Gretser dans un autre endroit de son ouvrage. Les variantes qui s'y rencontrent nous ont déterminé à ne pas négliger cette seconde citation : « Gretser « dans ses *prolegomena ad scriptores contra* « *Valdensium sectam*, examine avec soin cette « antiquité extraordinaire attribuée aux Vaudois, « par laquelle, selon les auteurs qu'il publie, « ils remonteraient jusqu'à Sylvestre et Cons- « tantin; puis il finit par dire pour dernière rai- « son, que les Ariens et les Manichéens aussi « ont une grande antiquité, sans en être moins « coupables; *de sorte qu'il est loin d'oser la dé-* « *mentir* (1). »

Laissons d'abord de côté, pour un moment, la citation extraite des *Mélanges de Baluze*, et le renvoi à la note 43, et voyons s'il est vrai que *le résultat* auquel Gretserus est arrivé par ses recherches sur l'ancienneté des Vaudois a été de ne pouvoir leur contester une origine qui daterait du temps de saint Sylvestre; s'il est vrai

(1) Muston, p. 365.

qu'il leur aurait reconnu cette ancienneté d'après les auteurs qu'il publie; s'il est vrai encore qu'il soit loin d'avoir osé la démentir. Pour cela, laissons parler Gretser lui-même dans l'ouvrage et dans le passage cité par M. Muston :

« Les auteurs s'accordent à peu de chose près « (nous dit Gretser), à affirmer que les Vaudois « ont pris naissance à Lyon, dans les Gaules, « vers l'an 1160. Leur fondateur a été P. Valdo, « riche citoyen de cette ville, dont ils ont tiré « leur nom. »

Gretser examine ensuite le sentiment de ceux qui placent cette origine quelques années plus tôt ou plus tard; et après s'être récrié contre quelques Vaudois (*quidam illorum*) qui n'avaient pas honte de dire que leur genre de vie avait eu son commencement dans les apôtres (*haud erubescebant quidam illorum mentiri professionem suam ab apostolis originem ducere*), il continue ainsi : « D'autres (parmi eux) « se montrent impudens aussi, mais d'une ma- « nière plus tolérable, en plaçant le berceau de « leur secte au temps de saint Sylvestre et de « Constantin-le-Grand. En cela ils montrent « une étrange vanité, selon la coutume et les pré- « tentions des hérétiques qui affectent tous une « grande ancienneté, dans la persuasion où ils sont « qu'on ne verrait plus en eux qu'un objet de risée

« du moment où leur existence paraîtrait ne dater
« que d'hier. Sans parler des anciens hérétiques,
« voyez seulement les novateurs actuels; tandis
« qu'ils ne peuvent pas citer un seul homme avant
« Luther qui ait cru à l'ensemble des doctrines
« que cet hérésiarque a imposées à ses disciples,
« ils ne laissent pas de se vanter de tirer leur
« origine des *hommes apostoliques*, et de pré-
« tendre que leurs croyances se sont constam-
« ment conservées dès le temps des apôtres jus-
« qu'à eux; sinon publiquement et à la face de
« tous, du moins en cachette et dans les antres
« et les cavernes.

« Néanmoins, si, en parlant des hérétiques,
« l'on veut remonter jusqu'aux premiers qui ont
« paru, nous trouverons que cette race d'hom-
« mes est assez ancienne. Qui ne sait, en effet,
« que Simon le magicien fut le contemporain
« des apôtres? Or, tous ceux qui corrompent la
« vérité de quelque manière que ce soit, et re-
« jettent l'autorité de l'Eglise, sont, au dire du
« saint martyr Irenée (liv. Ier, ch. XXX), les
« disciples et les successeurs de Simon le magi-
« cien. Il est vrai que, pour réussir plus facile-
« ment à séduire les autres, ils ne prononcent
« pas le nom de leur maître, mais ils en propa-
« gent cependant les erreurs. Ils parlent de J.-C.
« pour attirer les hommes à eux, et en même

« temps ils répandent adroitement les impiétés
« de Simon, entraînant ainsi un grand nombre
« d'hommes à la perdition. Ils déguisent la per-
« versité de leur doctrine sous la sainteté de celui
« au nom duquel ils les annoncent ; et ils distri-
« buent, sous la sauve-garde de ce beau nom, le
« poison de celui qui, en donnant le premier
« exemple d'apostasie, est devenu le chef de
« tous les apostats. Personne, sans doute, ne
« sera tenté d'envier aux Vaudois, aux Luthé-
« riens, ou à quelques novateurs que ce puisse
« être, une ancienneté du genre de celle dont
« nous parlons (1). »

Mais serait-il du moins plus vrai que lorsque les auteurs que Gretser publie se montrent favorables à cette antiquité, *il soit loin d'avoir osé la démentir ?* Nullement. Parmi les auteurs que Gretser a publiés, il n'y en a que deux qui aient fait mention de cette antiquité ; ce sont Rainier et Polichdorf. Tous deux avaient déjà démenti cette prétention, en la traitant, l'un de blasphème, l'autre de mensonge. Il n'était donc pas nécessaire que Gretser la démentît encore. Il l'a fait cependant par le passage des *Prolégomènes* que nous avons cité et par plusieurs autres de ce genre. Il l'a fait encore, lorsque, en rapportant

(1) Voyez ce texte au n° 20 des *Pièces justificatives.*

un fragment d'ouvrage relatif aux Vaudois, que l'on attribue à Polichdorf, il dit, en parlant de cette ancienneté : *Que c'est une bonne et belle fable des Vaudois*, et ajoute, en parlant de ce Valdis que quelques uns d'entre eux plaçaient 300 ans après Constantin : *Qu'il y a un bien plus grand nombre d'années depuis cet empereur jusqu'à Valdo* (1). Voilà donc comment Gretser *est loin d'oser démentir une telle antiquité !*

Venons-en maintenant à la citation extraite des *Mélanges* de Baluze, et à la note 43 relative à saint Bernard.

Dans le texte incomplet que M. Muston nous allègue d'après Baluze, il s'agit, autant qu'il paraît, des erreurs que l'on imputait à Ubertin de Casal, qui vivait vers l'an 1325. Celui qui en informe le pape, lui dit que ces erreurs ont déjà été condamnées dans une autre secte, non comme une hérésie nouvelle, mais comme hérésie renouvelée des Manichéens, des Donatistes et des Vaudois. Vouloir conclure maintenant que ces derniers hérétiques sont contemporains des Donatistes, à cause qu'ils sont nommés immédiatement après les Donatistes, c'est ignorer que quand on parle d'hérésies qui ont été condam-

(1) « Valdensium lepida fabella..... Longe plures sunt a Constantino usque ad Valdum. » *Fragmentum ex tractatu Petri de Polichdorf.* Bib. P. P., t. XXV, p. 299.

nées dans diverses sectes, on entend parler de parité de condamnation, quant à ces erreurs, et non d'identité de temps, quant à l'origine et à la durée de ces sectes. Une telle manière de s'exprimer paraît si claire et si naturelle qu'il faudrait vouloir se tromper soi-même pour l'entendre dans un autre sens; car les moins instruits en histoire ecclésiastique savent bien qu'il y a eu des hérésies que l'Eglise a condamnées en diverses sectes qui ont existé à un grand intervalle de temps les unes des autres. Nous demanderons donc après cela, si, pour dire que telle hérésie que les Vaudois ont ensuite renouvelée, avait déjà été condamnée du temps des Donatistes, il était permis de s'exprimer en disant : *Que les Vaudois sont condamnés comme une secte contemporaine des Donatistes et des Manichéens.*

Quant à la note 43 relative au saint abbé de Clairvaux, voici de quelle manière M. Muston raisonne pour s'assurer le suffrage de cet illustre écrivain. « Saint Bernard, dans ses sermons sur « les hérétiques et sa réponse à Evervin dont il « avait reçu une lettre qui lui apprenait l'exis- « tence d'un grand nombre d'entre eux à Colo- « gne et aux environs, dit que tandis que toutes « les autres sectes ont une origine connue, *on « n'a jamais pu remonter à celle des Vaudois;* « on ne lui connaît point de fondateur; c'est une

« hérésie empestée qui tire assurément sa nais-
« sance du diable (1). »

A la manière dont M. Muston parle d'Evervin et de saint Bernard à l'occasion des hérétiques de Cologne, on peut assurer qu'il n'a lu ni l'un ni l'autre dans ce qu'ils en ont écrit, ou qu'il n'a pas voulu nous faire connaître leur sentiment. Le lecteur en jugera.

Evervin, prévôt de Stenheim, près de Cologne, écrit à saint Bernard que l'on vient de découvrir tout récemment, dans ce pays, deux sectes d'hérétiques. La cause qui les a fait connaître, dit-il, c'est la discorde qui éclata entre eux, et les dissensions qui en ont été la suite. Il lui expose ensuite en détail les erreurs de ces deux sectes, et le presse fortement de les réfuter; ce que saint Bernard fit en l'an 1146, dans les sermons dont parle M. Muston (2).

Or, il est bien évident, 1° que ces hérétiques de Cologne dont parle Evervin ayant appartenu à deux sectes différentes, ces deux sectes ne sauraient être toutes deux la secte des Vaudois. Laquelle est-ce donc que M. Muston choisira? Qu'il se décide : car elles avaient des erreurs et

(1) Muston, p. 218.

(2) Toute cette lettre d'Evervin montre de quelle haute réputation de science et de vertu saint Bernard jouissait auprès de ses contemporains.

des prétentions bien différentes sur des points assez importans, bien qu'elles fussent d'accord sur quelques autres. L'une, entre autres choses, se vantait d'avoir un pape à sa tête, tandis que l'autre aurait voulu anéantir pape et papauté.

2° Ni saint Bernard, ni Evervin ne donnent aux adhérens de ces sectes le nom de Vaudois; et quand M. Muston fait dire à l'abbé de Clairvaux que toutes les autres sectes ont une origine connue, mais *que l'on n'a jamais pu remonter à l'origine des Vaudois*, il fait dire à saint Bernard ce qu'il n'a dit nulle part, et il dit lui-même une contre-vérité; car les Vaudois ne sont désignés en aucune manière, soit dans les écrits de saint Bernard, soit dans la lettre d'Evervin.

3° Evervin et saint Bernard ne donnent, il est vrai, à ces sectes aucun nom dérivé de celui d'un hérésiarque qui en eût été le chef. Saint Bernard réfute même leurs hérésies les unes après les autres, comme si ceux qui les professaient eussent appartenu à la même secte. C'est l'observation que font les éditeurs bénédictins du *vetera analecta* dans les annotations qu'ils ont placées à la suite de la lettre d'Evervin. « Ces hérétiques « qu'Evervin a découverts, que saint Bernard a « réfutés, disent-ils, ne portaient aucun nom « particulier, et n'étaient n'ont plus désignés par « celui d'aucun chef ou hérésiarque qui leur eût

« donné le jour. C'est ce qui fait dire à saint « Bernard : De quel nom, de quelle qualification « les appellerez-vous ? D'aucun...... etc. » Mais Evervin qui n'avait désigné par aucun nom propre la première de ces sectes dont il parle, donne formellement aux adhérens de la seconde le nom d'*apostoliques* qu'ils prenaient eux-mêmes, et saint Bernard répète aussi ce nom, tout en leur reprochant le contraste qu'il présente avec leurs mœurs, leurs croyances et leur genre de vie (1). Ce n'est donc pas ceux-ci que l'on peut prendre pour les Vaudois ; car, outre que la secte des *apostoliques*, qui est un peu antérieure à celle des Vaudois, a toujours été regardée comme une secte différente de la leur, malgré que ceux-ci lui aient emprunté un certain nombre d'erreurs, il est certain aussi, comme nous l'avons déjà fait observer, qu'elle avait des doctrines bien différentes de celles des Vaudois, sur des points de la plus grave importance.

4° Quant à la première de ces sectes qui ne portait encore alors aucun nom particulier (2), et que quelques uns ont regardée comme un rameau détaché de la secte des Henriciens qui s'était répandue dans d'autres contrées de la France,

(1) *Isti apostolici..... se dicunt apostolos.* Epist. Everv.
(2) *Jactant se esse successores apostolorum et apostolicos nominant.* Saint Bernard, Serm. 66, n° 8.

mais qui était à coup sûr un des nombreux rejetons de celle des Albigeois, quant à cette première secte, disons-nous, Evervin nous a laissé le portrait suivant de ses doctrines et de ses erreurs. Elle prétendait avoir des évêques, professait la pauvreté volontaire, défendait l'usage de la chair, du laitage et de ce qui en provient, admettait deux baptêmes, l'un par l'eau, l'autre par l'imposition des mains, partageait ses adhérens en trois classes, l'une des *auditeurs*, l'autre des *croyans*, la troisième des *élus*; n'attribuant qu'à ces derniers le pouvoir de baptiser les autres et de consacrer l'Eucharistie dans laquelle ils reconnaissaient la présence réelle de J.-C. Ils condamnaient le mariage, et prétendaient former seuls l'Église de J.-C., à cause qu'ils retraçaient seuls, disaient-ils, la vie de J.-C. et des apôtres. Que les écrivains vaudois décident eux-mêmes, d'après cet exposé, s'ils peuvent reconnaître leurs ancêtres, ou se reconnaître eux-mêmes dans ces hérétiques.

Voici comment Evervin raconte les premières discussions qui eurent lieu entre les catholiques et ces hérétiques, aussitôt qu'ils furent connus. « L'on a découvert récemment dans ce pays, « près de Cologne, certains hérétiques, parmi « lesquels nous avons eu la satisfaction d'en voir « rentrer quelques uns dans le sein de l'Église.

« Deux d'entre eux, celui qu'ils appellent leur « évêque et son compagnon, nous ont contredit « dans une assemblée de clercs et de laïques, en « présence de l'autre évêque et d'un grand « nombre de personnes de distinction, alléguant « des paroles de J.-C. et des apôtres pour sou- « tenir leurs erreurs. Voyant cependant qu'ils « ne pouvaient défendre leur cause, ils deman- « dèrent qu'on leur fixât un jour, où ils amène- « raient les plus habiles d'entre les leurs pour « soutenir cette discussion, promettant d'avance « de se réunir à l'Église catholique, s'ils voyaient « leurs maîtres réduits au silence dans cette con- « troverse ; ou bien, en cas contraire, de mourir « plutôt que de renoncer à leurs opinions. Cela « convenu, les hérétiques ayant refusé de paraî- « tre après avoir été avertis jusqu'à trois fois, le « peuple, dans l'emportement de son zèle, se « jeta sur eux, et les condamna à être brûlés « vifs, malgré tout ce que nous avons fait pour « nous y opposer. » Evervin rapporte ensuite qu'ils ont supporté ces tourmens avec joie, et il demande à saint Bernard d'où pouvait leur venir un tel courage (1).

Nous venons de passer en revue tous les té-

(1) Voyez ces divers passages d'Evervin, et les annotations des éditeurs bénédictins, au n° 21 des *Pièces justificatives*.

moignages des auteurs catholiques que les historiens vaudois allèguent comme favorables à leur opinion. Y a-t-il là, comme le dit Léger, *de quoi convaincre les plus obstinés contredisans, et de quoi imposer un éternel silence aux plus malicieux critiques ?* S'il y a de la honte et du ridicule à recueillir pour quelqu'un dans l'objet de cette discussion, est-ce pour les écrivains catholiques, ou pour ceux des Vaudois? Est-ce les nôtres ou ceux de la secte qui falsifient les citations, qui dénaturent en traduisant, qui tronquent les passages, qui suppriment ce qui précède ou ce qui suit, qui prennent les objections ou les prétentions pour des assertions ou des preuves, retranchent les réponses, et font ainsi dire aux auteurs le contraire de ce qu'ils ont dit?

Nous avons vu qu'ils s'appuient sur Rainier pour remonter jusqu'à saint Sylvestre, et Rainier leur répond que leur prétention n'est rien moins qu'un *blasphème*, et il les renvoie *au citoyen de Lyon qui a donné naissance à leur secte.* Ils citent Polichdorf, et Polichdorf leur dit qu'en cela *ils mentent aux simples et aux ignorans;* et à son tour il les renvoie à Valdo comme au véritable *auteur de leur secte.* Ils recourent à Æneas Sylvius (Pie II), et ce pape, qui savait qu'ils avaient été condamnés depuis

près de 300 ans, ne leur donne d'autre satisfaction que celle de leur faire savoir qu'*ils ont été condamnés dès long-temps*. Ils recourent à Seyssel, et Seyssel leur soutient et leur prouve qu'*ils débitent des fables* qui ne sont pas même *vraisemblables*, et qui ne peuvent en imposer qu'à ceux qui *n'entendent rien en fait d'histoire*. Ils invoquent Cassini, ils lui font dire qu'ils sont membres de l'Église chrétienne, et qu'ils sont aussi anciens que cette Église; et Cassini leur répond qu'il ne connaît qu'une Église de Jésus-Christ, que c'est l'Église catholique romaine, et que les Vaudois ne lui ont jamais appartenu. Ils se tournent vers Belvedère, et celui-ci leur répond par des faits et par des dates qui renversent de fond en comble leurs prétentions. Ils s'adressent à Roremo, et Roremo remontant à leur origine, la place nettement sur la fin du XIIe siècle, et ne laisse d'incertitude que sur la date de l'époque postérieure où ils auraient pénétré dans les vallées dans lesquelles ils font semblant de se croire établis depuis le temps des apôtres. Enfin, ils viennent à Campian, à Gretser et à saint Bernard; or il suffit de jeter un coup d'œil sur les textes de ces auteurs, pour voir, 1° que Léger a confondu à dessein l'époque de l'institution de l'ordre des Jésuites avec celle de l'Église, pour faire dire à Campian que les Vaudois

sont plus anciens que les Catholiques, tandis qu'il dit seulement qu'ils sont antérieurs aux Jésuites ; 2° que Gretser traite de *fable absurde* certaine prétention qu'au dire de M. Muston il n'*aurait pas osé démentir* ; 3° que saint Bernard enfin, n'a pas écrit une ligne, un mot contre les Vaudois ; que ceux-ci ne sont nommés nulle part dans ses ouvrages, et qu'il a réfuté différens hérétiques qui n'ont appartenu, ni les uns ni les autres, à la secte des Vaudois (1).

Il faudrait, en vérité, que l'hérésie eût répandu des ténèbres bien épaisses sur l'esprit des écrivains vaudois, s'ils pouvaient encore se faire maintenant illusion sur de tels défenseurs. Qu'ont-ils donc de plus précieux et de plus cher que la vérité, ces pasteurs écrivains qui repaissent leurs ouailles, et font semblant de se repaître eux-mêmes de semblables impostures ? Pourraient-ils encore les soutenir en face des documens et des témoignages que nous venons de citer, sans mentir à leur conscience, sans étouffer le cri de la vérité qu'ils se disent cependant char-

(1) On peut en dire autant d'Ermengard, de Luc, évêque de Thuy, et de quelques autres. C'est à tort qu'on les cite contre les Vaudois. Leurs écrits sont dirigés contre des hérétiques qui appartenaient à diverses sectes sorties de celle des Albigeois, mais il n'y est pas question des Vaudois. Il en est de même de l'ouvrage d'Eberard, si l'on excepte le chapitre 25 où se trouve le passage que nous avons cité précédemment.

gés de proclamer sur les toits? Et jusques à quand mettront-ils leur gloire à soutenir effrontément des mensonges historiques, sources et fondement d'autres erreurs plus funestes encore? N'y aurait-il pas plus de gloire, et surtout plus de mérite à s'avouer vaincus par l'évidence des faits et par l'autorité de l'histoire? Est-ce nous qui avons fabriqué les nombreux témoignages que nous avons cités en faveur de leur véritable origine? Est-ce nous qui avons forgé les longues dépositions par lesquelles nous répondons aux textes tronqués et falsifiés sur lesquels on fait semblant de s'appuyer? C'est bien d'ailleurs quand on est forcé de recourir à de tels moyens pour soutenir une telle cause, qu'il convient de prendre le ton fier et arrogant que les historiens vaudois se permettent de prendre envers leurs adversaires. Qu'ils respectent du moins la probité et la fidélité historiques chez ceux qui leur en donnent l'exemple, si eux-mêmes ne se sentent pas la force de les imiter.

CHAPITRE IX.

Des *documens privés* que les Vaudois regardent comme propres à leur secte, et sur lesquels ils fondent leurs prétentions d'ancienneté. — Examen des témoignages tirés du *Traité de l'Antechrist* et du poème de la *Nobla Leizon*.

Les écrivains vaudois de notre temps réduisent à deux cette foule de documens que Léger a publiés dans son Histoire, et qu'il regarde comme autant de monumens incontestables de la haute ancienneté de sa secte. En se restreignant à ce petit nombre, ils ont montré, selon nous, une véritable prudence; car il eût été impossible de

tirer des autres un parti quelconque à l'appui de leurs prétentions. Il est même tel de leurs écrivains qui, comme Bert, n'en cite plus qu'un, et cet écrivain n'est certainement ni le moins prudent, ni le moins judicieux de son parti (1).

Ces deux documens sont, le manuscrit intitulé : *Qu'est-ce que l'Antechrist?* et le poème de la *Nobla Leïzon*, composés l'un et l'autre en langue romane. Si l'on en croit les historiens vaudois, ces deux écrits leur assurent incontestablement, l'un 50, l'autre 70 ans d'antériorité sur P. Valdo.

« Nous possédons (nous dit M. Peyran) plu- « sieurs manuscrits authentiques qui renferment « la doctrine des Vaudois et qui sont tous anté- « rieurs à Valdo : dans l'un, qui est daté de l'an « 1120 (Traité de l'Antechrist), nous lisons les « causes de la séparation des Vaudois d'avec l'É- « glise romaine ; Valdo, qui vivait 50 ans plus tard, « n'est donc pas l'auteur de cette séparation ; dans « un autre, datée de l'an 1100 (la Nobla Leïzon),

(1) En pressant un peu M. Muston, il ne serait pas difficile de l'amener au sentiment de M. Bert. Voici de quelle manière il parle de ces documens : « Quoique nous ayons à déplorer la perte de la « plupart des manuscrits vaudois qui auraient pu le mieux nous « servir dans l'examen de leur origine, il nous en reste cependant « encore un certain nombre dont la date est de beaucoup anté- « rieure à la naissance de Valdo. Tels sont l'*Almanach spirituel* « et une *Confession de foi* de l'an 1120, dont l'authenticité cepen- « dant ne me paraît pas suffisamment prouvée. » Muston, p. 134.

« nous trouvons le mot de vaudois employé comme
« synonyme de chrétien vertueux ; ce n'est donc
« pas de Valdo, qui vivait 70 ans plus tard, que
« les Vaudois ont reçu leur nom ; il fallait même
« qu'ils le portassent avant le XII[e] siècle, puis-
« que, déjà à cette époque, ils étaient connus
« et décriés sous ce nom, comme des hommes
« qui menaient une conduite différente de celle
« des autres chrétiens (1). »

Tel est le jugement que M. Peyran porte sur ces deux documens (2). Il est clair que, quand on y souscrirait en entier, et qu'on accorderait même à cet écrivain tout ce qu'il infère de ces prétendues dates, il n'obtiendrait encore pour sa secte qu'une durée de 70 ans de plus que nous ne lui en avons reconnu ; et comme ces documens sont tout ce que les Vaudois peuvent citer de plus ancien en leur faveur, il leur resterait encore un intervalle assez considérable à franchir pour remonter à Claude de Turin, et surtout pour reculer jusqu'à saint Sylvestre, ou jusqu'au temps des apôtres.

Mais ce Traité de l'Antechrist, que Léger,

(1) Peyran, p. 27-8.
(2) M. Muston, qui les cite fort souvent, raisonne aussi de la même manière que son confrère sur leur authenticité, et sur l'ancienneté qu'il en déduit, pour ses coreligionnaires. Ce que nous dirons donc contre M. Peyran, s'appliquera de plein droit à M. Muston.

Peyran et Muston citent avec tant d'assurance, est-il véritablement un ouvrage composé en faveur des Vaudois, et appartient-il incontestablement à cette secte ? M. Peyran le dit, et peut-être le croit-il ; toutefois cela ne suffit pas. Comme il ne laisse jamais son lecteur douter de rien, parce que lui-même doute de fort peu de choses ; comme il lui est assez ordinaire de se montrer plus affirmatif à proportion qu'il a moins de motifs pour affirmer, et qu'en véritable tirailleur du parti qu'il représente, il ne manque jamais de se jeter à tort et à travers dans la mêlée, nous pourrions tout simplement nier ce qu'il avance gratuitement, ou du moins nous pourrions lui en demander la preuve. Est-il parlé des Vaudois dans l'ouvrage de l'Antechrist ? Non ; ils n'y sont pas même nommés. Y est-il du moins parlé de leur fondateur, du temps, du lieu, et des autres circonstances où ils ont pris naissance ? Nullement. M. Peyran connaît-il l'auteur de cet écrit, et peut-il le nommer ? pas du tout : et cependant c'est un document de la secte, et un document authentique selon ce singulier raisonneur (1).

(1) M. Muston est un peu moins affirmatif : « Quant au livre de « l'Antechrist, dit-il, où l'on fait un tableau des pratiques de « l'Eglise romaine opposées à l'Evangile, il offre bien les traits « des mœurs du XI[e] et du XII[e] siècle, mais, il faut l'avouer, « nous n'avons pas non plus sur son authenticité des preuves tout-« à-fait incontestables. » Muston, p. 134.

Mais, dira-t-il, il renferme la doctrine des Vaudois. Nous le nions, et nous soutenons qu'il ne renferme aucun point de doctrine vraie ou erronée qui n'ait été enseigné par les Cathares, ou par quelques unes des nombreuses sectes comprises sous ce nom. M. Peyran veut-il s'en convaincre? Qu'il prenne d'une main son document authentique, et de l'autre, les écrits de Moneta, de Rainier, d'Eckbert (1), de Luc, évêque de Thuy (2), et de tous les autres écrivains qui ont réfuté les Cathares, il se convaincra alors que ce document, dans tout ce qu'en citent Léger, Perrin et d'autres auteurs, ne présente absolument rien, que des Cathares, ou d'autres sectaires nés des Albigeois n'aient enseigné avant les Vaudois, rien qu'eux-mêmes n'aient postérieurement emprunté à ces sectes en s'affiliant à elles. Si Lowther, qui a cru défendre ses frères en défendant les Vaudois, a pu regarder la *Noble Leçon* elle-même comme l'ouvrage d'un Cathare, nous avons bien au moins autant de motifs que lui pour attribuer à un membre de la même secte l'ouvrage de l'Antechrist. Nous ne nous montrerions pas en cela plus sévère que ne l'a

(1) *Eckberti presbyteri..... Sermones adversus Catharos*, Bib. P. P., edit. Gallandii, t. XIV.

(2) *Lucæ tudensis episcopi adversus Albigensium errores, libri tres*. Bib. P. P., edit. Lugd., t. XXV.

été Perrin lui-même, ministre calviniste et historien vaudois, qui l'a attribué à Pierre de Bruis, auteur de la secte qui a porté son nom, et qui n'est pas tout-à-fait la même que celle des Vaudois.

D'ailleurs, de quel temps, de quelle époque M. Peyran nous parle-t-il quand il se fonde sur la conformité de la doctrine du Traité de l'Antechrist avec celle des Vaudois, pour conclure que ce document regarde sa secte et lui appartient (1)? Nous lui faisons cette demande, non que nous soyons le moins du monde envieux d'une telle pièce, mais, comme nous démontrerons plus tard que les Vaudois ont changé deux ou trois fois de doctrine en des points assez essentiels, depuis qu'ils existent, nous voudrions savoir comment, malgré toutes ces variations, leurs croyances se sont toujours trouvées conformes à la lettre morte d'un document qui a du moins joui de l'avantage de n'en subir aucune (2).

(1) Aussi Perrin, dans son histoire des Albigeois, donne-t-il à cet écrit le titre de *Traité des Vaudois et Albigeois de l'Antechrist*. Mais Léger, qui nous dit en avoir transcrit le contenu sur l'original même, ne fait pas mention d'un tel titre dans la copie qu'il nous en donne dans son histoire.

(2) M. Muston fait observer avec quelque surprise (et en cela il a raison), « un passage du *Livre de l'Antechrist*, où ce verset « fondamental pour l'Eglise romaine : *Tu es pierre et sur cette* « *pierre j'édifierai mon église*, est pris dans le même sens que lui « donnent les catholiques, c'est-à-dire, qu'on l'interprète comme

Au reste, que M. Peyran ne s'imagine pas que nous nous montrons difficiles sur l'authenticité de son *Traité de l'Antechrist*, précisément parce que nous ne saurions à quel écrivain en faire hommage. Nous le laisserons à qui il voudra, même à un Vaudois, si cela lui plaît, mais nous lui soutiendrons que le manuscrit authentique à qui il donne la date de 1120 est incontestablement de la fin du XIIIe siècle, et peut-être même du commencement du XIVe. Nous ne lui en fournirons qu'une preuve, mais elle sera irrécusable, et même authentique dans le vrai sens de ce mot; car elle est tirée de l'ouvrage même de l'*Antechrist*. Si M. Peyran l'a lu, il aura sans doute observé que l'auteur de ce Traité, tout habile qu'il puisse être en fait d'antidate, a pourtant commis l'impardonnable méprise de citer dans son ouvrage daté de 1120, selon MM. Peyran, Léger et Muston, certain écrit qu'il appelle le *Milleloquium* de saint Augustin, et dont le véritable auteur n'était pas encore né en 1242. Cet écrit, que l'auteur du Traité de l'Antechrist

« si saint Pierre eût vraiment reçu de J.-C. une supériorité marquée « sur les autres apôtres. » Si dans cet article du moins, qui paraît assez fondamental dans la religion de J.-C., le livre de l'Antechrist n'est pas conforme aux doctrines vaudoises, il l'est entièrement à celles de l'Evangile. Peut-être l'auteur de ce pamphlet n'était-il pas ce que Léger aurait appelé un bon Vaudois. Voyez Muston, p. 106.

attribue à tort à saint Augustin, n'est qu'un extrait des divers ouvrages de ce Père, et cet extrait est d'une date tout-à-fait récente en comparaison de celle où écrivait le grand évêque d'Hippone. L'auteur de cette compilation, selon les historiens ecclésiastiques, est *Augustinus Triumphus*, qui a paru avec éclat à la Sorbonne et au concile de Lyon tenu en 1274. Il était né en 1243, et il est mort à Naples, en 1328. Si M. Peyran veut s'en assurer par lui-même, nous lui indiquerons Cave, écrivain anglican, qui ne doit pas lui être suspect. Il trouvera au *Siècle scholastique*, p. 653, tout ce qu'il peut désirer sur ce sujet, et de plus l'indication de quelques ouvrages que l'on attribue au même auteur (1).

Maintenant, il ne sera pas besoin, ce nous semble, de faire observer à M. Peyran que, puisque l'auteur du *Milleloquium*, cité par celui du Traité de l'Antechrist, était encore à la mamelle en 1243, l'ouvrage de ce dernier ne peut pas être de 1120. Ce serait du moins le seul exemple à alléguer d'une anticipation, ou plutôt d'une interversion de ce genre, en fait de dates et de citations.

Il ne faut pas croire au reste, ainsi que l'af-

(1) Voyez Cave, *Scriptorum eccles. Historia litter.*

firme Léger, que le manuscrit du Traité de l'Antechrist porte réellement une date précise et déterminée. S'il en était ainsi, lui-même s'en serait tenu à une seule date, et il ne nous aurait pas donné, comme il l'a fait, tantôt la date de 1120, tantôt celle de 1126, à moins qu'il n'eût voulu par là se montrer fidèle à son habitude de se contredire à chaque page (1). Une telle différence est peu de chose, sans doute ; néanmoins, puisqu'il s'agit de date, et d'une seule date, il ne peut pas y avoir tout à la fois, même dans un Traité de l'Antechrist, la date de 1120 et celle de 1126. La raison en est, que, s'il a pu se glisser dans le dernier chiffre une erreur qui aurait changé un zéro en 6, il a pu s'en glisser aussi une pareille dans le second, qui aurait métamorphosé un 1 en un 3, et cela seul expliquerait parfaitement comment le *Milleloquium* a pu être cité dans l'Antechrist sans interversion de date, et sans reconnaître à l'auteur de ce dernier ouvrage le privilége de lire à l'avance les pensées et les expressions des auteurs à venir.

On pourrait encore ajouter, suivant l'observation de Bossuet, que la langue seule dans laquelle cet ouvrage est écrit, attesterait au besoin à quiconque connaît l'histoire de notre langue,

(1) Léger, p. 71, 83.

que cet ouvrage n'est pas du siècle auquel on l'attribue.

Nous n'en citerons que les lignes suivantes, en forme d'*échantillon,* comme s'exprime Léger. L'auteur parle des iniquités de l'Antechrist : « La seconda eniquità de l'Antechrist ès l'esperança de perdon, e de gratia, e de justitia, e « de verità, e de vita eterna non reposta en « Christ, ni en Dio per Christ, ma en li home « vio e mort; e en authoritas e en menestier « ecclesiastic, en benedictions, en sacrifications, « en orations (1). » Il faut convenir que si l'on écrivait déjà ainsi en 1120, la langue française a fait bien peu de progrès jusqu'en 1669, époque où Léger écrivait; car il y a moins loin qu'on ne pense entre cette façon d'écrire et celle du bon Vaudois.

Enfin, pour en finir sur *l'Antechrist* et sur son *Traité,* Perrin, célèbre historien vaudois, qui a si bien mérité de la secte par les recherches qu'il a faites à sa manière sur son origine et sur les faits qui la concernent, Perrin, dont les travaux ont tant servi aux historiens vaudois qui sont venus après lui, Perrin, disons-nous, à qui *tous les anciens livres et documens... miraculeusement conservés..... ont été remis*, ainsi qu'il

(1) Léger, p. 81.

nous l'apprend lui-même (1), avoue que *ces écrits font foi que la doctrine des Vaudois a été professée depuis* 450 *ans*. Or, Perrin écrivait en 1618. Que M. Peyran essaie donc de soustraire 450 de 1618, et il verra s'il trouvera la date de 1120. Il est vrai que le même Perrin qui nous donne *pour certain*, d'après tous ces documens, que les Vaudois viennent de Valdo, et qui rapporte que celui-ci *commença à enseigner en l'année de N.-S. J.-C.* 1160 (2), nous dit aussi ailleurs que le *Traité de l'Antechrist porte la date de* 1120 (3); mais c'est sans doute par inadvertance que cette contradiction lui est échappée. S'il en était autrement, nous prierions M. Peyran de nous expliquer clairement, comment une secte qui n'a commencé qu'en 1160 a pu être l'objet d'un traité écrit en 1120.

Passons maintenant de la prose à la poésie, et venons au poème intitulé la *Nobla Leïzon*. Qu'est-ce donc que cette Noble Leçon?

C'est, d'après M. Bert, un poème manuscrit qui renferme la doctrine des Vaudois, et où ceux-ci sont appelés de ce nom (*Vaudés*), soixante ans avant que Valdo eût paru (4). Ce

(1) *Hist. des Vaud.*, ch. VII, et préf., p. 3.
(2) Perrin, *Hist. des Vaud.*, ch. I et IX.
(3) *Id.*, ch. VII, et *Hist. des Albigeois*, liv. III, ch. I.
(4) Le *Liv. de Fam.*, p. 19-20.

poème, selon M. Peyran, est écrit en idiome vaudois (il veut dire provençal), et selon tous les historiens vaudois passés, présens et peut-être même à venir, il porte et portera la date de 1100 ni plus ni moins.

Cette date est tellement certaine, au jugement de M. Muston, que personne ne peut prouver qu'elle soit *fausse*, et que, si l'on venait *à la mettre en doute, ce qui ne serait point la détruire*, il n'y aurait plus *rien* dont, *avec un peu de bonne volonté, on ne pût douter ici-bas*. Aussi fait-elle, selon lui, *la pièce fondamentale de son argument.... et une preuve qui le dispense de toutes les autres* (1).

Mais, lors même que l'on pourrait en douter, lors même que, suivant M. Muston, *elle n'aurait été composée que du temps de Valdo*, on y trouverait encore (dans ce poème) *des preuves inattaquables de l'existence, antérieure à lui, d'une secte évangélique déjà opposée à l'Eglise romaine* (2).

Selon l'auteur des *Courtes observations* (Georges Lowther), ce poème, ouvrage d'un Cathare, long-temps ignoré, ou tout au moins oublié, aurait été déterré par sir Samuel Mor-

(1) Muston, p. 140, 136, 148.
(2) *Id.*, p. 142.

land, que Cromwell avait envoyé en qualité de *commissaire* auprès du duc de Savoie, pour protéger les Vaudois (1). Morland le porta en Angleterre et en fit don à l'université de Cambridge en 1658. Il s'en trouve aussi une copie dans la bibliothèque de Genève, où depuis lors elle a été choyée comme une *précieuse relique*, pour me servir du mot de Léger, qui n'aime et ne vénère cependant guère les reliques. Morland, de retour en Angleterre, publia une longue histoire des églises vaudoises dont Léger a tiré la sienne, sans cependant décéler la source où il avait puisé.

Si l'on en croit ce dernier (Léger), *ce saint poème, cette belle pièce*, serait un essai poétique des *sages Barbes*, ou ministres vaudois, qui, *pour imprimer plus facilement dans la mémoire de la jeunesse les leçons qu'il renferme, lui auraient mis en main ce divin trésor rimé ;* trésor qui renferme tout, *Histoire sainte de l'Ancien et du Nouveau Testament, doctrine de l'un et de l'autre tant pour la positive que pour la controverse, tant pour ce qui regarde la foi que pour ce qui regarde les mœurs*, mais où l'on

(1) Oui Cromwell, qui n'était pas en reste de tendresse et de tolérance à l'égard des catholiques anglais, en avait pourtant une très vive et très active pour les Vaudois ; et il leur en a donné les marques les plus significatives.

trouve surtout *un excellent antidote* contre toutes *les plus grossières erreurs de la papauté* (1).

Après des conclusions si favorables de la part de l'avocat-général des Vaudois sur le poème dont il nous offre un si bel *échantillon* dans son histoire, il faut avouer que les pasteurs vaudois ont bien peu de zèle pour la science sacrée, pour l'instruction de leurs ouailles et pour la gloire de leurs ancêtres, puisqu'ils n'ont pas encore songé à leur procurer, ainsi qu'au public chrétien, la lecture d'un livre qui tiendrait lieu de tout une bibliothèque polémique, ascétique et historique, c'est-à-dire, qui renfermerait tout ce qui intéresse les chrétiens comme chrétiens. Chez d'autres communions les *reliques* sont destinées à être exposées à la vénération des fidèles, les *belles pièces* à être admirées, les saints poèmes à être lus, et à servir ainsi à l'instruction et à l'édification des chrétiens ; à quoi tient-il donc que les pasteurs et les historiens vaudois soient tous d'accord pour laisser pourrir celui-ci dans leurs archives secrètes? A quoi sert-il alors que leurs *sages Barbes* se soient martelé le cerveau de si bonne heure (en 1120), si ce fruit de leur labeur est encore à éclore en

(1) Léger, liv. I, ch. IV, p. 25-30.

1836? Certes, il est difficile de rien comprendre aux motifs qui les portent à tenir si long-temps secrète une pièce qui renferme la principale, ou pour mieux dire, la seule preuve qui paraisse véritablement appuyer leurs prétentions à l'antériorité sur P. Valdo. Peut-être ce *saint poème* renfermerait-il quelque chose qui annoncerait qu'il est l'ouvrage de quelque *Cathare*, ou de quelque *Pétrobusien*; ou bien n'y trouverait-on pas des *preuves* aussi *inattaquables* que M. Muston le prétend, en faveur de la date de 1100 tout court. Voyons donc ce que l'on peut en penser.

Si l'on s'en rapportait au jugement de philologues et de paléographes distingués qui ont examiné ce document, et dont l'autorité est d'un grand poids sur cette question, on serait en droit de croire que la *Noble Leçon* est un ouvrage du XIII[e] siècle, ou tout au plus du XII[e], sans qu'il puisse être question de recevoir la date qui s'y trouve pour celle de l'ouvrage lui-même (1). L'état de la langue dans laquelle ce poème est écrit, et les caractères mêmes de l'écriture déposeraient, selon eux, en faveur de cette époque

(1) Nous savons que c'est l'opinion de M. Sennebier et de quelques philologues distingués que nous connaissons. Nous pensons aussi que c'est dans ce sens que l'on doit entendre ce qu'en dit M. Raynouard.

et rendraient la belle pièce postérieure à l'apparition de Valdo. Nous joignons ici un *fac simile* de cette écriture, qui est d'une conformité parfaite avec celle de la copie de Genève, afin que les experts en paléographie puissent l'examiner et en juger par eux-mêmes.

Nobla Leyçon

A proprement parler, le manuscrit de la *Noble Leçon* n'a point de date dans le sens que l'on attribue communément à ce mot, mais il s'en trouve une dans le corps de l'ouvrage qui n'est pas celle de l'ouvrage même, et que les écrivains vaudois affectent de vouloir prendre pour celle de la composition de cet écrit. Voici le fait et les circonstances qui l'accompagnent.

Tout le monde sait que lorsque l'an 1000 de J.-C. approchait, ce fut une terreur presque uni-

verselle de voir arriver la fin du monde conformément à un préjugé très répandu qui avait fixé sa dernière heure vers la fin du premier millénaire.

Lorsque l'époque où tant d'hommes s'attendaient à voir la terre leur manquer sous les pieds fut passée, on en fit des réjouissances proportionnées à la grandeur de la catastrophe qu'on avait tant redoutée, et à laquelle on venait cependant d'échapper. On était ravi de se trouver encore debout et vivant après s'être cru mort et enterré. Néanmoins, dans l'opinion de plusieurs, d'un grand nombre même, la catastrophe finale n'était que différée, et elle pouvait surprendre les hommes au moment où ils s'y attendraient le moins (1). Il fallait donc se tenir toujours prêt et prendre ses mesures en conséquence. L'auteur de la *Noble Leçon* prêche les siens d'après ce préjugé, lorsqu'il dit : « Il y a bien mille cent tout-« à-fait écoulé, depuis qu'il est écrit que nous « touchons aux derniers temps. »

Ben ha mil e cent an compli entierament,
Que fo scripta lora car seu al dernier temp.

Sur ce, le *sage barbe*, ou mieux le sectaire

(1) Selon M. Muston, cette croyance se maintint du X[e] au XII[e] siècle ; l'auteur de la *Noble Leçon* pouvait donc dire ce qu'il a dit, lors même qu'il aurait écrit dans les dernières années du XII[e] siècle. Voyez Muston, p. 409.

cathare exhorte ses lecteurs à se détacher des biens de la terre et à faire pénitence, alléguant précisément pour raison, que la grande catastrophe, pour avoir dépassé le temps marqué, ne tarderait cependant pas à arriver.

Or, nous le demandons, était-il besoin de précision de date pour faire une exhortation à ses lecteurs sur la crainte fondée ou non d'un tel événement, et ne suffisait-il pas qu'il y eût déjà cent ans entièrement accomplis depuis l'an 1100, pour prouver que, si le monde devait finir vers le terme du premier millénaire, cette fin ne devait pas tarder à arriver, et devenait même d'autant plus imminente, qu'elle avait été plus différée? L'auteur avait-il besoin pour cela d'indiquer l'année même où il écrivait (1)? Et lors même qu'il aurait écrit en 1199, n'aurait-il pas pu dire également: *Il y a bien 1100 ans entièrement accomplis* depuis que telle parole a été écrite? MM. Peyran et Muston n'ont-ils donc jamais observé que, quand il s'agit d'événemens importans à rappeler, on cite les siècles et non les années, et qu'on dit et écrit chaque jour, par exemple, il y a mil huit cents ans que J.-C. a paru,

(1) Une telle précision était d'autant moins nécessaire, qu'alors, selon l'observation que M. Muston emprunte à un autre écrivain de nos jours, *la date d'un manuscrit ne paraissait pas chose très importante*. Notes du liv. XI, p. 135.

sans tenir compte des fractions d'années, ou portions de siècles qui enjambent sur le siècle suivant ? La chose était d'autant plus naturelle dans le cas où se trouvait le cathare, ou le *sage barbe*, que, s'il avait voulu exprimer la fraction, son vers était manqué, et qu'à l'exemple de M. Jourdain (de Molière), il aurait fait de la prose sans s'en douter.

Cette manière de raisonner sur la date mentionnée dans la *Noble Leçon*, n'a rien, ce nous semble, de trop sévère de notre part. Hallam l'avait déjà employée avant nous, et il la croyait si peu sujette à contestation qu'il ne s'est pas même donné la peine d'alléguer les raisons sur lesquelles il la fondait.

L'on se souviendra qu'en parlant de l'antériorité que les modernes écrivains vaudois prétendent donner à leur secte sur Pierre Valdo, il nous avait dit : « Ils tirent leur meilleur argument « d'un ancien poème appelé la *Nobla Leïzon*... « Ce poème passe pour être daté de l'année 1100, « plus d'un demi-siècle avant l'apparition de « Valdo. Mais les vers qui expriment la date, « ne la donnent que d'une manière vague, et « peuvent très bien s'appliquer à toute autre « époque antérieure à la fin du XII[e] siècle (1). »

(1) *L'Europe au moyen âge*, t. IV, p. 271, 2[e] note.

C'est aussi l'opinion des plus doctes historiens et des meilleurs critiques modernes parmi les protestans. C'est celle d'un Fuesselin (1), en qui M. Muston reconnaît un homme d'*une érudition surprenante*. Il aurait même si bien établi son opinion à cet égard, qu'à entendre M. Muston, *presque tous les auteurs qui sont venus après lui ont suivi son exemple.* C'est celle de Schrœckh (2), qui dit, en parlant de la *Noble Leçon :* « Fuesselin a montré que ce poëme pouvait fort « bien être écrit long-temps après l'an 1100, et « que l'auteur n'est peut-être pas un habitant « des vallées du Piémont (3). » C'est enfin celle de Gieseler (4) à qui M. Muston *ose à peine faire des observations avec toute l'humilité que l'on doit prendre, lorsque l'on se permet de parler après les grands hommes*, et à plus forte raison, ajouterons-nous, lorsqu'on se permet de combattre sans motifs les sentimens qu'ils ont défendus (5). Quant aux éloges que l'auteur de la *No-*

(1) *Histoire de l'Eglise et des hérétiques au moyen âge.*

(2) *Hist. ecclés.*, art. *Vaudois.*

(3) Citation empruntée à M. Muston. Fuesselin pensait que la *Noble Leçon* était l'ouvrage d'un Pétrobusien.

(4) *Hist. de l'Egl.*, t. III, ch. 7. Son opinion est qu'il faudrait compter les 1100 ans, non depuis le commencement de l'ère chrétienne, mais depuis l'année où l'Apocalyse a été composée, parce que c'est d'après un texte mal compris qui se trouve dans cet écrit, que l'on croyait voir arriver la fin du monde vers l'an 1100.

(5) Muston, notes du liv. II, p. 137-8, 141.

ble Leçon donne aux Vaudois de ce temps-là (1), ils ne nous surprennent aucunement, si ce poëme est l'ouvrage d'un Cathare ou d'un Pétrobusien. Entre frères et amis, ligués contre un ennemi commun, ces sortes de services sont communs. Mais l'on avouera aussi que les panégyriques des Cathares et des Pétrobusiens ne forment pas la meilleure des recommandations en faveur des Vaudois.

(1) Voici quels sont ces éloges d'après Léger :

« Que s'il se trouve un bon aimant Dieu et son Christ,
« Qui ne veuille médire, ni jurer, ni mentir,
« Ni commettre adultère, tuer, ni dérober,
« Et de ses ennemis ne se veuille venger,
« C'est un *Vaudois*, dit-on, qu'on le fasse mourir.

Ce sont les seuls vers où il s'agisse des Vaudois dans tout le poëme.

CHAPITRE X.

Du témoignage tiré des suppliques des Vaudois à leurs souverains.

Nous nous sommes assez arrêtés sur la *Noble Leçon*, venons maintenant à une autre espèce de documens que l'on peut encore regarder comme propres à la secte.

Pressés par le besoin de ramasser de toute part des preuves ou conjectures en faveur de leur prétendue antériorité sur Pierre Valdo, et espérant de suppléer par le nombre à la faiblesse de celles qu'ils allèguent, les historiens vaudois se sont imaginés d'appeler leurs prétentions elles-

mêmes à l'appui de cette antériorité. On ne saurait, en effet, donner un autre nom que celui de prétentions à ce singulier genre de preuves qu'ils tirent de la teneur des suppliques présentées en différens temps par leurs ancêtres à leurs souverains, tantôt pour solliciter l'exemption des peines qu'ils avaient encourues par leurs rébellions (1), tantôt pour en obtenir la concession du libre exercice de leur religion, ou la jouissance de quelque privilége dont ils avaient été privés par le passé. Dans ces suppliques, leurs ancêtres, s'adressant à nos princes, auraient toujours soutenu à ceux-ci que la religion qu'ils professaient *était établie parmi eux de temps immémorial, et leur avait été transmise de père en fils, et sans interruption, depuis le temps des Apôtres.*

Pour ne rien ôter à la force d'un tel argument,

(1) Parmi les suppliques relatives à cette fin, on distingue surtout celle qui fut présentée à Emmanuel-Philibert, et qui est conçue dans les termes suivans : « Li suoi poveri ed umilissimi « sudditi della valle Perosa, Luzerna, Angrogna, vengono con « ogni riverenza umiliarsi a' piedi di V. A. S., e chiederli perdono « col laccio al collo, supplicandola a voler usare della solita beni- « gnità e clemenza sua verso noi, e non riguardare a' gran falli e « mancamenti nostri, in non aver osservato quella fedeltà che gli « dovevamo come umilissimi sudditi e servitori suoi. » *Raccolta degli Editti... sopra gli occorrenti delle valli*, p. 8. Torino 1678. Voyez aussi dans Gilles la requête présentée à M. de Birague en 1573.

écoutons Léger lui-même qui le présente avec une complaisance et une grâce qui ne laissent rien à désirer.

« J'ai encore chez moi (nous dit-il) des copies « de *remontrances* où j'ai moi-même inséré ces « mots : *dès avant que les ducs de Savoie fussent devenus princes de Piémont*...... que le « président Trunhis a tâché de réfuter par écrit « de bout à autre, sans jamais avoir osé toucher « à ce point de l'antiquité, non plus que le mar- « quis de Pianesse. Aussi faudrait-il bien qu'ils « eussent été beaucoup plus fins que tous les mi- « nistres d'état de l'ancien Emmanuel-Philibert, « aussi l'un des plus spirituels ducs et princes « qu'aient jamais eus la Savoie et le Piémont; car « voici comme lui parlent ceux des vallées en « leur belle et considérable *lettre* de l'an 1597... « 'Que V. A. considère, s'il lui plaît, que cette « religion en laquelle nous vivons, n'est pas seu- « lement nôtre ou controuvée depuis peu de « jours, comme on lui impute faussement, mais « que c'est la religion de nos pères et de nos « aïeux, et des aïeux de nos aïeux, et autres « plus anciens, nos prédécesseurs, et des saints « martyrs, confesseurs, apôtres et *prophètes*; « et s'il y a qui puisse montrer le contraire, « nous sommes prêts, etc...

« Ce grand prince et toute sa cour eussent-ils

« enduré de ces pauvres gens un défi tant hardi,
« s'ils eussent pu trouver quelque quintescence
« d'esprit ou parmi les ministres de S. A., ou
« parmi les ecclésiastiques, qui eût eu la har-
« diesse de leur soutenir le contraire, et qu'ils
« ne descendaient pas de père en fils dès le temps
« des martyrs, confesseurs, même des saints
« Apôtres(1). » Ici Léger a oublié les *prophètes*;
peut-être s'est-il ravisé, et a-t-il trouvé prudent
de ne pas se faire juif à force de vouloir passer
pour chrétien primitif.

MM. Bert, Peyran, Brez et Muston raisonnent de la même manière, quant au fond (2). Quoique le sourire du lecteur ait déjà peut-être fait justice de ce sot bavardage, on nous permettra néanmoins d'y opposer quelques mots, dans la crainte que quelque Léger futur ne donnât une interprétation sinistre à notre silence, et ne nous plaçât à la suite du président Trunhis et du marquis de Pianesse.

Le peu de mots que nous leur opposerons se réduit aux questions suivantes; car, nos adversaires se bornant à des assertions sans preuves, nous nous bornerons aussi à leur adresser des

(1) Léger, liv. I, ch. XXVI.
(2) Voyez Muston, p. 99, 340, 350-1-2.

demandes sans réponses, leur laissant le soin de les faire eux-mêmes.

Y avait-il quelqu'un au monde qui pût empêcher les Vaudois de mettre dans leurs suppliques tout autant de choses qu'il leur en passait par la tête? Quand on a chez soi papier, encre et plume, n'est-on pas libre d'écrire ce que l'on veut? Devaient-ils craindre de nuire à leur cause en exagérant leur ancienneté et en se donnant pour habitans des vallées avant même que les princes de Savoie fussent établis en Piémont? Faut-il beaucoup d'esprit à un faiseur de suppliques pour imaginer et faire valoir de tels motifs à l'appui de semblables demandes?

En second lieu, les Vaudois allèguent qu'ils professent leur religion de temps immémorial, qu'ils l'ont reçue des Apôtres eux-mêmes; mais ont-ils jamais essayé de le prouver? Ont-ils même jamais songé à fournir le moindre document à l'appui de leur assertion? Suffit-il d'une allégation gratuite, consignée dans une supplique, pour établir un fait ou créer un droit? Les souverains des Vaudois étaient-ils placés à l'égard de ceux-ci dans la même position qu'un avocat contre lequel son adversaire prend acte de tous les faits qu'il lui impute, et que celui-là ne nie ou ne contredit pas? Ces souverains étaient-ils donc obligés d'entrer en controverse avec les rédacteurs des suppliques

pour essayer de déterminer à l'amiable quelle était l'ancienneté des Vaudois? A-t-on jamais vu des princes entrer en pareilles discussions avec leurs sujets? Ne suffisait-il pas à ces princes de ne pas répondre aux demandes mal motivées, pour montrer aux demandeurs, que leurs titres et leurs raisons n'étaient ni valables, ni admissibles? Ne pouvaient-ils même pas leur accorder, en tout ou en partie, les vrais objets de leurs demandes, sans entrer dans la question de leur ancienneté; et la concession, en pareil cas, était-elle nécessairement une preuve de la vérité de leur exposé en ce qui concerne cette prétendue ancienneté? Fallait-il donc que ces princes échangeassent leur caractère d'arbitres souverains contre le rôle de controversistes ou d'ergoteurs? Enfin, en refusant ces rôles, étaient-ils par là même *convaincus en leur conscience de la vérité des prétentions de cette secte*, comme le dit Léger (1)?

Quant aux ministres et aux gens de cour de S. A., nous ignorons si, conformément aux termes de la supplique, *ils ont considéré* ou non que les Vaudois descendaient des apôtres eux-mêmes; mais ce n'était non plus *leur besoigne*,

(1) Voyez au n° 22 des *Pièces justificatives*, la belle réponse que fit en ce sens le duc Emmanuel-Philibert au prince Palatin qui lui avait recommandé les Vaudois. Nous l'avons tirée de l'histoire de cette secte par Perrin, l'un de ses principaux défenseurs.

comme disait Robert Olivétan dont nous parlerons ci-après. Ils en avaient peut-être d'autres plus pressantes, et fort souvent les Vaudois eux-mêmes avaient soin de leur en fournir. D'ailleurs en vain auraient-ils considéré cette descendance apostolique ; s'ils ne l'ont pas fait dans le sens que le désiraient les faiseurs de supplique, il est bien évident que ceux-ci ont dû tenir leurs considérations pour non avenues.

Pour ce qui regarde Emmanuel-Philibert, ce prince savait trop bien employer son temps pour s'occuper de pareilles questions ; et quand les Vaudois l'ont forcé à porter son attention sur eux, il l'a fait en prince *spirituel* sans doute, mais plus encore en souverain également juste et ferme, en monarque qui savait ramener à l'ordre et à la soumission ceux qui s'en écartaient.

Il reste donc les ecclésiastiques : ceux-ci, à la vérité, ont *considéré* la descendance apostolique des Vaudois, et c'est après y avoir regardé de près, que les Belvedère, les Faverot, les Rorenco et plusieurs autres, à l'exemple de quelques historiens vaudois et même de quelques ministres de cette secte rentrés dans le sein de l'Église catholique, ont trouvé que ces Vaudois qui jactaient si haut leur origine apostolique, étaient tout simplement d'ingrats enfans d'un citoyen de

Lyon qui n'osaient plus prononcer le nom de leur père.

Revenons aux suppliques ou *remontrances*, si ce mot plaît davantage aux Vaudois. Est-il bien vrai qu'elles soient *toutes* en faveur de leur antériorité sur Pierre Valdo? N'en existe-t-il aucune où leurs prétentions en fait d'ancienneté soient plus modestes qu'elles ne le sont de nos jours? Supposent-elles toutes une descendance apostolique? Non, sans doute. Celle qu'ils présentèrent à Charles-Emmanuel Ier, vers l'an 1585, à l'occasion de la mission du P. Vannini dans leurs vallées, se borne à énoncer que « c'est chose « vraie et notoire qu'eux et leurs ancêtres avaient « été instruits et enseignés quelques centaines « d'ans en la vraie religion par des ministres de « leur propre nation qu'ils appelaient honora-« blement en leur langue les *Barbes*, c'est-à-« dire oncles. Ceux-ci les enseignaient ès assem-« blées secrètes et nocturnes, à l'imitation de « l'Église primitive, pour fuir les persécutions « des ecclésiastiques; mais causant que, par telles « assemblées, les adversaires prenaient ombrage « de les calomnier, ils se résolurent hardiment, « il y a trente ans ou environ (1), comme firent

(1) C'est-à-dire depuis qu'ils se sentirent appuyés et soutenus par les protestans, et non auparavant.

« les autres vallées de leur nation, à faire leurs « assemblées publiquement et en plein jour, « pour manifester à tous la doctrine qu'ils avaient « imbue, comme de main en main de leurs pères, « et, par telles voies, remédier aux fausses accu- « sations. A ces fins, avec les ministres de leur « nation, ayant élu personnages de bonne vie et « suffisant savoir, tant italiens que français, « mirent leur foi et religion en lumière devant « tout le monde (1). »

Il ne s'agit pas là, comme on le voit, d'une antiquité si reculée, et moins encore d'une descendance apostolique : on ne parle *que de quelques centaines d'années d'existence secrète, et de trente ans environ d'existence en plein jour*, à partir de la date de la supplique. Or, quelques centaines d'années se trouvent très aisément entre la fin du XIIe, siècle, ou même le commencement du XIIIe, et la fin du XVIe.

Dans la lettre que les Vaudois adressèrent à Lesdiguières, en 1599, le priant de les recommander à Emmanuel-Philibert, ils énoncent aussi que « ce n'est pas depuis cinquante ans seulement « que le peuple vaudois a connaissance de la « pure vérité, mais bien depuis cinq à six cents « ans, ce que S. E. ne peut ignorer (2). » C'é-

(1) Voyez cette supplique dans Rorenco : *Mem. istor.*, c. 28.
(2) Voyez Rorenco, ch. 28.

tait donc la croyance commune des Vaudois de cette époque qu'ils ne pouvaient compter plus de cinq à six cents ans d'ancienneté. Supposons maintenant que l'un des deux nombres approximatifs qu'ils indiquent vaguement à leur protecteur, se rapproche jusqu'à un certain point de la vérité, ne coïnciderait-il pas à peu près avec l'époque où parut Valdo, et serait-il besoin de faire violence à ce calcul pour trouver cinq siècles au moins commencés entre la date que porte la supplique et celle que nous avons indiquée pour l'apparition de ce sectaire? Osera-t-on prétendre qu'il ne faille admettre ici que des nombres collectifs entièrement écoulés (1)?

Même calcul et même conséquence à en tirer, dans la requête qu'ils présentèrent en 1573, au comte de Birague, lieutenant du roi de France en deçà des monts: « Les Vaudois supplient S. E. « de faire entendre au roi qu'il y avait plus de « quatre cent et cinquante ans que leur peuple, « de père en fils jusqu'à eux, avait fait pro-

(1) S'il est vrai qu'en 1599 il y avait déjà cinq à six cents ans que les Vaudois avaient eu connaissance de la pure vérité, c'est-à-dire, professaient leur religion, ainsi qu'ils le disent à Lesdiguières, l'on ne devine pas trop pourquoi les deux ministres qu'ils députèrent à Œcolampade en 1530, se bornèrent à lui dire qu'ils professaient seulement cette même religion depuis 400 ans et plus. L'accord des dates n'est pas ce qui distingue le calendrier religieux des Vaudois, et un peu de réforme ne lui nuirait pas.

« fession de cette religion et fait exercice public « d'icelle déjà par longue suite d'années, » c'est-à-dire depuis la moitié de ce même siècle environ, quant à l'exercice public (1). Qu'on retranche donc 450 de 1573, et on verra si l'on s'éloigne beaucoup de l'époque où Valdo a paru, et s'il s'agira encore du IX[e], du IV[e] ou du I[er] siècle de l'Église où les écrivains vaudois prétendent fixer l'apparition de leur secte. L'on sait, d'ailleurs, ce qu'il en est de l'exactitude de pareilles dates alléguées en de telles circonstances. Les nombres ronds dispensent des recherches, ou tout au moins des longueurs dans l'énonciation de semblables calculs.

Quant à la prétention un peu moderne qu'élèvent les historiens vaudois d'être plus anciens dans leurs vallées que les princes de Savoie ne le sont en Piémont, elle ressemble tout-à-fait à celle de leur origine apostolique ou même *prophétique* en fait de religion. Ils ne devraient pas ignorer que le premier document historique qui signale leur présence, ou pour mieux dire, leur récente arrivée dans les vallées, c'est un statut de la ville de Pignerol, fait en l'an 1220, sous la domination du prince Thomas de Savoie, de la

(1) Voyez Gilles, *Histoire des Eglises réformées*, ch. XXXVII, p. 262.

branche d'Achaïe. Cette maison était donc déjà établie en Piémont lorsque les Vaudois sont venus occuper les sommets des vallées qu'ils habitent. Voici la teneur de ce statut : « Si quelqu'un « ou quelqu'une donne sciemment l'hospitalité « à un Vaudois ou à une Vaudoise sur le territoire « de Pignerol, il paiera une amende de douze « sous, chaque fois qu'il contreviendra à ce sta- « tut (1). »

Cette amende, selon les monétographes, équivaut à la somme de 300 liv. de notre temps. Une prohibition si sévère donne évidemment à comprendre que les vaudois s'étaient introduits furtivement dans ces vallées, et qu'ils s'y étaient établis, non seulement sans la permission, mais encore contre le gré des princes de Savoie et des autorités de la ville de Pignerol.

Rien n'est donc moins vrai que ce qu'avancent Brez, Léger et Muston, lorsqu'ils disent *qu'il est incontestable que les Vaudois se sont établis en Piémont plus de cinquante ans avant que les anciens comtes de Savoie eussent la moindre possession* (2). Ces princes y sont établis depuis l'époque du mariage d'Odon avec Adélaïde de Suse, vers l'an 1045, tandis qu'il n'est fait men-

(1) Voyez le n° 23 des *Pièces justificatives*.
(2) *Hist. des Vaud.*, Ire part., ch. III.

tion pour la première fois des Vaudois comme établis dans ce même pays, que vers l'an 1220. Aussi, nous semble-t-il qu'il y a peu de délicatesse de la part de ces écrivains à disputer aujourd'hui d'antériorité avec les maîtres de ce pays, qui leur ont charitablement laissé un asile dans leurs états, pendant qu'on les chassait de toute autre contrée.

Les mêmes historiens n'en imposent pas moins grossièrement à leurs lecteurs, lorsqu'après avoir dit *que les Vaudois dans leurs suppliques, ne demandaient que la conservation de leurs anciennes franchises*, c'est-à-dire, le libre exercice de leur culte, ils supposent qu'ils avaient joui de ces franchises et de cette liberté par le passé. Qu'on relise la supplique qu'ils présentèrent vers l'an 1585 à Charles-Emmanuel Ier, on verra qu'ils exposent et avouent eux-mêmes qu'il n'y avait que trente ans que leur culte était devenu public. Il leur avait même fallu de la hardiesse, disent-ils eux-mêmes, pour tenter cette publicité. Auparavant ils n'avaient eu que des assemblées secrètes et nocturnes ; nulle liberté par conséquent.

Ce fait est si notoire, que leurs plus anciens historiens n'ont jamais fait la moindre difficulté pour en convenir. Gilles est d'accord en cela avec l'auteur de la *Mémorable histoire de leurs*

persécutions, dont le récit ne doit pas leur être suspect. « L'an 1555 (nous dit ce dernier histo-« rien), dans les premiers jours d'août, l'Évan-« gile a commencé à être prêché publiquement « à Angrogne. Le peuple, de concert avec les « ministres, ne négligea aucune précaution pour « que la chose se fît avec le moindre bruit et le « moindre éclat possible, surtout dans les com-« mencemens. Mais le nombre de ceux qui ac-« couraient pour entendre ces prédications fut « tel, qu'on dut faire ces prédications en plein « air, et y admettre tous ceux qui se présen-« taient pour les entendre : ce qui donna occa-« sion d'élever un temple à Angrogne, dans le-« quel se tinrent ensuite les réunions et se firent « les prédications (1). »

Ce coup hardi, comme ils l'appellent eux-mêmes, et les précautions concertées dont ils l'accompagnèrent, prouvent suffisamment qu'ils n'avaient obtenu aucune autorisation pour l'exercice public de leur culte. Etant alors en guerre contre leur souverain, la demande qu'ils lui avaient faite pour obtenir une telle concession,

(1) *Memorabilis historia persecutionum bellorumque in populum vulgo Valdensem*,..... Genevæ, 1581. La première édition de cet ouvrage a paru en français, en 1562. Voyez cette citation au n° 24 des *Pièces justificatives*. — Gilles, *Hist. des Egl. réform.*, ch. I et suiv.

serait infailliblement restée sans résultat. Le même auteur, ainsi que divers historiens de la secte, raconte encore que le premier temple vaudois fut effectivement bâti à Angrogne, en 1556. Où étaient donc les anciennes franchises, et que signifie la liberté du culte dont ils parlent aujourd'hui, quand ils n'avaient ni ministres avoués, ni temple à leur service, et que tout se passait dans d'obscurs réduits ou dans les antres et les cavernes des forêts?

Nous venons de passer en revue les documens privés que les modernes historiens de la secte nous donnent pour garans de sa haute antiquité. Dans le nombre de ces pièces, celle de la *Noble Leçon* nous paraît la seule qui ait pu mériter quelque attention de leur part, et produire sur eux une sorte d'illusion momentanée, conciliable avec une apparence de bonne foi. A l'égard de toutes les autres, nous ne trouvons, dans la manière dont nos adversaires les emploient, que fausses suppositions, altérations de témoignages, faits dénaturés, mensonges, ou ignorance crasse et affectée.

Qu'on oppose maintenant de tels documens à ces nombreux témoignages d'auteurs contemporains des événemens qui nous ont clairement indiqué le temps et le lieu où cette secte a paru, le chef à qui elle doit le jour et le nom qu'elle porte,

le motif et l'occasion qui ont déterminé son établissement, et qu'on prononce ensuite de bonne foi s'il est possible de conserver quelque hésitation sur ce sujet entre ce que les écrivains vaudois nous débitent, et ce que nous avons nous-mêmes rapporté. Nous en laissons le jugement au lecteur, et aux Vaudois eux-mêmes, pour peu qu'ils se piquent de franchise et d'impartialité.

Au fond, n'est-ce pas le comble du ridicule de vouloir nous donner pour l'Église fondée par J.-C. et propagée par les apôtres, une secte obscure, confinée depuis quelques siècles dans des coins d'étroites vallées, dont le monde n'aurait jamais entendu parler, sans la rumeur qu'ont occasionnée ses troubles et ses révoltes ; une secte dont les défenseurs avouent encore aujourd'hui que *tant d'hommes religieux se doutent peut-être de son existence* (1) ; une secte qui n'a eu de culte extérieur, des ministres connus et avoués que depuis l'an 1555, ou depuis 1488 si l'on veut remonter aux premières mentions qui soient faites de ces derniers ; une secte qui a été totalement inconnue au monde jusque vers la fin du XIIe siècle, et qui ne compte de-

(1) Ce sont les expressions de l'auteur de la *Notice histor. sur les Vaudois des vallées du Piémont*, imprimée à Genève en 1824.

puis plus de quatre siècles que quelques milliers de partisans (1). Serait-ce bien là cet *héritage des nations*, ces *familles de peuples* qui avaient été promises au Messie, ce *royaume* que l'Écriture compare à une ville bâtie sur une montagne élevée, vers laquelle *accourent les peuples de toute langue et de toute tribu?* Serait-ce bien là cette lumière *qui doit éclairer tous les hommes*, cette société dont les ministres doivent faire retentir *l'enseignement jusqu'aux extrémités du monde?* Serait-ce là cette Église dont le caractère de *permanence*, de *visibilité* et de *succession apostolique* doit éclater dans tous les temps et dans tous les lieux. En vérité, ce serait se former une étrange idée du plan de J.-C., dans l'établissement de son Église, ce serait réduire ses paroles et ses promesses à de singulières proportions que de chercher la société des vrais disciples de l'Évangile et les héritiers de la doc-

(1) Depuis l'an 1562, où a paru l'*Histoire des persécutions* des Vaudois, écrite par un de leurs nouveaux frères calvinistes, le nombre de ces religionnaires a toujours été restreint entre 15 ou 20 mille au plus. Voyez l'épigraphe latine de cette histoire, où l'auteur parlant des vallées vaudoises dit : « Ces vallées ont « environ 15,000 habitans, dont une bonne partie professe *depuis « quelques siècles* la pure doctrine de l'Evangile qu'elle conserve « encore aujourd'hui. » L'auteur de la *Notice historique* précédemment citée, en calculait le nombre entre 18 et 20 mille en 1824. La belle Église universelle que forment ces 15 ou 20 mille âmes!

trine des apôtres dans une agrégation d'individus qui, loin de former un peuple ou une nation, forment à peine un germe de peuplade ou un noyau de tribu!

CHAPITRE XI.

Des auteurs protestans que les historiens vaudois citent en faveur de l'antériorité de leur secte sur Pierre Valdo. — Bèze. — Sleidan. — L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées de France*. — Drelincourt. — Robert Olivétan. — Esron Rudiger. — Le colonel Maranda.

Nous voici parvenu à la troisième et dernière série de témoignages que les historiens vaudois font valoir en faveur de leur antériorité sur Valdo. C'est celle qu'ils empruntent des écrits des auteurs protestans, et dont M. Muston a réuni un si grand nombre de citations dans les notes de son histoire. Une seule réflexion suffirait pour

démontrer que de telles preuves n'en méritent pas le nom, qu'elles ne sauraient avoir aucun poids, et que les Vaudois ne peuvent en tirer aucun avantage en faveur de leur cause.

Que les protestans, qui datent du XVIe siècle, aient trouvé bon de se réunir aux Vaudois pour se donner des ancêtres à l'aide desquels ils pussent remonter de quatre siècles plus haut dans l'antiquité ecclésiastique, cela se conçoit, et nous en avons déjà indiqué le motif. Qu'ils aient ensuite exagéré l'ancienneté des Vaudois afin de se rapprocher encore davantage des premiers temps du Christianisme, rien en cela qui doive beaucoup nous surprendre; les prétentions dans tous les genres étant chose assez ordinaire aux hommes, et surtout aux sectes et aux partis. Mais que ces historiens vaudois aient imaginé d'invoquer en faveur de leur antériorité sur Valdo, les témoignages de ces nouveaux frères à qui l'on pourrait si justement appliquer, en ce cas, la dénomination de *tard-venus*, cela paraîtra plus extraordinaire, et se concevra plus difficilement. L'on conviendra d'abord que si chaque sectaire est libre d'écrire ce qui lui plaît en faveur de l'ancienneté de sa secte, chaque lecteur est aussi en droit d'exiger qu'il fournisse la preuve de son récit, lorsqu'il s'agit de faits que l'on prétend faire passer pour historiques. A dé-

faut d'une telle garantie, tout lecteur prudent, tout critique éclairé, tiendra le récit pour suspect et indigne de foi.

D'après cela, la question n'est pas de savoir s'il y a eu quelques historiens protestans qui aient dit que les Vaudois sont antérieurs à Valdo, mais si ceux qui l'ont avancé ont cité des preuves ou des documens à l'appui de leur assertion. Or, après avoir lu et vérifié toutes les citations d'auteurs protestans que les historiens vaudois ont insérées dans leurs ouvrages, nous pouvons attester sans crainte d'être démenti, que nous n'avons pu en trouver aucune où l'on indique la moindre preuve ou le plus faible document à l'appui de cette antériorité tant désirée. Pour en convaincre le lecteur, il nous suffira d'en rapporter un certain nombre dans les mêmes termes dans lesquels les écrivains vaudois les ont consignées dans leurs histoires.

« Ce sont eux (les Vaudois) qui ont toujours « conservé la vraie religion, sans jamais se laisser « entièrement pervertir par aucune tentation... « On peut dire que ce sont les restes de la plus « pure primitive Église chrétienne, qu'il n'a ja- « mais été possible de les ranger sous la commu- « nion romaine, malgré les horribles persécu- « tions qu'on a excitées contre eux. » (Bèze.)

« Les Vaudois se sont opposés de toute ancien-

« neté aux pontifes romains, et ils ont toujours « conservé la doctrine la plus pure. » (Sleidan.)

« Les Vaudois se sont opposés de temps immé- « morial aux abus de l'Église romaine, et mal- « gré la rage de tout le monde, le Seigneur les « a tellement protégés, qu'ils se sont toujours « conservés ès vallées du Piémont. » *Hist. eccl. des Egl. réf. de France.*

« De temps immémorial il y a eu des fidèles « dans les vallées du Piémont, qui n'ont jamais « reçu les traditions de Rome, et qui n'ont ja- « mais eu de part à ses abus plus grossiers. » (Drelincourt.)

Au dire de Léger, « Robert Olivétan, pieux et « grand personnage..... saint homme..... un des « plus excellens pasteurs des vallées de son « temps, parent de Calvin, » et si l'affinité produisait l'affinité, parent de Léger lui-même, puisque celui-ci se dit aussi parent de Calvin, dont la famille, selon lui, était originaire du quartier de Rinclaret, dans les vallées vaudoises, « dit que ce pauvre peuple a toujours eu l'en- « tière jouissance et fruition du trésor céleste de « la vérité conservée ès saintes Écritures, de- « puis que jadis il en fut doué et enrichi par les « saints apôtres de J.-C. N. S...... Ces gens se « sont si bien maintenus parmi tant de tempêtes, « que par l'espace de plusieurs centaines d'an-

« nées ils ont ébranlé le monde au moyen des « pratiques de l'évêque de Rome, qui a misérablement assujéti l'occident, et nonobstant les « horribles persécutions émues entre eux, il ne « lui a jamais été possible de les ranger sous « l'idolâtrie et la tyrannie de l'Antechrist. »

Le même Léger ayant trouvé admirables les exhortations et remontrances que ce *saint homme* adressait à ceux de l'Eglise romaine pour les presser d'en sortir, le lecteur ne sera pas fâché d'en trouver ici un *échantillon.* Ce sera une digression, mais on nous la pardonnera, puisqu'elle aura servi à nous faire connaître le goût de Léger et de Robert en matière de piété et de remontrances.

S'adressant à l'Eglise catholique à qui il offre sa traduction de l'Ecriture sainte en langue vulgaire, au nom du *pauvre peuple* des vallées, il lui tient cet admirable langage :

« Pauvre église, le peuple qui te fait ce don, « t'a vue, non pas certes sans grands regrets et « compassion, au service de rigoureux et difficiles maîtres, t'enjoignant et commandant « mille choses à faire l'une sur l'autre; il t'a vue « aller, venir, courir, trotter, et tracasser; « maltraitée, mal menée, mal accoutrée, déchirée, crottée, égratignée, échevelée, morfondue, meurtrie, mutilée, battue, défigurée,

« et en si piteux état qu'on t'eût plutôt jugé « être quelque pauvre serve, esclave ou souil- « larde que la fille et héritière du dominateur « et possesseur universel, et la bien-aimée de « son Fils unique. Icelui donc ton frère et ami, « auquel ta vie tant misérable faisait pitié, s'est « souventes fois ingéré, en passant et repassant, « de t'appeler par le nom de sœur, se parfor- « çant de te faire entendre le droit qui t'appar- « tient, et te donner le mot du guet de parfaite « et heureuse liberté; mais toi, étant tout hé- « bétée, assommée et alourdie de tant de peines « et travaux que te donnaient les rudes et mal « gracieux maîtres, passais outre et allais ton « chemin pour faire et achever la tant ingrâte, « fâcheuse et sale besoigne d'iceux selon qu'elle « t'était enchargée et enjointe. »

« Quelle charge et fardeau de pesantes consti- « tutions t'a-t-il vu traîner devant iceux tes re- « ligiosissimes maîtres; tu n'avais pas déchargé « l'un qu'ils te rechargeaient l'autre, et com- « mandaient ces gens de bien que tu jeûnasses « la plupart du temps, et le tout pour fruire et « valoir à l'insatiable appétit de tels gloutons, « et ventres paresseux, et de telles mauvaises « bêtes... Or donques, pauvre petite église qui « es encore en état de servante et de cham- « brière, tous les furieuses trognes et magis-

« trales menaces de tant de maitres réfrognés et
« rébarbatifs que tu as, va décrotter tes hail-
« lons tout poudreux et terreux d'avoir tant
« couru, viré et tracassé par le marché fangeux
« des vaines traditions; va laver tes mains qui sont
« toutes sales de faire l'œuvre servile d'iniquité;
« va nettoyer tes yeux tout chassieux à cause de
« la négligence qu'il t'a fallu avoir pour toi,
« pour être plus diligente après la besoigne de
« superstitions et d'hypocrisie : prises-tu plus les
« crieries sophistiques et troubles de ces écer-
« velés que les plaisans devis et propos de ton
« ami, J.-C. ?... Oublie seulement les tiens et la
« maison de celui que tu as tenu pour ton père
« (à savoir le pape) et cette traître de marâtre
« que tu as aussi long-temps appelée mère (à
« savoir l'Eglise romaine), et viens hardiment
« avec ceux qui sont faits exécration pour Christ,
« non pour leurs méfaits, desquels les titres sont
« ceux-ci, à savoir : injurés, blâmés, chassés,
« décriés, désavoués, abandonnés, excommu-
« niés, anathématisés, confisqués, emprisonnés,
« géhennés, bannis, échelés, mitrés, décra-
« chés, chaffaudés, essourillés, tenaillés, flé-
« tris, firés, traînés, rôtis, lapidés, brûlés,
« noyés, décapités, démembrés, et autres sem-
« blables glorieux et magnifiques du royaume des
« cieux. »

Tel est l'échantillon en prose *des admirables exhortations qu'un des plus excellens pasteurs des vallées de son temps* adressait aux catholiques en sa qualité de frère et ami. C'est vraisemblablement un des beaux morceaux de ce *grand personnage*, puisqu'il se trouve avec le suivant qui est en vers, dans le nombre de ceux que Léger lui-même a choisis pour justifier les éloges qu'il lui donne (1). Sans doute qu'à l'exemple de Virgile, Léger n'aura ramassé que l'or qui se trouvait dans le fumier de ce nouvel Ennius.

« Lecteur, entends si vérité adresse,
« Viens donc ouïr instamment sa promesse,
« Et vif parler, lequel en excellence
« Veut assurer notre grêle espérance :
« L'esprit Jésus qui visite et ordonne
« Nos tendres mœurs ici sans cri étonne
« Tout haut raillard écumant son ordure,
« Remercions éternelle nature
« Pour nous vouloir bien faire librement,
« Jésus quérons voir éternellement. »

Le moyen de résister à de telles exhortations et de ne pas se séparer du pape et de l'Église romaine après les avoir entendues ! Léger a donc raison de trouver cela *admirable*, et comme il est convenu qu'on ne dispute pas des goûts, nous

(1) Léger, liv. I, p. 27.

le laisserons en paix sur le sien. Nous n'inquiéterons pas davantage M. Muston qui cite aussi cette longue apostrophe de Robert à l'Église catholique, et nous dit ensuite : *Est-il rien de plus touchant et de plus vif que cette comparaison à la foi si simple et si colorée que fait Olivétan, dans sa préface, de l'Eglise de France avec une orpheline abandonnée qui périt dans le dénuement ; et des vallées vaudoises semblables à une sœur pleine de tendresse qui accourt la secourir* (1)! Il est possible qu'il y ait du *vif* et du *touchant* dans cette tirade, mais il est évident qu'elle ne renferme du moins aucune date, aucun document qui vienne à l'appui de l'antériorité des Vaudois sur Pierre Valdo.

En voici cependant un qui indique une date : c'est Eston Rudiger, « qui affirme, sélon Brez, « que les Vaudois sont du moins antérieurs de « 240 ans à Jean Hus qui vivait vers la fin du « XIII[e] siècle, calcul qui tombe à peu près vers « le temps de l'évêque Claude (1). »

Il est difficile d'attribuer à la simple ignorance les grossières erreurs que l'on rencontre dans les dates qui sont énoncées dans ce passage de

(1) Muston, p. 186-7.
(2) *Hist. des Vaud.*, p. 63-4.

Brez. L'auteur avait probablement ses motifs pour se tromper d'un tel nombre de siècles et d'années. Refaisons donc ce calcul. Les Vaudois, selon Rudiger, sont antérieurs à Jean Hus, de deux cent quarante ans. Jean Hus est mort en 1415 ; il était né en 1370 ; donc, sauf que l'arithmétique ne soit menteuse comme certains historiens que nous ne nommons pas, les Vaudois datent de 1170 environ ; donc encore, loin *de tomber à peu près vers le temps de l'évêque Claude qui serait la fin du VIII*[e] siècle ou le commencement du IX[e], ils tombent positivement vers celui de Pierre Valdo.

Voici encore un autre champion qui cite force dates pour établir l'antériorité de sa secte sur le marchand de Lyon. C'est Maranda, ancien colonel des Vaudois et chef de brigade. Si l'on en croit ce nouveau César écrivant lui-même les commentaires de ses exploits contre son roi et sa patrie, la *doctrine des Vaudois est tellement ancienne, que le Concile de Verceil la proscrivait déjà dans le X*[e] *siècle, et celui de Tours, l'an* 1167, *déclara damnanda hæresis valdensium* (1).

(1) *Maranda, Tableau du Piémont sous le régime des rois, avec un Précis sur les Vaudois et une Notice sur les Barbets*, ch. XIV.

Avec gens d'honneur il n'est pas besoin de longues explications. Deux mots suffiront à M. le colonel. Il n'a été question ni des Vaudois, ni de leur doctrine dans le concile de Verceil. Ce concile s'est borné à la condamnation de Jean Scot et d'Erigène, qui n'avaient eu, soit l'un soit l'autre, rien à démêler avec les Vaudois. Celui de Tours a condamné les hérétiques de Toulouse, c'est-à-dire les Albigeois, et n'a dit mot des Vaudois. C'est fort mal à M. le colonel de falsifier le texte de ce concile, en y insérant le mot de *Vaudois* qui ne s'y trouve nullement (1).

Le lecteur vient de parcourir les principales citations que les historiens vaudois empruntent aux protestans pour démontrer leur antériorité sur Pierre Valdo. Qu'il prononce maintenant si de telles citations renferment autre chose que des assertions vagues et gratuites. Qu'il voie s'il s'y trouve la moindre indication de preuves ou de documens à l'appui ; si même, dans la plupart, il est proprement fait mention de cette antériorité, et si les termes dans lesquels ces passages sont conçus, ne conserveraient pas leur vrai sens, lors même que l'ancienneté des Vaudois ne remonterait que jusqu'au XII[e] siècle. On

(1) Voyez Mansi, *Sac. conc. amplis. collect.*, t. XIX, p. 773, et t. XXI, p. 1177. Le concile de Verceil est de l'an 1163 et non de 1167.

devinera facilement le motif pour lequel ces auteurs ne paraissent pas même avoir songé aux documens qui devaient servir de base à leur récit. Au fond, personne n'est tenu à l'impossible ; et partant, les écrivains dont nous parlons avaient la plus forte des raisons pour se dispenser de produire les pièces justificatives sur ce sujet.

Mais ce n'est pas tout. Si les écrivains vaudois citent des auteurs protestans qui disent que ces sectaires font la guerre à l'Église romaine de *temps immémorial,* nous en pouvons citer aussi, et de plus anciens, et en grand nombre, qui disent formellement le contraire, et déposent contre toute prétention d'antériorité sur P. Valdo. L'auteur anonyme de la *Chronique des Vaudois* ne les fait remonter que jusqu'à l'an 1160, ainsi qu'on le voit par le titre même de son ouvrage. Le calcul de Rudiger leur assigne la même date. Gilles et Perrin l'adoptent également. L'auteur de l'histoire de leurs prétendues persécutions se contente de dire qu'ils existent *depuis plusieurs siècles*, ce qui ne suppose ni une origine apostolique, ni une existence antérieure à l'apparition de Valdo. Bulinger, qui écrivait dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, leur reconnaît 400 ans d'existence. Sainte-Aldegonde ne voit en eux que les disciples de P. Val-

do. Viret leur assigne aussi le même père. L'auteur de l'*Histoire de l'état de l'Eglise* embrasse le même sentiment. Chassagnon regarde la ville de Lyon comme le berceau de cette secte qui s'y serait formée de la manière que nous l'avons rapporté. Mosheim nomme expressément Valdo pour son fondateur. Basnage lui-même a beau vouloir lui assigner Claude de Turin pour chef et pour père, quand il s'agit d'en venir à l'histoire qui la concerne, il nous avoue *qu'il doit la commencer par Valdo* (1). Enfin le président de Thou, qui a si bien mérité des Vaudois et des protestans auxquels il appartenait de cœur, bien qu'il fût resté catholique de nom, appelle Valdo leur coryphée, et reconnaît qu'il n'y avait que quatre cents ans qu'ils s'étaient séparés du Pape, à l'époque où il écrivait (2).

(1) Basnage, *Hist. de l'Egl.*, liv. XXIV, ch. X, § 3. Voyez les indications relatives à ces citations au n° 25 des *Pièces justificatives*.

(2) Le passage du président de Thou, cité par M. Muston, nous fournit encore une occasion de faire apprécier au lecteur la fidélité de ce dernier dans les traductions : « Eorum qui a Valdo, « Sperono et Arnoldo aliisque hujusmodi ante cccc annos in- « structi ac persuasi, a pontifice romano defecerunt, ob idque « crudeliter ubique exagitati sunt, pars in Germaniam ac Sarma- « tiam et inde in Livoniam usque ad extremum septentrionem « transmigravit. » « Une partie de ceux qui, instruits et persuadés « par Valdo, Speron, Arnold et d'autres semblables, s'étaient « séparés du pontife romain depuis quatre cents ans, et furent « pour cela cruellement inquiétés de toute part, se retira en Alle-

S'il n'en est pas ainsi, que les Vaudois nous disent donc où ils étaient, ce qu'ils faisaient avant l'apparition de ce chef; qu'ils nous disent de qui ils ont été connus, et par qui ils ont été signalés. Une secte, c'est-à-dire, une société d'hommes réunis sous des étendards particuliers, et en opposition de croyance avec d'autres sociétés, n'est pas une chose invisible de sa nature; ce n'est pas un corps qui passe sans laisser de traces. Où est donc son histoire avant Valdo? nulle part. Bien loin d'en avoir une en propre, les Vaudois ne connaissent même leur existence comme secte que par les écrits des catholiques qui en ont signalé l'apparition; mais ceux-ci, par la plus naturelle de toutes les raisons, ne pouvaient pas la montrer existante avant qu'elle eût paru.

Après avoir vu jusqu'à présent sur quels appuis les historiens vaudois prétendent fonder leur antériorité sur P. Valdo, il serait assez curieux de voir maintenant quel est le jugement que M. Muston a porté sur cet ensemble de preuves et sur le degré de certitude qu'elles peuvent donner à une telle opinion. Nous l'indiquerons en peu de mots.

« magne, en Sarmatie et de là en Livonie, d'où elle passa au fond « du Septentrion. » Nous laissons à décider à quelque élève de cinquième ou de quatrième, si ce serait faire injure à M. Muston que de le renvoyer pendant quelque temps sur les bancs, pour se remémorer un peu son latin.

Il nous dit, d'une part, que les Vaudois, comme secte, *tiennent historiquement au berceau du christianisme,..... que ce fait paraît être démontré aussi bien que tout autre fait pour lequel on n'a que le témoignage des hommes venus après lui....* Il appelle *monumens historiques* ceux qu'il a allégués en faveur de son opinion, et il en trouve *plus qu'il n'en faut pour établir que les Vaudois sont antérieurs à Valdo.* Dans le nombre de preuves qu'il met en avant pour le démontrer, il y en a même *une* qu'il appelle *très-forte* et qui suffirait seule pour forcer l'assentiment de ses lecteurs : c'est la *lutte prolongée* que les Vaudois ont soutenue pour empêcher qu'on ne leur imposât, comme on l'a fait, le nom de Vaudois *qu'ils ont toujours rejeté.* Enfin *dès qu'il s'agit de l'antique origine des Vaudois, il existe*, selon M. Muston, *entre catholiques ou protestans, amis ou ennemis des Vaudois, un accord unanime qui a la force des plus grandes preuves, et auquel il est difficile que les préventions de l'ignorance puissent résister.*

D'autre part, il regrette *la perte de tous les anciens documens des Vaudois....* Cette perte, dit-il, *lui ôte les moyens de reproduire leur succession immédiate depuis les premiers siècles,... elle le prive des sources directes et positives aux-*

quelles il aurait pu puiser..... Il faudra donc, ajoute-t-il, *qu'il mendie à tous les siècles quelques témoignages superficiels échappés par-ci par-là à leurs annales, et ce n'est qu'à peine s'il parviendra à en faire jaillir quelques éclairs de vérité... Plusieurs* même *parmi ces citations n'ont pas une grande autorité, mais elles ont été destinées dans ce cas à faire connaître le style et les opinions de leurs auteurs......* Aussi avouera-t-il qu'une *incertitude nécessaire règne dans son travail,* et que la preuve qui résultera de ses recherches *ne sera pas absolument inattaquable.* Il avouera même que son opinion, de *démontrée* qu'elle était, ne sera plus qu'*extrêmement probable,* ou se réduira même à une simple *probabilité* (1).

Quand un auteur juge ainsi ses propres opinions, il épargne du moins aux autres la peine de lui reprocher ses inconséquences et ses contradictions : *mentita est iniquitas sibi.* —

(1) M. Muston, p. x de la préface et 84, 109, 386.

CHAPITRE XII.

De Claude, évêque de Turin. — Du caractère, des connaissances et de l'administration de ce prélat.

Deux points doivent désormais rester hors de contestation dans le principal objet de nos recherches : l'un, l'apparition de la secte vaudoise vers la fin du XII[e] siècle; l'autre, l'insuffisance ou plutôt la nullité absolue de tous les documens et témoignages sur lesquels on prétendrait lui assigner une plus haute antiquité. Ces deux points une fois établis, tout doute disparaît relativement à la question de son origine. Ici donc devraient se borner nos recherches sur ce sujet ; et, de no-

tre côté, nous serions tout disposé à y mettre fin, si, pour satisfaire pleinement nos adversaires, nous ne leur eussions promis de ne laisser aucune des faces de cette question à examiner, aucun de leurs systèmes à réfuter. Nous verrons donc encore successivement ce qu'il faut penser de leur prétendue séparation d'avec l'Église romaine du temps de Claude de Turin, de celle du temps de saint Sylvestre, et de leur descendance apostolique. Commençons par celle de Claude.

On peut d'abord tenir pour certain que, par cela seul que les modernes écrivains vaudois ont adopté ce prélat pour leur chef (1), celui-ci ne pouvait manquer d'être un homme éminent en science et en vertu, un homme de beaucoup supérieur à tout ce que l'épiscopat pouvait présenter de personnages remarquables parmi ses contemporains. Les historiens protestans, Basnage et Mosheim entre autres, unis en cela d'intérêt avec les Vaudois, l'ont élevé jusqu'aux nues. Ceux-ci n'auraient donc guère pu se dispenser de renchérir encore sur leurs confrères. Aussi voyez comme ils en parlent aujourd'hui. Toutes les formes de l'éloge et du panégyrique ont été épuisées en sa faveur, même après que Brez et Léger semblaient

(1) Nous disons *modernes*, parce qu'on ne compte que 160 ans environ depuis que les écrivains de la secte se sont avisés, pour la première fois, de se choisir Claude pour patron et pour père.

avoir déjà effrité ce terrain. C'est *le digne et zélé prélat*, selon M. Bert; c'est *une personne d'un vaste savoir et profondément versée dans les saintes Ecritures*, selon l'auteur des *Courtes observations*; c'est *le vertueux évêque, l'homme courageux, animé de l'esprit de l'Evangile, et indigné de la fureur superstitieuse et idolâtre du peuple, qui s'opposa avec tant de force aux innovations de l'Eglise romaine, que ses adversaires, après la réformation, ont nommé sa doctrine Calviniste*, selon M. Peyran (1). Enfin, si l'on en croit M. Muston, c'est un homme d'une *figure inspiratrice, d'un esprit bien plus élevé et bien autrement protestant qu'on n'a voulu le supposer.* C'est, surtout, s'il m'est permis d'ajouter quelque chose à tant d'éloges, l'homme qu'il fallait aux historiens vaudois, et que l'on dirait avoir été fait exprès pour eux. Il leur convient tellement qu'ils lui pardonnent et son titre et son caractère d'évêque, et ses doctrines opposées aux leurs en nombre de points très importans, et le choisissent pour père et pour fondateur, pourvu qu'il consente à les reconnaître pour ses enfans; et tout cela, notez-le bien, se concilie le mieux du monde, bien que, comme

(1) Peyran, p. 36-7. Bert, p. 15. Lowther, p. 4. Muston, p. 168-9.

Vaudois, ils ne reconnaissent, d'ailleurs, et ne puissent souffrir ni prêtres, ni évêques. Heureusement pour eux, Claude n'est plus !

On ne pouvait réunir tant de science à tant de vertu et vivre au temps de Charlemagne sans attirer sur soi les regards d'un tel monarque. Aussi M. Peyran, citant Illiricus (1), fait-il de Claude *l'ami très intime* de cet empereur. Si nous en croyons Bert, Louis-le-Débonnaire *l'honora également de sa faveur et de son amitié.* Observons cependant que ni l'un ni l'autre de ces monarques ne songea à lui faire des largesses ; ce qui fut un singulier bonheur pour Claude, car, sans cela, il serait vraisemblablement mis au rang de Sylvestre, et méconnu par les Vaudois qui tiennent pourtant beaucoup à passer pour ses enfans. Ils ont effectivement bien des raisons d'y tenir. Claude avait appartenu à l'Eglise catholique, et, comme évêque, il en avait reçu sa mission, avant d'être hérétique ou schismatique. Il

(1) Le vrai nom de cet écrivain, que les historiens vaudois citent ordinairement sous celui de *Flaccus Illiricus*, est Mathias Piack Francovitz. Il est auteur d'une foule de traités contre l'Eglise romaine ; son but est généralement d'y prouver, *que la papauté est une invention du diable, et que le pape est un diable lui-même.* « Tous les ouvrages de cet enthousiaste furieux, nous dit un de ses biographes, sont peu communs. Ceux qui sont curieux de « sottises et de pauvretés, peuvent en voir le catalogue dans le « t. XXIV des *Mémoires* de Nicéron. »

était donc facile de remonter de cet évêque jusqu'aux apôtres ; et, dès lors, il valait bien la peine d'échanger les sabots de Valdo contre le marteau du briseur d'images de Turin.

Toutefois, à juger de cet évêque, non d'après ce que les Vaudois et les protestans en ont écrit depuis quelque temps, mais selon ce que les critiques et les historiens ecclésiastiques qui ont vécu depuis le IXe jusqu'au XVIIe siècle, nous en ont appris, et selon ce qui nous reste de ses propres écrits, on ne peut qu'être étonné de l'idée que ses panégyristes voudraient nous en donner. Il a eu, nous l'avouons, le rare mérite de les devancer de quelques siècles sur quelques points de leurs doctrines, et surtout celui de déclamer avec violence contre le pape, de le *traiter* même *très rudement*, selon l'expression d'un de ces écrivains, et d'attaquer avec la plume, et même avec le marteau, ce qu'il appelait les abus et les superstitions de l'Église. C'est là, comme on sait, un genre de mérite par lequel on se rend toujours très recommandable à toute sorte d'hérétiques, lors même qu'on ferait toutes ces choses avec très peu d'esprit. Mais, le talent de la déclamation contre des abus réels ou prétendus, a-t-il donc été si rare dans une société quelconque, et est-il surtout devenu assez rare de notre temps pour qu'on doive regarder comme un phé-

nomène extraordinaire l'homme qui s'en trouve doué, lors même qu'il le possèderait au suprême degré ?

Nous allons entrer dans quelques détails sur la personne, les talens et les écrits de ce grand personnage, afin de mieux nous assurer de son mérite.

Claude était espagnol de nation, et il avait été disciple de Félix d'Urgel, dont il avait sucé l'hérésie des *Adoptiens*. L'affinité de cette erreur, espèce de nestorianisme, avec celle des Ariens, a fait que quelques écrivains catholiques l'ont accusé de cette dernière. L'hérésie de Félix ayant été condamnée au concile de Francfort à la sollicitation de Charlemagne, Claude jugea à propos de la dissimuler pendant que cet empereur vécut et que sa manifestation eût pu nuire à ses prétentions aux hautes dignités ecclésiastiques. Mais Charlemagne étant mort, et Claude ayant obtenu ce qu'il ambitionnait, il jeta le masque, et prêcha hardiment ses erreurs (1).

(1) S'il fallait l'en croire, il était loin d'avoir jamais ambitionné le titre et la dignité épiscopale ; car il nous dit qu'il a été comme forcé de les accepter. *Coactus suscepi sarcinam pastoralis officii.* Mais Jonas, évêque d'Orléans, qui a écrit contre lui, et qui paraît avoir assez bien connu son antagoniste, lui répond : *De savoir si c'est contre votre gré, comme vous le dites, ou spontanément et avec empressement, que vous avez été revêtu de ces dignités, c'est une affaire dont il faut laisser à Dieu le jugement : Utrum*

Quant aux relations d'*intimité* que les écrivains vaudois lui prêtent avec ses souverains, nous ignorons où MM. Peyran, Illiricus et quelques autres ont pu lire que Claude était l'*ami intime de Charlemagne*. De telles expressions conviendraient à peine à un personnage tel qu'Alcuin. Ce qui est certain, c'est que Claude, dont les rapports avec le célèbre empereur n'ont obtenu aucune mention dans l'histoire, ne fut nommé chapelain du fils de Charlemagne que la dernière ou l'avant-dernière année que Charles vécut. D'après cela, il paraîtrait assez douteux que le vieil empereur se fût pris si tard et en si peu de temps d'une si forte amitié envers notre espagnol (1).

Quant à Louis-le-Débonnaire qui le nomma évêque de Turin sept ou huit ans plus tard (2), il est possible qu'il ait honoré Claude de sa faveur, et que celui-ci ait su se la gagner, ne fût-ce que par des phrases adulatrices dans le genre de celles

coacte, ut asseris, an sponte, soli Deo relinquitur. Par où l'on voit que la réputation d'humilité et de modestie dont Claude prétendait se faire honneur, n'était pas tellement établie dans l'esprit de ses collègues et de ses contemporains, qu'on ne pût en soupçonner rien de contraire à ses déclarations.

(1) Voyez Cave, *Sæc. photian.* au mot *Claude.*

(2) En 821, selon Cave; en 823, selon Bergier, *Dict. théol.*, au mot *Claude*; en 825, selon le *Rationnaire chronographique* de la mission des PP. Capucins. On croit qu'il a occupé ce siége jusqu'en 839, qui serait l'époque de sa mort.

qu'il lui adresse dans la dédicace de son explication de l'Epître aux Ephésiens. Mais comme, malgré ces flatteries, Louis n'a pas laissé que d'examiner et de faire examiner très soigneusement les écrits de Claude par les hommes les plus éclairés de sa cour, comme il les a dénoncés et soumis à la critique de plusieurs évêques de son royaume qui les ont justement condamnés, et qu'il a ratifié lui-même cette condamnation, il est difficile d'assurer si la faveur du monarque envers Claude a été durable, ou si elle a fini pour lui au moment où il a jeté le masque qui couvrait l'hétérodoxie de ses opinions.

Si nous passons maintenant de la personne aux écrits, dont il ne nous reste que de courts fragmens, nous verrons, n'en déplaise aux panégyristes vaudois, que leur prétendu patron était un homme assez ordinaire et peut-être même au dessous de l'ordinaire, soit sous le rapport de la prudence, de l'instruction et des talens, soit sous celui du style et de la composition. Lui-même en fait d'abord des aveux très positifs; mais ce qui est encore plus décisif et plus concluant, c'est qu'il en fournit la preuve aux endroits mêmes où il en fait l'aveu. « Je n'ai que « bien peu de moyens de me faire comprendre « (nous dit-il), n'ayant jamais étudié les auteurs « profanes, ni eu de maître pour me former et

« m'instruire..... Je suis comme un mendiant « qui va glaner dans la moisson d'autrui, pour « ne pas mourir de faim dans la mauvaise sai- « son (1). »

Les écrivains vaudois diront sans doute que de tels aveux ne doivent servir qu'à relever sa modestie, sans rien ôter à son mérite ; mais, outre qu'il arrive quelquefois qu'on dit plus vrai qu'on ne pense, lorsqu'on fait d'humbles aveux sur soi-même, les fragmens des écrits de cet évêque sont là pour attester la vérité de ses confessions. Il n'a donc fait que prendre l'initiative en les faisant ; car, à supposer qu'il eût pu se faire illusion à cet égard, les critiques de ses adversaires n'auraient pas tardé à la dissiper. L'incorrection de son style, l'obscurité de ses idées, l'inconvenance de ton et l'absence d'ordre dans ses compositions, étaient trop palpables pour quiconque entendait un peu la langue latine, pour que les écrivains contemporains ne les aient pas justement censurées. « Je ne puis assez m'é- « tonner (dit à ce sujet Jonas, évêque d'Or- « léans), qu'un homme qui n'a jamais appris « l'art d'écrire et de parler, ait eu l'audace de « prétendre, non seulement enseigner, mais « reprendre et censurer les autres. Mon éton-

(1) Voyez le n° 26 des *Pièces justificatives*.

« nement s'accroît encore quand je vois qu'il a « osé publier un ouvrage contre des hommes « qui lui sont incontestablement très supérieurs « en science et en habileté. Ses écrits, marqués « au coin de la sottise et de l'ignorance, ne mé- « riteraient certainement pas d'être lus, si l'on « n'y était déterminé par le motif de réfuter « ses folles erreurs et de prévenir l'égarement « de quelques lecteurs ignorans, les seuls pour « lesquels ils puissent être dangereux. Il suffit « en effet, continue le même évêque, d'avoir « la plus légère teinture des lettres, pour qu'en « y jetant un coup d'œil, on s'aperçoive à l'in- « stant que tout y blesse les règles de l'élocu- « tion et celles de la composition. On ne peut en « excepter que les morceaux qu'il a furtivement « dérobés à d'autres écrivains, et qu'il a cousus « à ses ouvrages, en y faisant de légers chan- « gemens pour lesquels il s'est encore servi de « la plume d'autrui, bien qu'il ait toujours l'air « de nous les donner comme venant de lui (1). »

Le même Jonas ne fait pas difficulté de donner à Claude le titre d'*écrivassier aussi inepte que prétentieux*. Il lui reproche *d'ignorer jusqu'aux plus simples élémens de la grammaire*, de ne savoir pas *distinguer l'actif du passif d'un*

(1) Voyez les paroles de Jonas au n° 27 des *Pièces justificatives*.

verbe, *de remplir ses phrases de barbarismes et de solécismes*, de donner à ses écrits *des titres dont la conception et la rédaction sont si ridicules et si incorrectes que l'enfant même qu'on initie à l'étude des lettres*, *s'aperçoit*, *en les lisant*, *que l'auteur est un vrai ignorant*. Il ajoute que Claude *écrit sans savoir ce qu'il veut dire ; que son expression est souvent en opposition avec sa pensée ; et que la tendance de ses écrits contraste avec le but qu'il s'était proposé*. Enfin, Jonas le traite *d'homme tout aussi étranger à la science et à la tradition ecclésiastique qu'il l'était aux égards et aux convenances envers ceux contre qui il écrivait*.

Dungal, autre antagoniste de Claude, n'en porte pas un jugement plus favorable. Parlant de l'impertinente réponse qu'il avait faite à son ami Théodemis qui avait cru devoir l'avertir charitablement de ses erreurs, Dungal nous dit que cette lettre présente une *contexture si grossièrement incorrecte*, qu'au premier coup d'œil on ne peut s'empêcher d'apercevoir que *l'auteur d'une telle lettre est dépourvu des connaissances les plus indispensables à un écrivain* (1).

On peut voir par là que Claude, *ce digne évêque*, *cette personne d'un vaste savoir*, avait en-

(1) Voyez le n° 28 des *Pièces justificatives*.

core bien des choses à apprendre pour mériter les éloges qu'on devait lui décerner un jour ; mais on verra encore mieux, par ce qui nous reste de ses écrits, combien il était loin de l'instruction, de la critique, de l'érudition, et même de la connaissance de la langue latine qu'avaient encore de son temps bien d'autres écrivains qui n'avaient pas été comme lui à la cour du successeur de Charlemagne, où il ne s'était d'ailleurs fait remarquer, d'après ce qu'en dit Jonas, que par quelques connaissances dans l'interprétation des Saintes Écritures (1). Passons maintenant à son administration.

Claude ayant pris soin de nous raconter lui-même de quelle manière il débuta dans le gouvernement de son diocèse, et comment ses innovations y furent accueillies par son troupeau, nous le laisserons parler le premier sur ce sujet.

« Arrivé à Turin (nous dit-il), j'ai trouvé « toutes les Églises souillées d'images et d'au- « tres objets d'anathème (2). Et comme j'ai en- « trepris de détruire seul ce que tous les au-

(1) « Cui in explanandis sacrorum Evangeliorum lectionibus « quantulacumque notitia inesse videbatur. » *De cultu imaginum præf.*

(2) C'est là une des phrases que Jonas trouve inintelligibles ; elle n'est pas claire en effet. Nous l'avons traduite selon ce qui nous a semblé devoir être le sens de l'auteur.

« tres honoraient, chacun se mit à me critiquer
« et à me traiter de blasphémateur. Si le Sei-
« gneur ne fût venu à mon secours, l'on m'eût
« englouti tout vivant... Je suis devenu un op-
« probre pour mes voisins, et un objet d'effroi
« pour mes amis et pour ceux qui me connais-
« sent : c'est à tel point que tout le monde se
« moque de moi et me montre au doigt (1). »

Nous venons d'entendre les plaintes de Claude contre ses diocésains et ses contemporains, écoutons maintenant la paraphrase qu'en fait Jonas son antagoniste.

« J'ai trouvé, dites-vous, toutes les Églises
« souillées d'objets d'anathèmes... Vous calom-
« niez vos prédécesseurs et vos ouailles; et lors
« même que les choses seraient comme vous di-
« tes, vous auriez dû, tout au plus, l'attribuer
« à leur ignorance et à leur simplicité, sans vous
« précipiter, comme vous l'avez fait, sur les ob-
« jets de leur culte. Vous auriez dû corriger
« leur erreur en les éclairant, et en parlant à
« leur raison, au lieu de ne consulter que les
« emportemens d'un zèle sans prudence et sans
« retenue ; au lieu d'abolir, de renverser et de
« détruire les objets matériels de leur culte,
« tels que les croix, les images et les peintures

(1) Voyez ce passage au n° 29 des *Pièces justificatives*.

« des Églises de votre diocèse (1). Lorsque saint « Paul alla à Athènes, il trouva cette ville pleine « d'idoles, et cependant il ne renversa ni les « autels, ni les statues des faux dieux ; il se « contenta de dissiper l'ignorance, d'éclairer « l'esprit des Athéniens sur l'absurdité du culte « qu'ils leur rendaient... Vous vous plaignez de « vos diocésains, vous les traitez d'hérétiques, « ne serait-ce pas uniquement à cause que vous « n'avez pu en faire des complices de votre « schisme ?.... Qui est-ce qui aurait pu souffrir « patiemment vos attentats ? N'est-ce pas vous « qui par vos violences avez forcé leur bouche « de s'ouvrir à la plainte ? Et, après cela, vous « vous vantez encore de tenir à l'unité, et d'a- « voir détruit les schismes et les hérésies ! N'im- « putez donc qu'à vous-même, à votre orgueil « et à votre faute les contradictions que vous « éprouvez.... Vous avez refusé d'employer les « moyens que la discrétion, la raison et la pa- « tience auraient dû vous suggérer... Vous avez « agi en homme qui ne consulte que sa pétu- « lance et son emportement : au jugement de

(1) Il faut observer que Jonas était du petit nombre des évêques qui pensaient qu'il était également défendu d'adorer et d'*honorer* les images. Il croyait qu'on ne devait en approuver l'usage que pour faciliter l'instruction des fidèles. C'est pour ce motif qu'il n'attaque pour ainsi dire Claude que sur la forme de ses procédés.

« tout homme qui a un peu de sens, vous êtes « coupable de tout ce qui s'en est suivi : ne « l'imputez donc à personne autre qu'à vous... « Votre audace est allée jusqu'à attaquer tout ce « qu'il y a d'hommes sincèrement attachés à l'É- « glise catholique, soit en France, soit en Alle- « magne, qui servent fidèlement J.-C., et n'ont « aucune superstition à se reprocher envers les « images ; vous n'avez pas eu honte de déver- « ser le blâme et le mépris contre eux en les « accusant d'idolâtrie, de superstition et d'une « infinité d'autres crimes, comme on le voit par « le texte même de vos lettres (1). »

Quand on a lu le récit de Claude et le commentaire de Jonas, on ne sait trop ce que l'on pourrait blâmer dans la conduite de ses diocésains à son égard. Car, à supposer même qu'il eût réellement existé des abus dans cette partie du culte religieux, le pasteur ne devait certainement pas en entreprendre la réforme à la manière dont l'auraient fait des Vandales. Est-il donc si étonnant que les fidèles, rencontrant leur évêque armé de la hache et du marteau, et n'étant pas habitués à voir un maçon ou un démolisseur sous les insignes épiscopaux, aient fait de ce briseur d'images l'objet de leurs sarcas-

(1) Voyez le n° 30 des *Pièces justificatives.*

mes et de leur mépris (1) ? Est-il étonnant qu'ils aient montré au doigt un homme qui ne savait ni se respecter lui-même, ni respecter ce qui avait fait jusqu'alors, et a continué à faire depuis l'objet de la vénération de ses ouailles; un homme qui calomniait indignement son troupeau, et faisait le procès à tous ses prédécesseurs en condamnant comme criminel ce que ceux-ci, et toute l'Église avec eux, avaient de tout temps regardé comme utile et salutaire? Les prétendus disciples de cet étrange réformateur ayant plus d'une fois retracé ses violences à l'égard des temples catholiques, ne pourront peut-être pas convenablement désapprouver ses écarts; mais les hommes sages dans chaque communion en jugeront autrement, et c'est au sentiment de ceux-ci que nous nous en rapportons sur la sagesse de l'administration *de ce digne prélat.*

(1) Cette sorte de procédés est ce que M. Muston appelle *une manière courageuse d'engager la lutte*. Il attribue ce courage à trois causes, dont l'une serait l'*étude assidue et zélée de l'Ecriture sainte;* l'autre, l'influence des doctrines de Félix d'Urgel sur son disciple; la troisième enfin, dériverait d'une autre source que voici: « Claude était espagnol, et pour venir en Italie, il est encore possible qu'il ait passé chez les Vaudois, chez lesquels, « avec un peu de bonne volonté, on pourrait même soutenir qu'il « avait pris ses opinions. » Quel dommage que Léger qui a tant sali de papier pour soutenir que les Vaudois ont eu Claude pour fondateur, n'ait pas été précédé d'un homme qui ait eu *un peu de bonne volonté* pour lui prouver qu'il se trompait, et que ses religionnaires étaient beaucoup plus anciens qu'il ne le pensait!

Au reste, il n'est plus personne parmi les Vaudois et les protestans tant soit peu instruits des dogmes et des pratiques de l'Église catholique, qui ne sache aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la nature du culte que les fidèles de notre religion rendent aux saints, à leurs images, ou à leurs reliques. Le temps et le bon sens ont dès long-temps fait justice de l'imputation calomnieuse d'adoration et d'idolâtrie qui a si long-temps réchauffé la bile de nos adversaires, comme elle paraît avoir enflammé le zèle de Claude. Brez lui-même avoue nettement qu'il n'y avait là, non plus qu'en d'autres choses, aucun motif légitime de séparation. « C'est bien à tort « (nous dit-il) que les Luthériens se sont séparés des Calvinistes, les Memnonites des Arméniens... les réformés mêmes des catholiques. Chacun de ces partis est coupable d'une « scission qui n'aurait jamais dû avoir lieu au « sein du christianisme (1). » Pour peu qu'on le pressât, ou du moins qu'on pressât la conséquence de ses principes, il ne s'opposerait pas à ce qu'on imputât le même crime à Claude et aux Vaudois. C'est donc bien à tort que Claude accusait ses ouailles et ses prédécesseurs d'hérésie, de schisme et d'idolâtrie. La preuve en

(1) Brez, *Hist. des Vaud.*, t. I, préf., p. XXXVI.

est dans la réponse que cet iconoclaste nous rapporte que lui faisaient les fidèles de son diocèse, lorsqu'il leur adressait ces imputations calomnieuses. « Non, lui disaient-ils, nous ne « croyons pas qu'il y ait rien de divin dans l'i« mage que nous vénérons, mais nous lui ren« dons des honneurs en vue de celui qu'elle « représente. »

On voit clairement, par ce passage, que la doctrine de l'Eglise catholique sur les honneurs rendus aux images n'a jamais changé, et qu'elle était au commencement du IX[e] siècle ce qu'elle est encore au XIX[e]. Elle était telle dès les premiers siècles de l'Eglise. Aussi Dungal, un des antagonistes de Claude, s'appuie-t-il sur l'antiquité de ces croyances et de ces pratiques lorsqu'il lui dit : « Quel orgueil est le vôtre de fouler « aux pieds, de briser avec insolence ce que de« puis plus de huit cents ans, c'est-à-dire depuis « l'établissement du christianisme, les saints « Pères et les plus religieux princes ont permis, « ont ordonné qu'on exposât dans les églises, « et même dans les maisons particulières, pour « la gloire du Seigneur ! Peut-on compter au « nombre des chrétiens celui qui rejette ce qui « est reçu de toute l'église (1)? » Voilà, ce nous

(1) Dungal.

semble, quelques aperçus qui modifient un peu l'idée que les écrivains vaudois veulent nous donner de leur prétendu patron.

CHAPITRE XIII.

De la prétendue séparation des Vaudois d'avec l'Eglise romaine, opérée par le même prélat.

Il y a eu sur le siége de Turin au commencement du IX[e] siècle, un évêque espagnol nommé Claude qui niait le culte des images et des reliques, et les foulait aux pieds; qui s'élevait avec fureur contre l'invocation des saints et les pélerinages de dévotion; qui déclamait avec emportement contre Rome, traitait *très rudement* le pape, et tonnait contre des abus ou réels ou prétendus; donc les Vaudois sont ses disci-

ples, donc ils remontent au moins au IXe siècle.

Ce raisonnement, que bien des gens ne trouveront pas concluant, offre cependant l'analyse exacte de tous ceux que les écrivains vaudois ont faits sur ce sujet. Je veux dire que si l'on retranche de leurs écrits les assertions gratuites et les faits faux ou supposés, il ne leur restera qu'un simple argument qu'on peut réduire à la forme du précédent, pour démontrer qu'ils descendent de Claude de Turin. Examinons donc ces faits et ces suppositions en suivant pied à pied nos adversaires, et en commençant par conséquent par ceux qui ne regardent qu'indirectement cette question ou ne la regardent pas du tout.

D'abord si l'on en croit MM. Peyran, Brez, Léger et Muston (1), *le diocèse de Claude ne renfermait pas seulement les vallées, mais encore la Provence et le Dauphiné.* Singulière manière de s'exprimer que celle de ces historiens! Ne dirait-on pas que les vallées formaient la totalité ou du moins la principale partie de ce diocèse du côté du Piémont? Quant à la Provence et au Dauphiné, il est facile de deviner pour quel motif ils veulent les englober dans le diocèse

(1) Voyez Brez, *Hist. des Vaud.*, Ire part., ch. III, p. 50. Muston, liv. II, notes, p. 197, où il cite le témoignage de l'auteur de l'*Abrégé des Eglises esclavonnes et vaudoises.* Léger, liv. I, ch. XXI, XXVIII. Peyran, p. 36.

de Claude ; mais lors même qu'ils eussent ignoré l'existence de quelques uns des vingt-cinq siéges épiscopaux de ces deux provinces dont les moins anciens comptaient déjà plus de trois cents ans d'existence à l'époque où Claude occupait celui de Turin, nous n'eussions pas cru qu'ils pussent ignorer celle des siéges de Vienne, d'Arles, d'Embrun, de Valence, de Grenoble et de quelques autres dont l'histoire de l'Église, celle des conciles et des hérésies fait assez souvent mention, pour qu'il ne soit permis de l'ignorer à quiconque se mêle d'écrire et de parler d'histoire ecclésiastique. Au lieu de se copier servilement les uns les autres dans de telles assertions, et de faire du siége de Turin un archevêché sept siècles avant qu'il le fût, ainsi que quelques uns de ces écrivains l'ont fait afin d'étendre plus facilement la juridiction, l'influence et les doctrines de cet évêque sur des contrées qui n'ont jamais fait partie de son diocèse ; ils auraient mieux fait de consulter tout simplement la nomenclature chronologique des évêques qui avaient occupé les siéges de Provence et de Dauphiné long-temps avant que Claude montât sur celui de Turin. Cherchant ensuite à connaître l'étendue et les limites de ces diocèses, ils auraient vu qu'elles renfermaient précisément toutes les portions de territoire qui se trouvent entre le

Rhône et les sommités des Alpes, et ils auraient compris qu'il n'y avait pas moins d'absurdité à placer le diocèse de l'évêque de Turin en Provence et en Dauphiné, qu'il n'y en aurait à placer ceux des évêques de ces deux provinces en Lombardie et en Piémont.

Si les historiens vaudois veulent s'assurer de ces faits, et si, pour les constater, ils redoutent les énormes *in-folio* du grand ouvrage qui porte le titre de *Gallia Christiana*, ils n'ont qu'à ouvrir celui de Durandi : *Il Piemonte traspadana*, et ils verront dans un des premiers chapitres que les évêques de Turin avaient cédé, dès le VIe siècle, à leurs collègues de delà les monts toutes les portions ou fractions de territoire qui s'y trouvaient situées et sur lesquelles ils avaient auparavant exercé leur juridiction.

Le diocèse de Claude ne renfermait pas seulement les vallées, etc. Serait-ce par inadvertance que cette assertion aurait échappé aux historiens vaudois, ou bien auraient-ils ignoré de bonne foi jusqu'à ce jour comment et par qui ces chères vallées étaient occupées dès avant l'époque où Claude monta sur le siége de Turin, et long-temps encore après sa mort? Savent-ils, par exemple, que depuis l'an 806, les Maures en étaient les possesseurs, ainsi que de la plupart des autres vallées et des passages des Alpes qui

se trouvent entre la France et le Piémont? N'ont-ils jamais lu dans les histoires de ces temps reculés que ces barbares en sont restés maîtres pendant plus de deux siècles (1)? Ne savent-ils pas que Claude lui-même qui avait déjà fait ses premières armes contre les croix et les images a dû, au rapport de l'histoire et d'après M. Muston, marcher en personne, à la tête de ses diocésains, pour repousser ces hordes ennemies des abords de sa ville épiscopale qui en était menacée de très près (2)? Or, qu'on nous le dise maintenant, est-ce bien dans le temps même où les vallées étaient occupées par ces

(1) Quelques archéologues attribuent à ces barbares certains restes de travaux d'arts que l'on rencontre encore dans ces montagnes. Ce serait des retranchemens ou des asiles qu'ils y auraient élevés pendant qu'on les tenait renfermés dans ces vallées montagneuses, après avoir été repoussés des plaines de France et d'Italie. On peut attribuer à la même cause divers noms de lieux qui semblent appartenir à la langue de ces barbares, et qui se trouvent aussi les mêmes en Espagne.

(2) « Hic (Claudius) Saracenis agrum pedemontanum vastanti-« bus, instructa taurinensium acie anno DCCCXXXIII occurrit. » Della Chiesa Franc. Agost. *Historia chronologica S. R. E. cardinalium, archiep. episc. et abbat. Pedemontanæ regionis.* D'après une citation de M. Muston, Claude aurait écrit les paroles suivantes à son ami Théodemir : « Je fais des voyages continuels à la cour « pendant tout l'hiver, sur la fin du printemps, portant les armes « avec un grand nombre de livres, je vais faire le guet sur les « côtes de la mer contre les Sarrasins et les Maures. Je me sers « de l'épée pendant la nuit, et de la plume pendant le jour pour « achever les ouvrages que j'ai commencés dans la solitude. » Notes du liv. II, p. 169.

barbares qui se répandaient jusqu'aux portes de Turin, que Claude sera allé y établir sa réforme; et, dans cette supposition-là même, ce prélat, que ses ennemis avaient vu à la tête de l'armée qui les avait repoussés, n'a-t-il pas dû y être reçu en ami, lorsqu'il s'y sera présenté pour en visiter les habitans et y répandre ses doctrines? Dira-t-on que cet évêque les a convertis à la foi, en a fait ses disciples, et regardera-t-on les Vaudois comme en étant les descendans, ou bien soutiendra-t-on que ceux-ci y étaient déjà établis avant l'arrivée de ces barbares, et qu'ils ont pu s'y conserver et vivre en paix avec eux (1)? Dans ce cas, il serait permis du moins de supposer que les mœurs et les croyances des Vaudois étaient assez souples et assez flexibles, puisqu'ils auraient pu vivre en bonne harmonie avec de tels hôtes, et leur fournir des femmes en mariage pendant

(1) On peut soutenir l'une et l'autre de ces opinions, selon M. Muston; car il nous dit dans un endroit que « Claude était Espagnol, et que pour venir en Italie il est possible qu'il ait passé « chez les Vaudois, chez lesquels, avec un peu de bonne volonté, « on pourrait même soutenir qu'il avait pris ses opinions. » Et il dit dans un autre endroit que « Fuesselin a mis en doute que la « doctrine de Claude de Turin se fût étendue jusque dans les val« lées; mais qu'il est aisé de lui prouver qu'elle a été bien plus « loin. » Par où l'on voit qu'avec un peu de bonne volonté, M. Muston se trouverait en mesure de soutenir des opinions qu'il serait assez difficile de concilier entre elles. Reste à savoir si le lecteur aurait aussi la *bonne volonté* de souscrire à ses contradictions. Muston, p. 160 et 196.

l'espace de plus de deux cents ans. L'on sait en effet que ces barbares entendaient très peu la tolérance à l'égard des chrétiens, et qu'il ne leur est guère arrivé d'en donner l'exemple chaque fois qu'ils pouvaient dicter des lois à ceux qui professaient cette religion (1).

M. Muston observe que, vers le temps dont nous parlons, les églises des vallées *ne se trouvent indiquées dans les divisions d'aucun diocèse*, d'où il conclut d'après Gilli *qu'elles étaient déjà totalement séparées de la hiérarchie pontificale*. Si ce fait était vrai, comme le pensent ces historiens, ne pourrait-on pas en conclure avec plus de raison et plus d'analogie avec les données de l'histoire contemporaine, que les vallées reculées et les sommités presque partout stériles et montagneuses où la plupart de ces églises se sont établies plus tard, n'étaient encore couvertes que de bois, ou étaient à peine peuplées de quelques habitans pendant la durée des deux siècles dont nous parlons (2)?

(1) Voyez sur ces faits l'histoire de Paul Diacre, liv. IV, ch. 58; celle de la Novalaise, ch. 8; Durandi, au sujet de Ludolph, évêque de Turin; Brunet, *Mémoire historique et critique sur le Briançonnais*, p. 11, 12, 13; dans le *Recueil* du même auteur que nous avons déjà cité précédemment, et tous les historiens contemporains. Il faut encore observer que l'invasion de ces vallées par les Sarrasins, avait déjà été précédée de celle des Lombards qui y avaient exercé les mêmes ravages. Voyez Brunet, p. 10, 11.

(2) Voyez Muston, liv. II, p. 95, et notes 80 et 81; p. 320 et 321.

Passons à d'autres allégations des mêmes écrivains. Selon M. Peyran, bien que Claude ait fini par *se séparer ouvertement de Rome*, il ne travaillait cependant pas à faire secte. Il ne soutenait que les anciennes doctrines et n'attaquait que des abus récens. Aussi, *les habitans de son diocèse se rangèrent-ils aussitôt à son avis; et*, *aussi long-temps que cet évêque vécut*, nous dit M. Bert, *il maintint dans son diocèse cette doctrine évangélique que les Vaudois tiennent à honneur de professer.*

Nous serions assez embarrassés de savoir qui en croire sur de tels faits, si Claude même et ses contemporains n'eussent prissoin de nous apprendre comment s'est passée cette tentative de prétendue réforme, ou pour mieux dire, d'audacieuse innovation. Les fidèles du diocèse de Turin se rangèrent, à la vérité, tous à un même avis; mais ce fut, selon le témoignage de Claude, pour *le traiter de blasphémateur*, *le montrer au doigt*, *et le couvrir de marques de mépris*. A peine cet imposteur eut-il jeté le masque, que le chapitre de sa cathédrale prononça avec autant de force que d'unanimité la réprobation de ses erreurs (1). Les habitans de Turin, où, de nos

(1) L'histoire fait une mention toute particulière du zèle d'un de ces chanoines, nommé Jacques, qui fut des premiers à recon-

jours même, la foi et la piété jettent encore un si vif éclat, voyant la résistance du premier corps ecclésiastique du diocèse, suivirent son exemple et se déclarèrent hautement contre les innovations et les erreurs de leur pasteur. Les autres parties du diocèse, unies dans la même foi et dans les mêmes pratiques du culte, firent cause commune avec le chapitre et avec les fidèles de la ville épiscopale. Tous se déclarèrent contre l'ennemi de la croyance commune et du culte qu'ils avaient professé jusqu'alors ; et si ce n'eût été un reste de respect que l'on conservait pour le caractère sacré dont le briseur d'images était revêtu, il aurait été difficile qu'on ne se fût porté à de plus graves attentats contre sa personne.

On voit bien manifestement les sentimens de ses diocésains à son égard pendant sa vie, par ceux qu'ils lui témoignèrent aussitôt après sa mort. A peine était-il expiré qu'on jeta son corps dans un des égouts de son palais qui est demeuré désert et inhabité depuis qu'il avait été la demeure d'un *si digne évêque* (1). Ce genre de sé-

naître dans Claude, la peau du loup sous la toison de la brebis, et à signaler le venin de ses nouvelles doctrines.

(1) C'était encore, selon nous, lui faire trop d'honneur que de traiter ses restes impurs, comme il avait traité lui-même ceux de tant d'illustres saints et martyrs, immortels témoins de la vérité et de la sainteté de notre religion.

pulture, véritablement caractéristique pour un personnage de ce rang, n'a pas même suffi à l'expression des sentimens de haine et de mépris qui avaient été long-temps comprimés dans le cœur de ses diocésains. Son corps fut retiré de l'égout qui l'avait reçu, l'on procéda à sa dégradation comme s'il eût encore été vivant, et après cette cérémonie, on le brûla, et on en jeta les cendres au vent aux acclamations unanimes de la multitude assemblée (1).

Les nouveaux panégyristes de Claude n'auront pas de peine à comprendre maintenant qu'un homme à qui l'on a rendu de pareils honneurs après sa mort, lors même qu'on ne l'eût déjà pas montré au doigt durant sa vie, n'a pas dû rencontrer un grand nombre de prosélytes. Ses disciples, si tant est qu'il en ait eûs, avertis par ces démonstrations assez significatives, n'auront du moins pas débité bien haut ses erreurs, et ne se seront pas glorifiés bien ouvertement d'un tel patron. Il paraît même fort vraisemblable que s'ils avaient témoigné l'envie de l'imiter dans ses procédés à l'égard des images, ils n'auraient pas pu se promettre qu'on usât envers eux des mêmes ménagemens qu'on avait eus pour le caractère de Claude pendant qu'il vivait. Car, comme à l'épo-

(1) Voyez *Ambroise Cassin* et della Chiesa dans l'ouvrage cité ci-dessus.

que dont il s'agit, c'est-à-dire au IX[e] siècle, il suffisait assez souvent qu'un châtiment fût réputé juste et mérité, pour qu'on l'infligeât sans trop s'inquiéter des formes et de la légalité, il semble que les prétendus disciples de Claude auront eu la prudence de laisser les autres tranquilles dans leur foi, afin qu'on les laissât eux-mêmes en paix dans la leur. On comprend d'ailleurs combien était avantageuse la position des fidèles à l'égard des novateurs, par cela seul que tout se réduisait pour eux à défendre, contre ces derniers, leurs anciennes croyances et les pratiques d'un culte qui leur avait été fidèlement transmis par leurs aïeux.

En parlant des disciples de Claude, nous avons ajouté ces mots : *si tant est qu'il en ait eus*. Or, il est bon de savoir que l'histoire n'en parle pas, et qu'elle n'en nomme pas même un. Tel a du moins été le résultat de nos recherches. Nos adversaires seront peut-être plus heureux dans celles qu'ils auront tentées ; nous les prions donc de nous en nommer, non une douzaine ou même moins, mais un seul s'ils sont parvenus à le trouver. Loin que Claude ait formé école ou secte dans ces contrées, ses erreurs n'y laissèrent même pas de traces (1). A peine avait-il fermé

(1) On peut juger par là avec quel à-propos et quelle bonne foi

les yeux, que déjà les images et les reliques que les fidèles avaient dérobées en grande partie à ses fureurs et à ses attentats sacriléges, étaient exposées de toute part dans les églises avec toute la solennité des pompes de la religion. C'est là l'origine et le motif de ces fêtes particulières où l'église de Turin célèbre la translation de diverses reliques; fêtes que la liturgie de cette église et la piété des fidèles ont conservées jusqu'à nos jours.

Après de tels faits, il serait absurde de supposer que si les doctrines de Claude n'ont pas pris racine parmi les fidèles de sa ville épiscopale,

M. Muston a pu nous dire et nous répéter en citant Léger qui est censé lui-même citer Jonas, *que la renommée de Claude* s'est étendue *non seulement par toute l'Italie, mais en Espagne et ailleurs*. Voici le passage de Jonas que Léger aurait dû traduire un peu différemment. C'est Claude qui parle à l'abbé Théodemir, son ancien ami et le confident de ses travaux. « J'ai reçu ta lettre « pleine de bavardage et de sottises, ainsi que les autres écrits qui « y étaient joints, par un paysan qui en était le porteur. Tu me « dis dans ces articles que tu as été inquiet et troublé à mon égard, « à cause d'*un bruit* qui se serait répandu d'Italie en France, « jusqu'aux confins de l'Espagne, d'après lequel j'aurais prêché « une doctrine et établi une secte nouvelle en opposition à la « règle de la foi catholique : cela est très faux. » M. Muston verra par là qu'il ne s'agit point de la *renommée* de Claude, mais seulement d'*un bruit*, d'*une rumeur* qui s'était répandue à l'occasion de ses innovations; ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose. Il est d'ailleurs facile de deviner si ce *bruit* était favorable ou défavorable à Claude, d'après la nature de l'inculpation dont il était l'objet. Voyez ce passage de Claude au n° 31 des *Pièces justificatives*.

ou dans les autres parties de son diocèse, elles ont bien pu cependant s'établir et se conserver dans les vallées. Outre que l'histoire dément et renverse ces suppositions, par ce qu'elle nous apprend de l'état où se trouvaient ces vallées à cette époque que M. Muston appellerait *brutale et mal taillée* (1), elle ne saurait, d'autre part, nous fournir la moindre indication d'une relation quelconque entre Claude et les vallées qu'habitent aujourd'hui les Vaudois. Elle ne fait non plus la plus légère mention de dissidence religieuse entre les habitans de ces vallées et les successeurs de Claude sur le siége de Turin jusque vers le commencement du XIII[e] siècle. Ceux-ci, qui avaient tout intérêt à connaître la foi de leurs ouailles, et tout moyen pour s'en assurer, n'ont jamais traité cette portion de leur troupeau comme ayant une doctrine différente de la leur et de celle de leurs autres diocésains sur quelque point que ce fût. Ils ne l'ont regardée ni comme iconoclaste, ni comme séparée de la communion de Rome, et n'ont pris aucun moyen pour l'y ramener. Ils ne lui ont jamais reproché un culte, des pratiques ou des usages à part et inconnus au reste de leurs diocésains. Il faut descendre à

(1) Ce sont les expressions de M. Muston, en parlant d'une autre époque du moyen âge. Voyez liv. III, p. 451.

une époque postérieure à l'apparition de Valdo pour trouver quelque chose de semblable dans les vallées. Preuve indubitable de la fausseté de tout ce que les historiens vaudois ont écrit à ce sujet.

Mais est-il bien vrai que les Vaudois soient disciples de Claude, en ce sens du moins qu'à l'époque où leur secte a paru, ils aient fidèlement adopté toutes les doctrines qu'il avait professées? Pas même. 1° Claude appelait saint Pierre *le pasteur de l'Eglise de la nouvelle alliance*, le désignant ainsi comme chef de la société établie par J.-C. Les Vaudois lui reconnaissent-ils ce titre et cette autorité, et les admettent-ils dans ses successeurs?

2° Claude dont nous connaissons les erreurs par les réfutations qu'en ont faites divers écrivains contemporains (1), et par les fragmens qui nous restent de ses écrits (2), n'a jamais été accusé d'avoir nié un seul des sept sacremens reçus alors comme aujourd'hui dans l'Eglise catholique. Les Vaudois les reçoivent-ils et sont-ils en cela ses disciples?

(1) Théodemir, Dungal, Jonas, évêque d'Orléans, et Walafrid Strabon.

(2) Jonas rapporte que Claude avait laissé quelques écrits hétérodoxes dans les archives de son palais. Ils auraient pu servir à mieux faire connaître ses erreurs, mais ils ont été détruits en haine de leur auteur.

3° Claude n'a pas connu l'autorité de l'esprit, ou du sens privé dans l'interprétation des saintes Écritures ; il proteste au contraire qu'il s'en tient *à la tradition* ; *et au sentiment des Pères qui l'ont précédé* (1). Est-ce aussi la règle que suivent les Vaudois ?

4° Enfin, à l'exception des honneurs rendus aux images et aux reliques (2) des saints, de leur invocation et des pélerinages de piété que Claude rejetait ; à l'exception des doctrines erronées qu'il avait puisées à l'école de Félix d'Urgel, et pour lesquelles ses contemporains le regardaient les uns comme Arien, les autres comme Nestorien, Claude pensait sur tout le reste comme les autres évêques de son temps, puisque ceux-ci n'ont rien trouvé à reprendre sur les autres parties de sa doctrine. Les Vaudois en font-ils de même, et sont-ils d'accord avec nous sur tous les points où l'était leur prétendu patron ? Non sans doute. A quel titre osent-ils donc se dire les disciples d'un homme dont ils combattent la doctrine en bien

(1) *Vetera analecta*, p. 92. Præfat. Exposit. in epist. ad Ephes. ad Ludov. prim.

(2) Claude était iconoclaste, mais les hérétiques de ce nom, nous dit le P. d'Argentrée dans son *Hist. des Vaud.*, ne rejetaient ni le sacerdoce, ni le sacrifice, ni les temples, ni les autels, ni les sacremens, ni la subordination aux autorités de la hiérarchie ecclésiastique dans l'administration des sacremens et le ministère de la parole, ni la croyance des autres dogmes que les Vaudois s'efforcent d'abolir chez leurs partisans.

plus de points qu'ils ne l'admettent? Chacun peut en juger.

Les détails peut-être trop étendus dans lesquels nous venons d'entrer sur le caractère, les écrits, les faits et l'administration de Claude, nous semblent devoir suffire pour convaincre tout lecteur sensé et impartial, 1° que cet évêque ne mérite pas les éloges tardifs que ses modernes panégyristes lui donnent à l'envi; 2° qu'on ne saurait le reconnaître pour chef ou fondateur de la secte des Vaudois. Passons maintenant à l'examen d'une autre supposition du même genre.

CHAPITRE XIV.

Du prétendu schisme d'un prétendu Léon, contemporain de saint Sylvestre. — Vaines tentatives de quelques écrivains vaudois pour en faire le chef de leur secte. — Leurs contradictions palpables sur ce sujet.

Il serait difficile de décider si les écrivains vaudois qui parlent quelquefois de la séparation d'un certain Léon d'avec l'Eglise universelle au temps de saint Sylvestre, ajoutent la moindre foi à ce prétendu schisme qui aurait donné naissance à leur secte, ou s'ils le placent au rang des fables, comme font tous les écrivains ecclésiastiques, soit catholiques soit protestans, qui en ont parlé, et comme il l'est en effet.

De tous les historiens vaudois, Léger est celui qui a le plus insisté sur cette prétendue séparation de Léon, pour montrer que sa secte remonte aux premiers siècles du christianisme. Mais il est juste d'ajouter que Léger est celui de tous qui y croit le moins, et qui prouve mieux que tout autre qu'une telle séparation ne dit rien en faveur de sa secte; et si elle avait eu lieu, elle serait le plus criminel et le plus condamnable de tous les schismes.

Il établit d'abord « que jusqu'au VII[e] siècle, « il serait absurde de demander des preuves de « la succession apostolique des églises vaudoises « des vallées. » La raison qu'il en donne, c'est que jusqu'à cette époque, « elles ont pu de- « meurer dans la communion de Rome, sans se « polluer d'aucune superstition, idolâtrie, ni « hérésie, elle-même n'en étant point encore « souillée. » L'époque des pollutions que Léger redoute si fort étant enfin arrivée, « les églises « du Piémont et circonvoisins ont ouvertement « fait divorce avec elle, et jamais plus ne sont « rentrées dans sa communion; c'est (dit-il) ce « que je ferai voir plus clair que le soleil être « arrivé dès la fin du VIII[e] siècle (1). »

(1) Léger, liv. I, ch. XX. Le Piémont qui comptait pour un de ses plus beaux titres de gloire d'avoir toujours appartenu à l'Eglise

Tenons donc pour certain, d'après Léger, que jusqu'à la fin du VIII[e] siècle, selon cette dernière citation, ou jusqu'au commencement du VII[e] d'après la citation précédente, renfermées l'une et l'autre dans le même feuillet, les Vaudois étaient tout simplement catholiques romains, ou, ce qui signifie la même chose, n'existaient pas comme secte et comme Vaudois; qu'ainsi la séparation de Léon, s'il a existé de Léon au temps de saint Sylvestre, n'a donné lieu à la naissance d'aucune secte, moins encore à celle des Vaudois qu'à toute autre, puisqu'il est *plus clair que le soleil*, selon Léger, *que la séparation de celle-ci n'est arrivée que dès la fin du VIII[e] siècle,* tandis qu'elle serait arrivée quatre siècles plus tôt, si Léon eût donné naissance à cette secte du temps de saint Sylvestre. Mais d'ailleurs, pourquoi ce Léon se serait-il séparé de l'Église romaine dans le IV[e] siècle, puisqu'*elle n'était encore souillée ni de superstitions, ni d'idolâtrie, ni d'hérésie* à l'époque dont nous parlons, si l'on en croit Léger qui est plus que digne de foi dans une pareille assertion.

Ce qui surprendra maintenant le lecteur, de la

catholique depuis l'époque où il a reçu le christianisme, ne sera pas peu surpris d'apprendre de Léger que ses Eglises ont ouvertement fait divorce avec elle, et qu'il est, par conséquent, schismatique, sans qu'il s'en doute, depuis près de mille ans.

part de Léger, c'est qu'après avoir soutenu qu'il n'y a pas eu de séparation (et par conséquent de *séparateur*) entre les Vaudois et nous du temps de saint Sylvestre, ce *respectable* historien ait aussi soutenu ailleurs que les Vaudois sont beaucoup plus anciens qu'on ne pense, parce que « un fameux inquisiteur, nommé Rainerus Sac- « cone, dit que les Vaudois ou Albigeois sont du « temps de Sylvestre, ou même dès le temps des « Apôtres (1) ». Ce qui, ajoute-t-il encore, « de « vrai est d'autant plus vraisemblable qu'on voit « tout-à-coup dans les écrits et surtout dans leur « *Traité de l'Antechrist* et de leur *Noble* « *Leçon*, que depuis le temps de Sylvestre, il « n'y a plus eu dans Rome de vrai évêque et qui « fût véritablement apostolique (2). »

Il est donc plus clair que le soleil, selon Léger, que les Vaudois ne se sont point séparés de l'Église romaine avant la fin du VIII[e] siècle; que cette Église est restée pure jusqu'à ladite époque; et il est aussi plus que vrai, selon le même Léger, que les Vaudois ou Léonistes tirent ce dernier nom et leur origine « de Léon, contem- « porain de saint Sylvestre, qui, ne pouvant ap- « prouver la bombance des richesses, le luxe et

(1) Léger, liv. I, ch. II.
(2) Léger, liv. I, ch. XIX.

« les honneurs mondains où Constantin élevait « ce Sylvestre, et en général, l'Église chré- « tienne, prévoyant la grande corruption que ces « richesses et cet orgueil y amèneraient, n'y « voulut point avoir de part, et se détacha de « la communion de ce Sylvestre (1), pour lors « évêque de Rome, pour se tenir purement à « la pauvreté et simplicité apostolique. »

Ces contradictions, comme on le voit, sont de nature à pouvoir être *palpées*, ainsi que tant de mensonges dont Léger a grossi son ouvrage; comment arrive-t-il donc qu'elles aient eu de fidèles imitateurs dans les écrivains vaudois postérieurs à Léger? Voici quelques indications à ce sujet.

Nos adversaires, en se disant disciples des apôtres, ne prétendent pas et n'ont jamais prétendu exclure le reste des Eglises de ce glorieux partage de la succession apostolique. Dès lors, eux se disant *apostoliques*, et ces Eglises prétendant aussi l'être, ils ont été forcés de fixer une époque dans laquelle il faudra convenir qu'ils s'en sont séparés, puisqu'ils le sont maintenant.

(1) De tous les schismes réels ou imaginaires dont il peut être fait mention dans l'histoire de l'Eglise, celui-ci est, sans contredit, le seul de son espèce; puisqu'il est le seul qui ait été fait par *prévoyance* et par *précaution* contre la possibilité de corruption que les richesses introduiraient dans l'Eglise.

L'entreprise était ardue et périlleuse. Leurs anciens historiens, en faisant tout simplement descendre leur secte de Pierre Valdo, s'étaient épargné ce labeur. Leurs successeurs ont dû s'y soumettre comme à une conséquence nécessaire de leurs nouveaux systèmes, et ils ont employé à cette fin une tactique qu'il suffira de faire connaître pour en montrer le ridicule.

Voici en quoi elle consiste. S'agit-il, par exemple, de déterminer l'époque de cette séparation pour eux et les leurs? Nulle hésitation en pareil cas. Ils s'entendent à merveille pour la fixer au commencement du IX[e] siècle ou vers la fin du VIII[e]. Léger, Brez, Peyran, Bert, Coquerel, Lowther et autres se mettent d'accord à cet égard. Tous se rattachent, je dirais mieux, se cramponnent à Claude de Turin. S'agit-il, au contraire, de raisonner contre les Catholiques, et de défendre contre ceux-ci leur antériorité sur Pierre Valdo et leur rêve chéri d'une haute antiquité? Ils apportent alors en preuve de leurs prétentions le passage de Rainier que nous avons discuté précédemment, et où cet auteur fait mention de l'opinion de *quelques Vaudois* de son temps qui avaient inventé la fable de la séparation de Léon d'avec le pape saint Sylvestre, à cause des donations temporelles que Constantin était censé lui avoir faites. Ils citeront même

Polichdorf et Claude de Seyssel comme ayant cru à cette séparation. Mais ils se garderont bien de nous dire, ainsi que nous l'avons déjà fait observer ailleurs, que Rainier, qui rapporte cette invention de *quelques Vaudois* ses contemporains, les accuse en cela de *blasphème;* que Polichdorf, qui la leur attribue aussi, les traite plusieurs fois de *menteurs;* que Seyssel, qui en parle également, la donne pour un *conte ridicule;* qu'il prouve jusqu'à l'évidence que ce Léon n'a jamais existé, qu'il a été inconnu à tous les historiens ecclésiastiques grecs et latins, que la secte dont on le dit fondateur n'a pas plus laissé de traces dans l'histoire que n'y en laissent les événemens qui n'ont jamais existé et dont personne n'a entendu parler. C'est ainsi que, par la plus insigne mauvaise foi, les historiens vaudois qui ne croient ni à Léon, ni à sa séparation, ni à l'existence de sa secte, ni même à la donation de Constantin, trouvent commode de recourir à cette fable dans leur polémique contre les Catholiques; comme si ce qui est fable pour eux devait être un fait historique contre nous; comme si les Catholiques qui ont toujours traité de menteurs ces *quelques Vaudois* qui osaient débiter de tels contes, y croyaient plus qu'eux, et ne se moquaient pas hautement et de Léon et de sa secte, et même un peu des écrivains vaudois qui

ont besoin de telles inepties pour soutenir leurs opinions et *en imposer aux simples et aux ignorans*, ainsi que Pierre Polichdorf le leur reprochait.

Veut-on se convaincre davantage que les modernes historiens vaudois ne croient ni à Léon, ni à sa séparation ? La preuve en sera aussi facile que concluante ; ils nous la fourniront eux-mêmes.

« On m'avouera (nous dit Brez), que tant « que l'Église romaine a conservé le christia- « nisme dans sa pureté primitive, il serait ab- « surde d'exiger des Vaudois des preuves de la « pureté de leur croyance, puisqu'elle était exac- « tement la même que celle de l'Église domi- « nante. Ce ne fut que lorsque cette Église com- « mença à introduire dans son sein et à vou- « loir faire adopter des opinions et des usages « nouveaux, que les Vaudois refusèrent de s'y « soumettre ; et c'est ce qui n'est arrivé qu'à « la fin du VIII[e] siècle (1).

« On conviendra (nous dit Peyran), qu'aussi « long-temps que l'Église a conservé la religion « dans sa pureté primitive, il serait absurde d'exi- « ger des preuves de la pureté de la doctrine « des Vaudois, puisqu'elle était la même que

(1) Brez, t. I, I[re] partie, ch. III.

« celle de l'Église dominante. L'on conviendra « encore que, malgré les abus qui dès le VI[e] « siècle s'introduisirent dans l'Église, les prin- « cipes fondamentaux de la vérité n'en subsis- « taient pas moins dans leur entier ; et que ce « ne fut qu'au VIII[e] siècle que l'on voulut in- « troduire dans le christianisme des opinions et « des usages nouveaux qui portaient atteinte à « la pureté de la doctrine évangélique... C'est « dans un tel état de choses, et vers la fin du « VIII[e] siècle que parut Claude, évêque de Tu- « rin... Il s'opposa avec tant de force aux inno- « vations de l'Église romaine, que ses adversai- « res, après la réformation, ont nommé sa doc- « trine Calviniste..... Il se sépara ouvertement « de l'Église de Rome (1) ; » et dès lors, selon M. Muston, les Vaudois continuèrent à profes- ser ses doctrines.

Parlant des huit premiers siècles de l'Église, Bert nous dit aussi « que les Vaudois d'alors, « n'ayant eu qu'une même foi avec l'Église uni- « verselle, il n'y avait pas de raison de les dis- « tinguer plutôt que tel autre membre de ce « vaste corps qui persévérait dans la profession « de la doctrine apostolique. Ainsi, pendant les « premiers siècles, nos Églises, comme celles

(1) Peyran, p. 33-4, 39.

« qui se formèrent *successivement* en Piémont « et dans le reste de l'Italie (1), étaient englo- « bées dans ce qu'on appelait alors l'Église uni- « verselle (2). »

Maintenant, je le demande, *est-il clair comme le soleil*, que les modernes écrivains vaudois ne croient ni à Léon, ni à sa séparation, ni à sa secte? Fait-on difficulté de nous accorder que ceux que l'on a nommés Vaudois dans la suite des temps n'ont fait qu'un même corps avec l'Église catholique jusqu'au IXᵉ siècle? N'est-ce pas la même doctrine, le même nom, les mêmes pasteurs, la même société enfin, que celle du reste des chrétiens auxquels ils étaient englobés? Mais que devient alors *ce Léon, homme très religieux, qui s'est séparé de l'Eglise au temps de saint Sylvestre, et à qui se sont réu-*

(1) Chacun trouvera très naturel, sans doute, que les ouvriers évangéliques qui ont fondé les Eglises du Piémont et de l'Italie, aient commencé par celles des vallées les plus reculées et des montagnes les plus élevées des Alpes. C'est ainsi qu'il fallait procéder afin d'assurer à ces Eglises qui devaient un jour devenir Vaudoises, un privilége d'ancienneté sur toutes les autres Eglises du Piémont et de l'Italie. *Risum teneatis.....!*

(2) Bert, p. 14. Il en coûte bien à ces messieurs d'appeler les choses par leur nom. Ici c'est l'*Eglise dominante*, là, l'*Eglise universelle* dans laquelle les Vaudois étaient englobés. Que ne disent-ils clairement et sans détour l'*Eglise catholique*; tout le monde comprendra alors que, d'après ces écrivains eux-mêmes, les Vaudois ont été *catholiques*, du moins pendant la durée de huit siècles.

nus tous ceux qui pensaient bien dans la foi ; ce Léon........ qui détestait si rudement les richesses et les donateurs des richesses, qu'il n'a pu tenir à rester uni au Pape et a préféré former bande à part, *donnant ainsi naissance*, selon ces mêmes écrivains, *aux Vaudois que l'on appelle pour cela Léonistes ?* Quoi ! l'on se sépare de l'Eglise catholique au commencement du IVe siècle, et l'on se trouve cependant encore uni vers le commencement du IXe ! Franchement, nous doutons que le siècle présent aime assez les fables et les contradictions pour en approuver de cette espèce.

Il est aussi bien à craindre que ce même siècle, qui n'est pas l'ennemi déclaré des biens de ce monde, n'ait de la peine à comprendre le motif qui aurait porté le *très religieux* Léon à se séparer de Sylvestre. Vraisemblablement il ne pourra deviner comment le Pape se serait rendu coupable d'un si grave délit, en acceptant la donation de Constantin, dans le cas où elle ait eu lieu. Nous disons : *dans le cas où cette donation ait eu lieu ;* car le fait est plus que douteux, en ce qui regarde les *domaines temporels* que nos modernes pasteurs vaudois détestent si fort, comme l'on sait. Peu de monde, ou personne même n'y croit aujourd'hui ; et Fleury n'a pas craint de dire dans son premier *Discours*

sur l'Histoire Ecclésiastique, « que la donation « de Constantin n'est pas crue, même à Rome. » Basnage en convient également (1), et il dit aussi : « Bossuet a raison pour le fond, car cette « donation est une chimère. » Chimère donc, la donation ; chimère, par conséquent, la séparation fondée sur ce motif ; chimère même que l'existence de ce Léon.

Toutefois, au travers des fables et des contradictions que nous venons de signaler, il faut convenir, à la gloire des modernes écrivains vaudois, que les formes et le ton de la controverse ont fait de véritables progrès parmi eux depuis le siècle où Léger écrivait. A entendre ceux de notre temps, ce n'est plus que *pour des opinions et des usages nouveaux* que leurs ancêtres se seraient crus obligés de se séparer du Pape et de l'Église catholique. Nous pourrions leur demander, à ce propos, si c'est bien là un motif légitime de séparation, et si ce motif surtout sera bien goûté par les dissidens de nos jours ? Nous leur demanderions encore si, depuis qu'ils se sont séparés de nous, ils n'ont eu connaissance d'aucune opinion, d'aucun usage de fraîche date dans leur propre secte. Mais ce n'est pas là ce dont il s'agit ici. Nous ferons donc

(1) Basnage, liv. XXIV, ch. X.

observer que Léger ne se bornait pas à de si minces reproches, et n'employait pas des expressions si choisies, quand il s'agissait des motifs qui, selon lui, ont éloigné les Vaudois de l'Église catholique. Sous sa plume, constamment trempée dans la boue, lorsque ce n'est pas dans l'ordure, l'Église romaine n'obtient jamais d'autre titre que celui de *marâtre*, de *prostituée* ou de *grande paillarde*. Ses doctrines ne sont que de *puantes hérésies, d'horribles idolâtries, d'abominables superstitions*. Ceux qui adhèrent à une telle société sont des hommes *enivrés de ses paillardises*. Le Pape, c'est *l'antechrist délié* et *régnant sur de malheureuses victimes qu'il voue à la mort par ses horribles blasphèmes*. Les vrais fidèles *n'eussent plus pu faire leur salut* sous sa tyrannie et sous celle de l'Église romaine *sans s'en séparer*. Tel est le ton de Léger (1). On dirait qu'en écrivant il n'a été préoccupé que de la crainte de voir son cher

(1) Voyez Léger, *ad aperturam libri*. Si cet essai ne réussissait pas du premier coup, nous promettons aux écrivains vaudois de leur fournir la note exacte des pages où ces expressions fourmillent, avec un choix des passages les plus saillans en ce genre. Nous ne les avons laissés de côté que pour ne pas révolter les yeux de nos lecteurs et ne pas salir notre ouvrage. Il est même telle de ces expressions pour laquelle Léger montre un goût tout particulier. On la dirait dans ses habitudes familières, tant elle se présente naturellement sous sa plume, chaque fois qu'il revient sur ce sujet.

Robert Olivétan lui disputer le prix de la grossièreté, ou lui ravir la palme de l'insolence. Qui pourra s'expliquer, après cela, les éloges sans fin qui lui ont été décernés par les historiens de la même secte qui sont venus après lui?...

Mais laissons ces réflexions, et voyons quel est le *sentiment* de M. Muston sur cette séparation.

CHAPITRE XV.

Système de M. Muston. — *Immigration* et séparation des Vaudois d'avec l'Eglise romaine au temps de saint Sylvestre.

Nous avons vu que Rainier et Polichdorf, seuls auteurs anciens qui aient parlé de la séparation des Vaudois d'avec l'Église romaine, au temps de saint Sylvestre, l'avaient appelée, l'un, un *blasphème*, l'autre, un *mensonge*, et que Seyssel qui les a suivis l'avait rangée au nombre des *fables*. M. Muston se fondant sur le témoignage de ces auteurs, et connaissant sans doute mieux

qu'eux les sentimens de ces Vaudois qu'ils avaient accusés d'être les inventeurs de ce mensonge, lui a donné un tout autre nom ; il en fait une *tradition*.

Nous avons déjà démontré ailleurs que ce nom ne saurait lui convenir. Mais supposant ici pour un instant, en faveur de M. Muston, qu'il puisse sérieusement regarder comme une tradition au XIX[e] siècle ce qui était tenu pour une fable au XIII[e], nous lui demanderons si, du moins, il ajoute foi à cette tradition, et s'il admet l'existence de Léon, et le schisme qui aurait donné naissance à la secte des Vaudois.

En attendant qu'il s'explique clairement sur ces questions, nous dirons qu'il est difficile d'y répondre pour lui, même après l'avoir bien lu. D'abord, si l'on en croit ce qu'il nous dit dans un endroit, après avoir soutenu bien d'autres hypothèses sur l'origine de sa secte « on pourrait soutenir aussi qu'il n'y a jamais eu de séparation « proprement dite entre ces deux Églises (la « vaudoise et la catholique); mais que depuis « le premier jour de leur existence, elles ont déjà « pris une marche différente amenée par leur « position et par les circonstances (1) : l'une en

(1) M. Muston rendrait un grand service à bien des lecteurs, s'il nous indiquait où se trouvent les documens qui font connaître

« restant ce qu'elle était ; l'autre, en suivant une
« voie de modifications successives par le moyen
« desquelles elles ont été divisées nécessaire-
« ment (1). » Le lecteur de M. Muston ne comprendra pas trop comment deux Églises qui *ne se sont jamais séparées*, se sont néanmoins trouvées *nécessairement divisées ;* mais il verra du moins clairement qu'il ne peut plus être question ni de Léon, ni du scandale des richesses de Sylvestre, ni de l'établissement d'une nouvelle secte vaudoise ou léoniste, dès que l'on peut soutenir qu'*il n'y a jamais eu de séparation*.

Dans un autre endroit, la chose est autrement. Parlant d'une *immigration* (2) qui aurait amené les ancêtres des Vaudois du fond de l'Italie dans les vallées où ils se trouvent maintenant, il nous dit :
« Sous Décius et Valérien, dans le IIIe siècle, de
« grandes persécutions dispersèrent un grand
« nombre de fidèles qui ont cherché, soit du midi
« de la France, soit du nord de l'Italie, un re-
« fuge dans les lieux écartés..... et c'est pendant
« ces poursuites dirigées contre eux, que, selon
« son opinion long-temps mûrie et méditée,
« ceux que l'on appelle aujourd'hui Vaudois se

la position de l'Eglise vaudoise dès le premier jour de l'existence du Christianisme.

(1) Muston, p. 104.

(2) C'est le terme dont se sert M. Muston.

« seraient rendus dans les vallées des Alpes qui « séparent ces deux pays (la Gaule de l'Italie), « et en auraient pris, ou leur auraient donné « leur nom..... La tradition se trouve, en cela, « d'accord avec l'histoire, puisqu'elle fait remon- « ter l'origine des Vaudois au temps de l'évêque « Sylvestre, qui vivait aussi à l'époque appro- « chante où ils venaient de se séparer des autres « chrétiens pour se retirer dans cet asile. Les « dates s'accordent même (nous dit-il) *d'une* « *manière admirable*..... Si l'on ne veut pas ac- « corder à cette tradition la valeur d'un monu- « ment historique, on avouera qu'elle prouve « cependant une antiquité fort reculée..... Ce fait « paraît être démontré aussi bien que tout autre « fait historique pour lequel on n'a que le témoi- « gnage des hommes venus après lui; et si la « preuve n'en est pas absolument inattaquable, « l'extrême probabilité qu'elle établit doit l'em- « porter toutefois sur les autres hypothèses qui « n'ont pas, pour se défendre, des moyens aussi « puissans, ni aussi nombreux (1). » Voilà donc la *tradition* qui milite en faveur d'une séparation; et, de crainte que nous l'oubliions, M. Muston nous le répète jusqu'à trois fois, citant tou-

(1) Muston, p. 93, 96-7-8-9, 109.

jours Rainier, Polichdorf et Seyssel (1). Mais, puisqu'il en appelle ainsi à la tradition, il nous est permis de penser qu'il ajoute quelque foi à ce qu'elle rapporte : or, elle ne rapporte autre chose que la supposition de la séparation de Léon et de l'établissement de sa secte au temps de saint Sylvestre ; elle se tait absolument sur l'*immigration ;* M. Muston ne doit donc pas croire à celle-ci, et il doit croire, au contraire, à l'existence de Léon et à sa séparation.

Il y croit si bien, ou, si l'on veut, il feint si bien d'y croire, qu'il fait sérieusement semblant de n'avoir plus d'autres difficultés à éclaircir à cet égard, que celle de la *date précise* où elle aurait eu lieu. Il nous dit donc que « si l'on ne connaît « pas avec exactitude la date de leur arrivée dans « ces montagnes et celle du moment où ils quit- « tèrent leurs anciennes habitations, c'est qu'ils « ne se réunirent probablement pas tous à la fois ; « et que, loin de chercher à fonder une période « marquante dans l'histoire, ils cherchaient, au « contraire, à se dérober insensiblement aux « poursuites de leurs persécuteurs.... La tradi- « tion dit simplement que ce fut du temps de « Sylvestre, sans nous apprendre si c'était au

(1) *Id.*, p. 98, 347, 349.

« commencement de sa carrière ou à la fin de ses « jours (1). »

On peut cependant, selon M. Muston, assigner pour date de cet événement l'intervalle « de 310 à 330 environ, époque où l'Église « chrétienne fut comblée des faveurs de Cons- « tantin, et commença à se départir de sa sim- « plicité primitive (2). »

Si l'on résume maintenant ces citations de M. Muston, on verra que l'on peut soutenir qu'*il n'y a jamais eu de séparation proprement dite, entre les Vaudois et les Catholiques*, et que l'on peut aussi assurer *que la tradition est d'accord avec l'histoire pour établir que* cette séparation a eu lieu sous Sylvestre entre 310 et 330, époque où l'Église chrétienne fut comblée des faveurs de Constantin.

Supposant maintenant qu'entre ces deux opinions, M. Muston se décide pour celle de la séparation, voici les faits qu'il s'agira de bien établir, pour qu'on puisse ajouter foi à la migration qui aurait donné lieu à cette séparation, et à l'ancienneté de la secte qui en serait la conséquence. Il faudra démontrer, à l'aide de bons documens historiques, 1° qu'il y a eu une ou

(1) *Id.*, p. 99, 349.
(2) *Id.*, p. 99, 347, 349.

plusieurs migrations du midi de la France et du nord de l'Italie (1), dans les contrées des Alpes; 2° que ces migrations ont eu lieu sous Décius et Valérien, ou par là près ; 3° que ces émigrans étaient des fidèles, c'est-à-dire, des croyans en J.-C.; 4° qu'elles se sont faites dans les trois vallées vaudoises et non dans les milliers d'autres vallées que les Alpes renferment dans leur immense chaîne ; 5° que ces fidèles y ont porté la même doctrine que les Vaudois y professent encore aujourd'hui ; 6° qu'ils l'y ont constamment conservée sans altération ni variation ; 7° enfin, qu'ils y ont formé des Eglises à part, séparées de l'Eglise romaine, ayant leurs doctrines, leur culte, leur discipline, leurs pasteurs et leur hiérarchie ; et cela depuis l'évêque Sylvestre jusqu'à nos jours. Moyennant ces quelques points bien établis, et appuyés sur de bonnes pièces justificatives, nous sommes disposés à *avouer* tout ce que M. Muston voudra sur ce sujet, et même l'extrême *probabilité du fait* qui lui paraît *démontré*. En remplissant ces conditions, M. Muston constatera véritablement la migration, la séparation et l'ancienneté qu'il attribue à sa secte. Cela vaudra mieux pour lui et pour ses lecteurs que de chercher à déterminer la *date*

(1) Ailleurs il dit du *sud*.

précise et *le moment* où se serait passé un fait dont, jusqu'à présent, on n'a aperçu de traces que sur le cerveau de M. Muston. Quoi donc! diront ici les amis de cet écrivain, cette *immigration* qui a coûté tant de travaux et de recherches à M. Muston, ne serait-elle véritablement qu'un fantôme de son imagination? Mais le patois des Vaudois, bien étudié, bien analysé et comparé, ne suffirait-il pas seul, comme le prétend cet historien, pour démontrer le fait de cette *immigration*, lors même que toute autre preuve viendrait à lui manquer? N'est-ce pas là, comme il l'appelle, une preuve *intérieure* et *des plus irrécusables* (1) qui fixe irrévocablement l'origine des Vaudois au temps de saint Sylvestre?

C'est là ce que prétend effectivement M. Muston. Mais avant d'examiner cette nouvelle preuve, il est indispensable de connaître en entier les rares qualités que présente ce patois, puisque c'est sur ces qualités même que repose toute la force de l'argument de M. Muston. Il faut donc savoir, 1° que « par un parallèle établi entre l'idiome « des Vaudois et celui que l'on parle tout autour « d'eux, on peut montrer qu'il n'en est aucun « depuis les montagnes de la Tarentaise et de la « Maurienne jusqu'à celles de Nice, ainsi que

(1) M. Muston, p. 95-6.

« dans le Piémont, la Provence et le Dauphiné, « qui ait autant de rapports que lui avec le la- « tin (1). » Voilà pour le rang qu'occupe le patois des Vaudois entre tous les patois qui l'environnent au nord, au midi, au couchant et au levant.

2° Voici ce qu'il est par rapport aux langues. « Les langues romane et théodisque, ou le teu- « ton, qui est devenu plus tard l'allemand, « ainsi que l'espagnol et le français, ont sans « doute des dérivations latines; mais ceci ne fait « pas objection, et notre patois encore aujour- « d'hui n'en présente pas moins des caractères « incontestables d'analogie avec une langue dont « s'écarte beaucoup plus, par exemple, le pro- « vençal actuel. D'ailleurs sa formation est plus « antique que celle de tous les idiomes dont on « vient de parler (2). » Voilà donc le patois vaudois plus ancien que toutes les langues que M. Muston vient de nommer.

3° M. Raynouard avait dit que le patois de la *Noble Leçon* n'était autre chose que la langue romane contemporaine. Comme M. Muston suppose que ce poème est une production de sa secte, il se hâte de nous dire, pour soutenir la

(1) *Id.*, p. 98.
(2) *Id.*, p. 101.

primogéniture de son patois, « que lors même « qu'il nè serait que la langue romane, celle-ci « eût été plus ancienne encore dans les vallées « vaudoises que partout ailleurs (1). »

4° Enfin le patois des Vaudois « est sans con- « tredit de race étrangère, et du sang, pour « ainsi dire, le plus pur de l'antique langage du « sud de l'Italie (2). » Ce sont les expressions de M. Muston.

Si l'on veut savoir maintenant comment il est arrivé qu'il n'y a ni langues, ni patois connus parmi les nations voisines des Vaudois qui puissent rivaliser en ancienneté avec la leur, ou qui tiennent de si près au latin, M. Muston nous dira qu'il en est ainsi parce que « à une époque « éloignée..... les Vaudois sont venus, du sein « de la latinité, s'établir dans ces contrées (3)... « et qu'ils sont une émigration de chrétiens pri- « mitifs, dans le temps où la langue latine était « dans toute sa vigueur, qui étaient venus s'éta- « blir dans ces vallées plus retirées encore au- « trefois qu'aujourd'hui (4). »

Nous oublions de dire que comme ce patois

(1) *Id.*, p. 102.
(2) *Id.*, p. 333. On voit que M. Muston possède toutes les sciences, même celle du *manège*.
(3) *Id.*, p. 334.
(4) *Id.*, p. 100.

est aussi mêlé de quelques mots celtiques, ce mélange « prouve simplement, selon M. Muston, « mais d'une manière assez évidente du reste, « que ceux qui l'emploient sont des gens venus « d'un pays où l'on parlait latin, dans un pays « où l'on avait parlé le celtique; cela est clair. « Mais (continue M. Muston) pour trouver une « époque où la langue latine fût encore généra- « lement usitée parmi le peuple, il faut remon- « ter aussi jusqu'aux premiers siècles du Chris- « tianisme; ce qui nous ramène précisément à « une époque peu éloignée des persécutions sus « mentionnées.....(1) (de Décius et de Valérien) « ou de l'époque approchante de l'évêque Syl- « vestre (2). »

Malgré toutes les données et les suppositions que l'on vient de lire et qui sont toutes très honorables pour le patois de M. Muston, peut-être le lecteur ne réussira-t-il pas encore à deviner quel rapport il peut y avoir entre les rares qualités d'un tel idiome et la séparation des Vaudois d'avec l'Église romaine au temps de saint Sylvestre; et comment l'une de ces deux choses doit nécessairement être la conséquence de l'autre. Nous sommes donc obligés, pour faire ressortir

(1) *Id.*, p. 96.
(2) *Id.*, p. 93-99.

cette liaison, de réduire les idées et les assertions de M. Muston à la forme d'un simple raisonnement tel que celui qui suit.

Le patois des vallées renferme plus de mots latins que tous les patois et toutes les langues des nations environnantes ; donc le peuple qui le parle tenait de plus près aux anciens habitans du sud de l'Italie que toutes ces autres nations, et il les surpasse, par conséquent, toutes en ancienneté. Mais ce patois n'a pas pu hériter et conserver de tels avantages sans que le peuple qui le parle se soit détaché *du sein de la latinité*, dans le temps que le latin se trouvait encore *dans toute sa vigueur* et était *généralement usité* parmi le peuple ; donc les ancêtres des Vaudois en sont sortis pendant les premiers siècles du Christianisme ; donc leur séparation de l'Église romaine date des mêmes siècles ; donc, enfin, la secte vaudoise remonte aux premiers temps du Christianisme.

Telle est l'exacte analyse de la preuve que M. Muston tire des qualités de son patois en faveur de l'ancienneté de sa secte.

Ce serait une trop rude tâche pour nous que celle de relever tout ce qu'il y a de faux, d'inepte et d'absurde dans les idées et les assertions de M. Muston qui ont fourni la matière de ce raisonnement. Nous nous bornerons donc à en si-

gnaler quelques unes des plus ridicules, d'après lesquelles on pourra juger de toutes les autres. Nous le ferons en lui proposant quelques réflexions et un certain nombre de questions, dont le lecteur n'aura pas besoin d'attendre la réponse pour en entrevoir la solution.

1° N'est-ce pas une singulière prétention que celle de M. Muston de vouloir décider que son patois renferme plus de mots latins que tous les autres patois et toutes les autres langues environnantes, à cause que ce jargon a pu lui fournir trente-quatre mots, ni plus ni moins, parmi lesquels il y en aurait tout juste trois ou quatre qui auraient quelque chose de plus approchant du latin que les mots correspondans dans les autres patois ? Est-ce en se limitant à un tel nombre de mots, en choisissant à dessein telle expression plutôt que telle autre, en lui donnant la prononciation et la terminaison qu'il lui a plu de leur donner, en altérant ou supprimant, comme il l'a fait, les mots semblables dans les autres patois, que M. Muston pourra nous dire qu'il a fait *un parallèle* des langues et des patois environnans avec le patois vaudois, pour s'assurer de ce résultat ?

2° Dès que M. Muston parle de son patois, il est bon de savoir, avant tout, s'il entend parler du patois actuel, ou de celui dans lequel aurait

été écrite la *Noble Leçon* qu'il regarde comme un des documens de sa secte, ou bien encore de tous les deux.

S'il s'agit du patois actuel, le différend sera bien vite jugé. Nous proposerons simplement à M. Muston de prendre au hasard deux ou trois cents mots du catéchisme ou de tout autre livre de sa secte, imprimé dans le patois des vallées, de les confronter avec les mots correspondans des autres langues et des autres patois, ainsi que l'ont fait des personnes qui entendent assez bien le français, et très bien le latin et le piémontais; et il verra que son patois, qui est tout piémontais pour le fond (1), ne diffère de ce dernier qu'en ce qu'il renferme un peu moins de mots latins et un peu plus de mots français que celui des autres provinces du Piémont. Si M. Muston accepte cette vérification, nous lui demanderons seulement deux choses que sa justice ne saurait nous refuser: l'une, qu'il ne lui soit plus permis de choisir les mots qu'il veut; l'autre, que l'on doive s'en rapporter à une autre oreille que la sienne pour la prononciation et la terminaison de certains mots vaudois qui ne semblent pas précisément

(1) L'on ne tient pas compte des légères différences qui se trouvent entre les patois des différentes provinces du Piémont et celui des vallées vaudoises, non plus que de celles qui existent dans le même genre entre celui de ces différentes provinces elles-mêmes.

telles qu'il les indique, bien qu'il ait eu soin de les rendre le plus approchantes du latin que possible (1).

S'il s'agit, en second lieu, du patois de la Noble Leçon, que ce poème soit vaudois ou non, M. Rainouard nous dira qu'il est écrit en pure langue romane. Le prôneur du patois des vallées fera bien de s'en tenir à ce jugement, puisqu'il a assez de modestie pour nous avouer *qu'une opinion aussi peu éclairée que la sienne dans cette matière ne peut avoir aucun poids* (2). En cela il peut avoir parfaitement raison, s'il ne connaît pas mieux la langue romane qu'il ne paraît connaître les langues et les patois dont il parle.

3° Pour rendre raison des mots latins qui, suivant lui, se trouvent en plus grand nombre dans le patois vaudois que dans tout autre, M. Muston prétend que la séparation de sa secte d'avec l'Église romaine a dû se faire pendant que la langue latine était encore *dans sa vigueur*, et qu'elle était *généralement usitée parmi le peuple*. Ces expressions sont trop vagues et trop ambi-

(1) Nous ne parlons pas des tours de phrases vaudois, ou même des phrases vaudoises qui seraient entièrement latines, selon M. Muston; et nous espérons qu'il nous saura gré de n'avoir pas relevé de semblables pauvretés.

(2) Muston, p. 102.

gués. M. Muston entend-il désigner l'époque où la langue latine se parlait et s'écrivait dans toute sa pureté? Nous ne le croyons pas; puisqu'il faudrait alors se restreindre au siècle de Virgile et de Cicéron, M. Muston reconnaissant également que *le règne véritable du latin n'a été guère que d'un siècle* (1). Ce ne serait d'ailleurs pas dans un tel siècle qu'aurait pu avoir lieu la séparation dont parle M. Muston. Il ne peut donc être question que des siècles où l'on parlait encore le latin, sans le parler dans toute sa pureté. Mais alors serait-ce trop demander à M. Muston que de le ramener jusqu'au VIIe et VIIIe siècle, ou même encore plus près de nous; et serait-il absolument nécessaire de rattacher cette prétendue séparation au IIe et IIIe siècle, comme il le fait, pour rendre raison de ces quelques mots latins qu'il prétend trouver en plus grande abondance dans son patois que dans tous les autres? N'est-ce pas le comble du ridicule qu'une telle prétention et une telle imagination?

4° Mais, dès que M. Muston tient si fort à placer sa séparation tout près du berceau du *Christianisme et des chrétiens primitifs*, il faudrait du moins qu'il s'accordât un peu avec lui-même sur l'époque qu'il croit enfin lui assigner.

(1) *Id.*, p. 101.

Pour cela il faudrait d'abord renoncer à l'emploi de ces expressions un peu trop vagues de *chrétiens primitifs*, de *premiers temps du christianisme*, de *siècles voisins de celui des apôtres*, et assigner franchement une époque à laquelle il consente de s'en tenir, au lieu de la placer, ici, sous Sylvestre et Constantin ; là, sous Décius et Valérien, ailleurs encore sous le règne d'autres empereurs. Puisque M. Muston, en forgeant le tout premier ce système d'*immigration*, nous le donne pour *son opinion long-temps mûrie et méditée*, il saura bien concilier ces légères contradictions, et *mendier*, comme il le dit, *par-ci par-là*, *quelques documens*, au moins *superficiels*, à l'appui d'une telle opinion.

5° Il est d'autant plus étonnant que M. Muston ait recouru à de telles inventions pour expliquer comment il se trouve un nombre plus ou moins grand de mots latins dans le patois des vallées, qu'il n'ignorait pas que la langue latine a été parlée dans toute l'Italie et ailleurs *bien plus long-temps que n'y a duré l'empire romain ; que les armées romaines avaient partout imposé leur langage ; et qu'il n'y a jamais eu de langue qui ait laissé dans autant de contrées des racines plus profondes* (1). S'il n'a pas suffi d'une telle

(1) *Id.*, p. 100, 101.

diffusion et d'une si longue durée de la langue latine dans les vallées et ailleurs pour y *enraciner* les mots qui s'y sont conservés dans les idiomes qui lui ont succédé, il nous semble, en vérité, que M. Muston se montre en cela par trop difficile à contenter.

Il n'ignore non plus ce qu'il appelle la *domination continuelle de l'Eglise latine qui a couvert toute l'Europe de ses monumens* (1), et bien qu'il affecte de croire que son *influence a été nulle sur les vallées, et qu'elle n'y a jamais régné* (2), il pensera et parlera peut-être différemment après qu'il lui aura été démontré par les témoignages des historiens et des documens de sa secte, comme par ceux des catholiques, que les Vaudois n'ont jamais eu de temple dans les vallées avant 1556, que jusqu'à l'époque de la prétendue réforme, ils portaient leurs enfans au baptême dans les églises catholiques, venaient entendre la messe, se confesser et communier auprès des prêtres catholiques, bien qu'ils eussent quelques réunions et quelques instructions clandestines de la part de leurs Barbes ou ministres secrets.

Allons plus loin.

Pour soutenir l'ancienneté de la secte vaudoise,

(1) *Id.*
(2) *Id.*

comme conséquence de la séparation qui aurait eu lieu dans les premiers temps du christianisme, ce n'est pas tout que de faire arriver les ancêtres des Vaudois dans leurs montagnes à l'époque précise où la langue latine était encore *dans toute sa vigueur;* il faut encore en faire partir à point nommé les anciens Celtes qui leur en avaient disputé l'entrée. Aussi M. Muston nous apprendra-t-il que « c'est à cette époque que les Alpes « Cottiennes ont dû être abandonnées par ces « hordes celtiques qui ont laissé des traces si « profondes dans leur géographie (1). » Cela même ne suffit pas encore. C'est en vain que les Vaudois auraient réussi à s'établir alors dans les vallées, si le vent de la persécution s'était élevé pour les y détruire ou les en chasser. Ce malheur aurait bien pu arriver, mais voici que « Décius, qui fut l'ennemi si acharné des chré- « tiens, eut une guerre contre les Goths dans « la Pannonie et y perdit le jour. Cette circon- « stance qui venait de l'éloigner de l'occident, « laissa respirer ceux qu'il y persécutait, en leur « donnant le loisir de se chercher des retraites « tranquilles, tandis que sa mort soudaine, lors- « qu'elles furent trouvées, le mit hors d'état « de les troubler désormais (2). »

(1) *Id.*, p. 97.
(2) *Id.*, p. 97.

Dès qu'une fois les Vaudois seront établis dans les vallées, c'est en vain que les Huns et les Vandales, les Hérules et les Lombards bouleverseront et renverseront tout sur leur passage en Italie et ailleurs, « l'attention, si l'on en croit « M. Muston, était tournée bien autre part que « sur ces petites communautés qui vivaient pai- « sibles dans les Alpes; et plus tard encore, « l'Église (dans le cas où elle eût songé à les « molester) se trouva dans un tel désordre « qu'elles passèrent oubliées et intactes dans le « tumulte général (1). »

Voyez donc si les miracles et les petits prodiges ont manqué à l'établissement des émigrans qui se rendaient dans les vallées vaudoises! A la manne près, vous diriez le peuple juif dans le désert; car comment expliquer, sans recourir au nuage miraculeux, l'étonnant phénomène qui les a constamment dérobés aux yeux de leurs ennemis? Point de malencontre d'abord pendant le voyage qui les amène du midi dans le nord de l'Italie. Décius part pour se rendre en Pannonie en même temps que ces chrétiens primitifs se mettent en route pour chercher d'autres demeures, et au moment où celles-ci sont trouvées, Décius meurt et laisse ainsi les émigrans en paix.

(1) *Id.*, p. 98.

Bien plus, les Celtes qui savaient que la bande allait arriver, lui font place sans résistance, et même sans pourparler. D'autres persécuteurs s'élèvent après Décius; des flots de barbares se répandent aussi à diverses reprises sur toute la face de l'Italie; mais l'*attention était tournée ailleurs*, et rien ne saurait plus troubler la paix des Vaudois dans leurs nouvelles demeures!..... Que l'on dise donc maintenant que l'histoire des Vaudois n'est pas merveilleuse, et que *leurs rochers ne sont pas des poèmes* (1)!

Peut-être le lecteur trouvera-t-il qu'il est temps que nous terminions ce qui regarde l'*immigration* vaudoise et la séparation du temps de saint Sylvestre, et même le patois des Vaudois. Passons donc à la descendance apostolique qui est la dernière supposition qui nous reste à examiner.

(1) Ce sont des expressions de M. Muston.

CHAPITRE XVI.

De la prétendue descendance apostolique des Vaudois ; ou de leur conversion par l'apôtre saint Paul ou saint Jacques.

De même qu'en matière de philosophie il y a des erreurs si absurdes et si directement contraires au bon sens, que l'on est étonné de rencontrer des hommes qui aient pu les défendre, de même aussi il y a, en fait d'histoire, des suppositions si ridicules en elles-mêmes, et des assertions si opposées à toutes les données que nous avons sur les événemens passés, qu'il est difficile de concevoir comment on peut trouver

des hommes qui les soutiennent, sans être arrêtés ni par le sentiment des faussetés qu'ils débitent, ni par la conviction où ils doivent être que l'impudence de leur mensonge ne peut tourner qu'au préjudice de la cause qu'ils défendent et à leur propre confusion.

Ces réflexions s'adressent directement à ceux des modernes écrivains vaudois qui, insultant au bon sens chrétien, comme à toute tradition historique, ont osé attribuer à leur secte une descendance apostolique, en faisant des premiers Vaudois des disciples des apôtres. Dans le nombre de ces écrivains se trouvent MM. Bert, Brez, Peyran et peut-être même M. Muston. Nous exposerons d'abord leur sentiment que nous n'avions fait qu'indiquer dans un des chapitres précédens, et il suffira d'y mêler de loin en loin quelques observations pour en faire pleinement ressortir l'absurdité.

« Sans prétendre (nous dit M. Peyran) vouloir fixer l'époque où les habitans des vallées reçurent le christianisme, on peut cependant faire à cet égard les conjectures suivantes qui toutes sont possibles (1). »

On s'aperçoit d'abord qu'il n'y a plus là de rigorisme en fait de précision de date, de la

(1) Peyran, p. 32.

part de M. Peyran, comme il y en avait lorsqu'il s'agissait *de déterminer les années où P. Valdo avait paru*. Il suffisait alors d'une incertitude de *vingt ans* en fait de date, pour rendre douteux tous les faits qui concernent ce père de la secte vaudoise; maintenant *on ne prétend plus fixer* de semblables époques, et l'on se contente de faire des *conjectures*, et même des conjectures purement *possibles* lorsqu'il s'agit d'un *fait*. Le résultat de ces conjectures sera cependant de dire et de soutenir que les Vaudois ne tiennent la foi qu'ils professent de personne autre que des apôtres, et tous leurs livres ne parleront d'eux que comme de véritables disciples de saint Jacques ou de saint Paul!

« Nous lisons (continue M. Peyran) au chapitre XV, v. 24, 28, de l'Épître aux Romains, « que Paul avait formé le projet d'aller en Espagne, en traversant l'Italie (1); s'il a fait « ce voyage, il est vraisemblable qu'il a passé

(1) Les deux versets dont parle M. Peyran sont les suivans :
V. 24. « J'espère qu'en allant en Espagne je passerai à Rome, « et qu'après y avoir joui quelque temps de votre présence, vous « me ferez conduire en ce pays-là par quelques uns d'entre vous.
V. 28. « Après donc que j'aurai fait ce que je viens de vous dire « (un voyage à Jérusalem) et que j'aurai distribué les aumônes que « je dois y porter, je passerai chez vous pour aller en Espagne. »

« par le Piémont, et qu'il y a enseigné l'Évan-
« gile, comme il le faisait partout où il passait.
« D'après cette conjecture, *les Vaudois au-*
« *raient reçu le christianisme de saint Paul*
« *lui-même.* »

Cette origine ne laisse rien à désirer. Toutefois, s'il fallait absolument renoncer à soutenir le voyage de saint Paul, et, par conséquent, la conversion des Vaudois à l'occasion de son passage par les vallées, M. Peyran proposerait une autre conjecture qui serait la suivante.

« L'infatigable apôtre ayant été conduit pri-
« sonnier à Rome, y séjourna pendant deux
« ans. Il profita de ce temps pour accroître le
« nombre des chrétiens qui se trouvaient déjà
« dans cette ville ; il est probable aussi qu'il ne
« bornait pas là ses soins, et qu'il envoyait des
« disciples répandre la doctrine évangélique
« dans le reste de l'Italie et par conséquent
« dans le Piémont. D'après cette conjecture,
« les Vaudois auraient reçu le christianisme *des*
« *disciples mêmes de saint Paul.* »

Nous voici déjà ramenés de saint Paul à ses disciples. S'il arrivait, par malheur, que cette seconde conjecture ne pût encore se soutenir, en voici une troisième que le même auteur met à la suite.

« Le nombre des chrétiens s'augmenta rapi-

« dement à Rome : accusés de divers crimes dont « ils étaient innocens, ils furent persécutés par « Néron, Domitien et d'autres empereurs. Forcés de fuir leurs barbares persécuteurs, peut-« être que quelques uns d'entre eux auront « cherché dans les montagnes du Piémont un « asile où ils devaient espérer que leurs ennemis ne les poursuivraient pas. D'après cette « conjecture, les Vaudois auraient reçu le christianisme *des successeurs immédiats des premiers disciples.* »

On retrouve dans cette troisième conjecture le germe de tout le système de M. Muston. Son collègue l'avait empruntée de Brez, qui l'avait peut-être déjà empruntée lui-même de quelque autre. L'on y met en avant la *migration* dont M. Muston s'est emparé. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous en avons dit dans le chapitre précédent.

Après avoir exposé ces trois conjectures, M. Peyran répète littéralement les mêmes réflexions dont elles avaient déjà été l'objet de la part de M. Brez. Elles sont trop sages et trop bien motivées pour n'être pas universellement applaudies. Les voici : « Je l'avoue, ce ne sont là que « des conjectures, mais on sent bien que dans « des événemens de si haute antiquité, et sur « lesquels nous manquons absolument de don-

« nées historiques, on ne peut pas exiger des « preuves positives (1). »

D'accord ; mais *quand on manque absolument de données historiques* sur un *fait*, il est prudent de garder le silence. Sans cela on s'expose à passer pour devin, et à faire des contes bleus au lieu d'écrire l'histoire. Est-ce là la réputation que M. Peyran ambitionne ? Retenons donc que, selon lui, les Vaudois sont ou peuvent être *apostoliques*, c'est-à-dire, disciples de l'apôtre saint Paul. Ce serait huit siècles de plus qui formeraient le plus beau complément qu'ils pussent désirer en fait d'ancienneté.

Bert, ancien modérateur des Eglises vaudoises, pense et s'exprime à peu près de la même manière. Après avoir répondu à la question de l'origine de ces Eglises, en disant qu'*elles existent de temps immémorial*, pressentant qu'une réponse aussi vague pourrait bien avoir l'air d'une défaite, il se demande de nouveau à lui-même : « N'avez-vous rien à dire de plus précis là-dessus ? » et il se fait la réponse suivante : « Autant qu'on en peut croire une tradition *qui « n'a pas de preuves*, la date de notre foi re- « monte jusqu'aux temps apostoliques ; puisque « nos pères tenaient pour certain que quelques

(1) Peyran, p. 33.

« apôtres eux-mêmes, tels que saint Jacques « et saint Paul, avaient apporté ici la doctrine de « J.-C. (1). »

Voici venir maintenant saint Jacques au secours de saint Paul. En vérité, les prédilections des écrivains vaudois en fait d'apôtres nous paraissent un peu marquées au coin de la partialité ! C'est constamment saint Paul ou saint Jacques qu'ils invoquent pour fondateurs de leurs Eglises ; pourquoi donc n'invoquent-ils jamais saint Pierre qui a aussi, lui, prêché assez longtemps en Italie ? se tiendraient-ils pour déshonorés s'ils avaient eu un tel apôtre pour fondateur ? ou bien craindraient-ils qu'il ne les eût attachés si fortement au centre de l'unité catholique, qu'ils n'eussent ensuite jamais réussi à s'en séparer ? ou bien encore prétendraient-ils rendre cet apôtre passible de la haine qu'ils portent à la plupart de ses successeurs ? Nous l'ignorons ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que saint Pierre n'est vraiment rien à leurs yeux : et cependant saint Pierre était bien quelque chose dans le collége apostolique. En y regardant de près et sans prévention, il semblerait même qu'il en était le *chef* ; que c'est *sur lui* que *J.-C. a fondé son Eglise* ; que c'est à lui

(1) *Le Livre de famille*, 1re part., p. 1.

que la puissance des clefs, emblème de l'autorité la plus éminente comme la plus étendue, a été confiée (1) ; que c'est lui qui a été chargé d'*affermir ses frères* dans la foi ; de *paître les agneaux et les brebis*, c'est-à-dire, d'enseigner et de gouverner les simples fidèles et les pasteurs eux-mêmes. Malgré cela, tous ces droits et toutes ces prérogatives de Pierre ne tentent point les écrivains vaudois. Elles sont encore comme non avenues pour eux. Qui sait si elles ne se trouveraient cependant pas aussi clairement dans leur Bible que dans la nôtre?

Mais si leurs prédilections sont singulières, leur genre de preuves ne l'est pas moins. Sur les deux écrivains que nous venons de citer, on ne trouve que l'indication d'une seule preuve à l'appui de l'origine apostolique dont ils se flattent. Quelle est-elle? Nous avons presque honte pour eux quand il s'agit de la nommer. C'est la tradition. LA TRADITION!!! Quoi donc? Après que tant d'écrivains vaudois et protestans ont composé des volumes sans nombre, et ont rempli l'Europe de leurs déclamations contre la tradition, eux aussi recourront à la tradition, et ils oseront l'invoquer dans les ouvrages mêmes où ils en font

(1) Je te donnerai les clefs du royaume des cieux : tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans le Ciel ; et tout ce que tu auras délié ici-bas, sera délié dans les cieux. Math., ch. XVI, v. 18.

l'objet de leurs sarcasmes et de leur dédain! Comment qualifier un tel procédé?

Ce n'est pas tout. Lorsque l'Eglise romaine leur oppose l'autorité de ses traditions, elle en établit du moins l'existence; mais ces écrivains, quelle tradition nous allèguent-ils? Des traditions qui, de leur propre aveu, *n'ont pas de preuves* (1); des traditions, par conséquent, que le cerveau de ces écrivains peut avoir enfantées au moment même où ils les invoquent, et dont leurs coreligionnaires peuvent ignorer l'existence pendant que la secte durera.

En veut-on une preuve évidente? Dans le temps où les premiers historiens de la secte écrivaient, la tradition à qui ces historiens prétendaient bien sans doute se conformer, portait que les Vaudois venaient de Valdo, et avaient vu le jour à Lyon, sur la fin du XIIe siècle. Du temps de Léger, la tradition portait que Valdo n'était plus leur père, et qu'ils remontaient jusqu'à Claude de Turin qui vivait vers la fin du VIIIe siècle. De nos jours, la tradition porte, selon MM. Bert et Peyran, que les Vaudois ont reçu l'Evangile des apôtres eux-mêmes; mais elle porte aussi, selon M. Muston, ainsi que nous l'avons déjà vu, qu'ils ne remontent que

(1) Bert, p. 1.

jusque vers le commencement du IV[e] siècle; et, en cela, selon le même écrivain, *la tradition se trouve d'accord avec l'histoire, puisqu'elle fait remonter l'origine des Vaudois au temps de l'évêque Sylvestre* (1). M. Muston ajoute même en faveur de cette opinion que *les dates s'accordent d'une manière admirable pour l'établir* (2).

Voilà peut-être plus de traditions qu'il n'en faudrait. On pourrait aussi désirer qu'elles fussent moins variables. Que les écrivains vaudois nous apprennent laquelle nous devons choisir, ou de quelle manière il serait possible de les concilier entre elles. Infortunés disciples de Valdo! ce n'est pas assez que vos pasteurs et vos écrivains vous fassent croire tout ce qui leur passe par la tête, il faut encore qu'ils vous fassent dire ce à quoi vous n'avez jamais songé, et qu'ils vous prennent à témoin de faits dont jamais vous n'avez entendu parler à d'autres qu'à ceux qui vous les débitent *sans preuves*. Peut-on se moquer plus impudemment et de ceux auxquels on adresse de semblables *instructions* (3), et du public auquel on livre de telles productions?

Revenons à Bert. Ses pères *tenaient pour cer-*

(1) Muston, p. 98-9. Le pape saint Sylvestre est mort en 335.
(2) *Id.*
(3) C'est un des titres du *Livre de famille* de Bert.

tain que quelques apôtres eux-mêmes...... avaient apporté ici (dans les vallées) *la doctrine de J.-C.!*

Voilà donc les vallées vaudoises dont il était encore permis *à tant d'hommes religieux d'ignorer l'existence* (1) en l'an de grâce 1822 (si l'on en croit feu M. Peyran), et dont, à coup sûr, il faut bien se garder de chercher l'indication dans des cartes tant soit peu générales; voilà, disons-nous, de telles vallées placées sur la même ligne que ces fameuses contrées de la Judée, de la Syrie, de l'Asie-Mineure et de la Grèce que les apôtres évangélisèrent en personne, les arrosant de leur sang et de leurs sueurs. Voilà Angrogne, Prarustin, Manille, Rodoret et tant d'autres hameaux, fameux ou du moins à peu près connus et existans depuis le X[e] ou le XII[e] siècle (2),

(1) *Notice sur l'état actuel des Eglises vaudoises*, Paris, 1822.

(2) Il ne faut pas croire que tous les historiens vaudois prétendent que tout soit d'antiquité apostolique dans les vallées. Sans énoncer bien clairement son opinion, M. Muston convient bien, lui aussi, *qu'il y a dans les vallées des noms de bourgs, de villages, de ruisseaux, etc., qui ne sont pas celtiques; mais*, ajoute-t-il, *la raison en est simple; c'est qu'ils datent d'une époque plus récente, ou n'existaient pas encore, ou étaient inconnus lors de l'arrivée des habitans qui les occupent depuis*, c'est-à-dire, vers le temps de saint Sylvestre. Il y a loin de ces données de M. Muston à ce que nous raconte Léger : « Que dès le temps du paganisme, on trouve que les armoiries des vallées étaient un flambeau et sept étoiles environnées de ténèbres, avec cette devise : « *lux lucet in tenebris.* » Mais nous laissons aux amateurs de l'art

placés au même rang que Corinthe, Athènes, Alexandrie, Ephèse, Antioche et Rome même, comptant comme ces grandes villes des apôtres pour pères et pour fondateurs de leurs Eglises! Qui pourra dès lors s'empêcher de regretter que les écrivains vaudois n'aient pas daigné nous transmettre les noms des illustres successeurs que les apôtres ont laissés sur les siéges qu'ils y avaient établis? Qui sait quels auront été les Polycarpe, les Tite, les Clément et les Ignace de ces Eglises à jamais vénérables par une si pure origine et une si haute antiquité?

Qu'on y réfléchisse maintenant : les vallées vaudoises eussent-elles jamais pu revendiquer un privilége plus glorieux que celui-là? Certes, les plus anciennes Eglises des Gaules, celles de Vienne, d'Arles et de Lyon comptent pour beaucoup d'avoir été fondées par des disciples, ou même par des successeurs des premiers disciples des apôtres; mais qu'est-ce qu'un pareil honneur auprès de celui d'avoir été fondées par les apôtres eux-mêmes? Elles se montrent donc trop

héraldique à concilier l'antiquité de ces armoiries *anté-chrétiennes*, avec ce qu'ils nous enseignent sur l'origine du blason. Et puisque la devise : *lux lucet in tenebris* est dès temps du paganisme, nous ne désespérons pas que quelque philologue ne nous apprenne un jour qu'il l'a rencontrée dans Salluste ou dans Tacite. Muston, p. 333. Léger, liv. 1, ch. XXI.

modestes ces illustres Eglises du midi de l'ancienne Gaule. Que leur en coûtait-il cependant de porter leurs prétentions un peu plus haut? Saint Paul qui, après avoir passé par les vallées et y avoir fondé les Eglises vaudoises qui y subsistent encore, a dû nécessairement en sortir par la Gaule, et traverser le midi de cette contrée pour se rendre en Espagne, n'a-t-il pas pu y fonder en passant, comme *il le faisait partout*, les Eglises d'Arles, d'Embrun, de Vienne ou de Lyon? Si lui n'a pu le faire, pourquoi saint Jacques ne l'aurait-il pas fait? Ce n'était pas un terrain à dédaigner pour la semence évangélique que celui sur lequel s'est élevée cette Eglise de France, à jamais illustre entre toutes les autres par l'éclat des vertus et des lumières de ses pontifes. On avouera que c'était du moins un pays déjà connu. Une contrée qui avait été le théâtre des exploits d'un Marius et d'un Jules-César pouvait bien fixer un instant les regards d'un apôtre, et devenir pour lui le théâtre d'exploits d'une autre espèce.

Mais sans discuter plus au long sur la convenance de telles prétentions de la part d'Eglises placées loin des vallées, nous demanderons pour quel motif Turin, qui déjà du temps de saint Paul valait bien certainement La Tour (au cas que Tour il y eût alors), ne revendiquerait pas

le même honneur que les Eglises vaudoises. Saint Paul n'a-t-il pas dû trouver cette ville sur son passage en se rendant dans les vallées? Qu'en coûterait-il donc aux Eglises du Piémont d'élever leurs prétentions jusqu'à vouloir rivaliser d'illustration et d'antiquité avec les toutes récentes et tout obscures Eglises des vallées? N'est-ce rien de remonter jusqu'aux apôtres, et surtout jusqu'à l'apôtre des nations? Qu'elles prennent donc exemple des Eglises vaudoises, et qu'elles essaient, comme elles, de se placer directement sur le *fondement apostolique* qui forme un si bel objet d'envie pour leurs rivales.

Mais non, elles se bornent à dire qu'elles ont été fondées par les successeurs des premiers disciples des apôtres. Et en le disant, elles se croient encore obligées à le prouver historiquement pour qu'on les en croie. Elles n'admettent ni les conjectures qui ne reposent sur *aucunes données historiques* et n'ont que des *possibilités* pour appui, ni même *les traditions qui n'ont pas de preuves*, quand il s'agit d'établir leur origine. Pourquoi tant de réserve de la part de ces Eglises dont les unes sont d'ailleurs célèbres à tant de titres? Parce que dans l'Eglise catholique on n'aime ni les impostures ni les imposteurs. Cette Eglise laisse ces sortes de ressources aux sectes qui en ont besoin pour endormir leurs

partisans, et abuser de la confiance des simples et des ignorans.

Mais, au fond, nous demanderont peut-être ici quelques lecteurs, que faut-il penser du voyage de l'apôtre saint Paul en Espagne? Nous répondrons en peu de mots, 1° que l'opinion presque exclusivement reçue à cet égard par les écrivains ecclésiastiques, c'est que saint Paul, qui avait manifesté l'espoir, et formé jusqu'à un certain point le projet de faire ce voyage, n'a pu le réaliser. Il ne parle du moins nulle part de son exécution dans ses lettres, et nous ne connaissons aucune Eglise, soit en France, soit en Espagne, qui se glorifie de l'avoir eu pour fondateur. 2° Que lors même que saint Paul aurait exécuté ce voyage, il ne s'ensuivrait pas le moins du monde qu'il eût passé par les vallées vaudoises; et que leurs habitans fussent devenus ses disciples. Il suffit de lire attentivement le passage suivant de Brez, pour se convaincre que les conjectures des écrivains vaudois sont dénuées de tout fondement.

« Paul était à Corinthe lorsqu'il écrivit qu'il « voulait aller en Espagne. Il n'y a aucun doute, « *s'il a fait ce voyage par terre*, qu'il ne soit « passé par le Piémont qui était sur la route de « Rome en Espagne; et *s'il l'a fait par mer*, il « n'était pas nécessaire qu'il passât par l'Italie

« pour aller de Corinthe en Espagne. *Si donc il*
« *a fait son trajet par le Piémont*, comme on
« peut le croire, il est certain qu'il a enseigné le
« Christianisme puisqu'il l'annonçait partout où
« il se rencontrait (1). »

On voit par ce passage de Brez que le voyage de saint Paul à travers les vallées vaudoises dépendait déjà, selon lui, de bien des suppositions. Et cependant il en a encore omis plus d'une dans son énumération. Par exemple, saint Paul pouvait fort bien venir à Rome, dont il désirait ardemment de visiter les chrétiens, et s'embarquer ensuite pour l'Espagne, sans parcourir à pied le reste de l'Italie et la Gaule, sans passer les Alpes et les Pyrénées pour se rendre au terme de son voyage. C'était même le trajet le plus court et le moins pénible pour y arriver. Il pouvait encore traverser l'Italie sans passer par le Piémont. La Ligurie lui offrait même un trajet moins long et des montagnes moins élevées à franchir. Enfin il pouvait passer dix fois par le Piémont ou la Gaule Cisalpine, sans passer par les vallées vaudoises qui ne sont, en général, que des recoins assez obscurs et des vallées sans issues alors connues et fréquentées (2).

(1) Brez, Ire part., ch. III, p. 47-8.
(2) A entendre les écrivains vaudois parler de leurs vallées par

Les observations que nous venons de faire sur ce passage de Brez, montrent qu'il n'a rien de trop favorable à notre opinion. Qui pourrait croire, après cela, que M. Peyran, qui se borne presque toujours à copier Brez en l'abrégeant, n'ait pas dit un mot des diverses suppositions de son devancier qui laissaient au moins à saint Paul une sorte d'alternative entre la voie de terre et la voie de mer ? Qui pourrait surtout s'imaginer que l'âme forte de M. Muston ait été tellement déconcertée par ces suppositions, qu'il n'a pu citer ce passage qu'en tronquant en entier la phrase où il était parlé de la possibilité du voyage par mer. Il faut que la mer ait causé de terribles frayeurs à M. Muston (1).

Puisque nous venons de nommer M. Muston, nous dirons encore un mot de son opinion sur la conversion des vallées par saint Paul. Admet-il cette conversion ou ne l'admet-il pas ? Nous ne nous chargeons pas de répondre à cette question. Nous dirons seulement qu'il suppose qu'elle est *admissible*. Car en parlant des émigrés qui seraient venus s'y réfugier du temps du pape Sylvestre, il dit : « Qu'il est possible qu'elles con-

rapport au voyage de saint Paul, vous diriez qu'elles ne font rien moins que tout le Piémont. Quelle prétention encore que celle-là !

(1) Muston, p. 337-8.

« tinssent déjà des chrétiens disciples de saint « Paul, ou d'un autre pasteur, si cet apôtre n'y « a point passé comme plusieurs le prétendent, « et que cette circonstance ait été une raison de « plus pour les persécutés d'y chercher un asile « au milieu de leurs frères (1). »

Mais si M. Muston semble laisser cette question indécise dans le corps de son ouvrage, il y a toute apparence que dans les notes, il prétend nous la donner pour décidée, si l'on en juge d'après le grand nombre des modernes écrivains vaudois et protestans qu'il y cite pour la soutenir (2). Ce serait là un de ces moyens détournés de défendre, sinon sa propre opinion, au moins celle des hommes de son parti, contre un adversaire commun envers lequel on ne doit pas être scrupuleux dans le choix des moyens, lorsqu'il s'agit de le combattre.

Quelque ridicules que soient les prétentions des écrivains vaudois que nous venons de discuter, on conçoit cependant le motif qui a pu déterminer ceux-ci à les élever. C'est de tranquilliser, autant qu'il dépend d'eux, leurs coreligionnaires dans l'attachement à la secte à laquelle

(1) Muston, p. 97.
(2) *Id.*, p. 337-8-9, 340 et ailleurs.

ils appartiennent. Cette secte leur étant ainsi présentée comme l'Église que J.-C. a établie, ayant eu, selon ce qu'on leur dit, des apôtres pour fondateurs, et étant restée depuis lors ce qu'elle avait été sous la conduite de ces premiers *envoyés*, la conséquence qui en résulte pour eux, c'est qu'ils auraient tort de l'abandonner pour rentrer dans le sein de l'Église catholique. Mais on ne conçoit pas ce qui a pu porter quelques autres écrivains, au moins catholiques de nom, à répéter de telles rêveries.

On verra donc par tout ce que nous avons dit sur cette question, avec quelle bonne foi ou quelle connaissance de cause, un nouvel historien d'Italie, Charles Botta, a pu écrire les paroles suivantes : « Depuis les temps les plus reculés, « les Vaudois étaient établis dans les vallées du « Piémont au dessus de Pignerol ; soit qu'ils « aient été ainsi appelés à cause qu'ils habitaient « dans des vallées, soit que Valdo de Lyon, cé« lèbre hérésiarque du XIIIe siècle, leur ait « communiqué son nom après avoir embrassé « leurs opinions..... Au temps de Charlemagne, « Claude, archevêque de Turin, se déclara pour « leurs doctrines et devint leur protecteur..... « Les Vaudois conservent encore aujourd'hui, « et ils ont conservé dès les premiers siècles de

« l'Eglise des opinions conformes à celles qui « troublaient le monde à l'époque dont nous « parlons (1). »

Il faut avoir des yeux de lynx, comme les a, sans doute, M. Botta, pour découvrir des Vaudois et des opinions calvinistes dans les vallées, dès les premiers siècles de l'Eglise. Un autre écrivain récent, le spirituel auteur du *Voyage à la recherche d'une Religion*, avait aussi partagé un instant cette illusion, quant aux opinions calvinistes; mais en y regardant de plus près, il s'est convaincu par ses propres yeux, qu'il n'en était rien. Que Botta essaie d'en faire autant, s'il a à cœur de connaître la vérité avant d'écrire l'histoire (2).

(1) Botta, *Storia d'Italia*, lib. IV, ann. 1541-2.

(2) Quand il s'agit de choisir entre deux sentimens, dont l'un, quoique bien moins fondé que l'autre, sera plus contraire à la vérité historique, et même quelquefois à la vérité dogmatique, en ce qui concerne la religion catholique, n'ayez pas peur que Botta puisse s'y tromper. Son instinct anti-catholique lui fera deviner à coup sûr celui qui sera le plus favorable aux hérétiques et surtout aux jansénistes ses amis. Vous le voyez constamment de mauvaise humeur contre les hommes et les institutions catholiques; et il paraît atteint de la fièvre chaque fois qu'il s'agit des papes et du clergé. Cette fièvre a des intermittences, mais elle arrive toujours à son paroxisme quand il est question des moines et surtout des jésuites. Il est bien vrai qu'un poète a dit : *facit indignatio versum;* mais il s'agit là de poésie et non d'histoire : et puis il y a bien loin de l'impatience du poète à la bile noire de l'historien Botta. Aussi les auteurs sensés lui sauraient-ils gré de faire usage de quelques fébri-

Passons maintenant à un aperçu des doctrines de la secte dans ses premiers temps.

fuges avant de parler Eglise, pape, moines et clergé. La vérité demande un œil plus pur et plus calme que le sien.

CHAPITRE XVII.

Coup d'œil sur la divergence des erreurs qui parurent dans le XIIe siècle. — But de Valdo dans la société qu'il chercha à établir.

A voir la foule innombrable de prédicans qui parurent dans les différentes contrées de l'Europe pendant le cours du XIIe siècle, on eût dit que l'esprit humain, long-temps captif sous le joug de la foi, était devenu incapable de le supporter plus long-temps, et que les barrières qui l'avaient retenu jusqu'alors dans les bornes des croyances chrétiennes allaient tomber de toute part. Dogmes, mystères, morale,

culte, discipline et hiérarchie, tout était attaqué à la fois, tout paraissait devoir être entraîné vers une ruine inévitable. Depuis les vérités les plus claires et les plus fondamentales, telle que l'unité de Dieu, jusqu'au réglement liturgique purement relatif à la forme des pratiques du culte, rien ne fut épargné.

Si l'on veut se faire une idée de l'étrange variété des aberrations de cette époque, on n'a qu'à parcourir les longs catalogues qui en ont été dressés par plusieurs des auteurs contemporains, et l'on verra que rien n'a pu échapper à l'inépuisable dévergondage d'esprit qui caractérise cette époque. On y trouve des erreurs en tel nombre et de telle nature, que les prédicans d'alors n'ont plus laissé que l'embarras du choix aux novateurs et aux réformateurs à venir (1).

De la guerre aux doctrines on passa à celle des choses et des personnes; et, ce qu'il y a de plus singulier, la profanation et la destruc-

(1) « La liberté commençait à poindre, nous dit M. Michelet; « mais sous vingt aspects fantastiques et choquans, confuse et « convulsive, multiforme, difforme..... La liberté humaine en« fantait chaque jour et reculait devant ses enfans. C'était comme « dans les jours séculaires de la grande semaine de la création. « La nature s'essayant jeta d'abord des produits bizarres, gigan« tesques, éphémères, monstrueux avortons dont les restes inspi« rent l'horreur. » *Hist. de France*, t. III, ch. VI.

tion n'étaient pas simplement des faits ; c'était des conséquences de théories, révoltantes il est vrai, mais raisonnées. On était impie et sacrilége par principes. On pillait les églises, on renversait les croix, on brisait les calices, non par soif de l'or, ou par rage de destruction, mais parce qu'on avait adopté telle maxime qui autorisait et commandait même de tels attentats. Et les maximes, observez-le bien, ce n'était pas de la raison, mais de l'Écriture sainte elle-même indignement interprétée, que chaque sectaire les tirait. On y trouvait tout alors, pour le mal comme pour le bien (1). Eh ! que n'ont pas trouvé en tout temps dans les livres saints, les esprits grossiers, ignorans, et les cœurs corrompus ? En veut-on quelques exemples pour le siècle dont nous parlons ? ils sont faciles à trouver. L'Évangile dit que les mauvaises pensées vien-

(1) Si l'on y regarde de près, l'on verra que la presque totalité des erreurs de ce siècle, repose sur des textes de l'Ecriture mal compris ou indignement interprétés. A l'exception d'Abeilard, aucun hérétique de ce temps ne paraît avoir posé des principes rationalistes, ou s'y être appuyé pour répandre ses erreurs. Nous ne saurions donc où trouver le *rationalisme vaudois* qui commençait à pénétrer dans le peuple, selon M. Michelet, et se cachait dans les Alpes. Rien ne serait d'ailleurs moins propre à en prouver l'existence que les faits qu'il cite à cette fin. Il y a loin de la destruction des croix, des images, des objets matériels du culte en un mot, aux principes rationalistes. Voyez M. Michelet, *Hist. de France*, t. III, ch. VI, p. 152. 158.

nent du cœur : ces hérétiques en concluent que l'homme ne saurait pécher du côté du corps depuis la ceinture en bas. Le Sauveur a été condamné à mourir sur la croix comme sur un instrument d'ignominie, donc au lieu d'honorer la croix, on ne saurait trop l'exécrer. En conséquence, Pierre de Bruis les renverse, en fait des tas, les brûle, y fait cuire de la chair le jour même du vendredi-saint, en mange et invite le peuple à venir en manger par forme de communion. En cela, il croit traiter la croix comme elle le mérite, se venger des Juifs, et rendre honneur à J.-C. Ils lisent dans l'Écriture que Dieu n'habite pas des temples faits de main d'homme; donc on doit les profaner, les renverser, et plus on en détruira, plus on se fera de mérites devant Dieu. Dès lors, on organise des bandes pour le sacrilége, le pillage et l'incendie.

Le midi de la France offrait surtout un spectacle des plus lamentables. Écoutons M. Michelet : « Le danger était immense de ce côté pour « l'autorité ecclésiastique. Ce n'étaient point des « sectaires isolés, mais une Eglise tout entière « qui s'était formée contre l'Eglise. Les biens « du clergé étaient partout envahis. Le nom « même de prêtre était une injure. Les ecclé- « siastiques n'osaient laisser voir leur tonsure

« en public; ceux qui se résignaient à porter la « robe cléricale, c'étaient quelques serviteurs « des nobles auxquels ceux-ci la faisaient prendre pour envahir sous leur nom quelque bé- « néfice. Dès qu'un missionnaire catholique se « hasardait à prêcher, il s'élèvait des cris de « dérision. La sainteté, l'éloquence ne leur « imposaient point, ils avaient hué saint Ber- « nard.

« Telle était la situation misérable et précaire « de l'Église catholique en Languedoc. On sup- « pose toujours qu'au moyen âge les hérétiques « seuls furent persécutés, c'est une erreur. Des « deux côtés on croyait que la violence était lé- « gitime pour amener le prochain à la foi; on « persécutait dès qu'on était fort; témoin Jé- « rôme de Prague, Calvin, les Gomaristes de « Hollande et tant d'autres.

« ...La lutte était imminente en 1200. L'Église « hérétique était organisée, elle avait sa hiérar- « chie, ses prêtres, ses évêques, son pape; leur « concile général s'était tenu à Toulouse: cette « ville eût été sans doute leur Rome, et son Ca- « pitole eût remplacé l'autre. L'Église nouvelle « envoyait partout d'ardens missionnaires; l'in- « novation éclatait dans les pays les plus éloi- « gnés, les moins soupçonnés, en Picardie, en « Flandre, en Allemagne, en Angleterre, en

« Lombardie, en Toscane, aux portes de Rome,
« à Viterbe (1). »

Ajoutez à cette cohue de sectes, les hordes de soldats mercenaires, les *routiers*, les *cotereaux*, les *tisserands*, etc., et vous aurez une idée de la situation de l'Église et de la société au temps dont nous parlons. « La guerre était effroyable, « nous dit encore M. Michelet, faite ainsi par « des hommes sans foi et sans patrie, contre « lesquels l'Eglise elle-même n'était plus un asile, « impies comme nos modernes, et farouches « comme des barbares. » Aussi au milieu de tant de sectes et de tant de hordes qui bouleversaient de fond en comble la société, le même historien ne fait-il pas difficulté d'avouer qu'il ne restait d'autre garantie à l'ordre que *le Christianisme*, et que *le salut du Christianisme était certainement dans l'unité de l'Eglise.*

Dans une telle confusion d'idées et de partis, ce serait une témérité de prétendre indiquer le caractère dominant de ces doctrines, ou de signaler la direction du mouvement qui venait d'être de nouveau imprimé aux esprits. Le moment n'était pas encore venu de songer à faire converger les idées ou combiner des efforts pour parvenir à un but déterminé. L'on n'aperçoit

(1) Michelet, *Hist. de France*, t. III, ch. VII.

aucun indice de vues générales ou de mesures coordonnées pour un résultat prévu. Tout est local ou individuel. On s'agitait, mais c'était sans savoir en quel sens on marcherait. Le but ou plutôt le besoin du moment était de sortir de la situation où l'on se trouvait en fait d'usages, d'idées et de doctrines. C'était un premier effort, une sorte de réaction contre le passé, mais on était encore loin de songer à des essais ou à des théories pour l'avenir. Chacun attaquait ce qui l'avait choqué ou contrarié jusqu'alors, et employait à l'attaque une telle rudesse de forme et une telle énergie de volonté, que toute transaction avec les défenseurs de l'ordre existant devenait impossible. Vous eussiez dit un nouveau ferment, un nouveau germe d'activité jeté dans les esprits, une exaltation, un transport d'imagination, ou un délire qui saisissait les masses comme les individus, les agitait en tout sens, et les brisait souvent avec violence les unes contre les autres.

Tel était l'état d'ébullition où se trouvaient les esprits et la société vers la fin du XIIe siècle. Si les Vaudois se sont jetés dans ce tourbillon, ce n'était du moins pas d'après le but que s'était proposé l'auteur de leur secte, ainsi que nous l'allons voir.

Quelque singulière que la chose paraisse, il

est cependant de fait que le but que Valdo se proposait en réunissant des disciples, était de former un ordre qui fît profession de la pauvreté volontaire, et fût destiné à retracer aux yeux des fidèles la vie des apôtres et des premiers chrétiens. C'est ce qu'attestent la plupart des auteurs qui ont décrit l'origine de sa secte, et c'est aussi ce que signifie le dépouillement de Valdo qui donna tout son bien aux pauvres, et trouva dans ses largesses le moyen de réunir autour de lui un grand nombre de disciples. Si l'on se reporte vers ce temps déjà loin de nous, l'on observera que l'abus qu'un grand nombre d'ecclésiastiques faisaient des biens de l'Eglise, les moyens indignes auxquels ils avaient recours pour obtenir des bénéfices, jetèrent les esprits faibles ou faciles à s'exalter dans des voies, nous dirions presque dans des excès tout-à-fait opposés. Les uns indignés de ces désordres, et jugeant des choses par l'abus qu'on en faisait, recoururent à la violence contre les auteurs de ces scandales, et enlevèrent de force au clergé ces biens, ces richesses dont un grand nombre abusait. D'autres, attristés de ce spectacle, et cherchant à y porter remède, sentirent le besoin d'opposer à l'excès du mal la perfection des vertus contraires, afin de produire ainsi par l'exemple une forte impression sur les esprits et de ramener

les cœurs à l'amour de la vertu. Telles sont les dispositions qui, vers l'époque dont nous parlons, paraissent avoir donné naissance à l'ordre des Frères-Mineurs; dispositions qui semblent aussi avoir été celles de Pierre Valdo, lorsque la mort subite d'une des personnes de sa connaissance vint l'y confirmer irrévocablement en le déterminant à tout abandonner pour marcher sur les traces des apôtres, et y faire marcher avec lui ceux à qui il avait inspiré les mêmes sentimens, et qui devaient former le premier noyau de la société qu'il se proposait d'établir.

Voici de quelle manière un témoin oculaire, l'abbé d'Ursperg, raconte les démarches que Valdo ou ses premiers successeurs firent auprès du pape pour obtenir l'approbation de ce nouvel institut.

« Il s'est établi deux nouveaux ordres reli-
« gieux dans l'Eglise qui ne vieillit jamais, et
« dont la jeunesse se renouvelle comme celle de
« l'aigle, et ces deux ordres ont été approuvés
« par l'Église : c'est celui des *Frères-Mineurs*
« et celui des *Prédicateurs*. Le motif qui les a
« fait vraisemblablement approuver, a été de les
« opposer à deux sectes qui s'étaient élevées
« auparavant et qui durent encore en Italie,
« dont l'une est celle des *Humiliés* (1), l'autre

(1) Il y a eu, selon ce qu'il paraît, jusqu'à trois corporations ou ordres différens, connus sous ce nom d'*humiliés*.

« celle des *Pauvres de Lyon*, que le pape Lu-
« cius avait déjà condamnés comme hérétiques,
« à cause de quelques croyances ou de quelques
« observances superstitieuses. Ils attaquaient
« aussi l'Eglise et ses ministres dans les prédica-
« tions secrètes qu'ils faisaient pour l'ordinaire
« dans des lieux écartés. Nous avons vu quel-
« ques uns de ces *Pauvres de Lyon* avec leur
« chef, qui s'appelait Bernard, si je ne me
« trompe, recourir au Saint-Siége pour en ob-
« tenir l'approbation et quelques priviléges pour
« leur secte (1). Ils fondaient leur demande sur
« ce qu'ils menaient la vie des apôtres, ne pos-
« sédant, comme eux, rien en propre, et n'ayant
« point de demeure fixe. Ils parcouraient effec-
« tivement les bourgs et les châteaux. Mais le
« pape leur reprocha quelques pratiques super-
« stitieuses qu'il avait observées en eux ; ils cou-
« paient leurs souliers au dessus du pied, et
« marchaient à pieds nus. Ils portaient aussi des
« capes comme des religieux, et ils ne se cou-
« paient les cheveux qu'à la manière des laïques.
« On leur reprochait aussi comme chose honteuse

(1) On voit par cette manière de s'exprimer de l'abbé d'Ursperg, comme par celle où il donne le nom de *secte* aux *Humiliés*, qui n'étaient qu'un ordre religieux, que ce chroniqueur prend ici le mot de *secte* pour synonyme de celui de corporation ou de famille religieuse.

« que les hommes voyageassent avec des femmes
« et habitassent pêle-mêle avec elles dans les
« mêmes maisons ; ce qui donnait lieu de les ac-
« cuser de mauvais commerce entre eux. A ces
« accusations ceux-ci se contentaient de répon-
« dre que ce genre de vie venait des apôtres. A
« leur place le pape approuva un autre ordre re-
« ligieux qui ne faisait que de naître, celui des
« *Pauvres Mineurs*. Ceux-ci ne donnaient lieu
« à aucun reproche en fait de mœurs et de su-
« perstitions ; ils marchaient nu-pieds tant en
« hiver qu'en été, et ne recevaient ni argent,
« ni chose quelconque, excepté la nourriture.
« Ils refusaient même un vêtement qui leur au-
« rait été nécessaire, lors même qu'on le leur
« eût offert spontanément, car ils ne deman-
« daient rien à qui que ce fût. Considérant ce-
« pendant par après que la profession même
« d'une profonde humilité peut encore devenir
« une occasion ou une tentation de vanité aux
« yeux des hommes, et que plusieurs de ceux
« qui en font profession n'en ont souvent aucun
« mérite devant Dieu à cause de la vaine gloire
« qu'ils en retirent, ils ont préféré le nom de
« *Frères Mineurs* à celui de *Pauvres Mineurs*.
« Ils professaient aussi une entière obéissance
« envers le Saint-Siége.

« Les autres religieux, c'est-à-dire les *Prédi-*

« *cateurs*, sont censés avoir succédé aux *Hu-*
« *miliés*. Ces derniers annonçaient aussi la parole
« de Dieu aux fidèles, mais sans en avoir reçu
« aucune autorisation des évêques. En cela ils
« mettaient la faulx dans le champ d'autrui, se
« donnant pour les guides spirituels des peu-
« ples, entendant les confessions et entrepre-
« nant sur les fonctions réservées aux prêtres à
« qui le soin des âmes a été confié. Le pape
« voulant obvier à de tels inconvéniens, institua
« et confirma l'ordre des Prédicateurs. Les Hu-
« miliés, qui étaient des hommes ignorans et illet-
« trés, vaquaient aux travaux des mains et à la
« prédication, et ils vivaient des offrandes de
« ceux qui profitaient de leur ministère ; mais
« les Prédicateurs s'appliquant à l'étude et à la
« lecture de l'Ecriture sainte, ne connaissent
« d'autre genre de travail que celui de copier
« des livres et d'en entendre l'explication des
« maîtres qui sont chargés de l'enseignement,
« se mettant ainsi en état de se présenter munis
« d'arcs et de flèches, ou pour mieux dire, ar-
« més de toutes pièces pour défendre l'Eglise,
« pour attaquer ses ennemis et s'opposer comme
« un rempart inexpugnable en faveur de la mai-
« son d'Israël. En même temps qu'ils affermis-
« sent les peuples dans la foi, ils en corrigent les
« mœurs ; ils font connaître et observer les lois

« de l'Eglise, attaquent les vices et les déraci-
« nent. Ils se distinguent surtout par leur entière
« soumission au Saint-Siége dont ils tirent leur
« principale force et soutien (1). »

Nous avons cité ce passage tout au long, pensant qu'après y avoir vu ce qui concerne les disciples de Valdo, on n'y lirait pas sans intérêt ce qui regarde la naissance de l'ordre des Franciscains et de celui des Prédicateurs. Il est clair, d'après l'abbé d'Ursperg, que le chef des Vaudois qui s'était rendu à Rôme pour demander l'approbation de sa secte, c'est-à-dire de la corporation qu'il dirigeait, ne songeait à autre chose qu'à obtenir une autorisation de la nature de celle qui a été accordée plus tard aux Franciscains et aux Dominicains. Quant aux priviléges dont il est parlé dans cette demande des Vaudois, on ne les trouve pas spécifiés dans les écrits du temps; mais il paraît assez vraisemblable qu'il s'agit entre autres de celui de la prédication, au sujet de laquelle, ainsi que nous l'avons vu, les Vaudois prétendaient être indépendans des évêques.

Au témoignage de l'abbé d'Ursperg, nous joindrons celui d'Ivonet qui rapporte en termes exprès « *Que les Pauvres de Lyon*, qui se van-
« taient de vivre selon la doctrine évangélique,

(1) Voyez ce passage au n° 32 des *Pièces justificatives*.

« et de l'observer à la lettre et en toute perfec-
« tion, se sont adressés au pape Innocent III,
« pour obtenir qu'il approuvât et sanctionnât
« par son autorité ce genre de vie pour eux et
« leurs successeurs, montrant en cela qu'ils re-
« connaissaient encore en lui la suprématie du
« pouvoir apostolique. »

Mais le témoignage qui suffirait seul pour faire disparaître tout doute à cet égard, c'est celui d'Innocent III lui-même. Il suffit d'ouvrir la collection de ses lettres pour y trouver tous les détails que l'on peut désirer sur ce fait. On y voit que vers l'an 1210 et 1212 grand nombre de Vaudois des plus marquans dans la secte, tels que Durand d'Huesca, Guillaume de Saint-Antonin, Bernard et plusieurs de leurs frères reconnurent leurs erreurs et les abjurèrent entre les mains de ce pape. En renonçant à la secte des *Pauvres de Lyon*, ils obtinrent de ce pape l'autorisation de former une nouvelle association sous le nom de *Pauvres catholiques*, avec la condition de retenir ce qu'il pouvait y avoir de bon ou de tolérable dans le genre de vie des premiers, et d'en retrancher tout ce qu'il pouvait y avoir de superstitieux et de scandaleux pour les chrétiens (1). Voici ce qu'on lit à cet égard, soit

(1) « Un Durand d'Huesca, qui avait été Vaudois lui-même,

dans les lettres de ce pape, soit dans les formules d'abjuration ou dans les professions de foi signées par ces nouveaux convertis.

« Comme la foi sans les œuvres est une foi « morte, ainsi que nous l'apprend l'apôtre saint « Jacques, nous avons renoncé au siècle (ce « sont les Vaudois qui parlent), et nous avons « donné notre bien aux pauvres, selon le conseil « du Seigneur, étant résolus de passer notre vie « dans la pauvreté. Nous ne nous inquiétons « point du lendemain, et nous ne recevrons ni « or, ni argent, ni quoi que ce soit de personne, « excepté la nourriture et le vêtement. Nous « sommes aussi déterminés à observer les con- « seils évangéliques comme si c'étaient des pré- « ceptes. J.-C. ayant dit qu'il faut toujours prier « et ne jamais se lasser, quelques uns des nôtres « prient vingt-quatre fois par jour, d'autres « quinze, d'autres douze, et ceux qui prient le « moins prient encore sept fois. Nous prions « pour tous les hommes, selon le rang où la Pro- « vidence les a placés; et quoique notre voca- « tion à tous serait de nous instruire, et celle des

« obtint d'Innocent III la permission de former une confrérie de « *pauvres catholiques* où pussent entrer les *pauvres de Lyon*, les « Vaudois. La croyance différait, mais l'extérieur était le même, « même costume, même vie. » Michelet, *Hist. de France*, t. III, ch. VII.

« plus capables, d'exhorter les autres, nous tra-
« vaillons cependant des mains, mais sans rece-
« voir aucun salaire de notre travail (1). »

« Nous ferons toujours faire la lecture à table « dès que nous serons au nombre de huit. On y « observera le silence depuis le *benedicite* jus-« qu'aux grâces, si ce n'est quand il faudra re-« prendre le lecteur ou donner quelque expli-« cation de ce qui aura été lu. Nous porterons « un habit de religion qui sera modeste, tel que « celui que nous avons déjà l'habitude et l'obli-« gation de porter. Nous ne nous servirons plus « que de chaussures de forme commune, sui-« vant le conseil et l'ordre que le pape nous en « a donné, pour éviter le scandale qu'on nous « reprochait à cause des sandales coupées et ou-« vertes par dessus dont nous nous servions « jusqu'à présent (2). »

Tels sont les aveux et les promesses de Bernard; on trouve quelque chose de plus dans celle de Durand d'Huesca : « Nous avons résolu, « dit-il, de conserver à perpétuité la virginité « et la chasteté, de jeûner deux carêmes, et « d'observer les autres jeûnes suivant la règle de

(1) Epist. Innoc. III, lib. XIII, epist. 94, p. 459-460. Univ. Archiep. et epis.

(2) *Id.*, lib. XV, epist. 137, p. 657.

« l'Église. Nous sommes déterminés à porter un « habit de religion qui soit simple et modeste, « tel que celui que nous avions déjà coutume de « porter auparavant. Notre chaussure, bien que « ouverte par dessus, sera cependant tellement « distinguée par un signe ou par une forme par- « ticulière, qu'en la voyant chacun pourra re- « connaître à l'instant que nous sommes séparés « d'esprit et de corps des *Pauvres de Lyon*, « que nous le sommes dès à présent et que nous « le serons à jamais, à moins qu'ils ne revien- « nent comme nous à l'unité de l'Eglise (1). » L'affaire de la forme de la chaussure dans laquelle on aurait dit que les *Pauvres de Lyon* faisaient essentiellement consister l'imitation de la vie des apôtres, a été assez difficile à arranger. Nous verrons que les nouveaux convertis ont tardé long-temps à exécuter les changemens qu'ils avaient promis à cet égard. Sur le scandale que prenaient les fidèles de voir encore porter aux *pauvres catholiques* des sandales de la même forme qu'en portaient les Vaudois, quelques évêques qui avaient d'ailleurs d'autres reproches à faire à ces nouveaux convertis, portèrent plainte à Innocent III, contre cette forme de chaussure qui était causé qu'on les confondait avec les sec-

(1) *Id.*, lib. II, epist. 196, p. 240.

taires vaudois dont ils s'étaient cependant séparés. Ce pape s'adressa de nouveau à Durand et à ses frères, et il leur dit : « Comme le royaume « de Dieu ne consiste pas dans la forme de l'ex-« térieur, mais qu'il est tout intérieur, appli-« quez-vous à ôter le scandale qui se renouvelle « plus fort que jamais à l'occasion de votre an-« cien habit que vous avez conservé ; changez-« en tellement la forme, selon ce que vous avez « promis, que chacun reconnaisse sans peine « que vous êtes non seulement séparés de cœur « des hérétiques auxquels vous aviez été unis, « mais que vous l'êtes encore extérieurement et « publiquement. Cherchez la paix en tout, sui-« vant le conseil de l'apôtre, et attachez-vous à « ce qui peut vous édifier les uns les autres, « vous gardant avec soin de devenir un obstacle « au bien pour de misérables chaussures, et vous « souvenant de ce que dit l'apôtre : Si vous scan-« dalisez votre frère par la nourriture que vous « prenez, vous manquez de charité à son égard. « Ne perdez pas pour un misérable aliment ce « frère pour qui J.-C. est mort : c'est pourquoi, « dit cet apôtre, si l'usage de la chair scandalise « mon frère, je ne mangerai jamais plus de chair « dans ma vie, afin de ne pas le scandaliser. Si « l'apôtre ordonne de telles choses à l'occasion « de la nourriture, à combien plus forte raison

« devez-vous vous y conformer lorsqu'il s'agit de « chaussures ; et cela, pour ne pas donner du « scandale aux faibles et aux petits dont l'Ecri- « ture sainte nous parle lorsqu'elle dit : Si quel- « qu'un scandalise un de ces enfans qui croient « en moi...... etc. Malheur à celui par qui le « scandale arrive. C'est pourquoi nous vous aver- « tissons, nous vous conseillons, nous vous « exhortons pour que ceux d'entre vous qui « n'ont pas encore de telles chaussures, ainsi « que ceux que vous associerez par l'avenir à « votre corporation, ne se lient plus par la réso- « lution ou l'engagement de porter des sandales « percées par dessus, et n'en portent plus de « semblables, afin que ce scandale disparaisse « entièrement (1). »

En voilà plus qu'il n'en faut, ce nous semble, pour prouver aux plus incrédules que le but de Valdo a été de fonder un ordre religieux (2),

(1) Epist. Innocentii III, lib. XII, epist. 69, p. 338.

(2) C'est le motif pour lequel nous nous dispensons de citer ici les témoignages de Guy Carmélitain, de Trithème et d'Emili. « Les partisans de Valdo, les Vaudois, nous dit M. Michelet, s'an- « nonçaient d'abord comme voulant seulement reproduire l'Eglise « des premiers temps dans la pureté, dans la pauvreté apostolique ; « on les appelait les *Pauvres de Lyon*... Ces Vaudois eurent la « simplicité de demander autorisation au pape ; c'était demander la « permission de se séparer de l'Eglise. » On voit que M. Michelet est d'accord avec nous sur le fond du récit, et qu'il n'en diffère qu'en ce qui regarde l'objet ou le sens de la demande ; circonstance

qu'il a même pu croire un instant l'avoir fondé, et que ceux de ses adhérens qui ne sont pas rentrés dans l'unité de l'Eglise, ont continué à vivre pendant quelque temps d'un genre de vie conforme à celui des ordres religieux. Le caractère que présenta donc cette secte, à son début, serait conséquemment, selon le style moderne, le *mysticisme*.

Quelques écrivains vaudois, M. Muston entre autres, si je ne me trompe, reconnaissent bien que les premiers Vaudois ont fait quelque demande au pape ou au concile de Latran ; mais, à les entendre, ils ne se seraient adressés à eux que pour en obtenir la permission illimitée de prêcher, permission que les évêques leur refusaient, et que ce pape ou ce concile leur auraient accordée (1).

En lisant les passages que nous venons de rapporter, on voit que si une telle demande a été un des objets de leur recours au pape, elle n'a du moins été ni le seul, ni même le principal.

sur laquelle nous croyons qu'il y a de l'inexactitude dans son récit.

(1) Moneta semble dire la même chose (Summ., lib. 5, c. 1, § 4), et il attribue cette demande et cette obtention à Valdo lui-même. L'éditeur de l'ouvrage de ce dominicain, prétend cependant que Moneta ne ferait autre chose, dans le passage dont il s'agit, que de rapporter la croyance ou la prétention des Vaudois eux-mêmes.

On reconnait aussi dans ces mêmes lettres la prétention qu'avaient les Vaudois de prêcher partout sans autorisation des évêques; mais Innocent III, loin de l'approuver, la condamne expressément, et partout il assujétit les nouveaux convertis à la dépendance des évêques. « Nous « leur défendons, dit ce pape, de s'arroger un « tel office, et nous ordonnons aux évêques de « n'accorder ce pouvoir qu'à ceux d'entre ces « *pauvres catholiques* en qui ils auront reconnu « une doctrine pure et saine, et de le restrein- « dre au temps et aux lieux qu'ils jugeront con- « venables (1). »

Il avait recommandé les mêmes choses à Durand lui-même et à ses frères, par suite des plaintes qu'il avait reçues à ce sujet, de la part des archevêques de Narbonne, de Béziers, et des évêques d'Uzès, de Nîmes et de Carcassonne. « Pour que vous puissiez, dit-il à ces nouveaux « convertis, vous servir du glaive spirituel qui « est la parole de Dieu, avec plus d'autorité, « et sans réveiller des soupçons défavorables « contre vous, nous voulons et ordonnons que « dans l'office de la prédication contre les en- « nemis qui s'efforcent de ruiner la vigne du « Seigneur, vous vous joigniez à d'autres pré-

(1) Lib. XIII, ep. 94, p. 460.

« dicateurs catholiques, en exécution de la vo-
« lonté de celui qui a commandé qu'on lui choi-
« sît Paul et Barnabas pour la mission particulière
« qu'il voulait leur confier ; afin que, en con-
« formité de ce qui avait eu lieu par l'ordre du
« Saint-Esprit, lorsque de persécuteur de la foi,
« Paul s'est joint à un ancien apôtre pour
« commencer avec lui l'office de nouveau pré-
« dicateur, vous qui êtes tout récemment re-
« venus de l'hérésie à la vérité, vous vous joi-
« gniez aussi à d'anciens prédicateurs dont la
« doctrine est déjà éprouvée et reconnue, afin
« que d'accord avec eux vous annonciez la pa-
« role de Dieu sans réveiller aucun soupçon dé-
« favorable sur votre compte, montrant en tout
« obéissance et respect envers les archevêques,
« évêques et autres prélats, bâtissant ainsi sur
« le fondement de l'humilité, à l'imitation de
« celui qui a dit : Apprenez de moi que je suis
« doux et humble de cœur (1). » Telles étaient
les sages mesures que ce grand pape avait pres-
crites à la nouvelle corporation des *pauvres ca-
tholiques ;* et on voit par les différentes profes-
sions de foi de ceux-ci qu'ils avaient solennellement
promis de s'y conformer (2).

(1) Epist. Innocentii III, lib. XII, ep. 69, p. 339.
(2) *Id.*, lib. II, ep. 196, p. 240, et lib. XV, epist. 137, p. 657. Voyez toutes ces citations des lettres d'Innocent III au n° 33 des *Pièces justificatives*.

CHAPITRE XVIII.

Sources et principe des erreurs de Valdo. — Leur caractère. — Leur opposition dans un grand nombre de points avec les prétentions et les usages des Vaudois de nos jours. — Deux mots aux partisans des *Sociétés bibliques*, et à ceux du *sens privé* dans l'interprétation des saintes Écritures. — Récapitulation et conclusion.

D'après ce que l'on vient de lire dans le chapitre précédent, l'on ne saurait douter que Valdo en réunissant des disciples et en se déclarant chef de parti, n'ait eu pour but de fonder une institution religieuse destinée à renouveler la vie des apôtres parmi les chrétiens. En cela, ses vues et ses intentions, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, peuvent n'avoir rien eu que de fort

louable. Si l'on considère ce début, nous dit Bossuet, *il semble que Valdo ait eu d'abord un bon dessein.* Le grand évêque ajoute même que, *dans ses commencemens, cette secte obscure et timide ou n'avait encore aucun dogme particulier, ou ne se déclarait pas* (1).

Mais cet état ne pouvait durer long-temps. Plein de confiance en lui-même, et ne consultant que ses idées dans l'interprétation des saintes Écritures, Valdo en vint bientôt à se persuader que, puisqu'il pouvait les lire dans la langue dans laquelle il se les était fait traduire, il pouvait aussi les expliquer à ses disciples. Ce fut cette coupable présomption, unie chez lui à une grossière ignorance et à une invincible opiniâtreté, qui devint la cause de ses erreurs.

Une des premières dans lesquelles il est tombé, c'a été de croire que les simples laïques pouvaient exercer le ministère de la prédication. Lorsque quelques uns de ses disciples se rendirent à Rome pour obtenir de Lucius III l'approbation de leur nouvel institut, ce pape leur reprocha aussi comme une superstition et une bizarrerie, la prétention où ils étaient d'imiter les apôtres jusque dans la forme du costume, effectivement assez singulier, qu'ils avaient adopté. Un autre

(1) Bossuet, *Hist. des Variat.*, liv. XI, § LXXXIX et LXXIII.

reproche que ce pape leur adressa encore, selon Conrad d'Ursperg, ce fut de voyager et d'habiter avec des femmes, ce qui était une cause de soupçons défavorables et de scandale pour les fidèles, de la part d'hommes qui affectaient une grande sainteté, et prétendaient se donner pour les seuls imitateurs du genre de vie qu'avaient mené les apôtres. Telles paraissent avoir été les principales, pour ne pas dire les seules causes de la condamnation que ce pape porta contre eux.

Nous voyons dans les écrivains du temps que quelques évêques de France les avaient déjà condamnés pour les mêmes erreurs. Ces sectaires y en avaient déjà cependant ajouté de nouvelles à l'époque où Bernard, archevêque de Narbonne, les cita à paraître devant lui. Ce n'étaient plus seulement les simples laïques qui prêchaient, bien que sans mission et sans instruction, les femmes elles-mêmes avaient aussi usurpé ces fonctions. Ils refusaient encore de reconnaître l'obéissance que l'on doit aux évêques, et rejetaient les indulgences et les prières pour les morts. Au reste, dès que Valdo avait refusé de se conformer à la défense qui lui avait été faite d'interpréter les saintes Écritures et d'annoncer la parole de Dieu aux fidèles, il fallait bien qu'il niât la soumission due aux évêques, et accordât

aux laïques la permission de prêcher, s'il ne voulait pas se condamner lui-même comme usurpateur du ministère ecclésiastique.

Ses disciples allèrent encore plus loin. Après avoir usurpé le ministère de la prédication, ils usurpèrent aussi celui d'entendre les confessions, de remettre les péchés et de consacrer la sainte Eucharistie, pourvu qu'ils eussent des sandales aux pieds et qu'ils pussent se réputer en état de grâce et de sainteté devant Dieu. Moyennant cette dernière condition, ils préféraient même la confession faite à un laïque, à celle qu'ils auraient faite à un prêtre reconnu coupable de quelque péché. Ils défendaient aussi tout serment, et regardaient comme un crime le pouvoir que les juges s'attribuaient de condamner quelqu'un à la peine de mort. Enfin, ils disaient que l'Église romaine n'était plus la vraie Eglise de J.-C., et qu'eux seuls pouvaient se flatter de lui appartenir.

Que telles aient été les erreurs des Vaudois, jusque vers l'an 1210 ou 1212, on le voit clairement par les ouvrages de plusieurs des auteurs que nous avons cités précédemment, et surtout par les lettres d'Innocent III où se trouvent les formules de profession de foi de ceux d'entre eux qui étaient rentrés dans le sein de l'Église (1).

(1) Voyez surtout parmi ces lettres, la 196e du liv. XI, la 69e

Mais avant d'entrer dans de plus grands détails sur les erreurs de ces sectaires, il ne sera pas inutile d'en montrer ici la filiation, et d'en indiquer le caractère dominant.

Valdo, ainsi que nous l'avons dit, s'était mis dans l'esprit qu'il ne restait plus de traces de vie apostolique sur la terre, et que l'attachement aux biens de ce monde était la cause qui avait produit tous les désordres dont il était témoin. Le mal était grand, sans doute, soit dans le clergé, soit dans les fidèles; mais Valdo l'exagérait encore de beaucoup, quand il supposait que les apôtres et les premiers fidèles n'avaient plus d'imitateurs parmi les chrétiens de son temps. Imbu de cette fausse idée et ne se doutant pas qu'il fallait avoir reçu mission pour réformer les pasteurs et les fidèles, il ne tarda pas à en tirer les conséquences qui en découlent. Voulant à tout prix renouveler la vie apostolique de la manière qu'il l'entend, il fonde un ordre qui fait profession de la pauvreté volontaire, et s'oblige d'imiter les apôtres en tout. Mais comme il ne

du liv. XII, la 94e du liv. XIII, la 137e du liv. XV. — Voyez aussi Polichdorf, ch. I. — Rainier, ch. V. — Bernard de Foncald, ch. I, II, III, IV, VII, VIII, IX. — Alain de l'Isle, liv. II. — Pierre de Vaucernay, ch. II. — Etienne de Belleville dans la dissertation de Richini. — Ivonet, *Traité de l'hérésie des pauvres de Lyon*. — Et Moneta, liv. V.

peut obtenir que les pasteurs de l'Église approuvent son projet, il s'aigrit contre eux, et il commence à soutenir qu'il n'est pas permis aux chrétiens, et surtout au clergé, de posséder des biens terrestres. Il va plus loin; puisqu'il ne trouve plus de traces de vie apostolique sur la terre, depuis que le clergé et les laïques possèdent des biens en propre, au lieu de les mettre en commun, comme le faisaient les premiers chrétiens, il n'y a donc plus de vrais disciples de J.-C., ni de vraie Église, par conséquent, dès l'instant où celle-ci s'est souillée de la possession de ces biens. Elle a donc cessé d'exister dès le temps de Constantin aux yeux de ceux des disciples de Valdo qui rapportaient à cette époque les premières possessions que l'Église a obtenues; et bien que, depuis lors, il y ait encore eu quelques chrétiens isolés qui aient pu opérer leur salut, il n'y a cependant plus eu de société religieuse ou de véritable Eglise jusqu'au temps où les Vaudois ont paru. De là les blasphèmes que tous les écrivains du temps leur reprochent d'avoir proférés contre l'Eglise; de là leur refus de reconnaître le pape, les prêtres et les évêques comme les ministres de J.-C. et les successeurs des apôtres; de là la nullité de leurs pouvoirs et celle des sacremens qu'ils administraient; de là, enfin, la prétention de ces sectaires à former seuls l'Eglise

de J.-C., et à exercer exclusivement à tout autre le pouvoir et les fonctions des apôtres.

Telles ont été les principales erreurs et prétentions des Vaudois jusque vers l'an 1215 où s'est tenu le quatrième concile général de Latran qui les condamna de nouveau. Vers cette époque, selon la remarque des écrivains contemporains, ils s'unirent à d'autres hérétiques pour attaquer de concert l'Eglise romaine, et ils empruntèrent de nouvelles erreurs de leurs nouveaux alliés. Pour donner un aperçu soit des unes soit des autres, nous n'avons besoin que de mettre sous les yeux du lecteur le morceau suivant de l'intéressante dissertation que Richini a placée à la tête de l'ouvrage de Moneta. On y trouvera un résumé assez exact de ces erreurs, rédigé d'après ce qu'en a écrit Etienne de Belleville. En citant cet écrivain, Richini a soin de nous indiquer sur chaque point les témoignages du même genre que l'on peut trouver dans les autres écrivains contemporains.

« Voici (nous dit Etienne de Belleville) les « erreurs dans lesquelles sont tombés les Vau- « dois, sectaires aussi dépravés qu'abominables « dans leurs goûts. Ces erreurs n'attaquent pas « simplement un article de foi ou un sacrement, « mais elles les attaquent tous ou directement « ou indirectement. La connaissance que j'en ai

« acquise est fondée sur les nombreuses recher-
« ches que j'ai faites à cet égard, et sur les aveux
« judiciaires sortis de la bouche des *Parfaits* et
« des *Croyans*, et sur la foi d'un grand nombre
« de témoins qui déposèrent contre eux. »

Ils taxent de péché tout mensonge et tout serment. Quelques uns d'entre eux disent cependant, ainsi que je l'ai appris d'eux-mêmes, qu'il est permis à ceux qui ne sont pas parfaits de mentir et de prêter serment pour se sauver d'un danger de mort. Quant à eux-mêmes, ils mentent et se parjurent, sans croire commettre un péché, parce qu'ils savent user de détours et de sophismes dans leurs paroles pour cacher et excuser leurs mensonges.

« Rainier leur fait les mêmes imputations
« (ch. 5), et il ajoute que ceux des Vaudois qui
« appartiennent à la classe des parfaits affrontent
« la mort plutôt que de prêter serment, et que
« ceux qu'ils appellent imparfaits ne le prêtent que
« lorsqu'ils y sont contraints par la force. Voyez
« Polichdorf, ch. 36. — Eberard, ch. 14. —
« Ermengard, ch. 18, et Moneta, l. v, ch. 9, § 1. »

. . . .

Ils soutiennent qu'il n'y a aucune peine destinée à purifier les âmes, sinon dans le temps présent, et que ni les suffrages que l'Eglise applique aux défunts, ni les autres bonnes œuvres

que l'on fait pour eux ne peuvent leur procurer du soulagement.

« La même chose est rapportée par Rainier, « Polichdorf, chap. 2. — Bernard de Foncald, « ch. 9. — Moneta en parle aussi dans le livre 4 « de son ouvrage, ch. 9, § 2. »

Ils disent que tous les bons sont prêtres par cela même, et que chaque individu en état de grâce a autant de pouvoir pour absoudre les péchés que nous en reconnaissons dans le pape... Ils méprisent les absolutions et les excommunications de l'Eglise, disant qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse excommunier.

« Rainier et Polichdorf, ch. 32. — Eberard, « ch. 12. — Moneta, liv. v, ch. 5, rapportent la « même chose. »

Un de leurs principaux ministres et députés faisait cette distinction. Il y en a, disait-il, qui n'ont été ordonnés ni par Dieu, ni par les hommes, tels sont les mauvais laïques : d'autres n'ont été ordonnés que par les hommes; tels sont nos mauvais prêtres : d'autres enfin ont été ordonnés par Dieu, quoiqu'ils ne l'aient pas été par les hommes; tels sont les bons laïques qui observent bien la loi de Dieu : ceux-ci ont le pouvoir de lier, d'absoudre et de consacrer, de donner des ordinations, pourvu qu'ils prononcent les paroles que le Seigneur a déterminées

pour cela. Il y en a d'autres, continuait-il, qui font encore la distinction du sexe dans les ministres, disant qu'il n'y a que les personnes du sexe masculin qui puissent recevoir les ordinations; d'autres au contraire rejettent cette distinction, et soutiennent que toute femme qui est juste peut exercer le ministère sacerdotal. J'ai vu moi-même une de ces femmes hérétiques, qui fut par la suite condamnée au feu, qui croyait réellement consacrer sur un grand coffre en guise d'autel, et qui osait ainsi *exercer le ministère.* « On peut lire les mêmes choses dans « Rainier, Polichdorf, et autres écrivains. Voyez « Moneta, liv. v, ch. 1, § 4. »

Ils se moquent des indulgences du pape, des absolutions, du pouvoir des clefs conféré à l'Eglise, des dédicaces et consécrations des églises et des autels, appelant ces cérémonies les fêtes des pierres. Ils disent que toute terre est également consacrée et bénite de Dieu; pour cela ils ne reconnaissent ni cimetières ni églises. « Voyez ces choses dans Rainier, Moneta « liv. v, ch. 8. »

Ils accusent de péché quiconque prononce ou exécute une sentence de mort : ils regardent comme des homicides et des hommes damnés ceux qui prêchent les croisades contre les Sarrasins ou les Albigeois, et même contre les Sarra-

sins désignés sous le nom d'Infernaux, *qu'ils nomment démons.*

« Rainier rapporte (ch. 5) qu'ils regardent le
« pape et tous les évêques comme homicides à
« cause de ces guerres. Moneta traite fort au
« long ce sujet dans son liv. v, ch. 13. »

Ils soutiennent qu'il n'est pas besoin pour être sauvé de se confesser aux hommes; et qu'il suffit de se confesser à Dieu; que les pénitences extérieures ne sont point nécessaires au salut, et que lorsque le pécheur se repent de ses péchés, quels qu'en soient le nombre et l'énormité, si la mort le surprend dans cet état, il va *droit en paradis.*

« Rainier cependant croit qu'ils ont eu d'au-
« tres opinions sur le sacrement de pénitence;
« mais nous parlerons de cela au chapitre sui-
« vant. »

. . . .

Ils affirment aussi que les clercs et les prêtres qui ont des richesses et des possessions sont des enfans du démon et des créatures de perdition; ils condamnent comme coupables de péché ceux qui leur donnent les dîmes et leur font des offrandes, et ils disent qu'en cela ils font ce que ferait celui qui voudrait *engraisser le lard.*

Rainier traite plus au long cette question, lorsqu'il écrit que ces hérétiques enseignaient

qu'il ne fallait point payer les dîmes, par la raison qu'on ne les payait point dans la primitive Eglise; que les clercs et les moines ne doivent avoir ni prébendes, ni possessions; que les évêques et les abbés ne doivent jouir d'aucun droit régalien; que l'on ne doit admettre ni partage de terres ni division de peuples; que c'est mal faire que de doter les monastères et les églises, ainsi que de tester en leur faveur; que celles-ci ne doivent avoir aucun revenu, mais que les clercs doivent, à l'exemple des apôtres, travailler de leurs mains pour vivre.

« Voyez aussi Polichdorf, ch. 1. — Eberard, « ch. 10. — Moneta, liv. v, ch. 8, tout entier. »

Ils raillent ceux qui offrent des cierges aux saints pour éclairer les églises, ils se moquent aussi du chant religieux et de l'office divin, et ils disent que c'est insulter Dieu que de lui chanter ce qu'on veut lui dire, comme s'il ne pouvait pas entendre nos prières sans qu'on les chante, ou qu'il fallût prier en chantant.

« Quant aux cérémonies et aux rits de l'Eglise, « ils les rejetaient entièrement, et en faisaient « l'objet de leurs dérisions; car, au dire de Rai- « nier, ils se moquaient des autels et de leur con- « sécration, des vases et des meubles sacrés, des « ornemens sacerdotaux, des cierges, de l'encens, « de l'eau bénite, et des autres rits religieux.

« Voyez Polichdorf, ch. 22, 23 et suiv. — Bernard de Foncald, ch. 12. — Ermengard, ch. 8 « et 9. — Moneta, liv. v, ch. 1 et 8. »

Ils disent qu'il ne peut y avoir de sainteté que dans les bons de l'un et l'autre sexe.

Ils disent aussi que l'Eglise romaine est cette prostituée dont il est parlé dans l'Apocalypse, ch. XVII.

« A ces dernières injures peuvent se rapporter, selon Rainier, celles qu'ils vomissaient « contre l'Eglise romaine, en disant qu'elle « avait défailli sous Sylvestre, qu'elle est la maîtresse de toutes les erreurs, et que le *pape en est la source, que les évêques étaient des Scribes et des Pharisiens, que par contre, la secte vaudoise est la véritable Eglise de J.-C., que ce n'est que dans son sein que l'on retrouve la pure doctrine de l'Evangile; que les Vaudois seuls étaient les pauvres d'esprit, et qu'eux seuls souffraient persécution pour la cause de la justice, etc.*

« Voyez Moneta, liv. v, ch. 1, 2, 3.

Ils se moquaient des fêtes des saints, et ils affirmaient que ce n'était pas pécher que de travailler pendant ces jours, sauf le cas où il en résulterait du scandale pour les autres.

« Ils ne rejetaient pas seulement les fêtes des « Saints, mais aussi leur invocation : ils mépri-

« saient les reliques, les canonisations des Saints; « ils refusaient toute croyance aux miracles que « Dieu opérait sur leurs tombeaux par leur in- « tercession. C'est ce que rapportent aussi Rai- « nier; Polichdorf, ch. 16 et 20; Ermengard, « ch. 10, et Moneta, liv. v, ch. 8 et 10.

Ils soutiennent que ceux qui n'observent pas les jeûnes prescrits, et mangent de la viande selon leur bon plaisir, ne commettent aucun péché, sauf qu'ils ne soient de scandale aux autres; aussi en leur particulier ils mangent de la viande en quelque jour et lieu que ce soit, pourvu que personne n'en prenne scandale.

Ils proscrivent toute obéissance envers l'Eglise romaine.

Ils affirment qu'il n'y a que Dieu à qui on doive toute sorte d'adorations; d'après cela ils proscrivent toute adoration et tout honneur rendu à la croix, à ce que nous croyons être le corps de J.-C., aux Saints, ou à leurs images.

« Cela est confirmé par Rainier; Polichdorf, « ch. 33; Eberard, ch. 17. »

Ils soutiennent que la femme peut s'éloigner de son mari, même malgré lui, et celui-ci de sa femme; que les époux sont libres de rester dans cette société, ou de suivre la voie de la continence.

« Selon Rainier, ils affirment seulement, quant

« au mariage, que les époux pèchent mortelle-
« ment s'ils se rendent le devoir conjugal sans
« aucun espoir d'avoir des enfans.

« A tout ceci il faut ajouter, selon Rainier,
« que les Vaudois n'admettaient que le pur texte
« des saintes Écritures, et qu'ils ne faisaient au-
« cun cas des traditions, des conciles, des saints
« Pères, des décrets des souverains Pontifes, et
« soutenaient que la doctrine de J.-C. et des
« Apôtres suffisait pour se sauver, sans les
« constitutions de l'Église (1). »

Si l'on considère l'ensemble de ces erreurs, on verra, selon la remarque qu'en a faite l'auteur de l'art. *Vaudois* du nouveau *Dictionnaire des hérésies* (2), qu'elles ont été puisées à trois sources bien distinctes. On y trouve, 1° celles des Donatistes sur la nature de l'Église, et sur la nullité des Sacremens administrés par de mauvais prêtres; c'est même là leur caractère dominant. 2° Celles de Vigilance sur les cérémonies de l'Église, sur le culte des Saints et des reliques, et sur la hiérarchie de l'Église. 3° Celles des Iconoclastes. Le même auteur dit encore que les Vaudois *ajoutèrent à ces erreurs*, que l'*Eglise*

(1) Voyez ce passage au n° 34 des *Pièces justificatives.*

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire des égaremens de l'esprit humain par rapport à la religion chrétienne*, ou *Dictionnaire des hérésies*, etc. Besançon, 1817.

ne peut posséder des biens temporels, mais cette assertion n'est pas exacte. Il suffit de lire l'énumération de celle d'un Marsile et d'un Arnaud de Bresse qui avait précédé de peu d'années l'apparition des Vaudois, pour se convaincre que ceux-ci l'avaient empruntée à ces hérésiarques (1).

On peut même aller plus loin, et soutenir sans crainte d'être démenti que de toutes les erreurs dans lesquelles sont tombés les Vaudois, il n'y en a pas une seule dont ils aient *le mérite de l'invention*. Ils les ont toutes puisées non dans les écrits des anciens hérétiques, tels que Donat, Vigilance et autres, mais chez des hérétiques qui avaient paru dans le même siècle qu'eux, tels que Marsile, Durand de Valdach, Basile, Pierre de Bruis, Arnaud de Bresse, Henri, les Apostoliques et les différentes sectes des Albigeois (2).

Lors donc que M. Muston vient nous dire que les prétendus réformés doivent tout aux Vaudois, que ceux-ci sont les *premiers auteurs du mouvement régénérateur qui a parcouru le moyen âge*, et *qu'ils ont étendu leur influence de toute part*, il nous dit une chose dont l'histoire

(1) *Hist. hæresiarcharum*..... auctore P. Antonio le Grand, aux mots *Durand de Valdach* et *Pierre de Bruis*.

(2) Voyez l'ouvrage cité du P. le Grand, et tous ceux qui ont écrit l'histoire des hérésies des temps dont nous parlons.

atteste la fausseté, à quiconque a des yeux pour s'en convaincre. Il ne reste donc aux Vaudois, sous ce rapport, que le privilége d'avoir conservé jusqu'à la réforme des hérésies, qui, à cette époque, étaient déjà éteintes chez les sectes desquelles les Vaudois les avaient empruntées; le privilége encore d'avoir été, comme le dit M. Muston, pendant tout cet intervalle de temps, *l'un des plus dangereux ennemis de l'Eglise romaine.*

En comparant maintenant ces erreurs que le P. Étienne atteste avoir été professées par les Vaudois au commencement du XIII[e] siècle, avec celles que Seyssel et Cassini reconnaissent qu'ils professaient encore peu d'années avant l'apparition de la réforme, et avec l'exposé que les députés vaudois en firent eux-mêmes aux réformateurs (1), on verra qu'il se trouve entre elles de tels traits de ressemblance, ou pour mieux dire d'uniformité, qu'à défaut de toute autre preuve, celle-là seule suffirait encore aux yeux de tout lecteur sensé, pour démontrer que les Vaudois d'aujourd'hui sont bien réellement la même secte que Valdo a fondée, et ne descendent de personne autre que lui. Nous ne citerons que le passage suivant de Seyssel pour

(1) Voyez cet exposé dans le n° 11 des *Pièces justificatives*.

mettre le lecteur en état d'en juger : « L'avarice « des prêtres, nous dit ce docte écrivain, ayant « servi de prétexte aux erreurs des Vaudois, « ceux-ci enseignent qu'on ne doit point obéir « au clergé, non plus qu'au pape lui-même. « Les prêtres, disent-ils, étant mauvais, et « n'imitant point la vie des apôtres, n'ont plus « aucune autorité, et n'appartiennent plus à « l'Église qui est une société sainte. Leurs con- « stitutions, leurs ordres et leurs décrets n'o- « bligent plus personne. De là, il arrive que « ces sectaires ne craignent plus aucune censure « ecclésiastique, et ne défèrent plus en rien à « l'autorité des prêtres et des évêques. Outre « l'extrême liberté et indépendance qui leur « assure cette erreur, ils y trouvent encore une « exemption de beaucoup de charges, soit pu- « bliques, soit privées, soit réelles, soit per- « sonnelles. Car ils prétendent que l'on ne doit « aux ecclésiastiques ni dîmes, ni prémices, et « aussi ils ne les paient que quand ils y sont « forcés, et ils ne contribuent en rien aux dé- « penses du culte. Ils en agissent ainsi, à les « entendre, non point seulement à cause qu'ils « ne reconnaissent aucune autorité dans les « prêtres, mais à cause qu'ils traitent tout cela « de superstitions et d'inventions faites par le « clergé pour tirer de l'argent des simples. Ils

« en disent autant des indulgences, des consé-
« crations des églises et des bénédictions sacer-
« dotales. Ils ne célèbrent aucune fête en l'hon-
« neur des Saints, disant que les hommes n'ont
« pas besoin de leur protection, et que J.-C.
« leur suffit pour tous leurs besoins. En consé-
« quence, lorsque les fidèles s'abstiennent des
« œuvres serviles pour la sanctification de ces
« fêtes, eux travaillent pour gagner de l'argent;
« et pendant que les fidèles jeûnent, comme ils
« doivent le faire, dans les jours où ils y sont
« tenus, ceux-là font bombance et se livrent à
« la crapule. Enfin, ils disent qu'ils ne sont liés
« par aucune loi émanée d'une autorité humaine,
« et ils prétendent qu'ils sont libres de con-
« tracter des mariages en quelque degré de pa-
« renté que ce soit, si l'on excepte le premier et
« second, le pape n'ayant aucune autorité pour
« les défendre. Ils portent aussi l'impiété jusqu'à
« dire que toutes les offrandes faites pour pro-
« curer du soulagement aux âmes du purgatoire,
« sont choses inutiles et superstitieuses, et ne
« servent qu'à alimenter la cupidité des prêtres
« qui les ont établies. Ils soutiennent ouverte-
« ment que nos prêtres n'ont aucun pouvoir de
« remettre les péchés, et qu'en conséquence
« on ne doit pas se confesser à eux, ni en rece-
« voir les autres sacremens. Ils refusent aussi de

« reconnaître le précepte de l'Eglise qui oblige « les fidèles à la confession et à la communion « annuelles. De cette manière, ils se déchargent « d'un pénible assujétissement qui a toujours « singulièrement contrarié tous ceux qui mènent « une mauvaise vie. Voyez, d'après cela, par « combien de points le démon retient ces sec- « taires, et de quels genres de séduction et de « prétextes puérils il s'est principalement servi « pour former cette secte et pour la conserver « jusqu'à présent (1). »

Il est vrai que pour mieux juger de cette conformité des erreurs des Vaudois du XIIIe siècle avec celles des mêmes sectaires au commencement du XVIe, il faudrait présenter ici l'analyse de l'ouvrage entier de Seyssel et de celui de Cassini; mais ce genre de travail nous écarterait de notre but. L'on verrait alors que celles que leur attribuent les différens auteurs des catalogues qui ont été dressés dans le XIIIe siècle (2), se retrouvent encore les mêmes dans les auteurs qui ont écrit sur ce sujet peu d'années avant que Luther et Calvin apparussent. Le nombre s'en était accru de quelques unes; elles avaient reçu

(1) Voyez ce passage au n° 35 des *Pièces justificatives*.

(2) Voyez deux de ces catalogués au n° 36 des *Pièces justificatives*.

plus de développemens, l'on avait tiré des principes un plus grand nombre de conséquences, mais le fond primitif restait le même, et tout ce qu'il y avait de fondamental, de substantiel et de caractéristique dans les erreurs des premiers Vaudois, se retrouve dans celles que professaient ceux qui vivaient du temps de Seyssel et de Cassini.

Au reste, lorsque nous employons ici le mot de conformité pour désigner l'accord des doctrines des Vaudois du XIII[e] siècle avec celles des mêmes sectaires peu d'années avant leur union avec les disciples de Calvin, nous ne prétendons pas parler d'une conformité entière et absolue. D'après les auteurs des catalogues de leurs erreurs dont nous avons parlé précédemment, nous voyons (et ces auteurs nous en font eux-mêmes l'observation) que les Vaudois n'ont jamais eu de conformité dans leurs doctrines, à prendre ce mot dans toute l'étendue de son acception; tel article était cru par les uns, et ne l'était pas par les autres. Tel auteur leur attribue telle erreur, sur laquelle tel autre garde le silence. Ces contradictions étaient d'ailleurs inévitables chez des sectaires qui reconnaissaient à tout chrétien le droit d'interpréter les Écritures et de régler la foi ainsi qu'ils l'entendaient. Mais il est facile d'en donner encore une autre raison, en faisant obser-

ver d'après ces mêmes écrivains que les Vaudois s'étant répandus en diverses contrées où ils ont trouvé d'autres hérétiques auxquels ils se sont unis, ils ont emprunté à ceux-ci un certain nombre d'erreurs qui variaient suivant les lieux où ils se trouvaient, et suivant les sectes qui s'y étaient déjà établies avant eux.

Parmi les erreurs que les écrivains catholiques attribuent généralement aux Vaudois, il en est quelques unes au sujet desquelles il s'est élevé de vives contestations dans le siècle passé entre les écrivains catholiques et les protestans. Dans cette classe se trouvent celles qui concernent le nombre des sacremens que les Vaudois admettaient avant leur union avec les réformés. Il s'agissait de savoir si ces dissidens reconnaissaient sept sacremens comme les catholiques, ou s'ils n'en recevaient que deux, comme ils l'ont fait depuis qu'ils ont embrassé le calvinisme.

Nous ne pouvons mieux faire, pour montrer quelle a été leur ancienne doctrine sur ce point, que de mettre sous les yeux du lecteur l'article suivant de la seconde dissertation de Richini :

« Ils admettaient le baptême qui se confère
« avec de l'eau naturelle, mais ils soutenaient
« que ce sacrement n'était ni utile ni nécessaire
« aux enfans ; en quoi ils semblent avoir été les
« précurseurs des anabaptistes et des sociniens,

« bien que Bossuet (dans son XI[e] livre de son *Hist.*
« *des Variat.*, n. 109) ait cherché à les laver
« de cette erreur. Le témoignage d'Ermengard
« (*Opuscul. contra Vald., cap.* 12) est formel à
« cet égard. Ils prétendent, dit cet écrivain, que
« ce sacrement ne peut être conféré qu'à ceux
« qui peuvent le demander de leur propre bou-
« che; d'où ils tirent cette autre erreur que le
« baptême ne sert de rien aux enfans qui le re-
« çoivent. Moneta atteste (1. part., chap. 4, § 2)
« qu'ils soutenaient la nullité du baptême des
« enfans, et qu'ils affirmaient que personne ne
« pouvait être sauvé avant d'avoir atteint l'âge de
« raison. Ce témoignage de Moneta est confirmé
« par Rainier qui écrit à ce sujet (ch. 5) : Tou-
« chant le baptême ils prétendent que le caté-
« chisme ne sert de rien, et que l'ablution qu'on
« donne aux enfans est inutile, etc. Bossuet
« donne peut-être à ces derniers mots du témoi-
« gnage de Rainier une interprétation plus bé-
« nigne que vraie, en leur faisant signifier non
« l'ablution qui se faisait avec de l'eau baptismale,
« mais plutôt celle qui se faisait avec du vin que
« l'on était en usage de répandre sur l'enfant
« après qu'il avait reçu le baptême.

« Quant à la confirmation, *ils ne peuvent com-*
« *prendre*, dit Rainier, *pourquoi le pouvoir de*
« *confirmer serait réservé aux seuls évêques.*

« D'après cela, ils ne rejetaient pas le sacrement « de la confirmation, mais ils soutenaient qu'il « n'était point défendu aux laïques de l'adminis- « trer : ils croyaient communément que les bons « laïques pouvaient donner l'Esprit saint par l'im- « position des mains. Ce qui ne formerait qu'une « matière incomplète pour ce sacrement.

« Leur erreur au sujet du sacrement de l'Eu- « charistie était de croire que ce sacrement ne « pouvait être opéré par les mauvais prêtres, « c'est-à-dire, comme rapporte Rainier, que la « transsubstantiation ne pouvait avoir lieu dans « les mains d'un ministre indigne ; mais qu'alors « elle s'opérait dans la bouche de celui qui la re- « cevait avec un cœur bien disposé ; de plus, ils « soutenaient qu'il fallait opérer ce sacrement en « langue vulgaire et à la table commune. Quant à « l'imputation que quelques uns leur font de « consacrer l'Eucharistie, non en proférant les « paroles de l'Evangile, *hoc est corpus meum*, « mais en répétant sept fois l'oraison dominicale, « j'avoue ne l'avoir retrouvée dans aucun auteur « contemporain. Bien plus, je crois que per- « sonne, sauf Ebérard de Béthune, ne les a soup- « çonnés de nier la présence réelle de J.-C. dans « l'Eucharistie. Il est le seul qui dise d'eux à ce su- « jet, d'une manière assez obscure, que : *Dans* « *leur ignorance des mystères de la sainte Cène,*

« *ils n'attachent aucune importance à cette bé-*
« *nédiction du pain que le Seigneur a instituée*
« *pour notre bien.* Mais, comme l'observe Gas-
« pard Juvenin dans ses commentaires histori-
« ques sur les sacremens (Diss. IV. Q. IV. art. 1),
« le témoignage d'Eberard doit être entendu en
« ce sens, que les Vaudois n'attachaient aucun
« prix à l'Eucharistie lorsqu'elle était consacrée
« par un mauvais prêtre. Je m'explique : les
« Vaudois renouvelaient l'erreur des Donatistes
« dans la doctrine des sacremens (1) ; ce qui fait
« dire à Eberard que quelques uns cherchaient des
« prétextes et des détours à ce sujet, *disant que*
« *le ministre impur ne peut pas offrir une hos-*
« *tie pure, d'après l'Ecriture qui nous apprend*
« *que tout est pur pour ceux qui sont purs, et*
« *que tout est immonde pour les immondes.* En-
« fin, dire après cela que les Vaudois aient con-
« damné l'Église romaine, parce qu'elle croyait
« que l'Eucharistie est un véritable sacrifice de la

(1) Pour ce sacrement, comme pour les autres, le principe de l'erreur des Vaudois était le même que celui des Donatistes, mais l'application en était différente. Les Donatistes soutenaient que les mauvais prêtres perdaient tout pouvoir par rapport aux sacremens, et ils en réservaient exclusivement l'administration à ceux qui étaient bons. Les Vaudois allèrent beaucoup plus loin. Il n'était pas nécessaire, selon eux, d'avoir reçu le sacerdoce pour administrer les sacremens ; tout bon laïque était prêtre, et pouvait les administrer : les femmes mêmes avaient autant de pouvoir que les hommes à ce sujet, si l'on excepte la confession.

« nouvelle alliance, c'est chose que je ne trouve « consignée dans aucun ouvrage de ceux qui ont « le plus étudié et approfondi les dogmes de ces « Vaudois, et qui ne leur a été imputée que par « les novateurs du XVI[e] siècle, dans l'unique « but de se procurer des patrons de leurs er- « reurs dès le XII[e].

« Voici quelle était leur opinion sur le sacre- « ment de pénitence : Ils soutenaient que per- « sonne ne pouvait recevoir l'absolution d'un « mauvais prêtre ; mais que ce pouvoir d'absou- « dre résidait au contraire dans les laïques ver- « tueux qui pouvaient par conséquent remettre « les péchés par l'imposition des mains, et confé- « rer l'Esprit saint. Ils réprouvaient aussi les péni- « tences graves imposées aux pénitens, et cela « d'après l'exemple de J.-C. qui se contenta de « dire : *Allez, et ne péchez plus*. Ils condamnaient « surtout les pénitences publiques imposées aux « femmes, de même que l'obligation de se con- « fesser une fois l'an. Tel est le récit de Rainier « et de Polichdorf sur ce sujet ; d'où il faut con- « clure que les Vaudois ne rejetaient point le sa- « crement de pénitence quant à sa substance, « mais que leur erreur consistait seulement à « attribuer aux laïques le pouvoir de l'adminis- « trer.

« Ils n'abrogèrent non plus l'usage de la con-

« fession auriculaire; car Rainier et Polichdorf « ne font aucune mention de cette erreur dans « le recensement de leurs doctrines. Polichdorf « écrit seulement à ce sujet que les Vaudois « exhortaient fortement leurs croyans à ne point « confesser les péchés graves aux prêtres de la « communion romaine, *de peur qu'étant décou-* « *verts ils ne fussent traduits devant les évêques* « *selon l'usage des Chrétiens, pour être con-* « *fondus devant eux et dépouillés de leur ar-* « *gent par des prêtres que la cupidité dévore.* « Ils ne défendaient donc qu'une chose, qui « était de confesser les péchés graves aux prê- « tres. D'ailleurs, la pratique de la confession « auriculaire était tellement en usage chez eux, « que Polichdorf nous explique pourquoi leurs « ministres n'imposaient jamais pour pénitence « l'*Ave Maria*, en nous disant que c'était à « cause qu'ils niaient l'intercession de la sainte « Vierge et des Saints.

« Quant à l'extrême-onction, ils ne la retran- « chaient pas absolument du nombre des autres « sacremens, mais ils en attaquaient certains abus « qu'ils prétendaient à tort s'y être glissés. *Ils* « *réprouvent le sacrement de l'extrême-onction,* « dit Rainier, *parce qu'ils disent qu'on ne le* « *donne qu'aux riches et à cause de l'assis-* « *tance de plusieurs prêtres qui sont nécessai-*

« *res pour l'administrer*. On retrouve les mêmes « plaintes de leur part dans Eberard. Les Vaudois ne demandaient jamais l'extrême-onction, « parce qu'ils sont pauvres, et que les prêtres, « selon l'imputation des Vaudois, n'administraient jamais ce sacrement que moyennant « une rétribution. Polichdorf rapporte que les « Vaudois réprouvaient la consécration de l'huile « qui est la matière de ce sacrement, sans qu'on « doive pour cela penser qu'ils aient rejeté « l'extrême-onction, de la même manière que « les Calvinistes rejettent aussi la bénédiction « de l'eau baptismale, sans rejeter pour cela le « Baptême, selon l'observation de Sainte-Beuve, « dans Juvenin (dissert. 7. des sacrem. q. 2. c. 1).

« Ils rejetaient entièrement le sacrement de l'or- « dre, ou plutôt, selon Rainier, ils n'y attachaient « aucune valeur; car dans leur opinion ils attri- « buaient à tout laïque vertueux la qualité et le « pouvoir de prêtre.

« Enfin, ils condamnaient le sacrement de « mariage, dans ce sens seulement, au rapport « de Rainier, qu'ils pensaient qu'il y avait péché « mortel chaque fois que les époux entretenaient « entre eux un commerce charnel sans espoir de « progéniture. Ils rejetaient aussi entièrement « les degrés d'affinité et de consanguinité établis « par l'Eglise, les empêchemens de l'ordre et

« d'honnêteté publique. Enfin ils accusaient l'E-
« glise d'avoir erré en imposant la loi du célibat
« aux prêtres ; ils affirmaient aussi que ceux qui
« vivent en continence peuvent se permettre
« des embrassemens et autres choses de ce genre
« sans pécher. »

On voit par cet aperçu de Richini, fondé sur les témoignages des auteurs contemporains, qu'à l'exception du sacrement de l'ordre, les Vaudois admettaient tous les autres. C'est en effet ce qu'atteste Boneta au rapport duquel *les pauvres Ultramontains ou Vaudois reconnaissent que l'Eglise romaine possède le vrai sacerdoce, en admettent les sacremens, et avouent qu'ils seraient disposés à les recevoir de ses ministres, si elle voulait les leur conférer* (1). Il en était encore de même au temps de Seyssel et de Cassini, c'est-à-dire peu d'années avant la réforme. Ces deux écrivains ne leur reprochent, à cet égard, d'autres erreurs que celles que nous venons de rapporter. Ils nous disent seulement que quelques uns d'entre eux avaient adopté relativement à l'Eucharistie certaines façons de parler qui auraient laissé croire qu'ils ne s'entendaient pas

(1) « Ultramontani vero Pauperes (hoc est Valdenses) dicunt « quod Ecclesia Romana habet sacerdotium, et sacramenta confe- « runt ab ea collata, et quod Eucharistiam et alia sacramenta « reciperent ab ea si darentur eis. » Lib. V, c. V, § 3.

eux-mêmes sur la manière dont ils croyaient que le corps de J.-C. se trouvait dans ce sacrement, sans rejeter pourtant le dogme de la présence réelle (1). Nous voyons aussi par ces deux auteurs, comme par tous ceux qui les ont précédés, que les Vaudois admettaient le même nombre de livres canoniques que l'Église romaine. Ce n'est effectivement que depuis leur union avec les Calvinistes, qu'ils ont commencé à rejeter ceux que la secte de Calvin avait effacés du catalogue des saintes Ecritures. Bien plus, ces livres dont ils refusent aujourd'hui de reconnaître le caractère sacré, se trouvent cités comme livres canoniques dans leurs prétendus *documens privés*, qu'ils regardent comme des ouvrages écrits par leurs anciens barbes, et appartenant en propre à leur secte. On ne pourrait donc pas plus juger de leur ancien canon des Écritures d'après celui qu'ils reçoivent aujourd'hui, que l'on ne pourrait juger des doctrines qu'ils ont professées avant la réforme, par leurs confessions de foi actuelles, qui sont toutes postérieures à l'apparition des réformateurs du XVIe siècle, et ont toutes été rédigées plutôt sous la dictée que sous l'influence de ces derniers.

(1) Voyez les passages de ces deux auteurs au n° 38 des *Pièces justificatives.*

D'après l'exposé que nous venons de faire des doctrines des Vaudois dans le XIII[e] siècle, il est facile de voir combien elles s'écartent de celles qu'ils ont adoptées en s'unissant aux Calvinistes, et de celles surtout qu'ils professent aujourd'hui. Mais ce qui n'est pas moins singulier dans ce genre, c'est le contraste qu'elles présentent avec les prétentions que la secte a élevées et les usages qu'elle a adoptés postérieurement.

L'on voit, par exemple, d'après les auteurs que nous venons de citer, que c'était chose reçue en maxime et en usage chez les sectaires, de tourner en dérision la pratique des catholiques, de bâtir des églises et de s'y réunir pour les offices divins. Ils les regardaient comme un objet inutile et superstitieux, ne leur donnaient que les noms de grange ou de grenier, disant qu'il valait mieux prier dans une écurie, dans une chambre, ou même dans le lit, plutôt que d'aller à l'église. Aussi blâmaient-ils fortement ceux qui fondaient ou dotaient des églises, ou leur faisaient des legs ou donations quelconques (1). Le clergé, selon eux, ne devait avoir aucune prébende, aucune dotation, aucun revenu fixe. Les prêtres devaient tous travailler de leurs

(1) Voyez leurs maximes sur ce sujet au n° 39 des *Pièces justificatives.*

mains, et ils n'avaient droit de vivre qu'à ce prix. C'était offenser Dieu que de leur assurer une rente, ou revenu, ou honoraire de quelque nature que ce fût (1). La contravention à la pauvreté évangélique que les apôtres avaient pratiquée, suffisait seule pour que prêtres, papes et évêques, tous dussent infailliblement être damnés.

Il en était de même de l'opinion des Vaudois relativement aux cimetières. Ils disaient qu'il valait mieux se faire enterrer partout ailleurs, que dans le lieu béni destiné à la sépulture commune des fidèles. Aussi enterraient-ils leurs ministres dans leurs caves, dans leurs celliers, ou dans un autre endroit quelconque, plutôt que dans un cimetière. Le chant religieux de nos églises n'était, selon eux, qu'un *aboiement de chiens*, et toutes les prières qui s'y chantent ou s'y récitent, ne valaient pas un seul *Pater noster* récité dans le lit ou partout ailleurs. L'usage des cloches et des clochers destinés à indiquer aux fidèles les heures des réunions dans les églises, était tout ce qu'on pouvait imaginer de plus superstitieux. Ils ne faisaient pas plus de grâce aux colléges, aux universités et à toute sorte d'études réglées et privilégiées. Tout cela n'était

(1) Voyez l'énoncé de ces doctrines au n° 40 des *Pièces justificatives*. On peut assurer que les ministres vaudois en ont fait l'abjuration la plus complète dans notre temps.

à leurs yeux que sottise, vanité et perte de temps. L'Université de Paris, celles de Prague et de Vienne, étaient, selon ces singuliers raisonneurs, la plus grande des inutilités. Ils comprenaient dans les mêmes anathêmes, les synodes, les conciles et toute sorte de réunions ecclésiastiques (1).

Quand on pense maintenant à tout ce que les Vaudois ont fait entendre de plaintes et de déclamations, à tout ce qu'ils ont employé de ruses et de détours pour obtenir plus tard qu'il leur fût permis de bâtir des églises, des clochers, des colléges, d'avoir des cloches, des cimetières murés et des synodes (2), l'on est surpris qu'ils aient oublié à ce point leurs anciennes doctrines, eux qui ne voyaient là qu'inutilités, superstitions et pratiques criminelles; l'on s'étonne qu'ils ne soient pas restés fidèles à *ce rationalisme vaudois*, à *cette indépendance de la forme*, qui les

(1) Voyez leurs censures sur tous ces points au nº 41 des *Pièces justificatives*.

(2) Ils n'ont de cloches que dans un très petit nombre de paroisses. En plusieurs endroits ils se sont servis ou se servent peut-être encore de quelques unes de celles qui ont été enlevées aux temples catholiques dans le temps où un ordre du jour avait déclaré ces religionnaires *dignes de la reconnaissance nationale*. — On voit encore aujourd'hui chez eux des cimetières en plein champ, où les sépultures ne sont indiquées que par une pierre dressée sur la tombe, en guise de borne.

élevaient au dessus de ces choses purement matérielles, qui ne sont bonnes que pour les chrétiens qui sont encore composés d'un corps et d'une âme, et ont besoin de toutes ces ressources pour s'élever vers Dieu et le servir moins imparfaitement. Vraiment, n'en déplaise à M. Muston, ses coreligionnaires n'ont pas fait des progrès, et sont même singulièrement *rétrogrades* dans tous ces points.

On voit aussi par là que les souverains de ce pays, en refusant par le passé l'usage de ses choses aux Vaudois, ou en restreignant encore la concession dans de certaines limites, ne faisaient autre chose que d'exiger d'eux qu'ils restassent fidèles à leurs anciennes maximes et à leurs pratiques primitives, pratiques ou maximes dont l'observance devait être regardée comme une des conditions par suite desquelles leur secte avait été tolérée dans ces contrées; car il serait par trop singulier le privilége que les historiens vaudois prétendaient revendiquer pour eux et les leurs en pareille affaire. Quoi! ils croiraient avoir été, pendant trois siècles, en droit de se moquer de ces usages, d'en faire l'objet de leurs censures sacriléges, d'insulter à ceux qui les avaient établis ou qui les observaient; et trois siècles plus tard ils crieront hautement à l'injustice et à la tyrannie, à cause que l'on ne veut

pas leur permettre ces mêmes choses et ces mêmes usages, qui ont été si long-temps l'objet de leurs impies et ridicules dédains! De quel nom appeler de si bizarres contradictions? L'on avouera pourtant que si, en agissant de la sorte, les écrivains vaudois ne se montrent ni constans dans leurs doctrines, ni conséquens dans leurs principes et leur conduite, ils s'assurent du moins, comme l'on voit, l'avantage de pouvoir constamment déclamer contre l'une ou l'autre des autorités qui gouvernent la société. Pendant trois siècles, on insulte l'Église qui autorise des usages qu'on traite de superstitieux; et pendant trois autres siècles, on se déchaîne contre l'autorité qui ne veut pas permettre qu'on adopte enfin ces mêmes usages, et qu'on se souille de ces superstitions!

Indépendamment de la teneur des doctrines vaudoises qui étaient contraires aux pratiques et aux usages dont nous parlons, les souverains de ce pays avaient encore bien d'autres motifs de s'opposer à leur introduction chez ces sectaires. Quand on pense que ceux-ci propageaient avec zèle des doctrines politiques incompatibles avec l'ordre et la tranquillité dans la société; quand on se rappelle qu'ils réprouvaient l'usage de la propriété parmi les simples fidèles, le partage des contrées en états ou en royaumes distincts, celui

des hommes en peuples ou en nations; qu'ils condamnaient tout serment comme péché mortel; qu'ils regardaient comme plus coupable qu'un homicide le juge qui obligeait quelqu'un à prêter serment; quand on songe qu'ils *doutaient* si les lois civiles avaient quelque force obligatoire au for de la conscience, qu'ils traitaient d'assassin tout magistrat qui condamnait juridiquement un autre homme à mort, et qu'ils débitaient publiquement que toute guerre, même la plus juste, que toute défense de soi-même, même la plus innocente et la plus nécessaire contre un injuste agresseur, étaient des péchés mortels: papes, empereurs, rois, princes, évêques et magistrats quelconques étaient tous damnés, à cause qu'ils obligeaient les hommes à prêter serment, condamnaient à mort les criminels, faisaient la guerre ou l'approuvaient; quand on se rappelle tout cela, disons-nous, l'on n'est plus surpris que des souverains se soient montrés difficiles à autoriser chez ces religionnaires des usages qu'ils avaient si longtemps maudits, et qui leur auraient procuré plus de moyens et de facilités pour propager leurs détestables erreurs.

La source de toutes ces observations des Vaudois était, selon eux, dans l'Écriture sainte, que chacun avait la liberté d'entendre et d'interpréter à son gré. Ils condamnaient les églises, parce qu'il

est dit dans les *Actes des Apôtres* que *Dieu n'habite pas dans des temples faits de main d'homme*. Ils condamnaient les cimetières, parce que l'Évangile de saint Mathieu dit : *Malheur à vous qui construisez des tombeaux* ; ils condamnaient le droit de propriété dans les fidèles, parce que l'on voit dans l'Écriture que les premiers chrétiens mettaient tous leurs biens en commun ; ils le condamnaient dans les prêtres et les évêques, parce que les apôtres avaient tout abandonné pour suivre J.-C. ; ils condamnaient le serment, à cause qu'il est dit : *Vous ne jurerez point* ; ils condamnaient le droit de vie et de mort, celui de la guerre, et même de la défense personnelle la plus nécessaire, à cause que le Seigneur a dit : *Vous ne tuerez point, à moi la vengeance.*

Il faut l'avouer, si quelque chose est propre à nous faire toucher au doigt ce que devient l'Ecriture sainte quand elle est jetée en proie à l'ignorance et aux passions, c'est le détail des erreurs des Vaudois en faveur desquelles le plus inepte d'entre eux avait son petit texte à citer, pour montrer que sa croyance était dans l'Écriture ; c'est de cette manière que ces religionnaires et d'autres qui les ont suivis ont trouvé dans l'Écriture tant de doctrines différentes, et en ont prêché de si opposées en différens temps et en différens lieux, et plus souvent encore dans les

mêmes temps et dans les mêmes lieux. Que les protecteurs et les membres des sociétés bibliques, que les partisans de l'esprit privé et les prôneurs de la lecture du pur texte de l'Écriture sainte par toute sorte de classes et d'individus, réfléchissent un peu à ces résultats avant de se confirmer dans leur système.

Nous voici arrivés au terme des recherches que nous nous étions proposées dans ce genre de travail. Nous sentons mieux que personne combien il est imparfait sous tout antre rapport que celui de la bonne foi et de la diligence qui ont présidé à son exécution, et nous regrettons surtout de n'avoir pu y mettre plus d'ordre dans l'ensemble et plus d'enchaînement dans les diverses parties qui le composent. Nous espérons néanmoins que de tels défauts ne nuiront en rien à l'évidence des faits que nous nous étions proposé d'établir. Celle-ci reposant, en effet, tout entière sur la teneur et la sincérité des documens que nous avons insérés dans notre ouvrage, chacun pourra s'assurer par ses propres yeux, si les choses sont telles que nous les avons rapportées.

En parcourant ces documens dans leur ensemble, le lecteur se convaincra sans peine des points suivans : 1° Qu'il n'est fait aucune mention des Vaudois dans l'histoire avant la seconde moitié du XIIe siècle. 2° Que tous les témoignages que

l'on allègue pour prouver leur antériorité sur Pierre Valdo, sont faux ou ne prouvent rien. 3° Qu'un nombre très considérable d'écrivains qui ont paru sur la fin du XIIe et dans le XIIIe siècle, sont d'accord pour attester que ces hérétiques ont pris naissance à Lyon, de Pierre Valdo, vers la fin du XIIe siècle, et qu'ils ont porté les noms de *Vaudois*, de *Léonistes* et de *Pauvres de Lyon*. 4° Que les chroniques et les plus anciennes histoires des Vaudois s'accordent en cela avec les dépositions des écrivains catholiques. 5° Que l'on connaît le motif qui a porté les Vaudois à changer de système quant à leur origine, et que l'on sait aussi la date des changemens que leurs nouvelles opinions ont nécessités dans leur histoire. 6° Que sans parler même de la ridicule prétention d'une descendance apostolique, ils ne parviendront jamais à prouver qu'ils remontent seulement jusqu'à Claude de Turin, et bien moins encore jusqu'à saint Sylvestre. 7° Que l'uniformité qui régnait entre les doctrines des Vaudois des vingt premières années du XVIe siècle, et celles que tous les auteurs leur attribuent sur la fin du XIIe, prouverait encore sans réplique que les Vaudois des vallées du Piémont sont bien véritablement la secte que Valdo a fondée, et ne peuvent tirer leur origine que de lui. 8° Que le but de Valdo était de fon-

der un ordre religieux de *Pauvres volontaires* destinés à renouveler la vie apostolique sur la terre, mais que son ignorance et les principes dont il est parti, l'ont conduit dans les erreurs de Donat, de Vigilance et des Iconoclastes. 9° Que parmi toutes ces erreurs, il n'en est aucune dont les Vaudois soient les premiers auteurs, et que toutes avaient déjà été renouvelées par d'autres hérétiques dans le même siècle où les Vaudois ont paru. 10° Que les doctrines des Vaudois du XIII° siècle, bien différentes en nombre de points de celles qu'ils professent depuis la réforme, condamnent directement la plupart des prétentions et des usages religieux des Vaudois de nos jours.

Le résultat auquel nos recherches nous ont conduit, est, comme on peut le voir, un peu différent de celui auquel M. Muston est arrivé. Mais comme cet écrivain nous a prévenu que la question de l'antiquité de sa secte, sur laquelle il dit ne nous avoir encore donné qu'une *esquisse, demanderait peut-être une étude spéciale et un ouvrage tout entier*, nous avons lieu d'espérer, qu'eu égard à l'importance qu'il y attache, il s'occupera de *cette étude*, et nous donnera enfin *l'ouvrage* dont il reconnait le besoin. Dans ce cas nous le prions de ne pas oublier d'éclaircir les faits, et de résoudre les questions relatives à

son système, que nous lui avons posées en divers endroits de nos recherches. Ce serait trop nous flatter, sans doute, de penser que les matériaux que nous avons rassemblés sur ce sujet puissent lui être de quelque utilité dans ce nouveau travail. Il nous suffira qu'il reconnaisse du moins dans le nôtre l'intention et le désir que nous avions de lui montrer la vérité sur tous ces points. Puisse-t-il la reconnaître, lui rendre un solennel hommage et travailler ensuite à détromper ceux qu'il a contribué à induire ou à maintenir dans l'erreur sur des points d'une si haute importance!

FIN.

DOCUMENS

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

« Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, præsidente Domino Lucio, inclytæ recordationis, subitò extulerunt caput novi heretici : qui quodam præsagio futurorum sortiti vocabulum, dicti sunt Valdenses; nimirum à valle densâ; eo quod profundis et densis errorum tenebris involvantur. Hi, quamvis à præfato summo Pontifice condemnati, virus suæ perfidiæ longè latèque per orbem temerario ausu evomuerunt.

« Ea propter contrà eos pro Ecclesia Dei Dominus Bernardus Narbonensis Archiepiscopus, religione et Dei honestate insignis, zelans legem Dei, se fortem murum opposuit. Accitis itaque pluribus tàm clericis quàm laicis, religiosis ac sæcularibus, ad judicium vocavit. Quid plura? Causâ diligentissimè investigatâ, condemnati sunt.

« Nihilominùs tamen posteà, et clàm et publicè, semen suæ nequitiæ spargere ausi sunt. Undè rursùm,

quamvis ex abundanti, ad disceptionem vocati sunt, per quosdam tàm clericos quàm laicos: et, ne lis diutiùs protraheretur, electus est ab utrâque parte judex, quidam sacerdos, Raimundus scilicet à Daventriâ, vir siquidem religiosus ac timens Deum, nobilis genere, sed conversatione nobilior.

« Assignatâ igitur die causæ adveniente, congregatis invicem partibus aliisque quàm plurimis clericis et laicis, de quibusdam capitulis, in quibus male sentiebant, à veris catholicis accusati sunt: eisque per singula respondentibus, hinc indè diù disputatum est, et ab utrâque parte multæ productæ auctoritates. Auditis igitur partium allegationibus, præfatus judex per scriptum, definitivam dedit sententiam, et hæreticos esse in capitulis, de quibus accusati fuerant, pronuntiavit.

« Quibus autem auctoritatibus vel rationibus suam assertionem defenderent, quidve eis à nobis, catholicis, responsum sit, aut quibus scripturarum testimoniis fidem tueremur catholicam, præsenti intexímus opusculo, adjectis etiam quibusdam aliis tractatibus contra alias hæreses. Hæc autem omnia fecimus maximè ad instruendos vel commonendos quosdam clericos qui, vel imperitiâ vel librorum inopiâ laborantes, hostibus veritatis non resistendo, facti sunt in offensionem et scandalum fidelibus, quibus præsunt. Eos namque in fide catholicâ non roborant, nec alimentis sanctarum scripturarum reficiunt. Undè quasi jejuni in viâ præsentis sæculi viribus spiritualibus destituti deficiunt, ne ad patriam scilicet ad paradisum valeant remeare. Justa quidem est causa majoris mali præscripti dejici à caulis ovium Christi lupos rapaces, id est dæmones, hæreticos et tyrannos; nec voce prædicationis, nec baculo disciplinæ seu severitatis.

« Suscipiant igitur, quæso, à nostrâ parvitate, si placet, exiguum munus hujus opusculi, mandentque memoriæ auctoritates Sanctorum Patrum, ut, miserante Deo, habeant arma impenetrabilia contra rectores tenebrarum, contra fabulatores mendacii, contra cultores perversorum dogmatum, id est dæmones et hæreticos, quatenùs Dei gratia prævia et de ipsis valeant triumphare, et pro regimine atque doctrinâ subjectorum à summo pastore immarcessibilem gloriæ coronam percipere mereantur. »

Tractatus Bernardi contra Vallenses et contra Arianos.

Bibliotheca Patrum, t. XXIV, p. 1585-6, in-fol. Lugduni, 1677.

II.

Alani Magni de fide catholicâ contra hæreticos sui temporis, præsertim Albigenses, liber secundus.

« Quamvis fides catholica non solùm divinarum rationum, verùm etiam humanarum fundamentis innixa præfulgeat, et auctoritatibus theologicis velut irrefragabilibus maximis invicta consistat, tamen propter novos hæreticos novis, imò veteribus et novissimis hæresibus debacchantes, philosophicis speculationibus deditos, sed sensuum speculis destinatos, cogor disertis rationibus de fide rationabili reddere rationem : qui in hoc ab antiquis hæredibus differunt, quod illi humanis rationibus fidem nostram expugnare conati sunt : isti verò nullâ ratione humanâ vel divinâ freti ad voluntatem et voluptatem suam, monstruosa confingunt. Olim verò diversi hære-

tici diversis temporibus diversa dogmata et adversa somniasse leguntur, quæ generalis Ecclesiæ publicis edictis damnata noscuntur, nostris vero temporibus, novi hæretici, imò veteres et inveterati, veterantes dogmata ex diversis hæresibus, unam generalem hæresim compingunt, et quasi ex diversis idolis unum idolum, ex diversis monstris unum monstrum, et quasi ex diversis venenatis herbis unum toxicum commune conficiunt. »

« Sed quia antiqua sunt dogmata, non novis elaborandum est inventis, sed rationibus obviandum authenticis, quæ impia dogmata à præclari ingenii viris, et in omni disciplinâ exercitatis, delata fuisse traduntur, ut ab Augustino, Hilario, Hieronymo et cæteris patribus orthodoxis. Sed quia eadem hæresum semina pullulant rediviva, eisdem antiquorum patrum sunt objicienda munimenta, et si nova aliqua emerserit hæresis, infirmanda rationibus firmis. Et quia te, princeps strenuissime, specialem fidei filium et defensorem intueor, tibi hoc opus devoveo, et à te hujus operis examen expecto. Hoc autem opus quatuor voluminum distinctionibus separatur : quorum primum contra hæreticos, secundum contra Valdenses, tertium contra Judæos, quartum contra Parganos editum esse cognoscitur. » In prologo ad principem Montis Pessulani.

« Sunt quidam hæretici qui se justos esse fingunt, cùm sint lupi veste ovinâ induti ; de quibus Dominus in evangelio dicit : Attendite à falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecùs verò sunt lupi rapaces. Hi Valdenses dicuntur à suo hæresiarcha qui vocabatur Valdus, qui suo spiritu ductus, non à Deo missus, novam sectam invenit ; scilicet ut sine prælati authoritate, sine divinâ inspiratione, sine scientiâ, sine litteraturâ, prædicare præsumeret. Sine ratione philosophus, sine visione propheta, sine missione apostolus,

sine instructore (seu instructione) didascalus, cujus discipuli, imò muscipuli, per diversas mundi partes, simplices seducunt, à vero avertunt, non ad verum convertunt; qui potiùs ut satient ventrem quàm mentem prædicare præsumunt, et cùm non velint laborare propriis manibus ut acquirant victum, malunt otiosè vivere et falsa prædicare, ut venentur cibum, cùm Paulus dicat: *Qui non laborat, non manducat.* »

Alani Magni de Insulis, S. Theologiæ doctoris, cognomento universalis...... *Opera moralia, parænetica et polemica........ opere et studio B. D. Caroli De Visch..... illustrata.....* Antuerpiæ, 1654.

III.

Contra eos qui dicuntur Xabatati.

« Quidam autem qui Vallenses se appellant, eo quod in valle lacrymarum maneant, Apostolos habentes in derisum; et etiam Xabatatenses, à Xabatatâ potiusquàm christiani à Christo, se volunt appellari. Sotulares cruciant, cùm membra potiùs debeant cruciare: calceamenta coronant, caput autem non coronant: cùm Isaias dicat: *Scindite corda vestra et non vestimenta vestra.* O mira novitas! Novum genus Tritannorum, qui locorum varietates aliter videre non poterant, aut mirari, nisi se fingerent esse Christos. Sedent enim totâ die ante solem. Hora autem cœnæ per plateas se exponunt...... »

« Omnia ista vobis objiciuntur à Salomon, o Vallenses. Vos enim neque colligitis ut formicæ, neque manibus utimini ut stelliones, quæ etsi sunt minima, sapientiora sapientibus sunt ut ait Salomon. »

Eberardi liber *Anti-hæresis*, cap. XXV, apud Bibl. PP., t. XXIV, p. 1572.

IV.

« Erant præterea alii hæretici qui Valdenses dicebantur à quodam Valdio nomine Lugdunensi. Hi quidem mali erant, sed comparatione aliorum hæreticorum longè minùs perversi : in multis enim nobiscum conveniebant, in aliquibus dissentiebant. Ut enim plurima de infidelitatibus eorum omittamus, in quatuor præcipuè consistebat error eorum : in portandis scilicet sandalis more Apostolorum, et in eo quod dicebant nullà ratione jurandum vel occidendum. In hoc quod insuper asserebant quemlibet eorum in necessitate, dummodò haberet sandalia absque ordinibus ab Episcopo acceptis, posse conficere corpus Christi. Hæc nos de sectis hæreticorum breviter excerpsisse sufficiat. Quando aliquis se reddit hæreticis, illi dicit qui recipit eum : Amice, vis esse de nostris, oportet ut renunties totæ fidei quam tenet Romana Ecclesia. Respondit : Abrenuntio. Ergo accipe Spiritum Sanctum à bonis hominibus; et tunc ei aspirat septies in ore. Item dicit illi : Abrenuntias cruci illi quam tibi fecit sacerdos in baptismo, in pectore et in scapulis, et in capite de oleo et chrismate. Respondit : Abrenuntio. Credis quòd aqua illa operetur tibi salutem ! Respondit : Non credo. Abrenuntias velo illi quod tibi baptizato sacerdos posuit in capite ? Respondit : Abrenuntio. Ità accipit ille baptismum hæreticorum, et abnegat baptismum Ecclesiæ : tunc ponunt omnes manus super caput ejus, et osculantur eum, et induunt eum veste nigrà, et ex illà horà est quasi unus ex ipsis. »

Petri Monachi Cœnobii Vallium Cernai, ordinis Cisterciensis. *Historia Albigenium*, cap. II. Apud Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. V.

V.

« Valdenses autem dicti sunt à primo hujus hæresis auctore, qui nominatus fuit Waldensis. Dicuntur etiam Pauperes de Lugduno, quia ibi incœperunt in professione paupertatis. Vocant autem se pauperes de spiritu, propter quod Dominus dicit Matth. v. *Beati pauperes spiritu*; et verè pauperes in spiritu à spiritualibus bonis et à Spiritu Sancto.

« Incœpit autem illa secta per hunc modum secundum quod ego à pluribus, qui priores eorum viderunt, et à sacerdote illo qui satis honoratus erat, et dives in civitate Lugdunensi, et amicus fratrum nostrorum, qui dictus fuit Bernardus Ydros : qui cùm esset juvenis et scriptor, scripsit dicto Valdensi priores libros pro pecuniâ in Romano (id est Gallico), quos ipsi habuerunt, transferente et dictante ei quodam grammatico, dicto Stephano de Ansâ (Cod. Rothomag. de Emsâ), qui posteà beneficiatus in Ecclesiâ majore Lugdunensi (Cod. Rothomag. promotus est in sacerdotium), de solario domus quam ædificabat corruens, morte subitâ vitam finivit, quem ego vidi sæpè.

« Quidam dives rebus in dicta urbe dictus Valdensis audiens Evangelia, cùm non esset multum litteratus, curiosus intelligere quid dicerent, fecit pactum cum dictis sacerdotibus, alteri ut transferret ei in vulgari, alteri ut scriberet quæ ille dictaret; quod fecerunt : similiter multos libros Bibliæ, et auctoritates sanctorum per titulos congregatos, quas sententias appellabant; quæ

cum dictus civis sæpe legeret et corde tenus firmaret, proposuit servare perfectionem evangelicam, ut Apostoli servaverant. Qui rebus suis omnibus venditis, in contemptum mundi per lectam pauperibus pecuniam suam projiciebat, et officium Apostolorum usurpavit et præsumpsit : Evangelia et ea quæ corde retinuerat, per vicos et plateas prædicando multos homines et mulieres ad idem faciendum, ad se convocando, firmans eis Evangelia. Quos etiam per villas circumjacentes mittebat ad prædicandum vilissimorum quorumcumque officiorum, qui etiam tam homines quam mulieres idiotæ et illitterati per villas discurrentes et domos penetrantes, et in plateis prædicantes, et etiam in ecclesiis, ad id alios provocabant. Cum autem ex temeritate suâ et ignorantiâ multos errores et scandala circumquaque diffunderent, vocati ab archiepiscopo Lugdunensi, qui Joannes vocabatur, prohibuit eis ne intromitterent se de scripturis exponendis vel prædicandis. Ipsi autem recurrentes ad responsionem Apostolorum in Act. cap. V, magister eorum usurpans Petri officium, sicut ipse respondit principibus sacerdotum, ait : Obedire oportet magis Deo quam hominibus, qui præceperat Apostolis : Prædicate Evangelium omni creaturæ, iu fine Marci. Quasi hæc dixisset eis Dominus quod dixerat Apostolis, qui tamen prædicare non præsumpserunt usquequo induti virtute ex alto fuerunt, et donum linguarum omnium susceperunt. Ii ergo, Valdensis scilicet et suis primo ex præsumptione et officii apostolici usurpatione ceciderunt in inobedientiam, demum in contumaciam, demum in excommunicationis sententiam. Post expulsi ab illa terra, ad concilium quod fuit ante Lateranense (IV ut videtur) vocati et pertinaces, fuerunt schismatici postea judicati. Postea in Provinciæ terra et Lombardiæ cum aliis hæreticis se admiscentes,

et errorem eorum bibentes et serentes, hæretici sunt judicati, Ecclesiæ infensissimi et periculosissimi, ubique discurrentes, speciem sanctitatis et fidei prætendentes, veritatem autem ejus non habentes, tanto periculosiores quanto occultiores se sub diversis hominum habitibns et artificiis transfigurantes. Aliqnando quidam maximus inter eos fuit captus, qui secum ferebat mnltorum artificiorum indicia in quæ quasi Protheus transfigurabat. Si quæreretur in una similitudine et ei innotesceret, in aliam se transmutabat. Aliquando ferebat habitum et signacula peregrini, aliquando baculum pœnitentiarii et ferramenta, aliquando se fingebat sectorem, aliquando barbitonsorem, aliquando messorem, etc. Alii similiter idem faciunt. Incœpit autem hæc secta circa annum ab Incarnatione Domini MCLXX snb Joanne dicto Bolesmanis, archiepiscopo Lugdunensi. » (In cod. Rothomag. MCLXX) quæ lectio codicis Rothomag. videtur certior, cum Joannes Bolesmanis non sederit ante 1180.

Stephanus de Borbone al. de Bellavillà, Fratres ord. prædicat., *Lib. de septem donis spiritus sancti*, IV parte, cap. XXX, apud Echard, t. I, p. 184 et seq.

VI.

« Non enim multum temporis est quod esse cœperunt (Valdenses sive pauperes de Lugduno) : quoniam, sicut patet, a Valdecio cive Lugdunensi exordium acceperunt; qui hanc viam incipit : non sunt plures quam octoginta anni, vel si plures aut pauciores, parum plures vel pauciores existunt. Ergo non sunt successores Ecclesiæ primitivæ; ergo non sunt Ecclesia Dei. Si autem dicant quod sua via ante Valdensem fuit, ostendant hoc aliquo testimonio, quod minime facere possunt. »

Venerabilis P. Moneta, *Adversus Catharos et Valdenses,* lib. V, cap. I, § 4, Romæ 1743.

VII.

« *De sectis modernorum hæreticorum.* Cap. V. »

« Nota quod secta *pauperum de Lugduno* qui etiam *Leonistæ* dicuntur, tali modo orta est. Cum cives majores essent in Lugdnno contigit quemdam ex eis mori subito coram eis. Unde quidam inter eos tantum fuit territus quod statim magnum thesaurum pauperibus erogavit. Et ex hoc maxima multitudo pauperum ad eum confluxit quos ipse docuit habere voluntariam paupertatem et esse imitatores Christi et Apostolorum. Cum autem esset aliquantulum litteratus, Novi Testamenti textum docuit eos vulgariter, pro qua temeritate cum fuisset reprehensus, contempsit et cœpit insistere doctrinæ suæ, dicens discipulis suis : quod clerus, quando malæ vitæ esset, invideret sanctæ vitæ ipsorum et doctrinæ. Cum autem papa excommunicationis sententiam tulisset in eos., pertinaciter contempserunt et sic usque hodie in omnibus terminis illis proficit doctrina ipsorum et rancor. »

« Nota tria : primo de blasphemiis quibus blasphemant romanam Ecclesiam et statuta ipsius et omnem clerum. In secunda parte tanguntur errores circa ecclesiastica sacramenta et sanctos. In tertia parte nota omnes detestationes quibus omnes honestas et approbatas consuetudines Ecclesiæ detestantur. Primo dicunt quod romana Ecclesia non sit Ecclesia Jesu Christi, sed sit Ecclesia malignantium : et quod defecerit sub Sylvestro,

quando venenum temporalium infusum est in Ecclesiam. Et dicunt quod ipsi sint Ecclesia Christi, quia Christi doctrinam Evangelii et Apostolorum verbis et exemplis observent. » Cap. V.

« *Rumarii* in magna parte concordant cum *Patrinis* (seu *Patarinis*) nisi quod dicunt quod a cingulo deorsum non committatur mortale peccatum, quia Dominus dicit *quod ex corde procedunt fornicationes*, unde omnes abominationes contra naturam..... »

« Item *Siscidentes* concordant cum Waldensibus fere in omnibus, nisi quod recipiunt Eucharistiæ sacramentum. Item nota quod *Ortlibenses* requisiti de articulis fidei, sed misticè intelligunt, secundum quod ex parte potest cognosci ex eorum responsionibus. Unde etiam mulieres sectæ ipsorum, sapientes et clericos decipiunt. » Cap. VI.

Reineri, Ordini præd. *Contra Valdenses liber*, cap. I, V, VI, in Bib. PP., t. XXV.

VIII.

« *Cum dormirent homines, venit inimicus ejus et superseminavit zizania in medio tritici* (Matth. XIII). Licet Dominus et Salvator noster Jesus Christus, per inimicum hominis bonum semen in agro seminantis, diabolum intelligat, quem etiam hominis nomine in ipsa parabola designat, quia tamen, sicut Christus omnium bonorum caput est, ita etiam diabolus malorum : potest non incongrue per inimicum designari quilibet adversarius virtutum qui etiam Satan meritò vocatur. Maximè vero inimici sunt qui omnium virtutum fundamentum, quod est fides christiana, impugnare conantur, sicut sunt

hæresiarchæ, qui prælatis Ecclesiæ velut hominibus rationabiliter et humanè vivere debentibus, in corpore negligentiæ dormientibus illas pauculas, et utinam non multas oviculas rapiunt, inficiunt et furantur.

« Et licet varii variarum sectarum et hæresum hæresiarchæ et errorum magistri inter sanctam Ecclesiam reperiantur, specialiter tamen contra illos insurgendum de quibus apertissimè constat quod majorem numerum Christi fidelium simplicium a fidei orthodoxæ abducunt infallibili veritate. Inter quos nostri temporis hæresiarchæ sectæ Waldensium hæreticorum plurimam Christi fidelium multitudinem suis perversis doctrinis, sub quibusdam simulatæ sanctitatis dulcidinibus errorum veneno mortifero lethaliter infecerunt ; quorum quidem malus est ortus, pejor progressus et exitus pessimus. »

Caput I.

Nota ortum, et originem hæreticorum Waldensium.

« Ortus et origo Waldensium hæreticorum talis est : licet iniquitatis filii coram simplicibus mentiantur, dicentes sectam eorum durasse a temporibus Sylvestri papæ, quando videlicet Ecclesia cœpit habere proprias possessiones ; hoc hæresiarchæ reputant non licere, cum Apostoli Christi sine proprio jussi sint vivere, Matth. x. *Nolite possidere aurum neque argentum,* etc. Respondet Ecclesia quod idem Dominus Jesus Christus, qui quandiu mansit in terris corporali præsentiâ in corpore mortali dixit ad discipulos verbum præmissum. Ipse tempore recessûs et separationis ab eis, dixit, Luc. xxii : *Quando misi vos sine sacculo et perâ et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis ?* Et cum discipuli res-

pondissent : Nihil, Dominus adjunxit : Sed nunc qui habet sacculum tollat, similiter et peram. Quod priùs prohibuit, postea concessit. Ideo licet Ecclesiæ prælatis habere proprium, ad defendendam Ecclesiam contra hæreticos et alios injuriosos. »

« Unde notandum quod fere octingentis annis post papam Sylvestrum, tempore Innocentii papæ II in civitate Walden, quæ in finibus Franciæ sita est, fuit quidam civis dives, qui vel ipse legit, vel audivit Dominum dixisse cuidam adolescenti, Matth. XIX : *Si vis perfectus esse, vade et vende omnia quæ habes et da pauperibus.* Et cum ille tristis abiisset, eo quod dives fuerat, multas possessiones habens, dixit Dominus : *Quia dives difficile intrabit in regnum cœlorum.* Et iterum : *Multo faciliùs est camelum per foramen acûs transire, quam divitem intrare in regnum cœlorum.* Et post pauca, dixit Petrus Domino : *Ecce nos reliquimus omnia et secuti sumus te.* Putabat ille Petrus Waldensis, cum hanc audiret aut legeret scripturam quod vita apostolica jam non esset in terrâ. Unde cogitabat eam innovare ; et omnibus venditis et pauperibus datis, cœpit vitam pauperem ducere : quod videntes quidam alii, corde compuncti sunt et fecerunt similiter. Inter quos prædicto Petro quidam se adjunxit, qui dictus erat Joannes et erat de Lugduno. »

Petri de Polichdorf, *Contra hæresim Valdensium Tractatus*, præf., cap. I, in Bibliot. PP., t. XXV.

IX.

« Si (Valdenses) dicant se missos, dicant suæ missionis testimonium : et an sint missi a Deo vel ab homi-

nibus? Non a Deo; qui pro suæ missionis initio dicunt quod socius Sylvestri tempore Constantini, Valdensium lepida fabella noluit consentire quod Ecclesia Constantini temporibus ditaretur et ex hoc a Sylvestro recesserit, viam paupertatis tenendo, apud quem etiam suis adhærentibus in paupertate degentibus Ecclesiâ permansit: et Sylvestrum cum sibi adhærentibus, ab Ecclesia dicit cecidisse. Item quod post annos trecentos longe plures sunt a Constantino usque ad Valdum, a Constantino surrexit quidam e regione Valdis Petrus nominatus qui similiter viam paupertatis docuit, a quibus secta Valdensis est orta. Sed quæ signa virtutum prædictis perhibent testimonium? Cum tamen facta celeberrima et miracula Sylvestri totum mundum non latuerint. »

X.

Tractatus de hæresi pauperum de Lugduno. Auctore anonymo.

« Quidam diviti civi Lugdunensi, cui nomen erat Valdensis, scripsit Bernardus pauper scholaris in gallico Evangelia, et aliquos alios libros de Bibliâ, et aliquas auctoritates sanctorum ordinatas per titulos quas appellaverunt sententias, et ista transtulit dicto civi in Romano pro pecuniâ quidam grammaticus, nomine Stephanus de Wisâ, qui posteà beneficiatus in Ecclesiâ majore Lugdunensi promotus est in sacerdotem, et de solario domus quam ædificabat corruens morte subitâ vitam finivit. Dictus vero Valdensis et ei adhærentes cum omnibus venditis et datis pauperibus prædicando seminarent er-

rores, moniti à Joanne Archiep. Lugdunensi, quod cessarent, noluerunt desistere, propter quod ab eo fuerunt excommunicati et de terrâ ejecti. Deindè in quodam concilio Romæ celebrato ante Lateranense, quùm essent pertinaces, schismatici sunt judicati, deindè ut hæretici condemnati. Incœpit autem hæc secta circà annum ab Incarnatione 1180 sub Joanne de Bolesmanis archiepiscopo Lugdunensi.

« Ortus illius sectæ, quæ dicitur *Paures de Lyon* sive *Pauperes de Lugduno*, sicut à diversis audivi, et à quibusdam ipsorum qui videntur ad fidem reversi, dùm interessem eorum examinationibus, sic fertur habuisse. Apud Lugdunum fuerunt quidam simplices laici, qui quodam spiritu inflammati, et super cæteros de se præsumentes, jactabant se velle omninò vivere secundùm evangelicam doctrinam, et illam ad litteram perfectè servare. Postulantes à D. Papa Innocentio III hanc vivendi formam auctoritate suâ, sibi et suis sequacibus confirmari : adhùc recognoscentes primatum apud ipsum residere apostolicæ potestatis. Posteà cœperunt ex se, ut pleniùs se Christi discipulos et Apostolorum successores ostentarent, et etiam si prædicationis officium jactanter assumere, dicentes Christum præcepisse discipulis suis Evangelium prædicare, et quia sensu proprio verba Evangelii interpretari præsumpserunt videntes nullos alios Evangelium juxtà litteram servare, quod se facere velle jactaverunt, se solos veros Christi imitatores esse dixerunt. Cùmque Ecclesia videret eos officium prædicationis usurpare, quod eis commissum non fuerat, quùmque essent idiotæ et laici, prohibuit, ut debuit, et nolentes obedire, excommunicavit. Illi autem contempserunt in hoc claves Ecclesiæ, dicentes clericos hoc facere per invidiam, quia viderent eos meliores se esse, et

meliùs docere, et majorem ex hoc favorem populi habere, cùm pro bono et perfecto opere nullus debeat, aut possit excommunicari, quale est docere fidem, et doctrinam Christi, et quod contra ejus doctrinam nullus debeat homini dictum bonum prohibenti aliquatenùs obedire, et illam excommunicationem reputabant sibi esse æternam benedictionem, gloriantes se Apostolorum successores, quod sicut illi pro doctrinâ Evangelii à Scribis et Pharisæis extra synagogas ejectis maledictioni eorum et persecutioni subjacebant; ità et ipsi à clericis similia paterentur. Sic superba præsumptio palliatæ sanctitatis, et à sanctitate singularitatis cæcitatem induxit hæreticæ pravitatis; cùm evangelica perfectio magis doceat humiliter obedire doctoribus et rectoribus Ecclesiæ, quàm per tumorem singularitatis se sciudere à catholicâ unitate. Hæc fuit prima hæresis eorum, contemptus ecclesiasticæ potestatis. Ex hoc traditi Satanæ, præcipitati sunt ab ipso in errores innumeros, et antiquorum hæreticorum errores suis adinventionibus miscuerunt. Quia ejecti sunt de Ecclesiâ catholicâ, se solos esse Christi Ecclesiam, et Christi discipulos affirmant. »

XI.

Extrait de l'*Histoire de la Réformation de la Suisse*, par Abraham Reichat, Minist. du S. Évang., Prof. de Belles-Lettres dans l'Académie de Lausanne.

« Passons..... à la conférence des *Vaudois* avec quelques docteurs de la Suisse réformée. Chacun sait que les *Vaudois* (appelés communément Barbets par les catholiques) faisaient depuis plusieurs siècles un petit troupeau séparé de tout le reste de la terre. Ils avaient con-

servé la pureté de la doctrine des Apôtres, du moins en bonne partie, et rejetaient constamment les erreurs, les superstitions, l'idolâtrie et la tyrannie de l'Église romaine. Mais il était arrivé dans la suite des temps que la violence de la persécution leur ayant fait perdre leurs meilleurs docteurs, et ayant contraint les autres à se cacher et à se disperser, ils étaient tombés dans la corruption et dans l'ignorance à plusieurs égards. Pendant tous les siècles précédens ils avaient eu la douleur de se voir seuls : mais enfin le bruit de la Réformation qui s'avançait en Allemagne et en Suisse étant parvenu jusqu'à eux, ils en furent comblés de joie, et réfléchissant sur l'ignorance et les désordres dans lesquels ils étaient tombés, ils résolurent d'envoyer des députés en Suisse, pour conférer à Berne avec Berthold Haller, à Bâle avec OEcolampade, et à Strasbourg avec Bucer et Capiton. Ces députés étaient George *Morel*, dauphinois, et Pierre Manou, bourguignon. Ils arrivèrent en Suisse au mois d'octobre et présentèrent à OEcolampade un long écrit latin, où ils lui rendaient compte de leur discipline ecclésiastique, de leur culte, de leurs mœurs et de leur doctrine, lui demandant avis sur plusieurs articles. Cet écrit portait en substance :

1° Que leurs ministres vivaient tous dans le célibat et qu'ils étaient entretenus par des subventions volontaires de leurs peuples, lesquelles ils partageaient toutes les années dans leur synode général. Une portion était donnée aux ministres, une autre aux pauvres, et une troisième était réservée pour ceux qui étaient en voyage ou en députation de la part des Eglises.

2° Qu'ils avaient aussi des filles qu'on nommait sœurs, qui faisant vœu de célibat, vivaient ensemble dans une virginité perpétuelle ;

3° Que quand un homme souhaitait d'être ministre après avoir manié la charrue, ou gardé le bétail jusqu'à l'âge de 25 à 30 ans, il se présentait devant les ministres, et se jetant à genoux, il les priait de le recevoir et d'intercéder pour lui auprès de Dieu, afin qu'il fût rendu digne d'un si saint emploi. Qu'on faisait enquête de sa conduite, et s'il avait bon témoignage, on le recevait au nombre des aspirans. Ensuite durant trois ans ou quatre tout au plus, mais seulement dans les deux ou trois mois de l'hiver, on les instruisait, on leur apprenait à lire et à écrire : on leur faisait apprendre par cœur les évangiles selon saint Mathieu et selon saint Jean, les Épîtres catholiques, et une bonne partie de celles de saint Paul. Après cela on les envoyait dans le lieu où demeuraient les vierges ou les sœurs, pour y passer un an ou deux dans la retraite, après quoi on les consacrait par l'administration de l'Eucharistie et par l'imposition des mains, et on les envoyait prêcher deux à deux.

4° Le plus ancien des deux était regardé comme le maître de l'autre, qui n'osait rien faire sans la permission de son ancien : ils prêchaient toujours l'un après l'autre dans une assemblée.

5° Ils travaillaient de leurs mains dans quelque honnête profession, plutôt pour faire plaisir à leur peuple et pour éviter la pauvreté, que par besoin.

6° Tous les jours ils priaient Dieu à genoux, pendant un quart d'heure, à diverses fois ; le matin, à midi, le soir, avant et après le dîner et le souper ; ce qu'ils faisaient, non par une vaine superstition, comme s'ils eussent voulu attacher quelque vertu au temps, mais seulement pour rendre leurs hommages à Dieu et pour avancer le salut de leur âme.

7° Dans leur synode général, qui s'assemblait toutes

les années une fois, ils examinaient la vie et conduite de chacun ; et s'il arrivait que quelque ministre eût violé le célibat en tombant dans le crime d'impureté, il était sur-le-champ dégradé et chassé de la compagnie.

8° Dans ce même synode on changeait les ministres de trois en trois ans, mais toujours deux à deux, à la réserve des vieillards qu'on laissait dans leur église jusqu'à leur mort.

9° Ils avaient l'usage de la confession auriculaire, mais sans superstition et sans tyrannie ; ils s'en servaient plus efficacement pour porter leur peuple à la piété ; et ils étaient exacts à visiter les malades, soit qu'on les appelât ou non, pour leur donner les secours spirituels dont ils avaient besoin.

10° Comme leurs troupeaux étaient soumis partout à des juges catholiques qu'ils appelaient *Infidèles*, ils les exhortaient, quand ils avaient quelque différend ensemble, de choisir deux ou trois hommes de bien, pour les mettre d'accord.

11° Si quelqu'un refusait opiniâtrément de se soumettre à leurs exhortations et à leurs remontrances, ils l'excommuniaient et lui interdisaient les saintes assemblées.

12° Ils les exhortaient à ne point jurer (prêter serment) du tout, à ne point danser, à ne point jouer, sinon à des jeux d'arc ou d'autres armes, à ne point chanter de chansons folles ou lascives, à fuir le luxe des habits ; et ils rendaient ce témoignage à leurs auditeurs, que, par la grâce de Dieu, il arrivait fort rarement que quelqu'un d'eux s'adonnât au vice de l'impureté, ou s'attirât l'excommunication pour quelques uns de ces péchés.

13° Leur doctrine était à peu près la même que

celle des églises réformées. Ils rejetaient le purgatoire comme une fiction de l'Antechrist, et toutes les inventions des hommes : telles sont les fêtes des saints, les vigiles, l'eau bénite, l'abstinence de la viande en certains temps; et en particulier, ils regardaient la *Messe* comme une *effroyable abomination devant Dieu*.

14° Mais il y avait un grand mal parmi eux. Par faiblesse ou par crainte de leurs persécuteurs, ils faisaient baptiser leurs enfans par des prêtres et communiaient à la messe.

Ils consultèrent OEcolampade sur les questions suivantes :

1re S'il devait y avoir des degrés de dignités entre les ministres de la parole de Dieu, comme des Évêques, des Prêtres et des Diacres.

2e S'il est ordonné de Dieu que les magistrats punissent de mort les meurtriers, les voleurs et autres malfaiteurs de cette nature, ou plutôt d'une autre façon, afin que vivant dans une amère pénitence, ils soient rendus meilleurs.

3e Si les lois civiles qui règlent les affaires de ce monde sont approuvées de Dieu.

4e S'il était permis aux ministres de conseiller à leur peuple d'assassiner les *faux frères* et les traîtres qui se glissaient parmi eux. Dans les lieux où les Vaudois n'avaient pas la liberté de conscience, les pasteurs étaient obligés de se cacher; mais il arrivait quelquefois que des *faux frères* allaient les découvrir, les livraient même à leurs persécuteurs qui les faisaient mourir cruellement avec une partie du peuple; c'est pourquoi quelques Vaudois croyaient qu'il n'y aurait pas de péché à faire périr ces sortes de scélérats pour garantir leurs églises.

5e S'il est permis à un homme à qui l'on retient injus-

tement son bien, de le prendre sur celui qui le retient, sans qu'il le sache.

6° S'il est permis aux fidèles (Vaudois) de plaider devant les juges infidèles (catholiques).

7° Si une mère a le droit d'hériter des biens délaissés par ses enfans mourant *ab intestat* et en bas âge.

8° Si tout jurement est défendu sous peine de péché mortel.

9° Si tout ce qu'on gagne en prêtant son argent au delà du capital est usure.

10° Si la distinction du péché originel, véniel et mortel est bonne; et celle d'ignorance invincible, de négligence et d'ignorance grossière.

11° S'il est permis de pleurer pour les morts.

12° Si tous les petits enfans de quelque nation qu'ils soient sont sauvés par la grâce de Dieu et par le mérite de J.-C. Et si, au contraire, tous les adultes qui n'ont pas la foi sont réprouvés.

13° Si les jeunes femmes qui souhaitent de vivre dans la virginité doivent y être reçues.

14° Si l'on peut légitimement contracter mariage dans tous les degrés de parenté non défendus par la loi du dix-huitième Lévitique...

Ils demandaient encore :

17° Quels sont les préceptes cérémoniels et les préceptes politiques; comment on les connaît et s'ils ont été tout-à-fait abolis par la venue de Jésus-Christ.

18° Si l'on doit admettre les sens allégoriques, et s'ils sont utiles pour enseigner le peuple.

19° Quels sont les livres canoniques du Vieux et du Nouveau Testament.

20° Enfin de quelle manière il faut s'y prendre pour enseigner le peuple.

Œcolampade leur donna par écrit une belle réponse datée du 13 octobre.

En voici la substance :

1° Il les blâme de leur pusillanimité qui les portait à dissimuler leur foi par la crainte de la persécution, et à aller à la messe. Il leur fait voir par des raisons très fortes qu'ils ne pouvaient point y communier sans se rendre coupables d'idolâtrie et de reniement envers Jésus-Christ, péché si grand, qu'il vaudrait mieux souffrir toute sorte de morts que de le commettre. . . . .

. . . .

De Bâle, les deux députés des Vaudois allèrent à Strasbourg pour conférer avec Bucer et Capiton; et Œcolampade leur donna une lettre de recommandation adressée à Bucer. Il y en eut deux autres qui conférèrent avec Farel, à Neufchâtel. Ces pauvres gens furent exposés à leur retour à la barbare fureur de leurs persécuteurs. Pierre Masson fut arrêté à Dijon, et mis en prison. Martin Gonin, un de ceux qui avaient vu Farel à Neufchâtel, fut arrêté à Grenoble, mis de nuit dans un sac et jeté dans l'Isère. Les deux autres se sauvèrent et arrivèrent heureusement à Mérindol avec des livres et des lettres qu'ils avaient reçus des théologiens réformés. Là Georges Morel exposa devant toute l'Église assemblée pour l'entendre, tout ce qu'il avait fait dans son voyage, de quelle manière il s'était acquitté de sa commission, et quelles étaient les erreurs dans lesquelles leurs anciens pasteurs les avaient jetés. Ce bon peuple fut tellement touché de ces choses, qu'il forma incessamment la résolution d'y porter remède. Dans ce dessein, on convoqua un synode dans la vallée d'Angrogna, pour l'année suivante. Ils y appelèrent les plus anciens et les plus habiles de leurs frères qui étaient dans

l'extrémité de l'Italie, dans la Pouille et la Calabre. Comme ils souhaitaient d'y avoir aussi quelques ministres étrangers, l'on y envoya Guillaume Farel et Antoine Saunier, tous deux dauphinois.

Tom. III, liv. VII, année 1530, édit. de Genève, de 1740.

Ex apparatu ad quinque libros adversus Catharros et Valdenses V. P. Monetæ Cremonensis Ord. Præd.

At veterem religionem et fidem quam a primis Valdensibus hauserant, post exortam calvinianorum hæresim, in aliam prorsus mutarunt. Bucerus primum et Œcolampadius sacramentariorum ministri nullum non moverunt lapidem ut Valdenses ad Zvinglianam Helvetiorum fidem pertraherent, id unum ut reformatis nomen darent, ab eis postulantes ut ab eo quem profitebantur articulo confessionem auricularem esse juris divini omnino recederent, ut refert Petrus Ægidius, Hist. Eccl. Reform., an 1530. Sed Barbati hoc est Valdensium ministri constantissime repugnarunt; caussati quod ex illius articuli proscriptione fœda erroris labes eis inureretur maximo sane ministrorum dedecore, aut etiam periculo apud eas quas hactenus rexerant Valdensium ecclesias.

Cæteri quos profitebantur fidei suæ articuli eorum nomine exhibiti sunt a Gregorio Maurelio Valdensium ministro in legatione ad Basileenses, eosque refert Scultetus decade 2, annal. ad an. 1530. Fuerunt autem : 1° Ministrorum cælibatus. 2° Vita communis ex eleemosynis. 3° Quatuor sacramenta admittebant. 4° Baptismum iterabant. 5° In cœna Domini panem et vinum esse ve-

rum Christi corpus et sanguinem et Christum esse in sacramento cum suo naturali corpore, sed per aliam existentiam ab eâ quâ sedet a dextris Dei profitebantur : Sacramentum tamen non adorabant propterea quod crederent ibi solum adorandum esse Christum, ubi est visibiliter præsens. 6° Confessionem auricularem utilem esse fatebantur. 7° Liberum arbitrium ad actus salutares admittebant ut virtutem in plantis, herbis, etc., quod Pelagianismum sapit. 8° Deum omnes ad gloriam prædestinare existimabant. 9° Dignitatem episcopalem et sacerdotalem gradus esse ab apostolis institutos, quorum caput Petrus a Christo ordinatus est, asserebant.

Sed quod irrito conatu Helvetii moliti sunt, ut eos ab avita religione divellerent, id Genevensibus ministris felicius cessit, an. 1536. Nam agente Gullielmo Farello Calvinianæ factionis homine vafro et solerti, novæ sectæ venenum iis facile propinatum est, quod ita ebiberûnt ut paucis post annis ejuratâ prorsus majorum fide ne unus quidem in earum vallium tractu reliquus fuerit qui ad Calvini castra non defecerit, solo Valdensium titulo apud eos superstite, quo propterea Calviniani ineptissime abutuntur ut a priscis Valdensibus originem suam mutuentur quorum fidei ac doctrinæ plurimis in capitibus Calvinianam sectam adversari satis perspicuum est.

Richini, *Diss. secunda de Valdens.* cap. v. in libros Monetæ.

XII.

Chronica M. Guillelmi de Podio Laurentii super historia negotii Francorum adversus Albigenses.

PROLOGUS.

Cum inter hæc quæ gesta referuntur ab annis centum

circa inter hæc nostra maria in Europa, illud Valde dignum memoria sit habendum, quod cœptum pro fide catholica defendenda, et pravitate hæretica extirpanda in provincia Narbonensi et Albiensi, Ruthenensi, Caturcensi, Agennensi diœcesibus et quibusdam terris ultra Rhodanum domini comitis Tholosani, vix intra 70 annorum spatium finem dignoscitur habuisse. De his, vel quæ ipse vidi, vel audivi e proximo duxi aliqua in scriptis posteris reliquenda : ut ex gestis intelligere possint quæ sunt superiores, mediocres et minores Dei judicia, quibus propter peccata populi decrevit terras has miseras flagellare : et licet dixerim propter peccata populi, tamen prælatorum et principum negligentiam non excludo, ut sint canti de cætero, ne super semen bonum mundanum agro exculto tanto labore, tanta voragine expensarum, tantaque denique sanguinis effusione humani, jactet zizania inimicus : dormientibus enim olim, qui vigilare debuerant, latenter hostis antiquus in terras istas miseras homines perditionis filios introduxit, habentes quidem speciem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes, quorum sermo ut cancer serpens infecit plurimos, et seduxit, sicque nemine opponente, se in murum pro fide ascendentibus ex adverso adeo profecerunt in pœnis ipsi hæretici, quod per villas et oppida habere sibi hospitia, agros et vineas incœperunt, domos latissimas in quibus hæreses publice prædicarent suis credentibus venditantes. « Erantque quidam Ariani, quidam Manichæi, quidam etiam Valdenses sive Lugdunenses, qui
« licet inter se dissides, omnes tamen in animarum per
« niciem contra fidem catholicam conspirabant, et illi
« quidem Valdenses contra alios acutissime disputabant.
« Unde et in eorum odium alii admittebantur a sacer-
« dotibus idiotis : propter quod terra tanquam reproba

« et maledictioni proxima pauca præter tribulos et spi-
« nas germinabat, raptores et raptarios, fures, homi-
« cidas, adulteros et usurarios manifestos. »

XIII.

CAPUT IV.

De sectis antiquorum hæreticorum.

« De quarto nota quod sectæ hæreticorum fuerunt plures quam LXX quæ omnes, per Dei gratiam deletæ sunt, præter sectas Manichæorum, Arianorum, Runcariorum et Leonistarum, quæ Alemanniam infecerunt. Inter omnes has sectas, quæ nunc sunt, vel fuerunt, non est perniciosior Ecclesiæ quam Leonistarum. Et hoc tribus de causis. Prima est quia est diuturnior. *Aliqui* enim dicunt quod duraverit a tempore Sylvestri : *aliqui* a tempore Apostolorum. Secunda quia est generalior. Fere enim nulla est terra in qua hæc secta non sit. Tertia, cum omnes aliæ sectæ immanitate blasphemiarum in Deum, audientibus horrorem inducant, hæc, scilicet Leonistarum, magnam habet speciem pietatis : eo quod coram hominibus juste vivant, bene omnia de Deo credant et omnes articulos qui in symbolo continentur ; solummodo Ecclesiam Romanam blasphemant et clerum, cui multitudo laicorum facilis est ad credendum. Et sicut in Judicum libro legitur, quod vulpes Samsonis facies diversas habebant, sed caudas sibi invicem colligatas : sic hæretici, in sectis sunt divisi in se, sed in impugnatione Ecclesiæ sunt uniti. Quando in una domo sunt hæretici, tunc sectarum quælibet, quarum quælibet damnat alteram, simul Romanam Ecclesiam impugnat : et sic-

subdole vulpeculæ vineam Domini, id est Ecclesiam erroribus demoliuntur. »

Reineri *liber*, cap. IV. Bibliot. PP.

XIV.

« In nomine Domini Nostri Jesu Christi. Cum sectæ hæreticorum olim fuerint multæ, quæ omnino fere destructæ sunt per gratiam J.-C., tamen duæ principales modo inveniuntur, quarum altera vocatur Cathari sive Patarini, alia Leonistæ sive Pauperes de Lugduno, quorum opiniones præsenti pagina annotantur.....

De hæresi Leonistarum seu Pauperum de Lugduno.

« Supradictum est sufficientes de hæresi Catharorum, nunc dicendum est de hæresi Leonistarum seu Pauperum de Lugduno. Dividitur autem hæresis in duas partes. Prima pars vocatur pauperes ultramontani, secunda vero pauperes Lombardi, et isti descenderunt ab illis. Primi scilicet pauperes ultramontani dicunt quod omne juramentum est prohibitum in Novo Testamento tanquam mortale peccatum. Et illud idem dicunt de justitia sæculari, id est quod non licet regibus, principibus et potestatibus punire malefactores..... Item dicunt quod Romana Ecclesia non sit Ecclesia Jesu Christi..... Item dicunt quod Ecclesia Romana est Ecclesia malignantium, et bestia et meretrix quæ leguntur in Apocalypsi et ideo dicunt nullum esse peccatum in quadragesimâ et sextis feriis contra præceptum Ecclesiæ concedere carnes, dummodo fiat sine scandalo aliorum.

Item quod Ecclesia Christi permansit in Episcopis et aliis prælatis usque ad B. Sylvestrum et in eo defecit

quousque eam ipsi restaurarunt : tamen dicunt quod semper fuerunt aliqui qui Deum timebant et salvabantur.

Anno Domini MCCL compilatum est fideliter per dictum Fratrem Reinerum opus superius annotatum. Deo gratias. »

Summa F. Reinerii de Ord. Fratrum Præd. *De Catharis et Leonistis seu Pauperibus de Lugduno.*

Apud D. Martenus, *Thesaurus novus anecdot.*, t. V, p. 1759-60.

XV.

Origo sectæ. « Primum quidem (ut ad rem ipsam accedamus) originem sectæ hujus ea ratione commemorare convenit, ut intelligant omnes non ab alicujus nominis viro processisse. Hic etenim qualiscumque fuerit tam obscuro loco natus, tamque nullius doctrinæ, nulliusque æstimationis fuit, ut ne ipsi quidem ejus discipuli palam proferre audeant utpote qui neque vitæ sanctitate, neque litterarum scientiâ, neque virtutum aut miraculorum gloriâ clarus. Hoc solo nomine famosus extitit quod perniciosissimæ impiissimæque sectæ ex quo nomine vocabulum indidit. Valdensis quippe, ut aiunt, appellabatur (Petrus Valdensis) et Lugdunensis urbis municeps fuit, unde et prima hujus pestis contagio pullulavit, et quamvis nonnulli hujus hæresis assertores ad abladiendum apud vulgares et historiarum ignaros favorem, hanc eorum sectam Constantini M. temporibus a Leone quodam viro religiosissimo initium sumpsisse fabulentur, qui execratâ Sylvestri Romanæ urbis tum Pontificis avaritiâ, et Constantini ipsius immoderatâ largitione; paupertatem in fidei simplicitate sequi maluit, quam cum Sylvestro pingui opulentoque sacerdotio con-

taminari, cui cum omnes qui de christianâ religione recte sentiebant adhæsissent, sub Apostolorum regulâ viventes, hanc per manus ad posteros veræ religionis normam transmiserunt. Quo sane commento quid potest esse fabulosius? Quis enim est inter tot probatos auctores Græcos et Latinos, qui per id tempus, vel deinceps extitere, qui hujus hominis fecerint mentionem, quum tamen Antonii, Hilarii, cæterorumque anachoretarum, qui præter rerum omnium humanarum contemptum arctissimam in vasta solitudine vitam egerunt, scriptorum diligentia memoria relicta sit sempiterna. Quo uno argumento fit perspicuum, non a Leone illo, aliove ullius nominis doctrinæ sanctitatisque viro, sed ab hoc ipso Lugdunensi cive Valdensi nomine hæresim hanc initium sumpsisse..... Hic nempe simplicibus et indoctis, tum viris, tum etiam mulieribus, adulterinis S. Scripturæ doctrinis, et simulata sub paupertatis specie, sanctitate, in suam sententiam persuasis errores nonnullos sub novæ religionis prætextu in ea urbe vicinisque locis disseminare cœpit. Deinde (ut est humana inconstantia novarum rerum cupida) acuto majorem in modum assectatorum numero et patefactâ hæresi, Lugduno cum suis sequacibus pulsus, in proxima montana loca pars maxima sunt dilapsi, haud incogitanter sperantes, quod eventus docuit, fore ut rusticanæ plebi inopiâ rerum, multoque magis ingeniorum et doctrinæ religionisque laboranti ea facile persuaderent. »

R. P. Claudii Seyssellii, archiep. Taur. ***adversus errores et sectam Valdensium tractatus***, cap. I.

XVI.

« Errores autem Valdensium contra quos invehor sunt isti :

Valdenses negant romanam Ecclesiam ;

Contra hanc errorem posita est prima quæstio.

Prima quæstio.

Quæro utrum Ecclesia J.-C. quam suo sacro sanguine conquisivit sit ea quam celebratissimo nomine tenet omnis mundus : Ea scilicet quæ tenet quod Ecclesia romana sit caput totius Ecclesiæ catholicæ, et consequenter omnium et singularum Ecclesiarum particularium ?...

R. Illa est Ecclesia Dei quæ in nullo discrepat ab Ecclesiâ primitivâ. Ecclesia autem primitiva habens principem apostolorum Petrum et ejus successorum singulorum pro suo capite, sequebatur doctrinam suorum doctorum quos sciebat esse missos ad hoc ut docerent veritates fidei et dissererent de theologicis apicibus, ut probatur in Actibus Apost. Ecclesia autem romana cum suis membris facit hoc ipsum quod probabo multipliciter.... Probatum est igitur quod Ecclesia romana cum suis membris servat quod servabat Ecclesia primitiva. Ergo ipsa cum reliquis (membris) est Ecclesia Dei vera et electa... »

De Cassinis. *De Statu Ecclesiæ*, f. 1.

XVII.

Relazione all' Eminentissima Congregazione de Propaganda Fide.

Cap. I.

In quali e quanti luoghi del Piemonte al presente si trovino l'eresie.

Pag. 37. « Più verso settentrione, al medesimo as-

petto occidentale è la valle di Angrogna quale sempre, o in un tempo o in un altro ha avuto eretici, o Albigesi, o Valdesi, secondo si raccoglie dalle Croniche dei PP. Domenicani, memorando esservi stato a predicare S. Vincenzo Ferrerio.

Cap. XIV.

Dell' introduzione dell' eresie nelle valli di Piemonte.

Pag. 242. « Le sfortunate valli di Lucerna, Angrogna, S. Martino e Perosa per le vicinanza della Francia c'ha coll' Italia, o per la proporzione de' montuosi siti che gli danno natural fortezza, sempre sono state soggette a varii flagelli, o di ereticali locuste o d'infidi bruchi, rubigini, e cavalette; onde narra il molto illustre e molto reverendo signor Priore di Lucerna nella sua *Narrazione dell' introduzione degli eretici nelle valli di Piemonte*, essere stato parere d'alcuni, che i primi eretici in questa valle introdotti, sieno stati Albigesi, i quali uscirono dalle fauci di Cerbero l'anno 1160 in circa, di pessime condizioni, secondo il parere di Gio. Ernaldo nel lib. *De Statu Ecclesiæ*, fol. 314, e di Crispino bibliotecario di Calvino, che gli chiamarono eretici non tanto infelici quanto che pestiferi, perchè riprovavano le seconde nozze, ed in suo luogo ammettevano ogni sorta di carnalità ancora masculina: e Gio. Vuigando, Andrea Cornino, Tommaso Olfero, ed altri ministri di Germania, Centur. fol. 15. fol. 154, 159, 160, riferiscono, che si fingessero due dei con Marcione, e con Manichei, credessero l'ingresso dell' anime separate dai corpi, nei corpi ancora di belve, e simili: benchè Calvino altrimenti scrivendo si sforzi sotto il manto di fraude celargli ai vizi.

Questi pervenuti a' tempo d'Innocenzo III, cioè nel 1225, accettati da Remondo conte toletano, dal conte di S. Egidio, da Pietro re d'Aragona, occuparono molte città principali della Guascogna e suscitarono sanguinolenti guerre; chiamando in ajuto Memelino re di Marochia nell'Africa, il quale gli mandò tanta moltitudine di Saraceni e Mori, che si gloriavano poter soggiogare tutta l'Europa, e vennero a tanta alterigia, che mandarono a dire a detto Innocenzo Papa, che volevano intrare in Roma, e convertire i sacri tempii in stalle di cavalli, e levare la croce dal pinacolo del tempio di S. Pietro, e collocarvi la statua di Maometto. Ma Iddio seppe trovar via di confondergli, imperocchè spirò si mandassero dodici abbati dell' ordine Cisterciense e di S. Francesco, secondo riferisce Calvino, Diego vescovo e S. Domenico, i quali ridussero con dottrine e miracoli gran parte al vero sentiero della Chiesa romana, e quasi distrutti da Leopoldo duca de li Austria, da Simone Monteforte francese, e da Giovanni Bellomontano, i quali ajutati dalli dannari dei vescovi Senonense, Bojocense, Tolosano ed altri pietosi cattolici con otto mila soldati, ne vinsero cento mila, e per la Francia o rifuggiati, o disseminati, furono assediati in Biterra e Carcassonne da Filippo re di Francia, che si mosse contro di loro per pietà della cattolica religione romana con li armi, a' prieghi del Nunzio Apostolico, ed alcuni ritirati in Avignone furono con l'assedio della città e ruina delle muraglie occisi; e i residui fugati da Ludovico VIII e per ordine di Ludovico il santo che mandò Gio: da Belmonte, furono quasi totalmente distrutti, ed alcuni avanzati alle spade, secondo riferiscono i Calviniani ministri autori dell' eccitatorio mattutino pag. 116, si ritirarono in Cabrieres e Merindol nella Provenza, in Fressinières nei limiti del Delfi-

nato, e nel Pragelato; che per essere contiguo con le valli di S. Martino, Perosa e di Lucerna, è verisimile in esse ancora si stendessero, specialmente in Angrogna, e perchè il medesimo signor Priore conchiude parere a lui verisimile che gli eretici che ora in dette valli dimorano, siano discendute da' Valdensi, mi sia lecito con due parole esplicare il tempo che questi cominciarono, l'autore, e come vennero nelle valli, habbino mutato setta col pigliare la riforma Calviniana.

Questi, secondo Guido, ebbero principio circa l'anno del Signore 1170 da Valdo mercante di Lione, il quale cominciò a sollevarsi e fare scisma contro la Chiesa romana, eccitato dall' eresie de' Cattari, che a quel tempo si promulgava, ma molto più dal fuoco della libidine che dentro al seno gli ardeva; e per mascherare le sue difformità, si diede a predicare e persuadere che la Chiesa avesse deviato dal primiero sentiero, per il quale gli Apostoli e discepoli seguaci erano andati per ritrovare il Cielo. Onde tenesse bisogno di rinnovazione; e così determinò mettere la sua roba in commune e chiamare al seguito delle sue pedate, chi avesse voluto a suoi consigli assentire; proponendo che il vivere in commune sia stato stile della Chiesa primitiva, secondo gli Atti apostolici. Quindi molti poveri, per interesse di star bene coll'opulenta roba di Valdo dedicata in commune, si destarono, ed ascrissero alla sua novella congregazione, e poichè l'astuto Valdo conobbe molti di essi poveri avere moglie, figliuole, volle che in vece della roba, che a' poveri della congregazione mancava la mettessero in commune, e supponessero agli atti venerei, e così nelle loro ademazioni commettendosi molte carnali enormità, arrivò il fetore a Roma ove radunatosi un Concilio generale chiamato il Lateranense sotto l'anno 1178, fu-

rono tutti come eretici condannati, ed i protervi con censure ecclesiastiche castigati, ed essi pure nel male persistendo, si distesero secondo Alberto Daneo nelli Allobrogj, ora detta la Savoja, e secondo Gullielmo Paradino, nelle sue Croniche di Savoja in lingua francese, impresse in Lione l'anno 1561 al lib. 1, cap. 28, e Leandro Alberti nella descrizione di tutta l'Italia stampata nel 1550 al fol. 406, arrivarono ancora a prendere l'abitazione in Angrogna, ed altri monti della valle di Lucerna, e si testimonia sì per un ordine dell'illustrissimo Giovanni di Compesio vescovo di Torino, e del M. R. P. Frà Andrea Giovanni d'Acquapendente subdelegato apostolico per il santo Uffizio spedito li 28 di novembre dell'anno 1474 contro gli eretici abitatori della valle di Lucerna, nominati poveri di Lione, sì per un editto della serenissima duchessa Giovanna di Savoja allora come tutrice dominante, con cui comandava si dovesse portare il braccio R°. agli R. R. Inquisitori, che contro gli eretici poveri di Lione, ovvero Valdesi procedevano, spedito in Rivoli li 23 di gennaro 1476.

XVIII.

Cæterum Valdenses sunt, qui a Petro Valdone in Gallia Lugdunensi exorti, primum pauperes de Lugduno sunt appellati, in Anglia et in Livonia Lollardi, in Germania Picardi, in Belgio Terelupini, in Allobrogibus Chaignardi et Amiani quas quidem nomenclaturas usque ad Luteranorum tempora retinuerunt, etsi sub nomine pauperum de Lugduno magis communiter appellarentur, quoniam Valdus ille Lugdunensis eorum parens et auctor, cum callidus esset locuplesque mercator, intendens (suasu dæmonis), novam sectam, ut suæ libidini satis-

faceret instituere et coadunare, vetustam apostolicamque Ecclesiam, in qua omnia communia præsertimque facultates suppeditarentur, renovandam consuluit, sicque opibus suis in communi erogatis, quamplurimi pauperes qui inedia consumebantur, confugerunt ad eum, ut recenti vitæ evangelicæ ad suam explendam famem cooptarentur; hincque secta pauperum de Lugduno inchoavit. Quibusdam vero ex enarratis pauperibus existentibus matrimonio copulatis, vafer suasit Valdus, ut et ipsi via facultatum quibus carebant, suas uxores communitati dicarent, sicque effrenatæ libidini (sub prætextu Ecclesiam prædestinatis implendi) totis nervis operam navabant. Ita Vuernerius, Vuestefalicus, Æneas Sylvius, Guido de Perpignano, S. Antonius Florentinus, Bernardus de Luxemburgo carmelita, historici probatissimi satis aperte referunt. »

Turris contra Damascum. Belvedere, pag. 26 et 27.

XIX.

« Nell' ottavo secolo venero gl' Iconomachi, brasimando le sacre imagini, e le destruggevano, condannando gli antecessori loro, che le avessero erette ed onorate; dannati nella VIIe sinodo generale, nella quale intervennero legati del S. Pontifice.

« Nel nono e decimo secolo continuarono le eresie antecedenti, e non si scoperse nuova setta, nè nuovo eresiarca, e però non fri fatto nè celebrato alcun concilio.

Marco Aurelio Rorenco, *Breve narraz. dell' introd. degli Eretici nelle valli del Piemonte.* Torino, 1632, p. 16.

« Nell' ottavo secolo vennero i Cristiani Cathegori, quali adoravano come Dio le imagini di Cristo, e della

Vergine santissima, degli angeli. Poi gl' Iconomachi, nemici delle sacre imagini, quali condannavano gli antecessori loro, che le avessero erette ed onorate. Furono condannati tutti nella sinodo generale nella quale intervennero legati del S. Pontefice. Damasus, *verbo Christiani Cathegori.*

« Nel nono secolo continuarono le narrate eresie, nè si scoprì nuova setta, ne nuovo heresiarca, ma sì bene nuovo fomentatore delle antecedenti, frà quali fù Claudio vescovo di Torino, discepolo di Felice. Questo fù di nazione Spagnuolo, e alla dignita promesso da Ludovico imperatore; professava le eresie di Nestorio, negava la riverenza alla S. Croce, come anche la venerazione ed invocazione di santi. Affermava che il battesimo era nullo, quando non si formava la croce sulla fronte, e fù principal destruttore delle imagini. Baronio anno 825. *Num.* 50.

« . . . . . Nel duodecimo secolo furono condannate le eresie di Pietro Abailardo, e Gilberto Porretano, vescovo di Poitiers, e de' Valdesi, quali sotto pretesto di riforme e di abusi fecero setta a parte, come si dirà infra a suo luogo. »

Marco Aurelio Rorenco : *Memorie historiche delle introd. delle eresie nelle valli di Lucerna*, etc. Torino, 1649, p. 3-4.

« . . . . Per dimostrarsi antichi questi delle valli, si vagliano e si onorano di essere delli discendenti di Valdo, alterochè essendo la sua setta divisa in molte, in diverse parti, si pretendono onorar di quelle antiquità. Ora, che fossero li Valdesi, il Botero riferisce, che del 1159 cominciò Valdo a formarsi una nuova dottrina in Lione, e che in poco tempo sia stato scacciato da Lione, e ritiratosi con i suoi nelle valli e Alpi di Delfinato e

Provenza, altri in Picardia; Gualterio dice che fosse del 1160, e che sia stato condannato nel IX° concilio Lateranese sotto papa Alessandro, e se li notano 40 errori, e fra gli altri il 39 è che *omnis commixtio carnis est permissa, dum spiritus fervet.*

. . . . . Ora, vi è che vuole presupporre che di questi scacciati da Lione, chiamati Valdesi, ossia Poveri di Lione, sene fossero sino in quelli tempi ritirati nella valle di Angrogna, ma credo che solamente si siano trattenuti nelli monti del Delfinato, poichè non si ritrova che abbino testimonio di alcun suo progresso, nè di castigo, ma che molti anni dopo, avendo assai popolato si siano sparsi in molte parti del mondo, e massime in alcuni deserti luoghi di Puglia e Calabria, e là, non per occasione di predicare, di quadaguarsi il vidére, poichè non aveano predicanti, onde si vantano loro di avere fabricato in Calabria alcune villette, cioè la Garde, Vicaricio, Argentina, Montolieu, e altre, e aveano poi il commercio con questi delle valli, e così non si può aver certezza del principio del suo ingresso. »

Rorenco, *Breve narraz.*, p. 57, 59, 60.

XX.

Jacobi Gretseri, *Prolegomena in scriptores contra sectam Valdensium.*

Cap. I.

De perniciosa sectæ hujus fæcunditate.

« Consentiunt fermè auctores sectam Valdensium extitisse in Gallia, Lugduni, progenitore Petro Valdo

(unde sectæ nomenclatura), cive Lugdunensi prædivite circa annum Domini MCLX. Non enim assentior Guidoni qui in sua summa Valdenses decennio posteriores facit: nam quod secundi tractatus nostri auctor ortum Valdensium refert ad Innocentinm II pontificem, id nimis citum est. Si dicas in locum Innocentii II, substituendum Innocentium III; proclive enim fuisse librario unam numeri notulam omitteri; id nimis serum erit; quia constat, cum aliunde, tum ex anglicana historia Frogeri, jam anno Redemptoris MCLXXVII et MCLXXIII diu ante Innocentii III pontificatum Valdenses non modo natos, sed et damnatos esse, sub nomine hæreticorum Tholosonarum et Albigensinm: nam hos non fuisse alios quam Valdenses in comperto est, et fatetur quoque Plessæus in libro quem inscripsit, *Mysterium* iniquitatis (Calvinisticæ, seu Plessæanæ addere debuerat, nam alterutrum horum vocabulorum inscriptionis complemento deest), qui ne novitatis arguerentur, haud erubescebant quidam illorum mentiri professionem suam ab apostolis originem ducere.

Alii quamvis impudentes, tolerabilius tamen incunabula sectæ a Sylvestro pontifice et a Constantino Magno repetebant; insigni quidem vanitate; sed pro more et genio omnium hæreticorum, qui vetustatem affectant, ne si nudius tertius demum exorti videantur omnibus ludibrium debeant. Nostros novatores intuere, nec quidquam causæ erit cur alios videre velis, qui cum ne unieum quidem homuncionem monstrare queant qui proxime ante Lutherum omnia ea crediderit, quæ Lutheriis suis credenda proposuit, jactant tamen se ab ipsis apostolicis genus ducere, et sua placita ab eorumdem tempore, usque ad Lutheri ætatem, continuata et propagata esse, non quidem in communi, omnium luce, sed in cavernis,

et nescio quibus latibulis. Quamquam ne cuiquam inferamus injuriam, si a prima stirpe stemma sectariorum exquirere velimus, satis antiquum inveniemus. Quis enim abnuat Simonem Magum esse vetustissimum, quippe ævo apostolis parem? At omnes qui quoquo modo adulterant veritatem, et præconium ecclesiæ lædunt, Simonis samaritani magi, discipuli et successores sunt, inquit B. martyr Iræneus, lib. I, c. 30. Quamvis non confiteantur nomen magistri sui ad seductionem reliquorum, attamen illius sententiam docent, Christi quidem Jesu nomen tanquam irritamentum proferentes, Simonis autem impietatem vario introducentes mortificant multos, per nomen bonum sententiam suam male disperdentes, et per dulcedinem et decorem nominis, amarum et malignum principis apostasiæ serpentis venenum porrigentes eis. Quam vetustatem nemo nec Valdensibus nec Lutheranis neque ullis aliis novatoribus invidet. »

XXI.

Evervini Steinteldensis præpositi Epistola ad S. Bernardum, abbatem; *de hæreticis sui temporis.*

. . . . . Nuper apud nos juxta Coloniam quidam hæretici detecti sunt, quorum quidam cum satisfactione ad Ecclesiam redierunt. Duo ex eis, scilicet qui dicebatur episcopus eorum cum socio suo, nobis restiterunt in conventu clericorum et laïcorum præsente ipso domino archiepiscopo cum magnis viris nobilibus, hæresim suam defendentes ex verbis Christi et Apostoli : sed cum vidissent se non posse procedere, petierunt ut eis statueretur dies in quo adducerent de suis viros fidei suæ peritos, promittentes se velle Ecclesiæ sociari, si magistros suos viderent in responsione deficere;

alioquin se velle potius mori quam ab hac sententia deflecti. Quo audito, cum per triduum essent admoniti et resipiscere noluissent, rapti sunt a populis nimio zelo permotis, nobis tamen invitis, et in ignem positi atque cremati et (quod magis mirabile est) ipsi tormentum ignis non solum cum patientia, sed et cum lætitia introierunt et sustinuerunt. Hic, sancte pater, vellem, si præsens essem, habere responsionem tuam, unde istis diaboli membris tanta fortitudo in sua hæresi quanta vix etiam invenitur in valde religiosis in fide Christi... Sunt etiam alii hæretici quidam in terra nostra, omnino ab istis discordantes, per quorum mutuam discordiam et contentionem utique nobis sunt detecti...

ANNOTATIONES.

Hæc epistola Evervini Steinteldensis prope Coloniam præpositi, magnam affert lucem iis quæ S. Bernardus de ejusmodi hæreticis scribit in serm. 65 et 66 super Cantica, sumpta ex hac epistola occasione et argumento. Quonam in loco maxime viguerit illa hæresis hinc discimus, nempe circa Coloniam, ubi igni traditi sunt a furenti turba nonnulli ex illis qui illam profitebantur... Isti quos retexit Evervinus, Bernardus exagitavit, nullo nomine censebantur, nullo sectæ auctore insignes. Quo nomine istos titulove censebis? inquit Bernardus in serm. 66. Nullo; quoniam non est ab homine illorum hæresis, neque per hominem illam acceperunt. In hoc sermone Bernardus accurate ad singula capita respondit sub annum 1146 quasi unius ejusdemque sectæ fuerint omnes: cum Everninus duo eorum genera distinguat. Primi asserebant quemlibet (sicuti inter eos baptizatum dicunt), electum habere potestatem alios baptizandi, et in mensâ suâ corpus Christi et sanguinem con-

secrandi..... De ejusmodi hæreticis loqui videtur Hugo Metellus ejusdem sæculi scriptor in Epist. Ms. Henrico Lecuorum episcopo directa in quâ hæc verba : latent in episcopatu tuo imò jàm apparent pestilentes homines, qui veriori nomine bestiæ appellari possunt, quia bestialiter vivunt. Conjugium enim detestantur, baptismatum abominantur, sacramenta Ecclesiæ derident, nomen christianum abhorrent. »

XXII.

Il paraît, par la réponse de son Altesse, qu'il ne prit point plaisir à telle intercession ; mais beaucoup plus par les effets qui s'ensuivirent. Car il répondit que quoiqu'il ne s'enquît point comment le prince palatin du Rhin et les autres princes d'Allemagne conduisaient leurs sujets, et qu'étant souverain il n'avait à rendre compte à aucun de ses mouvemens et volontés ; que ce néanmoins il remerciait ledit prince et tous autres qui avaient eu cette charité envers lui, son État et ses sujets, de leur souhaiter du repos ; mais que les malheurs arrivés chez eux par la diversité des croyances lui avaient fait désirer de n'avoir en son état qu'une religion, et celle qu'il avait trouvée, et en laquelle il avait été nourri ; de peur que sous ce manteau de religion et de liberté de croyance, il n'eût à disputer avec ses sujets comme compagnon ce que possédait à juste titre comme maître, ainsi qu'il était arrivé à plusieurs princes en l'Europe, qui en ce fait n'avaient pu régler leurs sujets comme souverains. Et que pour leur montrer qu'il aimait la paix, il avait maintenu ses sujets Vaudois habiter en son état et vallées des Alpes, sous un édit qu'il faisait observer inviolablement. Que si hors desdites vallées il avait parmi ses

états quelques esprits frétillans, affectant choses nouvelles, il les faisait châtier comme rebelles. Qu'il estimait que comme lesdits princes avaient compassion de ses sujets, pour leur faire jouir de l'exercice de leur religion, que aussi s'assurait-il qu'ils ne pourraient trouver mauvais (tant ils étaient judicieux et équitables) qu'il pourvût à la sûreté et conservation de son état, en punissant les séditieux.

Perrin, *Hist. des Vaudois*, liv. II, chap. VI.

XXIII.

Liber statutorum civitatis Pinarolii. Aug. Taur. 1602

« — Statuta et ordinamenta facta per Illustriss. D. Thomam Comitem... et sapientes Pinarolii, currente millesimo CCXX, indictione VIII, cap. 84. Item statutum est quod si quis, vel si qua hospitaretur aliquem vel aliquam valdensem vel valdensam, se sciente in posse Pinarolii, dabit bacuum solidorum decem quotiescumque hospitaretur. »

XXIV.

Chronique des Vaudois depuis l'an 1160 *jusqu'à* 1636.

« Valdenses ad minimum ducentis quadraginta annis originem nostram (Hussitarum) antecedunt. »

Esron Rudiger, *Narratiuncula de Ecclesiis Fratrum in Bohemiâ.*

« Les Églises réformées qu'il a plu à Dieu de recueillir et conserver ès vallées de Cluson, Luzerne, Angrogne, Perouse, Saint-Martin et autres lieux circonvoisins *par quelques centaines d'années* depuis leur rétablissement, ont été appelées Églises Vaudoises, non seulement par le commun du peuple, mais aussi ès édits et paten-

tes de leurs princes souverains, et en plusieurs livres de leurs adversaires qui leur ont aussi donné le nom de *Pauvres de Lyon*, confirmant la croyance qu'elles ont été composées en partie de ceux qui ayant été instruits de la vraie religion à Lyon par Pierre Valdo et ses compagnons et coadjuteurs, furent contraints de partir àcause de la persécution que le clergé romain émut contre eux. »

« Dieu suscita P. Valdo et autres siens serviteurs fidèles, tant à Lyon qu ailleurs, pour, en sortant euxmêmes du bourbier des superstitions, en retirer aussi tant d'autres bonnes âmes... Pour ce, *on donna le nom de Vaudois à ceux qui*, de ce temps-là, secouèrent le joug des superstitions. »

Gilles, *Hist. Eccl. des Égl. Réf.*, chap. I.

« Valdo commença à enseigner les peuples, lesquels de son nom furent appelés Vaudois, en l'année de N.-S. J.-C. 1160.

« Ce fut environ l'an de N.-S. 1160 que peine de mort fut apposée à quiconque ne croirait que les paroles sacramentelles prononcées par le prêtre, le corps de N.-S. J.-C. ne fût en l'hostie........ Pierre Valdo fut un des plus courageux pour s'opposer à cette invention, et taxa plusieurs autres corruptions, lesquelles, avec le temps, s'étaient glissées dans l'Église romaine, disant qu'elle avait laissé la foi de J.-C., qu'elle était la paillarde babylonique, le figuier stérile........ Claude Rubis dit que Valdo et les siens furent entièrement chassés de Lyon, et Albert de Capitaneis dit qu'ils ne purent être du tout exterminés; autre chose n'avons-nous pu apprendre de cette première persécution, sinon que les réchappés de Lyon, lesquels, de Valdo, furent appelés Vaudois, le suivirent, puis s'épandirent en diverses bandes et lieux....... Albert de Capitaneis dit que Valdo se retira

en Dauphiné au partir de Lyon, et Claude de Rubis veut qu'il ait conversé ès montagnes de ladite province, où il aurait rencontré des personnes rudes, capables de recevoir les impressions de sa croyance. Et il est vrai que les Églises Vaudoises, lesquelles ont plus longuement subsisté et desquelles il y a encore plus grand nombre qu'en aucun autre lieu de l'Europe, sont celles du Dauphiné, et les circonvoisins descendus d'elles, savoir celles de Piémont et de Provence. »

Perrin, *Histoire des Vaudois,* liv. I, chap. 1, 2, 9.

« Pedemonti, propè montem Vesulum, convallis est Luzernensis, vocata ab oppidulo Luzernæ ad ipsius fauces sito : huic contigua est et alia Angrunia à fluvio Angrunæ denuncupata : cui vicinæ sunt Perusæ et Sanmartini convalles. Habent ad quindecim animarum millia illæ convalles : quorum bona pars aliquot abhinc sæculis puriorem Evangelii doctrinam professa est et etiamnùm hodiè profitetur. His convallensibus Valdensibus appellatis, multi præsunt nobiles, sed summum principem, ducem Sabaudiæ agnoscunt. »

Memorabilis historia persecutionum bellorumque in populum valdensem....., ab anno 1555 ad 1561. Genève, 1581.

« Il y a plus de quatre cents ans que par la France, l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Bohême et autres régions par le monde, les Vaudois ont fait profession de l'Évangile de Jésus-Christ, et ont par plusieurs écrits et prédications continuelles accusé le Pape comme vrai Antéchrist. »

Bulinger, *Sermons sur l'Apocalypse;* préf.

« Les Papistes ont imposé de grands crimes, et à grand tort, aux anciens fidèles qu'on a appelés *Vaudois* ou *Pauvres de Lyon*, à cause de Valdo, duquel ils ont

suivi la doctrine, par laquelle ils ont commencé à manifester que le Pape était l'Antechrist. »

Viret, *de la vraie et fausse Religion*, liv. 4, chap. 13.

« Après que Valdo et les siens furent chassés de Lyon, une partie se retira en Lombardie où ils se multiplièrent tellement que leur doctrine commença à être éparse en Italie. » *Hist. de l'État de l'Église.*

« De toutes les sectes qui parurent dans ce siècle (le XIIe), aucune ne se distingua plus par la réputation qu'elle acquit, par la multitude de ses sectateurs, et par les témoignages que ses plus grands ennemis rendirent à la probité et à l'innocence de ses membres, que celle des Vaudois, que l'on appela ainsi de P. Valdo, son fondateur. On donna différens noms à cette secte. On appela ses membres du nom du lieu où ils parurent pour la première fois, les *Pauvres de Lyon* ou *Léonistes;* et des sabots que leurs docteurs portaient, et d'une certaine marque qui était empreinte dessus, *Insabbatati* ou *Sabbatati.* Voici quelle fut l'origine de cette fameuse secte : Pierre, riche marchand de Lyon, à qui l'on donna le surnom de *Valdensis* ou *Falidisius* de *Vaux* ou *Waldun*, ville dans le marquisat de Lyon, voulant hâter les progrès de la véritable piété et du christianisme, chargea, vers l'an 1160, un ecclésiastique de traduire du latin en français les quatre Évangiles, et quelques autres livres de l'Écriture, et les plus belles sentences des anciens docteurs pour qui l'on avait beaucoup de vénération dans ce siècle....... Il commença l'an 1180 à instruire le peuple des doctrines et des préceptes du christianisme. »

Mosheim, *Hist. Ecclés.*, XIIe siècle, p. 2, chap. V., § XI.

« On a écrit des Vaudois qu'ils rejetaient toutes les traditions et ordonnances de l'Église Romaine comme

inutiles et superstitieuses, et qu'ils ne tenaient pas grand compte du clergé ni des prélats. A ces occasions, ayant été excommuniés et chassés du pays (de Lyon), ils se répandirent en plusieurs et divers lieux, comme en Dauphiné, Provence, Languedoc, Piémont, en la Pouille, Calabre, Bohême, Angleterre et aillenrs. Aucuns ont écrit qu'une partie des Vaudois se retira en Lombardie, où ils se multiplièrent tellement que leur doctrine s'épandit par l'Italie et vint jusqu'en Sicile. Néanmoins en cette grande dispersion ils s'entretinrent toujours en quelque union et fraternité, l'espace de 400 ans, vivant en grande simplicité et crainte de Dieu. »

Chassagnon, *Hist. des Albigeois.*

XXV.

« Quod in me recognosco pusillum habens ***intelligentiæ eloquium,*** quia nec sæcularis litteraturæ ***didici studium,*** nec aliquando exindè magistrum habui. »

Præf. in lib. Informat. et Spir. super Leviticum.

« Veluti mendicus non habens propriam segetem, sed post terga metentium ex aliorum segete, congregat sibi victum, ne, hyemis tempore, fame periclitetur; ità et ego ex aliorum dictis has brevi stylo comprehendi epistolas. »

Vetera analecta, p. 90 et 92.

XXVI.

« Mirari satis hominem nequeo, ut qui disciplinam rectè loquendi nescit, non solùm docere, verùm etiam alios reprehendere, et quod his ineptius est, in reprehensionem peritorum virorum librum præsumpserit evo-

mere. Verùm nisi ob ejus errorem vanissimum refellendum et quorumdam simplicium deceptionem cavendam, videlicet ne illius pestifera doctrina eorum quoquomodo miserabilis fieret ruina, nequaquam illius imperita scripta in manibus forent sumenda. Quoniam si ab his qui litterariâ arte imbuti sunt, vel tenuiter discutiantur, penè nihil in eis reperitur quo ars rectè loquendi et scribendi non offendatur, exceptis his quæ de aliorum opusculis furtim surripuit, et quibusdam subtractis atque mutatis, compilatoris usus officio ut sua suo inseruit operi. »

« In tantam audaciam prorumpere suasit ut contrà Ecclesiæ auctoritatem nonnulla frivola et inepta scriptitarit. »

Claude avait intitulé son livre contre Théodemir : ***Apologeticum atque rescriptum Claudi adversus Theodemirum Abbatem.***

Jonas fait la critique suivante de ce titre :

« Quàm absurdissima et ridiculosa quàmque auribus virorum peritorum tituli istius sit fastidiosa constructio ipsorum puerorum qui adhuc liberalibus initiantur disciplinis, facilè apertèque potest probari judicio. »

Jonas l'appelle un homme : ***inscium ecclesiasticæ traditionis... artis grammaticæ ignarum.*** Il lui dit : ***Alio propositum tuum atque materia tendit, alio dictatio decurrit.*** A l'occasion du partage de son écrit où Claude parle des superstitions qu'il a trouvées dans son diocèse, Jonas fait la critique grammaticale suivante : « Horum verborum valdè informem constructionem barbarismis et solecismis oppletam spernendo omittimus, sensus ut possumus indagantes... » « Cui in explanandis sacrorum Evangeliorum lectionibus quantulacumque notitia inesse videbatur. »

Jonas, de Cultu Imaginum, Bibl. PP., t. XIV

XXVII.

« Licet autem incondito ac rustico, utpote ab homine doctrinalis experto scientiæ, sit hæc edita contextu epistola. »

Dungalii responsa contra perversas Claudii Taur. Episc. sententias.

XXVIII.

« Veni in Italiam, civitatem Taurini; inveni omnes basilicas contra ordinem veritatis sordibus anathematum et imaginibus plenas. Et quia quod homines colebant, ego destruere solers cœpi, idcircò aperuerunt omnes ora sua ad blasphemandum me, et nisi adjuvisset me Dominus vivum deglutissent me. »

Apolog... adversùs Theod. Abb.

« Opprobrium factus sum vicinis meis et timor vicinis meis, ut qui videbant nos, non solùm deridebant, sed etiam digito unus alteri ostendebant. »

Vet. Analecta, p. 91.

XXIX.

Excerpta ex Jonâ.

« Inveni omnes basilicas sordibus anathematum, et imaginibus plenas............ Calumniaris prædecessores tuos......... et etiam plebem illius parochiæ...... Auditores tuos quos fortè quia schismati tuo socios tuos facere nequis, idcircò ut hæreticos te expugnare scribis. Erro-

rem discretè et rationabiliter, et patienter corrigere detrectasti, quàm procaciter et culpabiliter egeris, nemo nisi qui sannm non sapit ignorat....... id multi nisi tibi impntandum est..... patienter quis ferre potest?...... Ora aperire compulisti....... immoderato et indiscreto zelo non solùm picturas.... verùm etiam cruces materiales... à cunctis parochiæ suæ basilicis dicitur delevisse, evertisse et penitùs abdicasse........ Cùm venisset B. Paulus Athenas et civitatem repletam idolis conspexisset, aras ab illis honoratas non destruxit, sed ratione ignorantiam redarguit..... Hic (Claudius) errorem gregis sui ratione corrigere neglexit, et irrationabili facto præcipitem se dedit.... In omnes sanctæ catholicæ et apostolicæ Ecclesiæ sincerissimos cultores Galliam Germaniamque incolentes, Christo Domino devotissime militantes jacula intorsit, eosque et idololatriæ et famæ religionis superstitione et innumeris aliis sceleribus irretitos sicut textus suarum litterarum demonstrat, appellare non erubuit...

XXX.

Apologeticum atque rescriptum Claudii episcopi adversus Theodemirum abbatem.

« Epistolam tuam, cum adjunctis super capitulis, plenam garrulitate, atque stoliditate per quemdam accepi rusticum portitorem, in quibus capitulis denuntias te turbatum, ita inquiem, eo quod rumor abierit ex Italia decus per omnes Gallias, usque ad finem Hispaniæ, quasi ego sectam quamdam novam prædicaverim, contra regulam fidei catholicæ, quod omnino falsissimum est. »

Jonæ Aurelianum Episc., lib. III, *De Cultu imaginum*... adversus hæresim Claudii præsulis Taur

XXXI.

« Exortæ sunt duæ religiones in Ecclesia, cujus ut aquilæ juventus renovatur Ecclesia, quæ etiam a Sede Apostolica sunt confirmatæ, videlicet Minorum Fratrum et Prædicatorum. Quæ forte hac occasione sunt approbatæ, quia olim duæ sectæ in Italia exortæ adhuc perdurant, quorum alii Humiliatos, alii Pauperes de Lugduno se nominabant, quos Lucius Papa quondam inter hæreticos scribebat, eo quod superstitiosa dogmata, et observationes in eis reperirentur. In occultis quoque prædicationibus quas faciebant plerumque in latibulis, Ecclesiæ Dei et sacerdotio derogabant. Vidimus tunc temporis aliquos de numero eorum qui dicebantnr Pauperes de Lugduno ; apud Sedem Apostolicam, cum magistro suo, quodam ut puto Bernardo : et hi petebant sectam suam a Sede Apostolica confirmari et privilegiari. Sane ipsi dicentes se gerere vitam Apostolicam, nihil volentes possidere, aut certum locum habere, circuibant per vicos et castella. Ast dominus Papa quædam superstitiosa in conversatione ipsorum eis objecit, videlicet quod calceos desuper pedem prædicabant, et quasi nudis pedibus ambulabant. Præterea cum portarent quasdam cappas, quasi religionis, capillos capitis non attendebant, nisi sicut laici. Hoc quoque probrorum in eis videbatur, quod viri et mulieres simul ambulabant in via, et plerumque simul manebant in una domo, ut de eis dicetur, quod quandoque simul in lectibus accubabant. Quæ tamen omnia ipsi asserebant ab Apostolis descendisse. Cæterum Papa in loco eorum exurgentes quosdam alios qui se appellabant Pauperes minores, confirmavit, qui prædicta superstitiosa et probrosa respuebant, sed præcise nudis

pedibus tam ætate quam hyeme ambulabant, et neque pecuniam, nec quidquam aliud præter victum accipiebant, etsi aliquando vestem necessariam quisquam ipsi sponte conferebat, non enim quidquam petebant ab aliquo. Hi tamen postea attendentes, quod nonnunquam nimiæ humilitatis nomen gloriationem importet, et de nomine paupertatis, cum multi eum frustra sustineant, apud Deum vanius inde glorientur, maluerunt appellari Minores fratres, quam Minores pauperes, Apostolicæ Sedi in omnibus obedientes. Alii, videlicet Prædicatores, in locum Humiliatorum successisse æduntur. Humiliati quippe, nulla habita auctoritate aut licentia Prælatorum mittentes facem in messem alienam, populis prædicabant, et vitam eorum plerumque regere satagebant, et confessiones audire et ministeriis sacerdotum derogare. Quæ volens corrigere Papa, ordinem Prædicatorum instituit et confirmavit. Illi quippe rudes et illitterati cum essent, operibus manuum instabant et prædicabant, accipientes necessaria a suis credentibus: isti vero studio et lectioni sacræ Scripturæ jugiter insistentes tantum in scribendo libros opus faciebant, et eos diligentissime a magistris suis audiebant, ut cum sagittis et arcu omni armatura fortium possent ingredi, et stare pro defensione S. Matris Ecclesiæ, et ex adverso ascendere et ponere se murum domui Israel. Dum fidem roborant, virtutes instruunt, statuta Ecclesiæ docent et collaudant, vitia hominum et pravitatem redarguunt et castigant: nihilominus Sedi Apostolicæ in omnibus obediunt, a qua auctoritatem præcipuam trahunt. »

Abbas Urspergensis in *Chronico*, anno domini MCCXII.

XXXII.

Excerpta ex Epist. Innocentii III.

Et quia fides sine operibus mortua est, ut dicit apostolus Jacobus, sæculo abrenuntiavimus, et quæ habebamus, velut a domino consultum est, pauperibus erogavimus, et pauperes esse decrevimus. Ita quod solliciti esse de crastino non curamus, nec aurum, nec argentum, nec aliquid tale præter vestimentum et victum quotidianum a quoque accepturi sumus. Consilia quoque Evangelica velut præcepta servare proposuimus. »

Lib. III. Universis Episc. et Archiep. Epist. 94 de negotio Valdensium conversorum, p. 459.

«.... Denique licet dicat Christus, oportet semper orare et nunquam deficere, et apostolus, sine intermissione orate, tamen quidam nostrorum per viginti qua tuor vices per diem ac noctem, alii quindecies, alii duodecies, qui autem minus septies pro omnibus hominibus secundum eorum gradus orant. Et quamquam officium nostrum sit præcipue, ut omnes discant, et omnes qui sunt idonei exhortentur, tamen cum tempus ingruit, propriis manibus laboramus, ita duntaxat, ne præmium accipiamus conventum. » Item, p. 460.

«.... Ad mensam quoque semper legendum in domo qua fuerimus conversati, ex quo numerum excedimus octonarium. Silentium, similiter, data benedictione, usque ad peragendas gratias observandum, nisi ob correctionem lectoris, aut sub explanationem lectionis. » Epist. 137. Bernardo primo et fratribus ejus, p. 157, lib. XV.

« Religiosum et modestum habitum ferre decrevimus, qualem ex voto consuevimus adoptare : utendo de cætero

calceamentis communibus ad consilium et mandatum S. Pontificis pro tollendo scandalo, quod contra nos movebatur de calceamentis desuper apertis quibus uti hactenus solebamus. » Epist. 146. Archiepiscopo et suffraganei Tarraconensis Ecclesiæ, lib. XI, p. 196.

« Virginitatem et castimoniam continuam inviolabiliter conservando, duas quadragesimas et jejunia secundum Ecclesiasticam regulam instituta annis singulis facere proposuimus; religiosum et modestum habitum ferre decrevimus, qualem consuevimus deportare; calceamentis desuper apertis, ita speciali signo compositis et variatis, ut aperte et lucide cognoscamur nos esse corde sic et corpore a Lugdunensibus, et nunc et in perpetuum segregatos, nisi reconcilientur catholicæ veritati. » Epist. 195. Priori et Fratribus Andruensibus, pag. 240.

« . . . . Cumque non sit in exteriori habitu, sed in interiori potius regnum Dei, scandalum quod de pristino habitu adhuc a vobis retento fortius ingravescit, sedare curetis, ipsum habitum prout nobis estis polliciti, taliter variando, ut sicut interiori habitu, sic etiam exteriori vos ab hæreticis ostendatis esse divisos, ut secundum Apostolum, quæ sunt pacis sectemini, et quæ ædificationis sunt, invicem observetis, nolentes propter calceamenta destruere opus Dei, memores ejus quod idem Apostolus ait: *Si propter cibum frater tuus scandalizatur, jam non secundum charitatem ambulas. Noli cibo tuo illum perdere pro quo Christus mortuus est. Quapropter, inquit, si esca scandalizat fratrem, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem.* Si ergo Apostolum hoc præcipit observandum de cibo, quanto magis de calceamento est observandum, ut scandalum evitetur, maxime de cordibus

infirmorum, propter quod veritas ait : *Si quis scandalizaverit unum de pusillis istis, qui in me credunt*, etc. Nam væ homini illi per quem scandalum venit. Ideoque monemus, consulimus et hortamur, ut ii qui de vobis nondum signum hujusmodi acceperunt, vel qui vobis fuerint associandi de cætero non se adstringant proposito utendi sandaliis desuper perforatis, neque talibus calceamentis utantur, ut sic scandalum penitus evanescat. »
Epist. 69, Durando de Osca et fratribus ejus, lib. XII, p. 138.

XXXIII.

« . . . . . Circa præfatum Durandum de Osca et Vuillelmo de Sancto Antonino ac, eorum socios secundum præmissum mandatum nihilominus procedendo, eis autem in fide recta et sana doctrina manentibus exhortandi licentiam tribuentes competentibus horis et locis. »

Dat. Laterani IV, Idus Maii anno tertio decimo. Epist. 78, Archiepiscopo ac suffraganeis ecclesiæ Tarraconensis, lib. XIII, pag. 450.

« . . . . . Præcipientes eis ne passive sibi præsumant prædicationis officium arrogare sed præterquam ecclesiarum rectores in fide recta et sana doctrina noverint esse probatos, licentiam eis tribuant exhortandi competentibus horis et locis. »

Epist. 94, De Valdensium conversorum negotio, lib. XIII, p. 460.

« Ut autem et vos spiritualem gladium, qui est verbum Dei adversus hæreticos sine suspicione commodius exeratis, volumus et mandamus ut in prædicationis officio adversus hujusmodi vulpes molientes vineam Domini demoliri aliis catholicis prædicatoribus vos jungatis ejus exemplo qui jussit segregari sibi Barnabam et Saulum in

opus quo illos assumpsit, ut quemadmodum ex præcepto spiritus sancti antiquus prædicator adjunctus est novo, de persecutore ad fidem converso, sic et vobis ab errore nuper ad veritatem conversis, prædicatores jamdudum in sana probati doctrina jungantur, ut ipsi vobiscum et vos cum illis sine suspicione qualibet verbum Domini seminetis, Archiepiscopis et Episcopis aliisque Prælatis obedientiam et reverentiam humiliter impendentes, ut super humilitatis fundamentum ædificium boni operis construatis, illius imitantes doctrinam qui de se dicit : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde.*

Dat. Viterbii III, Non. Julii, anno duodecimo. Epist. 69, Durando de Osca et fratribus ejus reconciliatis, lib. XII, p. 339.

XXXIV.

« Hi sunt, inquit, errores in quibus (Valdenses) infecti sunt corrupti et abominabiles in studiis suis, non solum in uno fidei articulo et sacramento, sed in omnibus directe vel indirecte, sicut ego cognovi et inveni per multas inquisitiones et confessiones eorum in jure tam perfectorum quam credentium ab ore eorum conscriptas, et per multos testes contra eos receptos.

Dicunt omne mendacium esse peccatum, et juramentum similiter. Tamen aliqui eorum dicunt, ut ab eis audivi, timore mortis ab eis qui non sunt perfecti, licitum mentiri et jurare. Ipsi mentiuntur et perjurant, nec credunt hoc esse peccatum, quia et mendacia sua dolis et sophismatibus verborum excusant et obumbrant.

Ipsum tradit Reinerus, cap. V. Additque perfectos inter Valdenses mori potius quam jurare paratos. Imper-

fectos vero jurare si cogerentur. Confer. Polichdorf, cap. 36. Ebrard, cap. 14. Ermengard, cap. 18. Monetam, lib. v, cap. 9, § 1.

Item ponunt non esse pœnam purgatoriam nisi in præsenti, nec suffragia Ecclesiæ defunctis proficere, nec aliqua quæ pro eis fiant.

Idem scribunt Reinerus, Polichdorf, cap. 2. Bernardus de Fontecalido, cap. 9. De hoc agit Moneta, lib. iv, cap. 9, § 2.

Item dicunt omnes bonos esse sacerdotes, et tantum posse quemlibet bonum in absolutione peccatorum, sicut nos ponimus Papam posse..... Absolutiones et excommunicationes Ecclesiæ contemnunt, quia solus Deus est, ut dicunt, qui potest excommunicare.

Id habent etiam Reinerus, Polichdorf, cap. 32. Ebrard, cap. 12. Moneta, lib. v, cap. 5.

Item quidam magnus Magister et Legatus eorum hanc distinctionem mihi faciebat. Sunt, dicebat, qui non sunt ordinati a Deo vel ab hominibus, ut mali laici: alii ab hominibus ut mali sacerdotes nostri: alii a Deo, etsi non ab hominibus, ut boni laici qui servant mandata Dei, qui possunt ligare et solvere, et consecrare et ordinare, si proferant verba Dei ad hoc statuta. Quidam autem, ut dicebat, de eis discernunt de sexu dicentes: quod ordo requirit sexum virilem: alii non faciunt differentiam, quia mulier si bona est, possit exercere officium sacerdotis. Vidi hæreticam quæ combusta fuit, quæ super arcam ad modum altaris privati consecrare se credebat et attentabat.

Similia leges apud Rein., Polichdorf, aliosque. Confer. Monetam, lib. v, cap. 1, § 4.

Derident indulgentias Papæ et absolutiones et claves Ecclesiæ, dedicationes et consecrationes ecclesia-

rum et altarium ; vocantes festa lapidum. Item dicunt omnem terram æqualiter a Deo consecratam et benedictam : Cæmeteria christiana contemnunt et ecclesias.

Hæc quoque sunt apud Rein. et Monetam, lib. v, c. 8.

Item dicunt quod peccant omnes judicium vel justitiam sanguinis exequentes et homicidas reputant et perditos qui pugnandum prædicant adversus Sarracenos vel Albigenses, et Sarracenos infernales quos vocant dæmones.

Reinerus habet, cap. 5, quod Papa apud eos et omnes Episcopi sint homicidæ propter bellum. Fuse hoc argumentum prosequitur Moneta, lib. v, cap. 13.

Item dicunt quod sufficit ad salutem soli Deo et non homini confiteri, et quod exteriores pœnitentiæ non sunt necessariæ ad salutem, sed quando pœnitet, quicumque peccator, quantumcumque magna et multa peccata commiserit, si *moritur statim evolat.*

Item dicunt quod nostri clerici et sacerdotes qui habent divitias et possessiones sunt filii diaboli et perditionis, et quod peccant qui dant eis decimas vel oblationes et dicunt quod est quasi impinguare lardum.

Fusius hoc commemorat Reinerus scribens eos docuisse decimas non esse solvendas, si quidem Ecclesiæ primativæ non solvebantur : clericos et claustrales possessiones et præbendas non debere habere, nec Episcopos et abbates jura regalia : terram et populum non esse in partes dividendum : malum esse dotare Ecclesias et Claustra : non esse condenda Ecclesiis testamenta : nullum Ecclesiæ censualem fieri debere : clericos omnes debere manibus operari more Apostolorum. Vide etiam Polich., cap. 1. Ebrard, cap. 10. Moneta, lib. v, cap. 8, per totum.

Item ipsi irrident eos qui luminaria offerunt sanctis ad illuminandas ecclesias. Item irrident cantus

Ecclesiæ et officium divinum, dicentes quod illi videntur Deum irridere qui ei cantant quæ dicunt, quasi non aliter intelligeret, nisi cantaretur, vel cantando peteretur ab eo.

Quod ad cæremonias et ritus Ecclesiæ pertinet eos omnes explaudebant et subsannabant. Nam altaria ex Reinero, eorumque consecrationes, sacram suppellectilem, sacerdotalia indumenta, luminaria, thurificationes, aquam benedictam cæterosque sacros ritus irridebant. Confer. etiam Polichdorf, cap. 22, 23 seq. Bernardum Fontiscalidi, cap. 12. Ermengard, cap. 8 et 9. Monetam vero, lib. v, cap. 1 et 8.

Item dicunt nullam esse sanctitatem nisi in bono homine vel muliere.

Item dicunt romanam Ecclesiam Babylon meretricem de qua legitur Apocal. 17.

Item spectant cætera quæ apud Reinerum in Romanam Ecclesiam effuse vomebant : eam nimirum sub Sylvestro defecisse : Romanam sedem esse errorum omnium magistram : Papam esse errorum omnium caput : Prælatos vero Scribas et Pharisæos : sectam Valdensium esse Ecclesiam Christi, apud quam solam sit doctrina Evangelica : solos Valdenses esse pauperes spiritu, et qui persecutionem propter justitiam patiuntur, et similia de quibus Moneta, lib. v, cap. 1, 2, 3.

Item irrisibiles dicunt qui faciunt festa sanctorum, et quod non peccant qui in eis laborant, nisi forte propter scandalum hominum.

Non solum festa sanctorum, sed invocationem impugnabant, reliquias, canonisationes contemnebant : miraculis ad eorum sepulcra per eorum merita a Deo patratis, fidem omnem abrogabant. Ex Rein., Polichd., cap. 16 et 20. Ermengard, cap. 10, et Moneta, lib. v, cap. 8 et 10.

Item non peccare dicunt eos qui jejunia statuta solvunt quacumque die, et qui ibi carnes comedunt, nisi forte propter quorumdam scandalum; sed in privato est eis licitum, ut dicunt, quacumque die comedere, vel ubicumque non esse hominibus scandalum.

Item obedientiam romanæ Ecclesiæ non evacuant.

Item solum Deum adorandum putant omni genere adorationis, et dicunt peccare eos qui carnem vel illud quod nos credimus Corpus Christi adorant, vel sanctos alios a Deo vel eorum imagines.

Id confirmant Rein., Polichd., cap. 33. Ebrard, cap. 17.

Item in matrimonio carnali dicunt quod uxor potest a viro recedere, eo invito, et e converso, et sequi eorum societatem, vel viam continentiæ.

Apud Reinerum id unum affirmant peccare conjuges, si absque spe prolis conveniant. His vero omnibus addendum est ex Reinero, Valdenses solum scripturæ textum recepisse, Traditiones, Consilia, Pontificum decreta nihil fuisse, id vulgo obtrudentes doctrinam Christi et Apostolorum sine statutis Ecclesiæ sufficere ad salutem. »

Ricchini, *Dissert. secunda, cap. III, de Valdensibus, in libros Moneta.*

XXXV.

« Enim vero Valdenses isti ex sacerdotum avaritiâ omnem sui erroris occasionem aucupantes illis minime parendum esse prædicant, ne summo pontifici quidem. Quippe qui eo quod mali sunt, nec Apostolorum vitam imitantur nullam habeant à Deo authoritatem, neque ex illis sacrosancta catholica constet Ecclesia. Et proindè eorum constitutionibus, decretisve, et mandatis astringi

se negant. Indè fit, ut neque censuram ecclesiasticam metuant, neque prælatorum, et sacerdotum authoritati tribuant quicquam. Qui sane error, præterquam quod eos in summam (ut ipsi prædicant), libertatem asserit, multis eos tunc publicis, tunc privatis personalibus realibusque absolvit oneribus. Siquidem neque decimas, neque primitias ecclesiasticis viris deberi dicunt, et ob id nonnisi coacti solvunt, neque pariter ad rem sacram, aut ad religionis cultum conferunt. Non enim tantum ratione, quod hos sacerdotii authoritate fungi negant,v erum etiam quia hæc superstitiosa esse affirmant et ad extorquendas ab imperitis pecunias, a pseudo (ut ipsi appellant), sacerdotibus adinventa, sicuti et indulgentias, et ecclesiarum consecrationes, cæterasque sacerdotales benedictiones. Sanctorum prætereà festivitates eodem errore non colunt (utpotè) quorum suffragio mortales non indigeant, Christo omnibus adomnia abundè sufficiente. Et ex consequenti, dùm his diebus (qui ad illum honorem ab Ecclesià sunt consecrati), fideles ab omni opere abstinent, hi ex operibus suis quæstum faciunt, et dùm illi indictis ab eàdem Ecclesià jejuniis corpora affligunt, hi maxime inglutiunt, et denique nullâ lege humanâ se astringi prædicant, quâ potissimum ratione matrimonia liberè in omni gradu contrahi posse affirmant, uno aut altero ad summum exceptis quasi in reliquis prohibendis nullam pontifices habuerint potestatem. Neque alio pertinet, quùm impiissimè asserunt, quidquid ad defunctorum animas purgatoriis pœnis expiandas impenditur, inane, perditum, superstitiosum esse, parique cupiditate hanc (ut ipsi prædicant) fabulam sacerdotibus fuisse confectam. Sed et dimittendorum peccatorum nullam sacerdotes nostros potestatem habere apertè protestantur, et proindè neque illis confitendum esse affir-

mant, neque sacramenta reliqua ab his suscipienda, neque constitutionem Ecclesiæ, quæ ad sacramentalem confessionem, sacramque communionem singulo quoque anno astringimur ipsi recipiunt, eoque pacto gravi, ac maleviventibus fastidiosâ servitute, et indicendæ à sacerdoticus pœnitentiæ laborioso, ac dispendioso onere se eximunt. Vide ergo quot ansis sectam hanc diabolus retineat, quotque indulcat et ingerat venenis, blandimentisque quæ nimirum ejus et introducendæ, et conservandæ, si non totalis, potissima saltem fuit causa. »

R. P. Claudii Seyss. Archiep. Taur. adversus errores et sectam Valdens.

XXXVI.

« Hæc fuit prima hæresis eorum, contemptus ecclesiasticæ potestatis. Ex hoc traditi Satanæ præcipitati sunt ab ipso in errores innumeros, et antiquorum hæreticorum errores suis adinventionibus miscuerunt. Quia ejecti sunt de Ecclesiâ catholicâ, se solos esse Ecclesiam Christi et Christi discipulos affirmant. Dicunt se Apostolorum successores, et habere auctoritatem apostolicam, et claves ligandi et solvendi. Romanam Ecclesiam dicunt esse meretricem Babylon, et omnes ei obedientes damnari. Omnes Clericos, et eis obedientes à tempore B. Sylvestri Papæ dicunt esse damnatos : nulla miracula dicunt esse vera quæ fiunt in Ecclesiâ, quia nullus ipsorum aliquando miracula fecit. Omnia statuta Ecclesiæ post Ascensionem Christi dicunt non esse servanda, nec alicujus esse valoris. Festa, feriarum jejunia, ordines, benedictiones, officia Ecclesiæ, et similia respuunt omninò, et Ecclesias consecratas et cœmeteria : omnia talia blasphemant, et dicunt ea pro avaritia solum a clericis instituta,

ut ea ad suum quæstum reducant, et à subditis hac occasione, pecuniam et oblationes exquirunt. Dicunt tunc hominem primo baptizari verè cum in eorum hæresim fuerit inductus. Quidam autem dicunt baptismum non valere parvulis, quia nunquàm actualiter possunt credere. Confirmationis sacramentum respuunt, sed magistri eorum imponunt manus discipulis vice illius sacramenti. Episcopos, et clericos, et religiosos dicunt esse Scribas, et Pharisæos Apostolorum persecutores. Corpus Christi et sanguinem non credunt verè esse, sed tantùm panem benedictum, qui in figurâ quâdam dicitur corpus Christi sicut dicitur: *petra autem erat Christus*, et simile. Hoc autem quidam dicunt tantùm per bonos fieri, alii autem per omnes qui verba consecrationis sciunt. Hoc cùm in conventiculis suis celebrant recitantes verba illa Evangelii in mensâ suâ, et sibi mutuo participantes sicut in cœnâ Christi, dicunt, quod peccator sacerdos non possit aliquem solvere et ligare, cùm ipse sit ligatus peccato, et quilibet bonus et sciens laicus possit alium absolvere, et pœnitentiam imponere. Unctionem extremam respuunt, dicentes potius fore maledictiones, quam sacramentum. Matrimonium dicunt fornicationem juratam, nisi continenter vivant: quaslibet alias immunditias magis licitas dicunt quàm copulam conjugalem. Continentiam laudant; sed urente libidine, concedunt ei satisfieri debere quocumque modo turpi, exponentes illud apostolicum, *melius est nubere quàm uri*, quod melius sit quolibet actu turpi libidini satisfacere, quàm intus in corde tentari: sed hoc valdè tenent occultum ne vilescant. Si aliqua honesta, quæ casta putatur, peperit puerum, occultant et tradunt eum alibi alendum, ne prodatur. Dicunt illicitum esse omne juramentum, indè verò et peccatum mortale. Sed tamen dispensant, nisi juret quis

pro evadenda corporis morte, vel ne alios prodat vel secretum revelet perfidiæ suæ. Dicunt esse crimen inexpiabile et peccatum in Spiritum sanctum prodere hæreticum. Dicunt etiam quod non licet occidere maleficos per judicium sæculare. Quidem quâdam superstitione asserunt, quod animalia et bruta non liceat occidere, ut pisces et hujusmodi. Cùm autem volunt talia manducare, suspendunt ea super ignem et fumum donec per se moriantur. Pulices et alia animalia excutiunt contra ignem, vel vestem ipsam intingunt in aquâ calidâ, et tunc ea nolunt occidisse, sed dicunt per se ea mortua esse. Ità fictas habent conscientias in aliis suis observantiis sicut in hoc poterit æstimari, quia veritatem deserentes falsis figmentis se illudunt. Dicunt non esse purgatorium, sed omnes morientes statim transire in cœlum vel in infernum. Suffragia pro defunctis ab Ecclesiâ facta asserunt non prodesse, cùm in cœlo non indigeant et in inferno existentes nullatenus adjuventur. Undè dicunt, quod oblationes pro defunctis factæ prosunt clericis, qui comedunt, non animabus quæ his non utuntur. Dicunt etiam quod sancti in cœlo non audiunt orationes fidelium, nec venerationes quibus eos veneramur. Attendunt arguentes, quod cum corpora sanctorum hìc mortem jacent, et spiritu tunc remoti sunt à nobis in cœlo, nullo modo valcant orationes nostras auditu percipere vel visu. Dicunt quoque sanctos non orare pro nobis, et ideo non oporteat nos implorare suffragia eorum quod absorpti gaudio cœlesti, nobis non possunt intendere, nec aliquid aliud curare, undè derident solemnitates, quas in sanctorum veneratione celebramus, et alia quibus eos veneramur, vel honoramus. In diebus festivis, ubi cautè possunt, operantur arguentes, quod cùm operari bonum sit, bona in die festo agere non sit malum. In quadrage-

simâ, et in die jejuniorum Ecclesiæ non jejunant, sed carnes comedunt, ubi audent, dicentes quod Deus non delectatur in afflictionibus amicorum suorum, cùm sine his potens sit eos salvare. Quidam autem hæretici affligunt se jejuniis et vigiliis, et hujusmodi, quia sine talibus non possunt apud simplices nomen sibi sanctitatis acquirere, nec decipere simulationis figmento. Vetus Testamentum non habent vel respuunt, et se defendunt, dicentes, quod superveniente Evangelio vetera omnia transierunt. Sic et verba Augustini, Hieronymi, Gregorii, Ambrosii, Joannis Chrysostomi, Isidori et auctoritates ex libris eorum truncatas decerpunt, ut per hæc figmenta sua indè approbent, vel nobis resistant, vel simplices faciliùs seducant pulchris sanctorum sententiis sacrilegam doctrinam colorantes. Illas autem sanctorum sententias quas sibi vident esse contrarias, quibus error suus destruitur tacitè prætermittunt, dociles inter aliquos complices, et facundos docent verba Evangelii, et dicta Apostolorum et sanctorum in vulgari linguâ corde firmare, ut sciant et alios informare, et fideles illis esse, et sectam suam pulchris sanctorum verbis polire, ut putant, salubria, quæ persuadent: et sic per dulces sermones et benedictiones seducunt corda innocentium, non solùm viri sed et feminæ apud eos docent, quia feminis magis patet accessus ad feminas pervertendas, ut per illas, et viros subvertant, sicut per Evam serpens illusit Adam.

Quæ sint sectæ ipsorum.

Duo sunt genera sectæ ipsorum. Quidam dicuntur perfecti, et hi propriè vocantur *Pauvres Valdenses de Lyon*, nec omnes ad hanc formam assumunt, sed prius diu informantur, ut et alios sciant docere. Hi nihil pro-

prium dicunt se habere, nec domos, nec possessiones, nec certas mansiones. Conjuges, si quas ante habuerunt, relinquunt. Hi dicunt se Apostolorum successores et sunt magistri eorum et confessores, et circumeunt per terras visitando, et confirmando discipulos in errore. His ministrant discipulis necessaria. In quocumque loco veniunt, insinuant sibi mutuo, à Domino tamen illorum. Conveniunt ad eos plures in tuto loco, in latibulis audire eos et videre, et mittunt eis illuc optima quoque cibi et potus, et indicunt collectas minorum discipulis pro sustentatione eorumdem pauperum et magistrorum suorum, et studentium qui per se sumptus non habent, vel etiam ad alliciendos aliquos, quos cupiditas nummi trahit ad sectam eorum.

De habitu ipsorum. Quomodo vadunt de loco ad locum.

« Vadunt etiam in diversis habitibus vestium isti curatores, ne agnoscantur, et cum transeunt quandoque de domo in domum, aliquod onus deferunt in capite paleæ, vel vasis, et in obscuro vadunt, ne quis perpendat quid agant.

Ubi morantur.

« Solent etiam tales mansiones habere in locis, ubi habent studia sua, vel celebrant conventicula, quæ circumquoque aliis sunt inaccessibiles, ne prodantur, uti à foveis subterraneis, vel aliter sequestratis.

Ubi et quando conveniunt.

« Noctibus autem maxime hujusmodi conventicula frequentant quando alii dormiunt, ut libenter ministeria iniquitatis operentur. Quod autem, ut dicitur, osculen-

33

tur aliqui sutos, et videant diabolum, vel extinctis lucernis pariter fornicentur, non puto istius esse sectæ, quia Cathari dicuntur hoc facere, nec aliqua eorum veraciter intellexi quibus fidem adhiberem.

Docent in verbis palliatis.

Docent enim verbis coopertis loqui, ut pro veritate loqui studeant loqui mendacium : ut cum de uno requiruntur, de alio aliqua respondeant, et sic auditores versute deludant, ubi timent per confessionem veritatis errorem suam deprehendi. Ex eadem simulatione frequentant nobiscum ecclesias, intersunt divinis, offerunt ad altare, percipiunt sacramenta, confitentur sacerdotibus, jejunant jejunia Ecclesiæ, et festa colunt, et benedictiones sacerdotum inclinato capite suscipiunt, cum hæc et omnia similia ecclesiasticæ institutionis irrideant, et profana judicent et damnosa, sicut aliquando lupus pelle se contegit, ne lupus ab ovibus dignoscatur.

De studio pervertendi alios et modo docendi.

Omne studium adhibent ut multos secum in errorem deducant. Puellas parvellas docent Evangelium et Epistolas ut à pueritia consuescant errorem amplecti : et quæ ex his aliqua didicerunt omni conatu laborant, et alios docere ubicumque invenerint, qui velint æquanimiter auscultare. Ad simplices et rudes solent accedere maxime ad eos, qui non sunt fratribus prædicatoribus, et minoribus familiares, vel aliis fidei zelatoribus et ad loca quæ non frequentantur ab illis : et primo per simulatos sanctitatis mores animos ipsorum ad se intentos reddunt. Deinde blandis alloquiis alliciunt in hunc modum : videris mihi, o bona fœmina, ad hoc disposita, ut si esset qui tibi viam

veritatis ostenderet, magna coram Deo terræ cito agnosceres, et Deum videres, et loquelam ejus audires, et ab ipso quæcumque posceres impenetrares, et par angelis, et summis sanctis, in cœlo similis fieres. Cum ergo illa stulta tantis promissionibus illecta cœperit verba eorum avide suscipere : quia et serpens Evam promissione scientiæ, et divinæ similitudinis sublimitate seduxit, ut suis suasionibus eis acquiesceret : tunc hæreticus incipit eam multa docere de castitate et humilitate, et aliis virtutibus et de cavendis vitiis, et verba Christi et Apostolorum, et aliorum sanctorum proponere, ut putet se illa non hominem sed angelum de cœlo audire.

« Jubet eam tunc clam ista tenere, et nulli omnino se prodere : quia thesaurus inventus debet abscondi ne prodatur, et secreta cœlestia non sunt passim, et indignis pandenda, ut illa tanto reverentius servet audita, quo se jam æstimat a Domino Deo ad tanta arcana percipienda singulariter præelectam, vel ne etiam ipse hæreticus, vel ne ab aliquo illa dissuadeatur, si sibi forte revelaret, talem doctrinam alterius recipere, quum ille non audet aperte docere. Tradit postea aliquas orationes de B. Virgine, vel de aliis sanctis dicendas, ut experiatur quam sit docilis, et alliciat eam ad discendum. Cumque sic diu probavit eam, si velit esse stabilis et secretum tenere, quod didicit, adjungit ei aliam doctrinam, vel doctorem qui possit secretius, et sæpius cum ipsa morari sub prætextu alicujus operis, vel alterius commercii, ut sic tenacius paulatim ei adstringatur. Narrant ei de aliis magistris suis, quanta sancti sint passi, ut et Christum videat et audiat, et amplius eam in desiderio adhærendi sibi accendant, et magis authenticum sit, ei, quod eam docuerunt et securius ei aperiant erroris sui doctrinam non enim facile cuiquam aperiunt sectam erroris sui, nisi post-

quam securi sunt, quod credat eis in omnibus, timentes quod recedat ab eis, et prodat eos. Primo ergo docent, quales esse debent Christi discipuli, ex verbis Evangelii et Apostolorum, dicentes tantum esse illos Apostolorum successores, qui eorum vitam sequuntur. Ex hoc arguendo inferunt, quod Papa, et Episcopi nostri, et clerici, qui divitias sæculi habent, et sanctitatem Apostolorum non imitantur, nec sint Ecclesiæ gubernatores, nec talibus dignetur Christus dilectam suam sponsam Ecclesiam committere, qui potius prostituunt eam malis exemplis, et malis operibus, quam virginem castam Christo exhibeant custodiendo illam in illa puritate, quam accepit ab ipso, et ideo eis non esse obediendum. Dicunt etiam, quod immundus non potest alium mundare, nec ligatus alium solvere, nec reus potest reo judicem sibi iratum placare, nec qui in via perditionis ambulat potest alio ducatum præbere. Dicunt etiam quod per astutiam suam, et potentiam suam clerici tenent laicos sibi subjectos, ut dent eis decimas, et oblationes, ut inde alantur, et luxurientur, et concubinas, et parvulos suos pascant. Ideo autem clero detrahunt, ut, cum eos exosos reddiderint, non credatur eis, nec obediatur.

« Quo facto, cum laici docere nesciant, ipsi hæretici fiunt doctores populi, ut omnes abducant post se. Ex occasione ergo perversitatis quorumdam clericorum, inducunt eos in detestationem omnium clericorum. Dissuadent ergo dari eis oblationes, decimas, et alia similia, dicentes, quod hæc, et alia tantum pro sua utilitate statuerunt causâ lucri omnia ecclesiastica ordinaverunt instituta. Non solum autem clericos in judicio suo condemnant, sed et omnes eis obedientes, juxta illud : *Si cæcus cæco ducatum præstet ambo in foveam cadunt.* Cum aliquem seduxerint, blandiuntur etiam hoc modo :

Modo primo ad veram lucem venisti, modo autem veræ doctrinæ invenisti, qui prius cuprum pro auro deceptus tenuisti, et hujusmodi. Finxerunt etiam quosdam rithmos, quos vocant triginta gradus sancti Augustini, in quibus docent quasi virtutes sectari, et vitia detestari, et callide inserunt ritus suos, et hæreses, ut melius alliciantur ad eas dicendas, et fortius inculcent ea memoriæ, sicut laicis nos proponimus Symbolum, Dominicam orationem, et alia pulchra hujusmodi causa confinxerunt.

Quomodo dispensaverunt, ut possent jurare.

« Definierunt olim non jurare omnino, sed quia per hoc facilius deprehendebantur, et condemnabantur, caute dispensaverunt modo jurare pro se vel pro alio a morte liberando, et defendendo. Cum autem jurare compelluntur, aut palliatis verbis jurant ne putentur jurasse. Sed ficte agunt ex his diversis modis, ut si cogantur ab alio jurare, refundunt peccatum iu ipsum, ut ipsi videantur immunes. Aut si jurantper se timore mortis, proponunt facere pœnitentiam, ut pro XIV perjuriis teneantur unum attrahere ad sectam suam pro satisfactione peccati.

De familiaritate Clericorum, vel religiosorum.

« Ingerunt se aliquando familiaritatibus religiosorum et Clericorum, ut sic se contegant, et si facta fuerit inquisitio de hæreticis, defenduntur ab eis; et largiuntur eis propter hoc munera, et recipiunt eos in hospitio, redimentes per hoc vexationem suam, ut sibi, et suis liberiorem latendi et vivendi, et nocendi animabus opportunitatem conquirant sicut de facto pluries comperimus. Frequentant ecclesias, et prædicationes, et in omnibus religiosissime se gerunt; mores autem compositos

habent, verba limitata, et cauta, libenter loquuntur de Deo, de sanctis et de virtutibus, de vitiis cavendis, et aliis bonis agendis, ut per hoc meliores habeantur, et si quis audire eos cœperit, ut isti tunc secretius perfidiæ suæ infundant venenum, et favorem vitiorum suorum acquirant. Quicumque in secta eorum stabilis manserit, etiamsi in aliis peccatis sit mortalibus, in fornicatione, usuris, et aliis dant ei spem salutis; quia dicunt, hujusmodi perfidiæ suæ confessionem in morte facile abolendam, vel per manus impositionem alicujus doctoris ipsorum. Præficiunt se sanctis in cœlo, etiam B. Virgini, in eo quod dicunt se ita dilectos, quod quidquid petierint a Deo, exaudiantur, cum tamen videamus, quod, non obtinent, ut omnes hæretici, et quod nullus eorum pro hæresi concremetur: quod certum est, eos satis desirare et sic mentitur iniquitas sibi, asserendo, vel promittendo falsa, omnes autem sanctos in cœlo, dicunt nihil valere impetrare orando.

De non occidendo.

« Licet autem dicant non debere quemquam occidere, et ipsi personaliter non occidant, quamvis sine causa gladios, vel arma ferunt, pro simulatione tamen dant complicibus suis intelligere præstari obsequium Deo, si occiduntur aliquando tales, per quos timent exterminari. Et sic fuit occisus S. Petrus de ordine fratrum prædicatorum, et quidam alii.

Quomodo attrahunt mulieres potentes.

« Student diligenter attrahere sibi aliquas potentes, et nobiles feminas, ut per illas etiam viros, vel cognatos earum sibi faciant faventes; ut sic liberius in terris illis

se dilatent, et nullus audeat eos tangere sub tuitione illorum munitos.

Quomodo impediunt prædicationem.

« Nam si forte aliquis in prædicatione quandoque cœperit informare populum, ut caveant sibi ab hæreticorum erroribus, illi commovent seditionem contra eum, quod velit infamare civitatem de hæresi, cum nullus sit ibi manifeste deprehensus hæreticus ut etiam populus fidelis ei indignetur, quod tantam injuriam velit eis inferre, et ita compescant eum, ut de cætero nec ille, nec alius audeat de cavendis hæreticis facere mentionem. Si etiam inquisitio facta fuerit de hæreticis, timore illorum potentium nullus audeat illos accusare, vel contra illos testificari, et apud judices infamati precibus, vel muneribus, vel pro timore mali eos inclinant, et sic de infamia expurgantur, et ex hoc efficiuntur audaciores hæretici ad nocendum. »

Tract. Pauperum de Lugduno. Auctore anonymo.

Nota, quod secta *Pauperum de Lugduno*, qui etiam *Leonistæ* dicuntur, tali modo orta est. Cum cives majores pariter essent in Lugduno, contigit, quemdam ex eis mori subito coram eis. Unde quidam inter eos tantum fuit territus, quod statim magnum thesaurum pauperibus erogavit : et ex hoc maxima multitudo pauperum ad eum confluxit, quos ipse docuit habere voluntariam paupertatem, et esse imitatores Christi, et Apostolorum. Cum autem esset aliquantulum litteratus, novi Testamenti textum docuit eos vulgariter ; pro qua temeritate cum fuisset reprehensus, contempsit et cœpit insistere doctrinæ suæ dicens discipulis suis : quod clerus quando malæ vitæ esset, invideret sanctæ vitæ ipsorum, et doctrinæ. Cum autem Papa excommunicationis sen-

tentiam tulisset in eos, pertinaciter contempserunt, et sic usque hodie in omnibus terminis illis proficit doctrina ipsorum, et rancor.

Nota tria : Primo de blasphemiis, quibus notant Romanam Ecclesiam, et statuta ipsius, et omnem clerum. In secunda parte tanguntur errores, circa ecclesiastica sacramenta, et sanctos. In tertia parte nota detestationes, quibus omnes honestas, et approbatas consuetudines Ecclesiæ detestantur.

Primo dicunt, quod Romana Ecclesia non sit Ecclesia Jesu Christi, sed sit Ecclesia malignantium : et quod defecerit sub Sylvestro, quando venenum temporalium infusum est in Ecclesiam. Et dicunt quod ipsi sint Ecclesia Christi : quia Christi doctrinam, Evangelii, et Apostolorum verbis et exemplis observent.

Secundus error est, quod omnia vitia, et peccata in Ecclesia sint : quod ipsi soli juste vivant.

Tertius error est, quod doctrinam Evangelicam pene nullus servet in Ecclesia præter eos.

Quartus error est, quod ipsi vere sint pauperes spiritu, et persecutionem patiantur propter justitiam, et fidem.

Quintus, quod ipsi sint Ecclesia Jesu Christi.

Sextus, quod Romana sit meretrix in Apocalypsi propter superfluum ornatum, quem Ecclesia orientalis non curat.

Septimus, quod omnia statuta Ecclesiæ non curant, quia sint gravia, et plurima.

Octavus, quod Papa sit caput omnium errorum.

Nonus, quod Prælati sint Scribæ, et religiosi Pharisæi.

Decimus, quod Papa, et omnes Episcopi sint homicidæ propter bella.

Undecimus, quod non sit obediendum Prælatis, sed tantum Deo.

Duodecimus, quod nemo sit major altero in Ecclesia : Matth. 2, 3. *Omnes vos fratres estis.*

Decimus tertius, quod nemo debet flectere genua sacerdoti. Apoc. 2, ubi dicit Angelus Joanni : *vide ne feceris.*

Decimus quartus, quod decimæ non sint dandæ, quia primitivæ Ecclesiæ non dabantur.

Decimus quintus, quod clerici possessiones non debeant habere : *Deut.* 19. « Non habebunt sacerdotes, et « omnes qui de tribu Levi sunt, partem et hæreditatem « cum populo Israel, quia sacrificia comedunt, et nihil « aliud accipient. »

Decimus sextus, quod Clerici, et Claustrales non debeant præbendas habere.

Decimus septimus, quod Episcopi, et Abbates non debeant juria legalia habere.

Decimus octavus, quod terra et populus non sit per partes dividendus.

Decimus nonus, quod malum sit fundare et dotare ecclesias et claustra.

Vigesimus, quod testamenta non sint Ecclesiis ordinanda. Item quod nullus debeat fieri Ecclesiæ censualis. Item omnem Clerum damnant propter otium, dicentes manibus debere operari, sicut Apostoli fecerunt. Item nomina Prælatorum reprobant, sicut *Papa, Episcopi*, etc. Item quod nullus sit cogendus ad fidem. Item quod omnia officia ecclesiastica, nulla reputant. Item privilegia ecclesiastica non curant. Item immunitatem Ecclesiæ, et personarum, et rerum ecclesiasticarum spernunt. Item dicunt, quod omnia jura parochialia sint adinventiones. Item dicunt quod observantiæ per homi-

nes religiosos factæ sint traditiones Pharisæorum.

Secundo, omnia sacramenta Ecclesiæ damnant. Primo de baptismo dicunt, quod catechismus nihil sit. Item quod ablutio, quæ datur infantibus, nihil prosit. Item quod Patrini non intelligant, quid respondeant sacerdoti. Item quod oblatio illa, quæ dicitur *Anovegуny*, sit adinventio. Item omnes exorcismos, et benedictiones baptismi reprobant. Item sacramentum confirmationis reprobant. Mirantur etiam quare solis Episcopis liceat confirmare. Item de sacramento Eucharistiæ dicunt, quod sacerdotes in mortali non possint conficere. Item dicunt quod transubstantiatio non fiat in manu indigne conficientis, sed in ore digne sumentis : et quod perfici possit in mensa communi. Malachias : *in omni loco offertur nomini meo oblatio munda.* Item quod semel in anno fideles communicant, hoc reprobant quia ipsi quotidie communicant. Item dicunt, quod transubstantiatio fiat per verba vulgaria. Item dicunt, quod Missa nihil sit, quia apostoli eam non habebant, et fiat propter quæstum. Item canonem Missæ non recipiunt, nisi tantum verba Christi vulgariter. Item, cantum Ecclesiæ dicunt clamorem infernalem. Item horas canonicas reprobant. Item dicunt, quod oblatio, quæ fit a sacerdotibus in Missa, nihil sit, neque proficit. Item osculum pacis, et altaris reprobant.

De sacramento pœnitentiæ dicunt, quod nullus possit absolvi a malo sacerdote. Item quod bonus laicus potestatem habeat absolvendi. Item quod ipsi per manus impositionem peccata dimittunt, et dent Spiritum Sanctum. Item, quod confitendum sit potius bono laico, quam malo sacerdoti. Item quod non gravis pœnitentia sit imponenda, exemplo Christi : *vade et jam amplius noli peccare.* Item publicas pœnitentias, ut *carenas* repro-

bant, maxime in fœminis. Item, quod generalis confessio non sit singulis annis facienda.

Item sacramentum conjugii damnant, dicentes, mortaliter peccare conjuges, si absque spe prolis conveniant. Item compaternitatem nihil reputant. Item gradus affinitatis, et consanguinitatis carnalis, et spiritualis, quos Ecclesia instituit : et impedimenta ordinis et publicæ honestatis, et Ecclesiæ vetitum spernunt. Item dicunt, quod fœmina post partum non egeat benedictione, et introductione. Item, quod Ecclesia erraverit, dicunt, matrimonium Clericis prohibendo, cum etiam orientales contrahant. Item dicunt, quod continentes non peccent per oscula, et complexus.

Sacramentum unctionis etiam reprobant, quia tantum divitibus datur; et propter plures sacerdotes ibi necessarios. Item sacramentum ordinis dicunt nihil esse. Item dicunt, quod omnis laicus bonus sit sacerdos, sicut Apostoli laici erant. Item quod oratio mali sacerdotis nihil proficit. Item tonsuram Clericalem derident. Item, quod latina oratio laicis non prosit. Item subsannant, quod illegitimi et pravi peccatores in Ecclesia sublimantur. Item dicunt, quod omnis laicus, et etiam fœmina debeat prædicare, 1 Corinth. 14. *Volo vos loqui in linguis, ut Ecclesia ædificationem accipiat.* Item quidquid prædicatur, quod per textus Bibliæ non probatur, pro fabulis habent. Item dicunt, quod Sacra Scriptura eumdem effectum habeat in vulgari, quam in latino, unde etiam conficiunt in vulgari, et dant sacramenta. Item Testamenti novi textum, et magnam partem veteris vulgariter sciunt corde. Item decretales, et decreta, et dicta, et expositiones sanctorum respuunt, et tantum inhærent textui. Item excommunicationem contemnunt, et absolutionem non curant. Item indulgentias

Ecclesiæ respuunt, et dispensationes derident, irregularitatem non credunt. Item nullum sanctum credunt, nisi Apostolos: nullum sanctum invocant, nisi Deum solum. Item canonizationes, translationes, et vigilias sanctorum contemnunt. Item laicos, qui sorte sanctos eligunt in altari, derident. Item litaniam nunquam legunt; legendas sanctorum non credunt. Item miracula sanctorum subsannant. Item reliquias sanctorum contemnunt. Item sanctam Crucem reputant ut simplex lignum. Item signum sanctæ Crucis horrent, propter supplicium Christi, nec unquam signant se. Item dicunt, quod doctrina Christi et apostolorum sine statutis Ecclesiæ sufficiat ad salutem. Quod traditio Ecclesiæ sit traditio Pharisæorum; et quod major vis sit in transgressione traditionis humanæ, quam legis divinæ. Matth. 15 : *Quare vos transgredimini mandata Dei propter traditiones vestras.* Item mysticum sensum in divinis scripturis refutant præcipue in dictis et actis ab Ecclesia traditis : ut quod gallus super campanile significat doctorem.

« De parte tertia nota, quod circa consuetudines Ecclesiæ hos habent errores. Omnes igitur consuetudines Ecclesiæ approbatas, quas in Evangelio non legunt, contemnunt : sicut festum Luminum, Palmarum, reconciliationem, pœnitentiam, adorationem Crucis in festum Paschæ, Christi, et Sanctorum festa spernunt, propter multiplicationem festorum, et dicunt, quod unus dies sit sicut alius. Unde in festis occulte operantur. Item jejunia Ecclesiæ non curant. Isaiæ 58 : *Numquid tale est jejunium, quod elegi?* Item omnes dedicationes, benedictiones, et consecrationes candelarum, carnium, palmarum, chrismatis, ignis, cerei, agni paschalis, mulieris post partum, peregrinorum, sacrorum locorum, sacrarum personarum, vestium, salis, et aquæ. Derident Ecclesiam muratam, reputant ut hor-

reum, et appellant eam vulgariter : *Stainhausz*. Nec Deum ibi habitare dicunt. Act. 17. *Non in templis manufactis habitat Deus*. Et quod orationes non plus ibi valeant, quam in cubiculo. Matth. 16 : *Tu autem cum oraveris intra in cubiculum*, etc. Item de dedicatione ecclesiæ, vel altaris nihil curant : item ornatum ecclesiæ dicunt esse peccatum : et quod melius esset vestire pauperes, quam ornare parietes. Item de altari dicunt, quod damnum sit pannum putrescere super lapide. Et quod Christus non dederit apostolis stolas, nec casulam, nec infulam. Item conficiunt in *Picario* pro calice, et dicunt, quod corporale sit, ut pannus braccarum. Item dicunt de lumine, quod Deus, qui est vera lux, non egeat lumine : et ad hoc tantum valere in ecclesiis, ne clerici ibi pedes lædant. Item thurificationem reprobant. Aquam benedictam dicunt esse ut simplicem. Imagines, et picturas dicunt esse idololatricas. Item Ecclesiæ cantum subsannant, et dicunt quod in verbis tantum, et non in melodia sit vis. Item clamores laicorum derident. Item processiones festivas, ut Paschæ, et lugubres, ut dies Rogationum et funerum respuunt. Dicunt quod cantus nocturnus, et diurnus noviter a Gregorio sit institutus ; quem prius Ecclesia non habebat. Item quod sacerdos plures Missas diversas uno die cantare permittitur, reprehendunt. Item tempore interdicti exultant ; quia tunc plures corrumpunt.

« Item dicunt, quod homines coguntur ire ad Ecclesiam propter quæstum ; ipsi etiam ficte vadunt, offerunt, confitentur, communicant, sed totum ficte. Item peregrinantur, et ita Lombardiam intrantes, visitant Episcopos suos. Item sepulchrum Domini, et sepulchra sanctorum contemnunt. Item, ecclesiasticam sepulturam reprobant, Matth. 23 : *Væ, qui ædificatis sepulchra*. Vellent

etiam potius sepeliri in campo, si non timerent Ecclesiam. Item dicunt, quod exequiæ mortuorum, Missæ defunctorum, oblationes funerum, testamenta, legata, visitatio sepulchrorum, vigiliæ lectæ, anniversarius, trigesimus septimus, etc., suffragia non prosint animabus. Item de confraternitate laicorum, et clericorum, quæ vocant *zeche*, dissuadent, et dicunt hæc omnia agi propter quæstum.

« Hos omnes errores habent, quia negant Purgatorium, dicentes tantum duas esse vias scilicet unam electorum ad cœlum, aliam damnatorum ad infernum. Eccl. II. *Lignum quocumque ceciderit, ibi erit.* Si enim est bonus non indiget suffragio : si est malus nihil prodest. Item dicunt, quod omne peccatum est mortale, et nullum veniale. Item dicunt, quod unum *Pater noster* plus valeat, quam sonus decem campanarum, et plusquam Missa. Item dicunt, quod omne juramentum sit mortale peccatum. Matth. 5. *Nolite jurare omnino, sed sit sermo vester: est, est, non, non.* Qui dicit *vere*, vel *certe*, reputant juramentum. Perfecti enim inter eos potius moriuntur, quam jurent. Imperfectus vero jurat, si cogitur jurare : vel etiam, si dicatur sibi forma juramenti ; per hoc se a peccato excusans, ne cogatur, et sic coactus prodat secreta. Imo plusquam homicidam reputant, qui cogit jurare : ut confirmator, quia confirmando exigit juramentum, et judex a testibus, et examinator in fide : et sacerdos qui cogit abjurare peccata unde multi sunt perjuri. Item reprehendunt eum, qui dicit, quod violans fidem, quam dedit sacerdoti, sit reus septem perjuriorum. Item dicunt, quod omnes principes, et judices damnantur ; et dicunt, maleficos non esse damnandos, juxta illud : *Mihi vindicta, et ego retribuam*, et Matt. 13. *Sinite utraque crescere.* Item, judicia ecclesias-

tica, quæ habent sacerdotes, fieri dicunt non correctionis causa, sed propter quæstum. »

Reineri Ordinis Prædic. lib. *contra Valdenses hæreticos*. cap. V.

XXXVII.

Dissertatio secund. cap. IV, § 4. « Ac baptismum quidem aquæ naturalis admittebant, sed parvulis neque utilem, neque necessarium esse affirmabant, in quo Anabaptistis et Socinianis prælusisse visi sunt; quamquam eos ab hoc errore vindicare nitatur Cl. Bossuetus, lib. XI, Hist. Variat., n° 109. Id vero conceptis verbis tradit Ermengardus opuscul. cont. Vald. cap. 12. *Dicunt etiam quod nulli nisi proprio ore et corde hoc Sacramentum petat, potest prodesse, indè adducentes hunc errorem, quod parvulis baptismus aquæ nihil prosit;* Moneta noster 1. p. ch. 4. § 2. testatur eosdem negare baptisma parvulorum, et ante annos discretionis salvari non posse. Sed et Reinerus idipsum confirmabat de illis scribens cap. 5. *De baptismo dicunt quod catechismus nihil sit; item quod ablutio quæ datur infantibus nihil prosit, etc.* Quod quidem posteriora verba non de ablutione sacris laticis sed de vini ablutione quæ more veteri infantibus post baptismum conferebatur, accipienda esse benignius fortasse quam verius interpretatur illustrissimus Bossuetus.

V. Ad confirmationem quod attinet, *mirantur*, inquit Reinerus, *quare solis episcopis liceat confirmare;* quapropter non ipsum confirmationis sacramentum sed ejus ministerium laicis vetitum reprobabant, atque per manuum impositionem, quæ est inadæquata hujus sacra-

menti materia, dari à bonis laicis Spiritum Sanctum vulgo credebant.

VII. Circà eucharistiæ sacramentum in eo errorum quod à malis sacerdotibus confici non posse existimarent, seu, ut ait Reinerus, transubstantiationem non fieri in manu indigne conficientis, sed in ore digne sumentis eamque per verba vulgaria faciendam esse, et in mensa communi. Quod autem iis plerique affingunt quod Eucharistiam benedicerent non verbis quidem evangelicis: *Hoc est corpus meum*, etc. Sed oratione dominica quam septies recitarent, id ex nullo Synchrano auctore qui de illis scripserit collegi posse videtur. Sed neque corporalem Christi in Eucharistia præsentiam inficiatos esse quispiam tradidit, nisi forte Ebrardus bethuniensis qui, l. III, chap. VIII, de illis subscure scripsit: *Sacræ quidem cœnæ mysteria nescientes, panis benedictionem collatam flocci pendent;* ast quemadmodum observat Gaspar Juvenius, Comment. hist. de Sacram. diss. 4. qu. 4. art. 1, sic accipiendus est Ebrardus, quod Valdenses flocci fecerint Eucharistiam ab impio sacerdote consecratam; nimirum Donatistarum errorem circa Sacramentorum ministros profitebantur, unde idem Ebrardus *sed quasdam* inquit, *evasiones prætendunt, et quædam subterfugia dicentes, quia sacerdos immundus, mundam non potest facere hostiam, juxta illud, omnia munda mundis, coinquinatis autem et infideli-bus nihil est mundum.* Denique damnatam ab illis Romanam Ecclesiam, quod credat Eucharistiam esse verum novi fœderis sacrificium; nemo eorum quibus perspecta intimius fuere Valdensium dogmata usquam litteris consignavit, sed id per calumniam recentiores hæretici iis affixerunt, ut inter christianos XII sæculi patronos invenirent.

VII. De pœnitentia ita sentiebant : neminem absolvi posse a malo sacerdote, hanc vero absolvendi potestatem bonis laicis inesse, qui per manus impositionem peccata dimittere et Spiritum Sanctum conferre possint. Item quod gravis pœnitentia non sit imponenda exemplo Christi, *vade et jam amplius noli peccare.* Publicas pœnitentias maxime in fœminis reprobabant, sicut et legem semel in anno confitendi. Ita Reinerus et Polichdorfius, ex quibus efficitur admissum a Valdensibus quoad substantiam fuisse pœnitentiæ Sacramentum, quamquam in eo erraverint quod clavium potestatem bonis laicis adjudicarent.

VIII. Sed neque confessionis auricularis usum abrogarunt ; nam inter eorum dogmata nec Reinerus, nec Polichdorfius illud numeravit; quia Polichdorfius scribit eos monuisse credentes suos ne Romanæ communionis sacerdotibus graviora peccata confiterentur, *ne detecti mittantur ad auctoritatem Episcoporum ut mos est christianorum et ibi confundantur, et pecuniis excorientur, dicentes quod sacerdotes sint pleni avaritiâ.* Id unum igitur vetabant ne gravia eis peccata confiterentur. Cæterum confessionis usus apud Valdenses ita obtinebat, ut ex laudato Pilichdorfio magistri eorum non injungerent suis confitentibus : *Ave Maria ,* cum negarent B. Mariæ V. et sanctorum suffragia.

IX. Extremam-unctionem et sacramentorum albo omnino ac simpliciter non expunxerunt, sed solum quosdam abusus vellicabant quos circa hujus sacramenti administrationem irrepsisse vulgo effutiebant. *Sacramentum unctionis reprobant,* inquit Reinerus, *quia tantum divitibus datur, et propter plures sacerdotes ibi necessarios.* Similes agunt quærelas apud Ebrardum ; cum enim Valdenses maxime pauperes essent, non ponebant extre-

mam-unctionem, quod ab aliquibus sacerdotibus sine accepto ab ægrotis prætio non dispensaretur, aut saltem id eis imponebant Valdenses. Polichdorfius ait Valdenses improbasse consecrationem olei, quæ est extremæ-unctionis materia, nec tamen propterea rejecisse censendi sunt illud sacramentum, quemadmodum Calviniani a quibus proscribitur aquæ baptismalis consecratio, non dicuntur rejicere baptismale sacramentnm ut observat Sambovius apud Juvenin. diss. 7. de Sacram. q. 2. cap. 1.

X. Sacramentum ordinis omnino exploserunt, seu, ut ait Reinerus, nihil esse dixerunt, nam quemcumque bonum laicum sacerdotis muneribus et potestate insigniebant.

XI. Matrimonii denique sacramentum eo sensu damnabant apud Reinerum quod assererent mortaliter peccare conjuges si absque spe prolis conveniant. Gradus quoque affinitatis et consanguinitatis carnalis et spiritualis ab Ecclesia institutos, impedimenta ordinis et publicæ honestatis nihili faciebant. Denique Ecclesiam errasse dicebant matrimonium clericis prohibendo, et continentes per oscula et amplexus nequaquam peccare. »

XXXVIII.

« Ita dicit magister Valdensium hæreticorum pessimorum, Christus sacramentum Eucharistiæ instituit, ita ut dum corporis et sanguinis Christi sacramenta per sacerdotem verbo Dei rite benedicta a fidelibus suscipiuntur, Christus Jesus præsens realiter existens, dignos audientibus illis corpore et sanguine suo proprio cibet et potet. Malis autem qui hoc sacramentum indigne suscipiunt, propinatur mors et interitus. Licet autem sub-

stantialiter, corporaliter dimensive, circonscriptive et localiter in cœlo tantum, et non in terris : nihilominus tamen sine hoc, quod de cœlo localiter movetur : sed in cœlo manens, corporaliter et dimensionaliter est nobiscum hic in terris, et specialiter in sacramento. »

Cassini contra Vald., de Corpore Christi, 4.

« Quæ vero de Eucharistiæ sacramento, deque ejus substantia et veritate, nonnulli ex ea secta quo se cæteris doctores ostendant, derident seu garriunt potius, quam loquantur, persequenda hoc loco non videntur. Quandoquidem occulta sunt, tamque arcana, ut et fideles quidem ipsi, vel peritissimi theologi vix capere, minime vero tradere cæteris possint. Neque hi, ad quos habendus est nobis sermo sane rustici, agrestes, montani, litterarumque prorsus ignari, idonei sint, qui vel eo modo, quo nos catholici tenemus, vel eo, quem coram scioli barbæ tradunt, rem ipsam percipere possunt. »

Claud. Seyss. Archiep. Taur., adversus Err. et Sect. Vald.

XXXIX.

Quod malum est fundare et dotare Ecclesias, err. 19. Reinerus, Tract. cont. Vald., cap. 5.

Quod testamenta non sunt Ecclesiis ordinanda. Bibl. PP., t. 25.

Derident Ecclesiam muratam, reputant ut horreum, et appellant eam vulgariter Stainhausz, nec Deum ibi habitare dicunt. Act. 17. Non in templis manufactis habitat Deus, et quod orationes non plus ibi valeant, quam in cubiculo. Reinerus, ibid.

Quarto..... ædificationes turrium, ecclesiarum, cam-

panarum... damnant, et reprobant. Refut. err. incert. auct.

Item ædificia altarium, ecclesiarum, turrium, campanarum, organorum, et cætera Ecclesiæ ornamenta reprobant. Ind. error.

Vide etiam Polichd., ch. 23 : B. PP., t. 25.

Præterea apponunt iniquitatem super iniquitatem, et domum Dei domum utique orationis contemnentes, malunt orare in stabulis, vel in cubiculis, seu in thalamis, quam in ecclesia; et ad majorem contemptum, mulierculis, et insipientibus persuadere nituntur, non esse ecclesiam, nec sic debere vocari. Eberardi, lib...., cap. 12.

Hæretici accusant Romanam Ecclesiam de domibus materialibus, quas ecclesias facit..... secundo, quod domus materialis dicatur ecclesia. Moneta, lib. v, cap. 8, § 1.

XL.

Quod Clerici possessiones non debent habere, err. 15.

Clerici et Claustrales non debent præbendas habere, err. 16.

Item quod nullus debet fieri Ecclesiæ censualis. Item omnem clerum damnant propter otium, dicentes, eos manibus debere operari; err. 20. Rein. Tract. cont. Vald., cap. 5.

Vide etiam Polichd., Fragm. et refut. error.

XLI.

Item ecclesiasticam sepulturam reprobant: Matth. 23. *Væ qui ædificatis sepulchra.* Vellent etiam potius se-

peliri in campo, quam in cœmeterio, si non timerent Ecclesiam.

Rein., ibid.

Item dicunt hæretici Valdenses quod non sit melius corpus hominis defuncti sepeliri in cœmeterio quam in alio quocumque agro, vel loco. Polichdorf, cap. 22, lib. cont Va d.

Item de sepulturis in ecclesiis, et cœmeteriis non curant, nisi ut non notentur, dicentes utilius esse in locis aliis sepeliri. Idcirco, quando magistri eorum moriuntur in domibus credentium suorum, quia sunt aliis hominibus ignoti, sepeliunt eos in profundis foveis cellariorum suorum, ne si quando necesse foret vendere domum, et alii Christiani quidpiam ibi fodientes ex inventis mortuorum ossibus, malum aliquod suspicentur, etc., sicut frequenter in agris procurant se et in pomariis sepeliri. Ind. Error. quibus Vald. infecti sunt. Error. 7.

Vide etiam Refut. error. incert. auct.

Item Ecclesiæ cantum subsannant, et dicunt, quod in verbis tantum, et non in melodia sit vis. Rein., ibid.

Item reprobant cantus Ecclesiæ, sive organorum, sive hominum, et aliorum instrumentorum musicalium. Polich., cap. 27.

Item dicunt Valdenses hæretici horas canonicas, et omnes alias orationes irritas, et inanes, excepto *Pater noster*. Id., 28.

Item cantum ecclesiasticum et horarum canonicarum dicunt esse latratus canum. Ind. error.

Item dicunt quod unum *Pater noster* plus valeat, quam sonus decem campanarum. Rain., ibid.

Vide etiam Refut. error. inc. auct. nec non Moneta, lib. v, cap. 8, 7.

Item damnant, et reprobant studia privilegiata, di-

centes ex fore omnimodam vanitatem. Polichd., cap. 35.

Item universitates scholarum, Parisiensem, Pragensem, Viennensem, et aliarum reputant inutiles, et temporis perditionem.

Item concilia, synodos conventus spernunt. Rein. cap. 5.

Quod terra et populus non sint per partes dividendi; error. 18. Rein., ibid. Polich., Fragm.

Item dicunt quod omne juramentum est peccatum mortale. Rein., ibid.

Item dicunt Valdenses hæretici, quod omne juramentum, quantumcumque judicialiter, et veridice factum sit, peccatum, et reprobatum. Polichd., cap. 36.

Item omne juramentum credunt esse mortale peccatum. Ind. error.

Rein., cap. 5. Plusquam homicidam reputant qui cogit jurare..... imperfectus jurat, ne cogatur, et sic coactus prodat secreta. Moneta, lib. v, cap. 9. Rein. in summa.

Item omne homicidium quorumcumque maleficorum credunt esse mortale peccatum, dicentes sicut nos non posse vivificare, sic nec debere occidere. Ind. error., Moneta, lib. v, cap. 13, § 2. Reiner. in summa.....

Item dicunt, quod omnes principes et judices damnantur, et dicunt maleficos non damnandos. Rein., ibid.

Item dicunt Papam esse caput omnium Hæresiarcharum, et ex ipso Cardinales, Archiepiscopos, Episcopos, Imperatores, Reges, Principes, Duces, et omnes judices tam spirituales quam sæcnlares una cum omnibus Præsbyteris esse damnandos, disserentes, si possibile esset aliquem salvari, ex tunc fides eorum esset falsa, et mala et nulla. At hoc reputant impossibile. Ind. error. quibus Valdenses infecti sunt.....

Isti etiam hæretici omne bellum detestantur tanquam

illicitum, dicentes quod non sit licitum se defendere, vel alium per bellum, quare nec vindictam facere, maxime vindictam mortis. Moneta, lib. v, cap. 12, § 3.

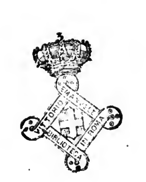

VITTORIO EMANUELE
BIBLIOTECA IN ROMA

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page v, note 2, la cour, *lisez* la tour.
IX, note 1, l. 7, des termes d'injures, *lisez* des torrens d'injures.
9, l. 25, Jungfran, *lisez* Jungfrau.
19, note, Thurloc, *lisez* Thurloë.
23, l. 27, lue, *lisez* vue.
24, l. 13, lu, *lisez* vu.
26, l. 1, condonation, *lisez* condamnation.
32, note, Peyron, *lisez* Peyran.
58, l. 3, les éius, *lisez* les écus.
155, l. 3, Hervlliens, *lisez* Henriciens.
159, note, de sa courte, *lisez* de sa lourde.
169, dernière ligne, la date, *lisez* la secte.
193, l. 2 et ailleurs, Rorémo, *lisez* Rorenco.
200, l. 4, Église, *lisez* l'Église.
215, l. 6, et s'il faut, *lisez* s'il faut.
231, l. 27, n'ont plus, *lisez* non plus.
234, l. 4, de l'autre Évêque, *lisez* de l'Archevêque.
247, l. 17, un 1 en un 3, *lisez* un 3 en un 1.
256, l. 10, l'an 1100, *lisez* l'an 1000.
262, l. 8, Trunhis, *lisez* Trucchis.
273, l. 23, avaient faite, *lisez* auraient faite.
276, note, 15 ou 20 mille, *lisez* 15 et 20 mille.
288, l. 6, et d'Erigène, *lisez* et de Bérenger.
Ibid., note 1, de Verceil, *lisez* de Tours.
304, l. 18, Théodemis, *lisez* Théodemir.
383, note 2, auteurs sensés, *lisez* lecteurs sensés.
424, l. 16, qui leur assure, *lisez* que leur assure.
427, l. 26, la foi ainsi qu'ils l'entendaient, *lisez* la foi ainsi qu'il l'entend.
435, l. 11, Boneta, *lisez* Moneta.
442, l. 25, observations, *lisez* aberrations.
446, l. 4, il est parlé, *lisez* il est parti.

